



HAL
open science

Modèles d'aménagement et d'urbanisation des Zones d'Expansion Touristique de la wilaya de Skikda (Algérie)

Hamza Meghzili

► **To cite this version:**

Hamza Meghzili. Modèles d'aménagement et d'urbanisation des Zones d'Expansion Touristique de la wilaya de Skikda (Algérie). Géographie. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2015. Français. NNT : 2015BRES0005 . tel-01434174

HAL Id: tel-01434174

<https://theses.hal.science/tel-01434174>

Submitted on 13 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



université de bretagne
occidentale



THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
Mention : Aménagement de l'espace, urbanisme
École Doctorale sciences humaines et sociales

présentée par

Hamza MEGHZILI

Préparée à

**L'INSTITUT DE GÉOARCHITECTURE
LABORATOIRE EA2219**

Modèles d'aménagement et d'urbanisation des Zones d'Expansion Touristique de la wilaya de Skikda (Algérie)

Thèse soutenue le mardi 27 janvier 2015
devant le jury composé de :

M. René-Paul Desse

Directeur de thèse / Professeur, Université de Bretagne Occidentale

M. Nicolas Bernard

Directeur de thèse / Maître de Conférences, Université de Bretagne Occidentale

Mme. Fatiha Benidir

Maître de Conférences, Université de Constantine, Algérie

M. Michel Desse

Professeur, Université de Nantes / rapporteur

M. Jean Soumagne

Professeur émérite, Université d'Angers / rapporteur

M. Mohamed Taabni

Maître de Conférences, Université de Poitiers

Remerciements

Il me faut d'abord exprimer ma profonde gratitude envers mon directeur de thèse, Monsieur René-Paul Desse, pour m'avoir accordé l'honneur d'assurer la direction et le suivi scientifique de cette thèse avec une extrême bienveillance. Je le remercie infiniment de s'être montré toujours disponible et prodigue avec ses remarques judicieuses et sa rigueur scientifique et de m'avoir toujours soutenu dans les moments difficiles.

A travers ces quelques années, j'ai pu apprécier le directeur de thèse tout autant que la personne. Qu'il trouve toute ma vive reconnaissance avec tous mes respects.

Je tiens à remercier Monsieur Nicolas Bernard pour sa patience et ses remarques qui m'ont été très bénéfiques, comme je le remercie pour avoir accepté de co-encadrer ce travail.

Merci à l'institut de Géoarchitecture, qui m'a ouvert ses portes en m'accueillant pour la préparation de la thèse de doctorat. Je remercie vivement Monsieur Le Couédic qui m'a accepté au laboratoire et de m'avoir présenté Monsieur Desse pour diriger ce travail.

Je tiens aussi à remercier Chantal Hily-Mazé pour tous les conseils et les orientations qu'elle m'a promulgué durant mon séjour.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les membres du jury qui m'ont accordé l'honneur d'évaluer ce travail et d'avoir exprimé leur plaisir de participer à ma soutenance.

Que mes camarades du laboratoire de Géoarchitecture trouvent ici ma reconnaissance pour les encouragements et le soutien qu'ils m'ont apportés durant les moments difficiles et particulièrement à Adéothy Adegbinni.

Sans oublier le personnel de la Direction du tourisme et de l'artisanat de Skikda et surtout Rafik et Mohamed pour leur collaboration et les aides qu'ils m'ont apportées à travers une documentation concernant les projets touristiques dans la wilaya de Skikda.

Je tiens beaucoup à remercier mon ami Haroun qui s'est chargé de la préparation des repas pour me permettre de travailler ma thèse.

Et à Fatima Fernandes pour son soutien durant mon séjour en France.

Ce travail n'est pas uniquement le mien, un grand nombre de personnes ont contribué à son aboutissement. Je tiens à remercier d'une manière très spéciale, tous ceux qui ont collaboré à cette thèse.

Pour finir, mes remerciements particuliers aux membres de ma famille, notamment mon père Bachir, ma mère Zahia et mes sœurs Besma et Mouna et mon frère Seifeddine pour leurs encouragements incessants et leurs soutiens indéfectibles.

Sommaire

Liste des sigles.....	5
Glossaire.....	7
Introduction Générale.....	9

Première partie : L'Algérie dans l'environnement touristique régional de la Méditerranée occidentale

Chapitre 1- La dynamique socio-économique du tourisme en Méditerranée.....	17
Chapitre 2- Le tourisme tunisien dominé par l'offre balnéaire.....	28
Chapitre 3- Le Maroc : une offre touristique diversifiée.....	58
Chapitre 4- Entre Maroc et Tunisie, la difficile affirmation du tourisme algérien.....	81
Conclusion.....	98

Deuxième partie : Les Zones d'Expansion Touristique (ZET) en Algérie

Chapitre 5- Le dispositif des Zones d'Expansion Touristique et leur évolution (1966-2014).....	105
Chapitre 6- Présentation de la wilaya de Skikda.....	127
Chapitre 7- les ZET de la wilaya de Skikda.....	158
Conclusion.....	186

Troisième partie : Les pratiques touristiques

Chapitre 8- Stora, une station balnéaire aux portes de Skikda.....	189
Chapitre 9- Enquête dans les 4 sites d'étude.....	225
Conclusion.....	240

Quatrième partie : Acteurs du tourisme et gouvernance

Chapitre 10- les acteurs du tourisme algérien.....	243
Chapitre 11- La relance du tourisme algérien entre vulnérabilité et incertitudes.....	261
Conclusion.....	286
Conclusion générale	288
Bibliographie	291

Annexes

Annexe1- Questionnaire pour les habitants résidents à Stora janvier 2012	299
Annexe 2- Questionnaire pour les professionnels du tourisme à Stora janvier 2012.....	306
Annexe 3- Questionnaire pour les collectivités locales janvier 2012.....	309
Annexe 4- Questionnaire pour les touristes juillet 2013.....	311
Annexe 5- Liste des entretiens janvier 2012, juillet 2013.....	314
Annexe 6 Proposition village touristique à Stora 2008.....	315

Tables

Table des figures.....	317
Table des tableaux.....	322
Table des matières.....	326

Liste des sigles

ALTOUR : Algérie tourisme

ANIRF : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière

ANDI : Agence Nationale de Développement des Investissements

ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes

APC : Assemblée populaire communale (mairie)

APN : Assemblée populaire nationale

APW : Assemblée populaire de Wilaya

ATA : Agence touristique algérienne

CALPI : Comité d'assistance locale pour promotion de l'investissement

CNES : Conseil national économique et social

CW : Chemins de Willaya

EGT : Entreprise de Gestion Touristique

FMI : Fonds monétaire international

GESTOUR : Société de gestion des participations de l'Etat

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ONAT : Office National du Tourisme

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONS : Office National des Statistiques

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PET : Pôle d'Excellence Touristique

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petite et moyenne entreprise

PMI : Petite et moyenne industrie

POS : Plan d'Occupation du Sol

PQT : Plan qualité tourisme

RN : Route Nationale

SDAT : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique

SIG : Système d'Information Géographique

SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire

SONELGAZ : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

TIC : Technologie de l'information et de la communication

ZEST : Zone d'Expansion et Sites Touristiques

ZET : Zone d'Expansion Touristique

VDR : Voirie Réseaux Divers

Glossaire

Daïra : Arrondissement (sous préfecture). La daïra est une subdivision de la wilaya. Elle regroupe plusieurs communes. Elle a comme tâche l'émission des passeports internationaux et cartes d'identité nationales pour les citoyens résidant dans son territoire, ainsi que le contrôle des travaux effectués par les différents services administratifs tels que les communes, les services techniques, etc.

Commune : La commune algérienne est une institution constitutionnelle. Les collectivités territoriales de l'Etat sont la commune et la wilaya. La commune algérienne est une collectivité territoriale décentralisée. La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi. La commune a un territoire un nom et un chef lieu. Elle a un organe délibérant élu au suffrage universel. La commune est administrée par une assemblée élue, l'assemblée populaire communale. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Domaine public maritime (DPM) : Le Domaine Public Maritime est une partie intégrante du littoral (constitution algérienne article 17).

Le DPM se définit donc comme bien public, portant statut de propriété administrative, d'intérêt général et régi par les règles de droit public.

Composition :

Le DPM se situe comme suit dans la structure du domaine national : c'est un domaine public naturel maritime de l'Etat.

Les ports font partie du domaine public artificiel maritime de l'Etat.

Domaine national : Il comprend le domaine public et privé de l'Etat

Habous : Acte juridique par lequel un bien mobilier ou immobilier est donné par des particuliers ou par l'Etat au profit d'une œuvre charitable ou d'utilité publique.

Propriété privée : La propriété privée est établie par un acte authentique soumis aux règles de la publicité foncière.

Wilaya : La wilaya est une division administrative (Préfecture), c'est une institution constitutionnelle. La wilaya algérienne est une collectivité territoriale créée par la loi et une circonscription administrative déconcentrée de l'Etat. C'est une collectivité publique territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle constitue une

circonscription administrative de l'Etat. Elle est créée par la loi. La wilaya a un territoire un nom et un chef-lieu.

Wali : Le wali est le représentant de l'Etat dans la wilaya. Il est le délégué du Gouvernement. Le wali représente la wilaya dans tous les actes de la vie civile et administrative, dans les formes et conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. Il accomplit, au nom de la wilaya, conformément aux dispositions de la présente loi, tous les actes d'administration des biens et des droits constituant le patrimoine de la wilaya.

L'Assemblée populaire de wilaya en est informée. Le wali représente la wilaya en justice. Le wali élabore le projet de budget de la wilaya et en assure l'exécution, après son adoption par l'Assemblée populaire de wilaya. Il en est l'ordonnateur. IL veille à la mise en place et au bon fonctionnement des services et établissements publics de la wilaya. Il assure l'animation et le contrôle de leurs activités, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Le wali présente à l'Assemblée populaire de wilaya une communication annuelle sur les activités de la wilaya, suivie d'un débat. Des recommandations peuvent en résulter et être transmises au ministre chargé de l'intérieur et aux secteurs concernés.

WAFKS : Ce sont des biens fonciers inaliénables par la volonté de leur propriétaire pour en affecter la jouissance à titre perpétuel au profit d'une œuvre pieuse ou d'utilité générale.

Introduction générale

Depuis les années 1970, plusieurs pays de la rive sud de la Méditerranée ont constitué des destinations touristiques privilégiées, notamment la Tunisie, l'Égypte puis plus tardivement le Maroc. Les clientèles internationales ont d'abord été le moteur de cette croissance touristique, la plupart en provenance de l'Europe, puis avec l'émergence de classes moyennes dans ces pays du Maghreb et du Machrek, d'autres dynamiques ont vu le jour. Dans cet environnement propice au tourisme (héliotropisme et balnéotropisme), l'Algérie est resté un cas à part. Comparativement à ses voisins, Maroc et Tunisie, l'Algérie n'a pas trouvé une formule qui lui aurait permis de faire un saut qualitatif dans le développement de son tourisme.

Alors qu'au moment des Indépendances au Maghreb, les trois pays avaient des potentialités touristiques très proches, l'Algérie s'est laissée distancée par ses voisins. Malgré une nette amélioration depuis quelques années, l'Algérie est toujours très loin derrière le Maroc et la Tunisie. Dans les classements de l'Organisation Mondiale du Tourisme¹ (2013) l'Algérie

¹ WTTC (World Travel & Tourism Council). Le classement est effectué en fonction du PIB tourisme et a concerné 184 pays.

occupe une place bien loin derrière la Tunisie ou le Maroc (38^{ème} place pour le Maroc, 49^{ème} pour la Tunisie et 111^{ème} place pour l'Algérie).

Depuis l'Indépendance, dans chaque Plan de développement économique, l'Algérie met en avant l'intérêt du développement du tourisme pour son économie, notamment pour ne plus compter seulement sur les recettes du pétrole (97 % des entrées de devises en 2012 et 96 en 2013²). Un travail de proximité est engagé depuis des années par différentes institutions rattachées à plusieurs structures ministérielles pour favoriser, sur le plan social, les départs en vacances. Des journées d'étude sur le tourisme sont organisées depuis 2008 à travers les assises nationales³ sur le tourisme pour débattre des actions à mener pour relancer les activités dans ce secteur. D'abord, il faut satisfaire un besoin touristique pour une clientèle nationale et puis favoriser la venue d'une clientèle internationale qui permettra de créer des emplois et des rentrées de devises. La clientèle émigrée⁴ est très présente durant la période estivale pour deux raisons majeures : c'est le moment de profiter de rendre visite à la famille (époque des mariages) et dans le même temps prendre des vacances. Cette clientèle est très importante, non seulement elle permet l'apport de devises, mais elle constitue une clientèle fidèle. Pour l'année 2013, l'Algérie a enregistré 2,7 millions de touristes dont 960 000 étrangers venus de l'union européenne⁵. La très grande majorité est constituée d'Algériens d'origine, en plus des autres Algériens qui n'ont pas la nationalité française mais qui vivent en France, en Belgique et dans l'Union européenne d'une façon générale.

Depuis son indépendance jusqu'aux années 1976, l'Algérie a opté pour un tourisme international. Depuis les années 1980 le tourisme a pris une autre orientation pour répondre à un besoin national. Les années 2000-2014 ont vu une nouvelle politique touristique conduite principalement vers un tourisme international, par la mise en place de dispositifs pour développer cette clientèle mais les succès sont assez limités.

Pour relancer le développement du tourisme, l'Algérie s'est engagée à créer des Zones d'Extension Touristiques ou ZET à travers tout le territoire national. La création de ces ZET

² Centre National sur l'Information Statistiques des Douanes (bilan du commerce extérieur).

³ Les assises nationales sur le tourisme sont organisées par le ministère du tourisme et de l'artisanat depuis 2008 et tous les deux ans.

⁴ Les Algériens émigrés en Europe sont appelés communément « les immigrés ».

⁵ Ministère du tourisme et de l'artisanat (janvier 2014).

remonte à la période de l'après indépendance, des années 1960 où l'État algérien a choisi un mode de développement à caractère socialiste et planifié. Durant cette période, le tourisme est l'affaire de l'État. Dans la décennie 1990, appelée aussi la *décennie noire*, car résultant de l'arrêt du processus électoral où le Front Islamique du Salut a remporté la majorité des sièges de l'Assemblée populaire nationale, l'insécurité dans beaucoup de régions nuit à l'activité touristique. De surcroît la crise économique va contribuer aussi à faire reculer les départs en vacances. A partir des années 2000, une nouvelle stratégie pour développer le tourisme est mise en place, le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT 2025). Viennent ensuite deux plans de relance économique (PSRE) de 2005/2009 et de 2010/2014 pour lesquels l'État s'est engagé à soutenir l'activité touristique et la promotion du tourisme. Les dernières assises sur le tourisme, tenues en avril 2013, sont des espaces d'évaluation, de réflexion et de discussion sur la situation et le devenir du tourisme national, regroupant les professionnels du tourisme (organismes nationaux et internationaux) pour débattre de tous les problèmes relatifs à la relance du tourisme en Algérie.

Convaincu du rôle du tourisme dans son économie, l'Algérie a opté pour le développer dans le cadre de ZET. 205 d'entre elles sont recensées à travers le territoire national, massivement localisées sur le littoral. Quant à la wilaya de Skikda, elle compte 9 ZET, toutes littorales. Pour ce travail de recherche, nous nous sommes limités à l'étude de trois ZET, celles de Ben M'hidi, la Marsa et la Grande Plage, auxquelles nous avons ajouté l'étude d'une station balnéaire : Stora.

Ces ZET constituent un véritable outil d'aménagement du territoire. L'État s'est ainsi doté très tôt de moyens pour maîtriser le foncier qui sera affecté pour le développement d'hébergements et d'équipements à vocation touristique. Cette politique vise surtout à protéger les sites et les zones touristiques en évitant d'autres implantations économiques étrangères au secteur touristique. Une démographie galopante est à l'origine d'une urbanisation non contrôlée du littoral, d'où une pression sur l'espace réservé à l'assiette de certaines ZET.

Malgré un potentiel touristique reconnu, l'Algérie n'est pas au même rang que ses voisins Tunisie et Maroc. Les politiques touristiques et leur évolution ont agi négativement sur le

processus de développement touristique, notamment dans les régions dotées d'un potentiel en la matière. De ce constat, il est intéressant d'étudier l'expérience algérienne en matière de développement touristique à travers le cas de la wilaya de Skikda, pour ensuite déterminer les conditions dans lesquelles le tourisme peut être un vecteur de développement en Algérie.

Après une étude comparative entre les trois pays du Maghreb, nous voulions mettre en valeur les contradictions entre les différentes politiques touristiques engagées par ces trois pays. La planification centralisée des ZET étant déjà ancienne, nous voulons en faire le bilan en ce début des années 2010 pour montrer les freins qui les empêchent de démarrer convenablement. A l'échelle de l'Algérie, nous présentons l'analyse de l'évolution des clientèles nationales et internationales. A partir d'un territoire limité, la wilaya de Skikda, nous allons analyser les lenteurs et les dysfonctionnements du développement de quelques ZET. Nous avons aussi analysé les effets de la pollution sur les activités touristiques et la dégradation de l'environnement. Le problème de gouvernance et le climat des affaires sont traités pour montrer que les lois décrétées n'encouragent pas la relance du tourisme en Algérie. Le code des investissements ne facilite pas l'attrait des étrangers pour venir investir en Algérie. Les pays voisins ont développé leur tourisme grâce à un partenariat avec des grands groupes spécialisés dans ce domaine. Les résultats de ce partenariat peuvent être constatés à travers le bilan des flux touristiques réalisés sur au moins une décade. Plus récemment, des groupes tunisiens et marocains, notamment dans l'hôtellerie, se sont fortement développés, au point de commencer à quitter leur berceau national.

Cette analyse fine permettra de différencier les facteurs de ralentissement locaux comme l'éloignement d'une grande ville et les facteurs exogènes en provenance de l'échelle régionale comme la Wilaya⁶ ou de l'État.

La démarche méthodologique adoptée vise à atteindre les objectifs soulignés dans cette recherche. Nous avons distingué cinq étapes nécessaires pour mener ce travail de recherche.

Première étape : nous nous sommes basés sur une recherche bibliographique variée et exhaustive sur le tourisme dans le Bassin méditerranéen et particulièrement sur la rive sud. Nous avons pu consulter des ouvrages, guides, articles scientifiques et différents types de travaux traitant des sujets se rapportant à la même thématique.

⁶ Pour les mots arabes, voir le glossaire placé à la fin de l'introduction.

La deuxième étape a consisté à réaliser une étude comparative entre les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc) du point de vue des potentialités touristiques et la place du tourisme dans l'économie de chaque pays.

La troisième étape se distingue par le contact direct avec les acteurs du tourisme et les touristes. Une enquête sur le terrain à travers des entretiens et des questionnaires, a été réalisée.

Les acteurs locaux sont concernés directement ou indirectement par la problématique du développement touristique. Leur participation permet de mettre au point des informations spécifiques et nécessaires pour comprendre l'organisation des activités touristiques et les différentes perceptions du développement touristique des acteurs concernés et leur rôle dans le processus de valorisation des potentialités touristiques.

Nous avons mené deux types d'enquête : des entretiens en face-à-face avec des acteurs locaux et des enquêtes auprès des professionnels du tourisme et des visiteurs.

Lors des entretiens en face-à-face avec des acteurs locaux, les thèmes abordés découlent de la problématique de recherche, et l'acteur enquêté est invité à répondre librement à nos questions ouvertes.

Ont été contacté et mis à contribution, les administrations de l'État (directions du tourisme et de l'artisanat de la wilaya qui sont impliquées dans l'activité touristique) et les professionnels du tourisme comme les propriétaires et gestionnaires d'entreprises touristiques.

Pour notre enquête par questionnaire, nous avons construit deux types de questionnaires, l'un pour les professionnels du tourisme (propriétaires d'hôtels) et l'autre pour les visiteurs au niveau des différentes plages privées ou non.

Les enquêtes et les entretiens nous ont permis de comprendre les mécanismes régissant les activités touristiques et le rôle des acteurs dans le développement du tourisme. L'avis des visiteurs a contribué à consolider notre diagnostic sur les freins qui bloquent la relance du tourisme, malgré les différentes mesures prises par les autorités pour encourager les investissements touristiques à travers les ZET.

Une approche comparative dans la détermination des aptitudes balnéaires des différentes plages situées à l'intérieur des ZET étudiés nous a permis de comprendre pourquoi certaines sont convoitées par des privés et d'autres ne les intéressent pas.

Très tôt dans l'histoire de la jeune République, les gouvernements successifs ont développé des outils d'aménagement du territoire dans le cadre d'une économie étatisée et planifiée. Les ZET semblaient constituer l'outil adéquat pour développer le tourisme. En 2014, le bilan est

plus que mitigé. Notre travail est donc axé sur la compréhension des blocages tant au niveau de l'État que de la Wilaya.

Pour bien mener notre travail et répondre aux objectifs de la recherche, nous avons structuré notre thèse de la façon suivante:

- Dans **la première partie**, nous avons analysé le secteur du tourisme algérien dans son environnement touristique maghrébin.
- Une **deuxième partie** de notre recherche s'intéresse au dispositif des ZET en Algérie, puis au niveau de la wilaya de Skikda.
- Dans la **troisième partie** seront traitées les pratiques touristiques en intégrant les résultats de nos enquêtes.
- La **quatrième partie** traite des acteurs du tourisme et des problèmes de gouvernance.

Première Partie

L'Algérie dans l'environnement touristique régional de la Méditerranée occidentale

Sommaire

Chapitre 1. La dynamique socio-économique du tourisme en Méditerranée	17
1.1. Un développement touristique inégal dans le temps et dans l'espace.....	18
1.2. Les potentialités touristiques du milieu méditerranéen.....	21
1.3. Importance du tourisme méditerranéen.....	23
1.4. Evolution du tourisme dans les trois pays du Maghreb.....	26
Conclusion.....	27
Chapitre 2. Le tourisme tunisien dominé par l'offre balnéaire	28
2.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme en Tunisie.....	30
2.2. Importance du tourisme dans l'économie tunisienne.....	34
2.3. Les politiques touristiques de la Tunisie depuis son indépendance.....	37
2.3.1. Première période (1956 - 1969).....	38
2.3.2. Deuxième période (1969-1986).....	40
2.3.3. Troisième période (1986 – 1990).....	42
2.3.4. Quatrième période (1990-2011).....	44
2.4. La place du tourisme dans les stratégies tunisiennes de développement économiques.....	48
2.5. Bilan et analyse des activités du tourisme.....	48
2.6. Les dernières évolutions des stations intégrées tunisiennes.....	51
2.6.1. La station intégrée d'El-Kantaoui.....	52
2.6.2. La station intégrée de Yasmine Hammamet.....	54
Conclusion.....	56
Chapitre 3. Le Maroc : une offre touristique diversifiée récente	58
3.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme au Maroc.....	60
3.2. Importance du tourisme dans l'économie marocaine.....	62
3.3. Les politiques touristiques du Maroc depuis son indépendance.....	64
3.3.1. Première étape : Entre un tourisme itinérant et balnéaire.....	64
3.3.2. Deuxième étape : le Maroc, une nouvelle destination touristique.....	65
3.3.3. Troisième étape : Vers la diversification du produit touristique.....	66
3.3.4. Quatrième étape : Le Maroc, entre un tourisme national et international.....	67
3.3.5. Cinquième étape : Vers un tourisme de qualité.....	68
3.4. La place du tourisme dans les stratégies marocaines de développement économiques.....	70
3.5. Bilan et analyse des activités du tourisme.....	70
3.6. Les dernières évolutions des stations balnéaires.....	73
3.6.1. Les stations balnéaires du Maroc.....	76
Conclusion.....	79
Chapitre 4. Entre Maroc et Tunisie, la difficile affirmation du tourisme algérien	81
4.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme en Algérie.....	83
4.2. L'importance du tourisme dans l'économie algérienne.....	87
4.3. Les politiques touristiques de l'Algérie.....	91
4.3.1. Opportunité de développement (1962- 1966).....	92
4.3.2. Les plans de développements (1967-69, 1970-73).....	92
4.3.3. La charte nationale de 1976 et le deuxième plan quadriennal (1974-1977).....	93
4.3.4. Mise en œuvre des premières restructurations.....	94
4.3.5. Le tourisme dans la phase de transition vers l'économie de marché.....	95
4.3.5.1. Période 1990-2000 : la transition vers l'économie de marché.....	95
4.3.5.2. Période 2000-2013 : la relance du tourisme.....	95
4.4. La place du tourisme dans les stratégies algériennes de développement économique.....	96
Conclusion.....	97
Conclusion générale de la première partie.....	98

L'Algérie rencontre des difficultés pour devenir une destination touristique parmi les pays du bassin méditerranéen et plus particulièrement par rapport à ses voisins, le Maroc et la Tunisie. L'étude des principaux indicateurs touristiques des trois pays permet de comprendre les raisons du « non décollage » du tourisme algérien et d'expliquer le bond réalisé par la Tunisie et le Maroc, malgré des potentialités touristiques sans doute moindres. L'analyse de la part du tourisme dans l'économie de chaque pays permet de souligner l'importance de ce secteur du point de vue des rentrées de devises ou des créations d'emplois.

Chapitre 1. La dynamique socio-économique du tourisme en Méditerranée

Les pays de la Méditerranée présentent une identité commune et une unité naturelle (même mer, relief montagneux et même climat), mais avec de fortes divergences sous les effets d'importants flux migratoires entre les deux rives qui ont des conséquences sur le développement des différents États de la Méditerranée (**Hamour, 2004**). Cet espace est exposé aux risques naturels (séisme, éruption volcanique, précipitations violentes). C'est aussi une unité historique car la Méditerranée est le berceau des trois religions monothéistes et a vu passer de grandes civilisations ayant fait l'histoire de cet espace.

1.1. Un développement touristique inégal dans le temps et dans l'espace

Le tourisme est devenu un phénomène de masse au début des années 1960, notamment par le développement des transports aériens et les infrastructures d'accueil. D'autres facteurs en interaction viennent s'ajouter pour renforcer cet élan : la hausse des revenus des Européens, l'allongement des temps de vacances, la naissance d'entreprises spécialisées dans le tourisme, l'amélioration des liaisons entre pays émetteurs et pays récepteurs avec le développement du réseau autoroutier et le transport aérien. Dans le même temps, les pays d'accueil ont vu la création d'offices nationaux pour animer ce secteur, la réalisation des infrastructures et le développement des investissements privés nationaux pour certains pays de la rive sud.

Les impacts de ce phénomène sont considérables :

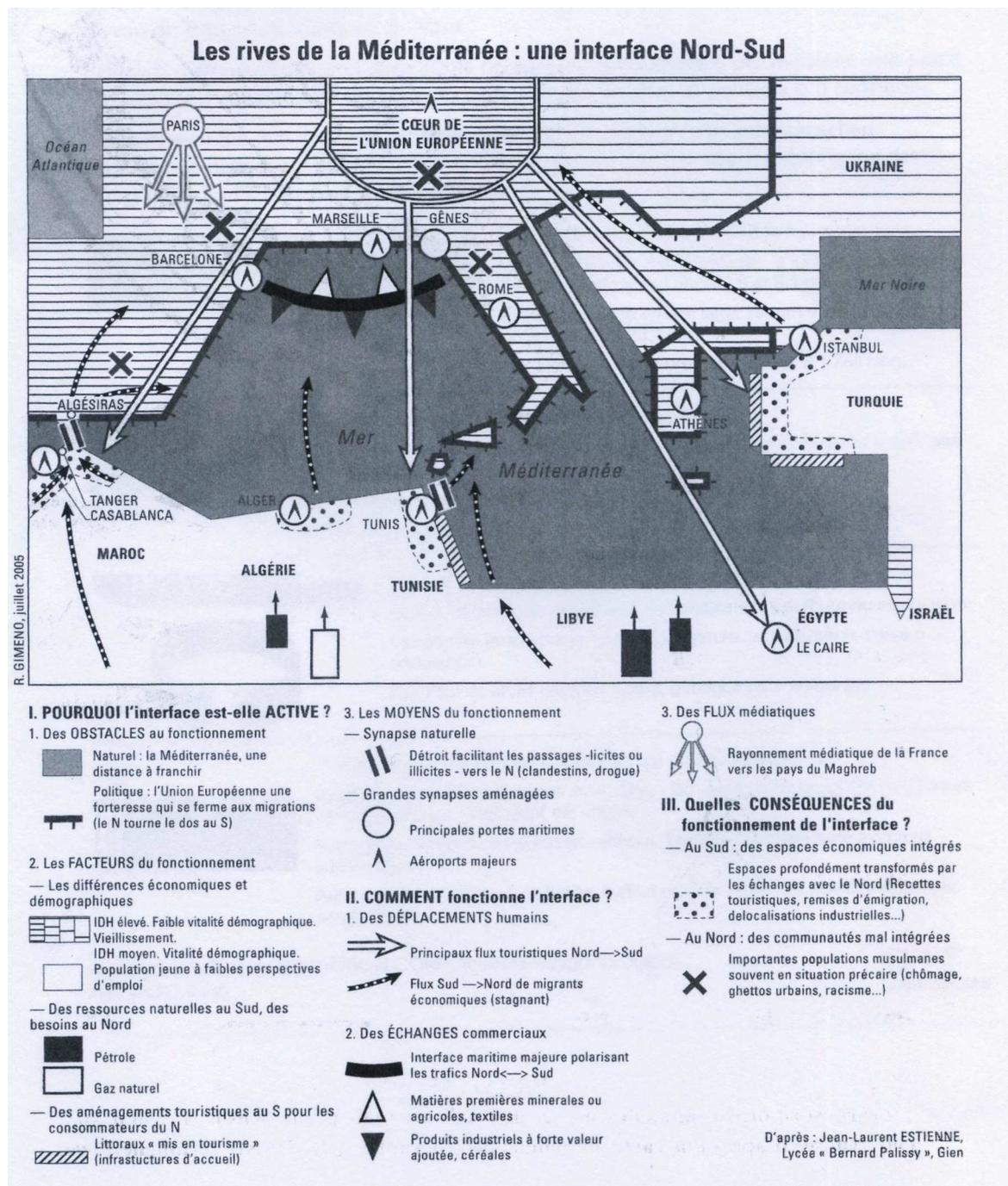
- ❖ Impacts environnementaux
 - Urbanisation des espaces littoraux et ses conséquences sur le milieu, notamment sur les espaces agricoles et naturels
 - Pollution, notamment sur le littoral
 - Surdensités saisonnières
- ❖ Impacts socio-économiques
 - Création d'emplois
 - Recettes du tourisme international dans les PIB nationaux.

En Méditerranée, le tourisme est considéré comme un secteur dynamique en termes de croissance économique ; c'est aussi une problématique prioritaire de développement durable eu égard aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qu'il représente. Selon l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), *en 2012, les pays méditerranéens ont reçu 358 millions de touristes internationaux, soit environ 32% du total mondial, malgré l'impact des révolutions arabes et la crise européenne.*

Avantagées par leur proximité avec l'Europe, les rives sud et est de la Méditerranée arrivent en tête parmi les régions touristiques du Monde par leurs taux de croissance annuelle depuis 2000. En raison de la crise économique, la dynamique méditerranéenne est encore plus forte au sud qu'au nord (World Travel and Tourism Council WTTC).

La Méditerranée constitue aussi un espace de clivage en même temps que de contacts entre les pays du Nord et ceux du Sud. Le bassin méditerranéen est aussi un espace d'échanges intenses caractérisés par d'importants flux humains entre les deux rives, des échanges économiques inégaux mais aussi un espace de contacts (tourisme) et qui se dirige vers une plus grande unité (Cf. Figure 1).

Figure 1 : les différents flux entre le Nord et le Sud de la Méditerranée



Source : Estienne Jean-Laurent, Les rives de la Méditerranée, une interface Nord-Sud, *Historiens et Géographes*, n° 391, 2006.

Dans l'espace méditerranéen, le long du littoral, on observe une concentration de la population dont 60% vit à moins de 10 kilomètres de la mer. On observe également une tendance à la métropolisation. On y distingue des métropoles d'envergure continentale, comme Barcelone (5 millions d'habitants), ou plus encore le Caire, seule mégapole d'Afrique (plus de 15 millions d'habitants en 2010) (**Hamour, 2010**).

L'Arc latin (France, Italie, Espagne), et la Grèce représentent 85 % du PIB méditerranéen. Le tourisme, l'industrie et les activités tertiaires y sont développés. L'intégration de ces régions dans la mondialisation est effective.

Les périphéries de ce centre de l'Europe occidentale sont représentées par les pays de l'Est européen bordant la Méditerranée. Certains d'entre eux intègrent actuellement l'UE (Slovénie, Malte-Chypre, Roumanie, Bulgarie). Ils connaissent cependant un retard de développement par rapport au reste de l'UE.

On peut associer à ces Etats européens Israël et la Turquie dont les poids économiques, politiques et militaires sont réels. Les pays du sud méditerranéen souffrent en général d'un retard de développement, même si certains sont dynamisés par des activités comme la production manufacturière de faible valeur ajoutée mais à fort besoin de main-d'œuvre.

Avec sa dynamique propre, le bassin méditerranéen forme un espace complexe et supporte d'importants flux d'échanges :

- ▶ flux migratoires vers Europe,
- ▶ flux touristiques massifs,
- ▶ flux économiques et financiers importants.

Les flux actuels en Méditerranée (**WORLD TOURISM ORGANIZATION THE UNITED NATIONS, 2010**) s'inscrivent dans une longue tradition d'échanges favorisée par la présence maritime qui explique la forte littoralisation et l'abondance des villes portuaires et suscite des migrations temporaires ou définitives, de nature économique ou politique, des déplacements touristiques et des flux de marchandises.

Les déséquilibres économiques ont entraîné d'importants flux migratoires du sud vers le nord en priorité vers les pays qui ont des liens avec le pays de départ, en raison de liens familiaux établis dans ces pays par les migrants (importance des structures communautaires) et pour des raisons historiques et linguistiques : Maghreb (France), Libye (Italie), Turquie (Allemagne), Egypte (Royaume-Uni).

La rive Nord constitue le littoral touristique majeur avec sa proximité des pôles émetteurs et une meilleure accessibilité. La rive Sud, où la touristification est plus récente par

rapport à la rive Nord, est caractérisée tantôt par des aménagements ponctuels (Algérie, Libye), tantôt par une mise en tourisme plus linéaire (littoral tunisien et marocain).

1.2. Les potentialités touristiques du milieu méditerranéen

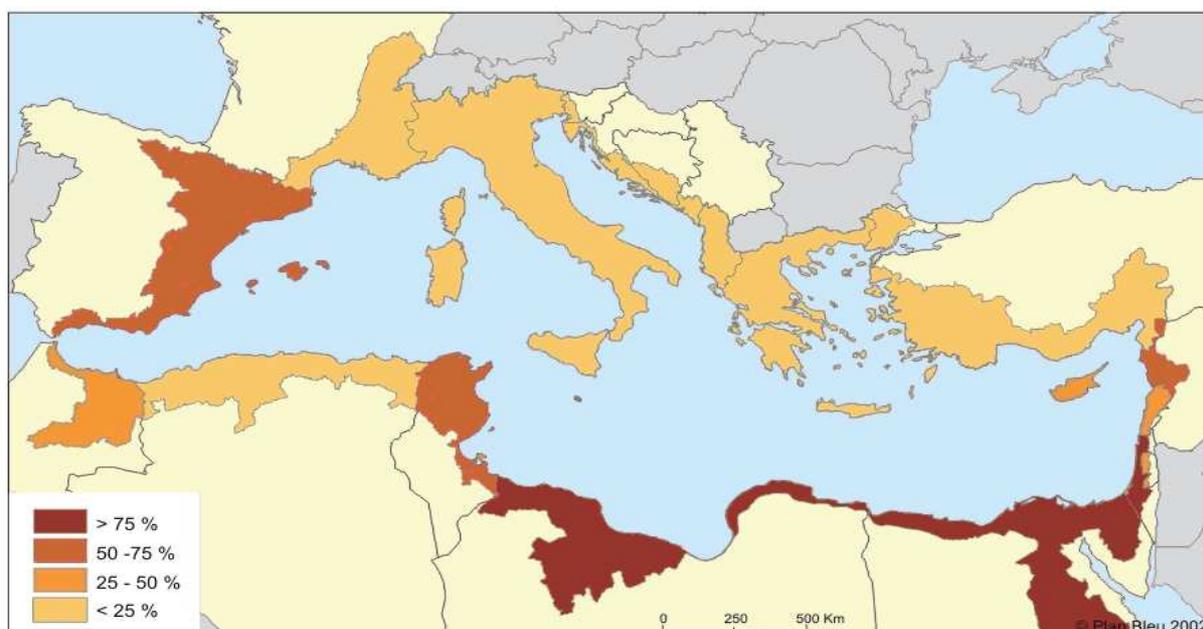
Des étés secs et chauds caractérisent le climat méditerranéen. Il est aussi un facteur d'identité caractérisé par un milieu naturel fragile, sujet à différents aléas (incendies, crues destructrices, séismes également), et dans lequel le problème de l'approvisionnement en eau va se poser pour certains pays du bassin méditerranéen, vu les disparités de ressources en eau renouvelables.

En effet, le pourtour méditerranéen est pauvre en eau si on le compare à d'autres régions du globe de même population (**Benblida et al, 1998**). Les pays du Sud ne sont dotés que de 13% du volume total des ressources en eau méditerranéennes estimé à un milliard de m³ par an, en moyenne, mais dont la moitié seulement est exploitable. On mesure encore mieux l'inégalité des potentialités en eau entre Nord et Sud, quand on prend en compte leurs populations respectives et futures. En Méditerranée, les problèmes d'insuffisance relative de ressources en eau face à la montée des besoins se sont aggravés ces dernières décennies. Plus difficiles dans les pays du Sud, confrontés à une démographie dynamique, ces problèmes risquent de s'intensifier encore et de s'étendre à l'ensemble des rives sud du bassin méditerranéen sous l'effet prévisible du changement climatique. Les conséquences des modifications climatiques se traduiront probablement par une réduction des précipitations, par une aggravation des irrégularités de répartition des ressources en eau dans le temps et dans l'espace.

Dans la **figure 2** nous présentons les indices d'exploitation des bassins hydriques dans les différents pays de la rive nord et sud de la Méditerranée⁷.

⁷ L'examen de la pression des demandes sur les ressources est exprimé par l'indice d'exploitation des ressources en eau naturelle renouvelable. Cet indice montre les disparités à l'échelle du bassin versant méditerranéen ou localement. L'indice est calculé par rapport aux ressources exploitables qui représentent la moitié des ressources en eau naturelle renouvelables.

Figure 2 : Indices d'exploitation des bassins



Source : Problème de l'eau en méditerranée, IME (Institut méditerranéen de l'eau).

Le climat méditerranéen se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés secs et chauds avec des taux élevés de rayonnement solaire et d'évaporation. L'écosystème de type méditerranéen est influencé par le climat méditerranéen (**Jesse ; Trenton Kostrade, 1990**), c'est-à-dire qu'il se situe dans une zone ayant :

- 1) des étés chauds et des hivers doux,
- 2) un apport modéré d'air marin toute l'année,
- 3) des précipitations moyennes concentrées dans les mois d'hiver avec des étés très secs,
- 4) de longues périodes ensoleillées avec quelques nuages, notamment en été.

La partie orientale de la péninsule Ibérique, les côtes septentrionales de l'Afrique (Égypte, Libye, et Tunisie), l'île de Crète, Chypre et les îles Baléares constituent la zone subaride de la région méditerranéenne. Dans ces zones, les précipitations annuelles moyennes sont inférieures à 400 mm. Les pays du Proche-Orient représentent également la zone de passage au désert de l'éc ozone méditerranéenne (**Stock et al. 2007**).

Les températures moyennes annuelles sont plus chaudes que dans la zone tempérée, avec une douceur remarquable dans le nord du bassin méditerranéen (côtes espagnoles, françaises et italiennes) due à la température de la Méditerranée en hiver. La température en été est très variable. Sur les façades océaniques comme au Maroc, les étés sont tempérés par la fraîcheur de l'océan près des côtes. Autour de la Méditerranée et dans l'intérieur des terres, les étés sont très chauds (température moyenne supérieure à 22 °C tout autour du bassin) ; dans l'intérieur des terres, les températures maximales dépassent très souvent les 30 °C en été et approchent

facilement les 40 °C, en particulier vers l'est ou le sud du bassin, y compris dans les régions montagneuses. La sécheresse estivale est une caractéristique du climat méditerranéen : pendant les mois les plus chauds, les précipitations deviennent rares voire inexistantes, et le ciel est lumineux et dégagé. L'anticyclone subtropical remonte en latitude et recouvre les régions méditerranéennes. Elle augmente quand on va vers le sud : trois mois dans le Nord du bassin méditerranéen, six mois au Sud du bassin, et jusqu'à dix mois au Levant ou en Égypte.

1.3. Importance du tourisme méditerranéen

Le tourisme en Méditerranée prend deux formes principales. D'une part, un tourisme de masse, balnéaire et estival, qui est par définition concentré sur le littoral, notamment au Nord, mais aussi en Turquie et Tunisie. D'autre part, un tourisme culturel qui est lui aussi concentré au Nord, mais également en Égypte et dans quelques grandes villes du Sud (Maroc) et de l'Est (Istanbul) (**Plan bleu, 2005**).

Les grandes puissances touristiques de la Méditerranée demeurent les pays du Nord, notamment la France, l'Espagne et l'Italie, à la fois par le nombre de touristes et les recettes engrangées.

Tableau n° 1 : Recettes du tourisme durant les saisons 2011 et 2012.

PAYS	Recettes du Tourisme (en millions de dollars) ⁸ 2011	Recettes du Tourisme (en millions de dollars) ⁸ 2012
Espagne	60 031	56 263
France	54 753	53 550
Italie	43 000	41 185
Croatie	9 211	8 812
Grèce	14 623	13 416
Turquie	25 054	25 345
Chypre	22 570	2 599
Liban	8 012	6032
Syrie	5 070	-
Israël	5 305	5494
Egypte	11 528	9 940
Tunisie	1 914	2 227
Algérie	207	217
Maroc	7 281	6 703

Source : Organisation mondiale du tourisme et OCDE (2013), tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2013. Editions OCDE.

Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT-UNWTO. D'après les données de l'OMT-UNWTO, mai 2014).

⁸ 1dollar = 1,306 euro.

En 2011, les recettes touristiques pour l’Egypte ont atteint 11,5 milliards de dollars et 9,94 milliards en 2012 contre 14 milliards de dollars en 2010⁹¹⁰. Cette baisse peut être expliquée par les événements que l’Egypte a connu depuis les révoltes populaires en 2011. L’ensemble des pays du Sud pèse d’ailleurs moins qu’un seul des deux principaux pays touristiques du Nord, la France ou l’Espagne, selon **le tableau 2**.

Tableau n° 2 : Estimation des arrivées internationales en 2011

Pays	Estimation des arrivées internationales (en millions)	Pays	Estimation des arrivées internationales (en million)
Espagne	56,7	Malte	1,44
Italie	46,3	Egypte	9,8
France	83	Maroc	9,3
Grèce	15,5	Israël	2,8
Turquie	31,4	Libye	0,3
Tunisie	4,7	Algérie	2,3
Chypre	2,46	Liban	1,8
Croatie	10,36		

Source : Organisation mondiale du tourisme et OCDE (2013)¹¹.

Les touristes viennent principalement de l’Europe du Nord-Ouest, selon des logiques de proximité géographique.

On peut expliquer cette suprématie de la rive nord par plusieurs facteurs :

- Une plus grande proximité des foyers émetteurs
- Une facilité d'accès liée à la présence de réseaux autoroutiers et d'aéroports importants
- Une tradition et des aménagements touristiques plus anciens
- Une stabilité politique
- Un meilleur équipement en quantité et en qualité
- La liberté de circulation pour les personnes de l’espace Schengen

⁹ Les événements de 2011 ont freiné l’activité touristique.

¹⁰ Egypt travel and Tourism forging ahead (World Travel and Tourism Council).

¹¹ Tendances et politiques du tourisme de l’OCDE 2013. Editions OCDE.

Des logiques de proximité culturelle et des liens historiques anciens expliquent aussi la concentration de touristes d'une même nationalité dans certains pays, par exemple les Français en Tunisie ou au Maroc, les Allemands en Turquie. Les pays méditerranéens cherchent à promouvoir le tourisme, car il constitue un puissant levier de développement, en créant des emplois et en apportant des devises. Les pays du Sud espèrent suivre la voie de l'Espagne, dont la stratégie de développement élaborée dans les années 1960 reposait notamment sur un tourisme créateur d'emplois (**Ezzedine., 2000**). Le tourisme en Méditerranée est à la fois un révélateur de la fracture Nord-Sud et un facteur majeur de développement. Il obéit à des logiques marquées par le développement inégal. Les pays émetteurs sont au Nord (Europe du Nord-Ouest), et les principaux bénéficiaires du tourisme, en nombre de touristes et en recettes, sont aussi au Nord. Cependant, les pays du Sud y voient une opportunité de développement, sur le modèle de l'Europe méditerranéenne. Le tourisme international y est créateur d'emplois, dans le secteur touristique ou le BTP (bâtiments et travaux publics). Il apporte aussi les devises indispensables au financement des infrastructures et la clientèle qui permet de les rentabiliser. Il permet ainsi à certains pays de construire des stratégies de développement, et atténue ainsi la fracture Nord-Sud (**Morisson et Talbi., 1999**).

L'espace méditerranéen est donc un lieu d'échanges où les flux sont nombreux mais dissymétriques (flux de marchandises, de capitaux, de migrants et de touristes). Cette dissymétrie est d'ailleurs le reflet de fractures existant en particulier dans le domaine du développement entre le nord et le sud de la Méditerranée. Une grande diversité caractérise cette région. La rive nord comme la rive sud sont loin d'être uniformes d'un point de vue culturel ou économique. Ces contrastes de développement génèrent des flux importants. L'ampleur et l'ancienneté de ces échanges ont donné naissance à une organisation de l'espace spécifique, au nord comme au sud, et sont parfois facteurs de développement pour certains Etats. L'interface méditerranéenne est un espace original, qui apparaît davantage comme un espace de transition entre le nord et le sud, avec une grande diversité de situations. A l'échelle locale, de grands contrastes apparaissent également : c'est peut-être à ce niveau que les clivages sont les plus forts. L'espace méditerranéen est un lieu de partenariat mais aussi de conflits. C'est même l'une des régions les plus conflictuelles au monde.

1.4. Evolution du tourisme dans les trois pays du Maghreb

Le Maghreb est la région d'Afrique du Nord comprise entre la mer Méditerranée, le Sahara et l'océan Atlantique. Le Maghreb au sens strict regroupe la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Aujourd'hui, afin d'éviter toute confusion, on appelle *Petit Maghreb* ou encore *Maghreb central* l'ensemble des trois pays occupant la péninsule atlassienne de l'Afrique du Nord. L'espace du Grand Maghreb rattache à cet ensemble la Mauritanie et l'ensemble de la Libye (voir carte des pays du Maghreb).

Figure 3 : Le Grand Maghreb et la façade sud de l'Europe



Source : Le Grand Maghreb Wikipedia.

Le Maroc et la Tunisie restent les deux principales destinations touristiques au Maghreb, loin devant l'Algérie. En effet, contrairement à la Tunisie qui est une destination bon marché et de tourisme de masse, le Maroc arrive à se positionner comme une destination balnéaire de qualité (station d'Agadir).

Dans le **tableau 3**, nous présentons les flux touristiques des trois pays des trois pays du Maghreb entre 2000 et 2013. En considérant l'année 2000, l'Algérie représente 2% du flux touristique par rapport au Maroc et 1.7% par rapport à la Tunisie. En 2013, nous constatons pour l'Algérie une évolution du flux touristique qui passe à 27,2% du flux touristique marocain et 43,6 % par rapport au flux touristique tunisien.

Tableau n° 3 : Flux touristiques entre 2000 et 2013 dans les trois pays du Maghreb*

Années	2000	2001	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tunisie	5000	5390	6000	6378	6500	6762	7049	6901	6903	4780	5950	6269
Maroc	4240	4380	5477	5843	6558	7408	7879	8341	9300	9340	9375	10046
Algérie	86,6	90,1	1230	1443	1640	1740	1772	1911	2000	2390	2600	2733

*En milliers

Source : www.cia.gov (Estimation juillet 2013)

Source des données : Offices Statistiques Nationaux.

Si nous considérons les capacités hôtelières (**tableau 4**) pour les années 2005 et 2011, les capacités hôtelières de l'Algérie représentent moins du tiers des capacités en lits de la Tunisie. Le Maroc possède 1,5 fois plus en 2005 et presque 2 fois plus en 2011 des capacités en lits de l'Algérie. Nous constatons que l'Algérie reste bien loin des performances de ses voisins en ce qui concerne les flux touristiques et les capacités en nombre de lits.

Tableau n° 4 : Capacité hôtelière (nombre de lits)

Années	2005	2009	2011	2012	2013
Tunisie	230 000	239900	246000	248460	248460
Maroc	124 270	164 000	187800	198211	207572
Algérie	81 024	88 694	90000	96000	121000

Source : www.cia.gov (Estimation juillet 2013).

Source des données : Offices Statistiques Nationaux.

Chapitre 2. Le tourisme tunisien dominé par l'offre balnéaire

Avec 1300 kilomètres de côtes en grande partie sablonneuses, un climat méditerranéen chaud l'été et doux l'hiver, un patrimoine historique très riche et varié (huit sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) et surtout un coût bas du séjour touristique, la Tunisie est l'une des principales destinations des touristes européens en Afrique et dans le monde arabe (quatrième pays le plus visité après l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Maroc). La Tunisie a accueilli 7 millions de touristes en 2010, 4,5 millions en 2011 et 6 millions en 2013¹². La baisse du flux touristique pour l'année 2011 est due aux événements qu'a connus la Tunisie avec le départ du président Benali après la révolte de Sidi Bouzid.¹³

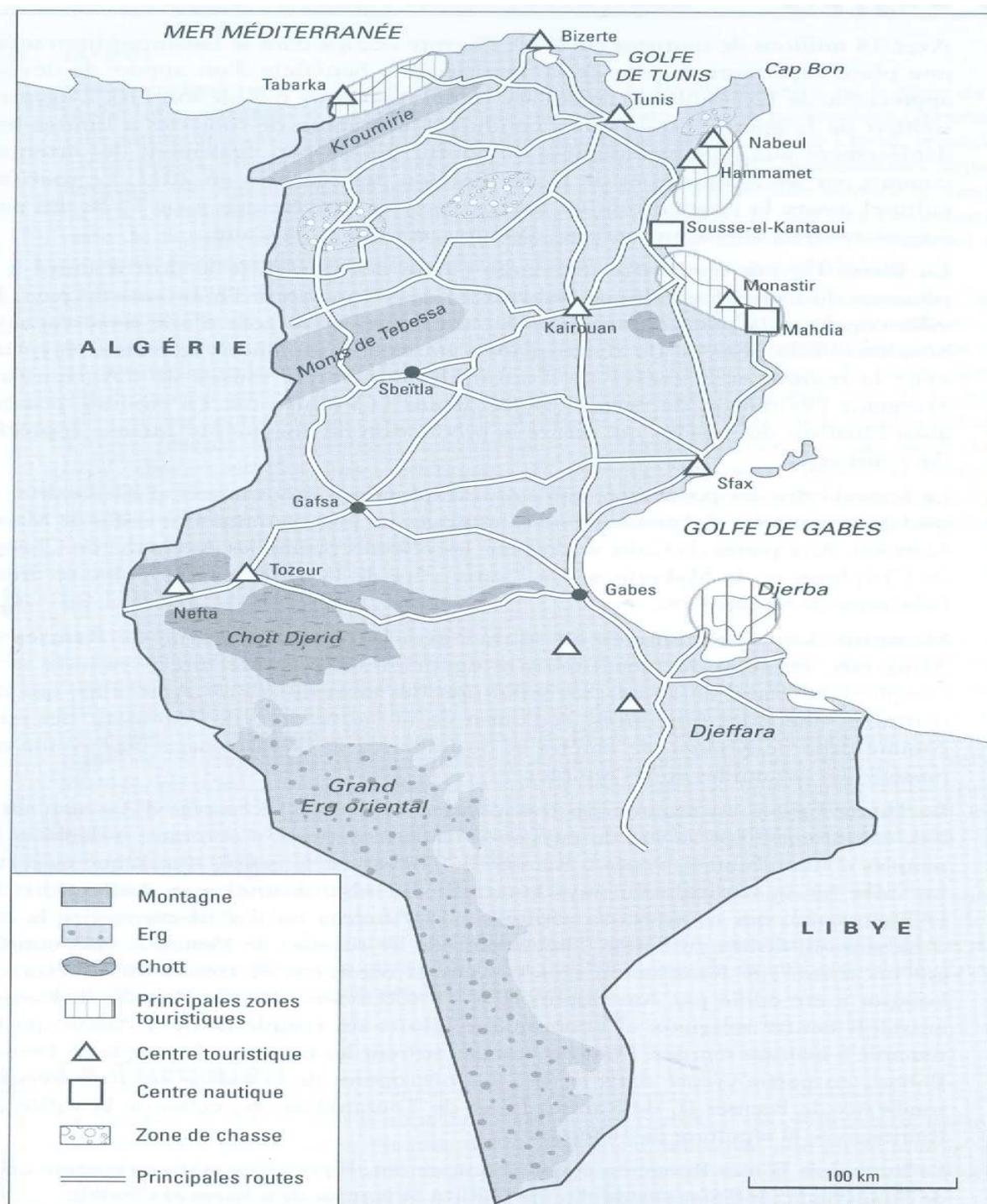
La Tunisie est le pays le plus au nord du continent africain. Il est séparé de l'Europe par 140 km au niveau du canal de Sicile et rattaché au Maghreb dont il est le plus petit Etat, limité à l'ouest par l'Algérie (965 kilomètres de frontière commune), au sud-est par la Lybie (459 kilomètres) et au nord et à l'est par la mer Méditerranéenne (1300 kilomètres de côtes, 500 kilomètres de plage, 60 îles de superficie variable).

D'une superficie de 162 155 km², la Tunisie est le pays qui présente le relief le plus plat du domaine maghrébin. Son altitude moyenne est de 700 mètres (800 mètres au Maroc et 900 mètres en Algérie). Le pays est doté d'un climat méditerranéen au nord et le long des côtes et d'un climat semi aride à l'intérieur et au sud, voire désertique dans l'extrême sud. Au nord, se trouvent les plaines de la Medjerda. Entre les monts de la Medjerda et la dorsale tunisienne s'étend une couverture forestière dense. Au sud, le pays se présente sous la forme de plateaux steppiques semi- désertiques tandis que le littoral est bas et sablonneux. A l'extrême sud quelques oasis sont disséminés dans le Sahara tunisien. La température moyenne à Tunis est de 12°C en hiver et de 30°C en été. Très irrégulières selon les années, les précipitations se concentrent lors de la saison froide (80% du total annuel) et atteignent une moyenne de 800 mm au nord et de 100 mm au sud. La période estivale correspond aux périodes des congés, aux grands flux des touristes et à la période sèche où le soleil et la mer font le plaisir des vacanciers.

¹² Ministère du tourisme tunisien, direction des études.

¹³ Les événements (révolte) de Sidi Bouzid ont commencé le 17 décembre 2010 pour atteindre toutes les villes de Tunisie.

Figure n° 4 : La carte touristique de la Tunisie



Source : D'après *Le tourisme dans le monde*, 6^e édition de A. Mesplier, p. 193.

Le territoire tunisien s'articule en trois espaces inégalement peuplés selon un gradient intérieur-littoral (ouest-est).

1. Le littoral oriental peuplé : il renferme 65,3 % de la population totale avec une forte densité de population (140 habitants par km² contre une moyenne nationale de 64) ;

2. La bande médiane rurale : elle totalise 16,7 % de la population qui est urbaine à hauteur de 30 % seulement ;
3. La bande occidentale peu peuplée : elle représente 18,1 % de la population avec une densité très faible de vingt habitants par km², due à l'extension des espaces montagneux de la dorsale tunisienne et désertique.

Pour le sud, il existe d'autres catégories de touristes qui s'intéressent à d'autres formes de produits touristiques (tourisme saharien) qu'ils combinent avec les autres produits tels que les produits balnéaires. Le choix de développer le tourisme saharien, initié à la fin de 1987, doit répondre à un double objectif : d'une part, permettre de diversifier le tourisme tunisien en faisant fructifier un gisement peu exploité et en lançant des produits innovants destinés en priorité au marché européen et d'autre part, permettre aux régions sahariennes de trouver, dans le tourisme, une solution à leurs problèmes économiques tout en préservant leur patrimoine culturel et naturel (**Ezzedine., 2000**).

2.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme en Tunisie

Avant l'indépendance de la Tunisie en 1956, le tourisme constituait déjà une activité économique. Les touristes qui fréquentaient en ces temps la Tunisie étaient essentiellement des Européens et venaient surtout au cours de la saison hivernale pour y bénéficier de la douceur du climat. Le pays comptait alors quelques 91 hôtels pour une capacité d'hébergement de 2 498 chambres dont la moitié était située à Tunis, la capitale, notamment axé sur le tourisme d'affaires. A l'indépendance, la priorité établie par le Président Habib Bourguiba (**Wilmots., 2003**) est alors de libérer l'économie nationale du contrôle français qui avait favorisé l'agriculture et l'extraction minérale, mais avait, en grande partie, négligé l'industrie, la Tunisie étant alors le pays le moins industrialisé du Maghreb.

La demande touristique a entamé une mutation en faveur du tourisme balnéaire estival vers la fin des années 1950 et le pays, pour répondre à cette nouvelle demande, s'est trouvé confronté à la nécessité d'investir dans une infrastructure hôtelière sur ses côtes.

La Tunisie disposant de maigres sources de revenus en devises pour le financement de sa croissance économique, les autorités tunisiennes ont rapidement pris la mesure du bénéfice qu'elles pouvaient tirer du développement du tourisme. Pour impulser cet effort, l'Etat a donc assumé l'essentiel des investissements touristiques réalisés au cours des premières années de l'indépendance de la Tunisie. L'ONTT (Office National du Tourisme Tunisien) s'est ainsi vue confier la mission de construire des hôtels dont la gestion était confiée à un autre organisme public, la SHTT (Société Hôtelière Touristique Tunisienne) (Bergaoui., 2003, Chaponnière., Lautier., 2005¹⁴).

Au cours des années 1960, l'ONTT dispose dans son offre de deux catégories d'hôtels : les « *Palaces* » orientés vers une clientèle de haut de gamme et les « *Tanit* » orientés vers une clientèle de masse. Il semblerait que l'urgente nécessité de générer des entrées de devises, tout en réduisant au minimum le coût d'investissement par lit, ait mené au choix de l'option « *Tanit* » comme modèle de développement de l'industrie touristique tunisienne. La stratégie tunisienne a depuis lors consisté à accroître sa capacité d'hébergement de touristes au moindre coût et a ainsi durablement positionnée l'offre tunisienne sur le tourisme balnéaire de masse. En 1969, le Code d'incitation aux investissements a étendu au secteur touristique le bénéfice de plusieurs avantages, notamment fiscaux, auparavant réservés au seul secteur industriel. En 1973, l'Agence Foncière Touristique était créée pour aménager de nouvelles zones touristiques (4ème plan 1972-76).

La capacité hôtelière passe progressivement de 4000 lits en 1962 à 56 000 lits en 1974, 123 000 lits en 1991, 239 900 lits en 2009 et à plus de 246000 lits en 2011(voir tableau 5).

La fréquentation touristique de la Tunisie a enregistré au cours de la période 1962-1990 une croissance remarquable (17% par an en moyenne) et n'a été que faiblement affectée par les chocs pétroliers de 1973 et 1982, par la fin du régime politique du Président Bourguiba en 1987, ainsi que par la première guerre du Golfe de 1991.

Cette croissance s'est ensuite ralentie pour se situer à 4,7% par an en moyenne au cours de la période 1990-2000 sans pour autant susciter une remise en cause du modèle de développement appliqué au cours des trois décennies écoulées.

L'attentat du 11 septembre 2001 aux USA et celui du 11 avril 2002 contre une synagogue à Djerba, perpétré par un kamikaze islamiste, qui a fait 19 victimes, ont frappé de plein fouet l'industrie touristique tunisienne.

¹⁴ [Http://www.afd.fr](http://www.afd.fr) • site@afd.fr.

Avec la guerre en Irak, les performances de l'industrie touristique tunisienne ont régressé en 2003 mais la reprise a été très rapide sauf pour 2011, année exceptionnelle où le PIB a chuté à moins de 6,5%. Le PIB tourisme est de 6,3% pour l'année 2003 et de 7% pour l'année 2013 (ministère du tourisme tunisien).

La dépréciation de la monnaie nationale est importante. Elle a perdu au cours des vingt dernières années près de 50% de sa valeur initiale. En 1970, un dinar tunisien s'échangeait contre 0,44 USD et en 2009 contre 0,73 USD. Les prix négociés avec les voyagistes sont libellés en dinars tunisiens. Sachant que près de 40% des intrants hôteliers sont importés, les coûts d'achat accusent naturellement une hausse par l'effet de change mais les recettes demeurent loin d'une indexation sur le glissement du dinar, ce qui engendre une pression sur les marges hôtelières. Un autre effet, et pas le moindre, est le tourisme de masse très compétitif en prix sur le marché international (la Tunisie avec son dinar reste très attractive par rapport à l'euro).

Tableau n° 5 : Evolution de la capacité d'hébergement entre 1971 et 2011

Années	Nombres d'établissements	Capacité en lits	%
1971	226	41225	-
1980	319	71529	+ 73,00
1985	420	93275	+ 30,40
1990	508	116534	+ 25,00
1995	612	161498	+ 25,00
2000	736	197453	+ 69,40
2007	800	232000	+ 17,50
2008	836	238495	+ 2,80
2009	856	239900	+ 0,60
2010	856	241 528	+ 0,70
2011	866	246000	+ 2,50

Source : Office National Tunisien du Tourisme (ONTT).

La croissance a été très forte jusqu'au début des années 1990, après quoi on assiste à un ralentissement de l'augmentation de la capacité. Cela s'explique aussi par le ralentissement des investissements touristiques à partir de 2003 (voir **tableau 9**).

Tableau n° 6 : Evolution de la capacité hôtelière par catégorie

Nombre de lits	1990	2002	2004	2009
5 Etoiles	7 100	24 156	25 724	28 709
En % des hôtels classés	8%	13%	12,65%	13%
4 Etoiles	12 800	62 649	74 774	77 138
En % des hôtels classés	14%	33%	36,76	35%
3 Etoiles	45 500	78 196	78 149	85 379
En % des hôtels classés	50%	41%	38,42	39%
2 Etoiles	23 100	22 627	21 771	22 609
En % des hôtels classés	25%	12%	10,70	10%
1 Etoile	3 100	2 965	2 987	5 249
En % des hôtels classés	3%	2%	1,47%	2%
Total classés	91 600	190 593	203 405	219 084
En % de l'ensemble des hôtels	81%	89%	89,9%	91%
Villages de vacances	11 600	12 087	10 105	9 047
En % de l'ensemble des hôtels	10%	6%	4,5%	4%
Pensions de famille	900	1340	1416	2 144
En % de l'ensemble des hôtels	1%	1%	0,6%	1%
Non classés	900	10 299	11 227	9 615
En % de l'ensemble des hôtels	8%	5%	5,0%	4%
Total	113100	214 319	226 153	239 890

Source : Office National Tunisien du Tourisme (ONTT).

L'évolution de la capacité hôtelière s'est faite en parallèle avec l'élévation de la catégorie des établissements hôteliers. La régression de l'hôtellerie non classée correspond à l'élévation générale du niveau de gamme des hôtels tunisiens.

Tableau n° 7 : Répartition des nuitées par catégorie hôtelière

	1991	1995	2000	2004	2009
5 Etoiles	6,2%	5,9%	11,1%	12,8%	13,9%
4 Etoiles	15,1%	22,3%	30,9%	38,8%	43,8%
3 Etoiles	45,8%	48,1%	42,1%	35,8%	33,2%
2 Etoiles	20,3%	13,2%	7,8%	6,4%	5,9%
1 Etoile	2,3%	1,2%	0,8%	0,6%	0,4%
Hôtels classés	89,7%	90,7%	92,7%	94,5%	97,2%
Non-classés	10,2%	9,3%	7,3%	5,5%	2,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Office National Tunisien du Tourisme (ONTT).

Les nuitées sont réalisées en grande majorité dans des hôtels classés. Parmi ceux-ci, les nuitées en 4 étoiles et en 3 étoiles dominent largement (respectivement 44% et 33% en 2009). De plus, la tendance va apparemment vers une hausse des niveaux de haut de gamme recherchés : la

demande vis-à-vis des 5 et 4 étoiles est en hausse alors que celle des 3 étoiles est en baisse quoiqu'elle demeure importante, celle relative aux 2 et 1 étoile semble de plus en plus délaissée. En effet, la part des nuitées dans les hôtels 4 et 5 étoiles est passée de 21% en 1991 à 42% en 2000 pour se situer ensuite à 58% en 2009. Cette évolution rend compte de l'existence de deux effets ; un effet-demande à la recherche des gammes supérieures et un effet-offre qui traduit les difficultés des hôteliers 4 et 5 étoiles à se positionner en termes de prix par rapport à la concurrence des catégories 2 et 3 étoiles.

2.2. Importance du tourisme dans l'économie tunisienne

Le tourisme est érigé en secteur stratégique en Tunisie. Il est l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie de la Tunisie et la deuxième source de devises pour le pays. Le tourisme a un effet d'entraînement sur d'autres secteurs économiques, tels que le transport, les communications, l'artisanat, le commerce et le bâtiment. D'après les statistiques de la banque centrale de Tunisie pour 2009 et 2010, les exportations de marchandises représentent 65% des recettes en devises et le tourisme représente une moyenne de 11,5% pour les mêmes années. L'activité touristique agit sur les transports par la multiplication des transits et le déplacement des touristes, de même pour le commerce par l'approvisionnement en denrées alimentaires et autres, en plus des produits de l'artisanat à emporter ou à offrir comme souvenirs.

Tableau n° 8 : Poids des recettes Tourisme/PIB (2000-2013)

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2013
Part du tourisme dans le PIB en %	8,4%	8,8%	7,2%	6,3%	7,0%	7,4%	6,5%	6%	7%	6,5%	7%

Source : Office National du Tourisme Tunisien (ONTT).

La part du tourisme dans le PIB diminue entre 2002 et 2004. Cet essoufflement témoignerait du net recul du produit touristique de base du tourisme tunisien constitué par des séjours de moyenne gamme en bord de mer mais aussi de la conjoncture extérieure notamment les événements du 11 septembre 2001 aux USA et de Djerba en 2002.

En 2013, le secteur du tourisme contribue à hauteur de 7% au PIB national (4 milliards de dinars tunisiens, soit 1,7 milliard d'euros de recettes tourisme). Le secteur du tourisme emploie environ 400 000 personnes (emplois directs et indirects). Au total, le pays a accueilli 6,2 millions de touristes en 2013, principalement des Européens ainsi que des familles venues d'Algérie et de Libye qui apprécient les 1 300 km de côtes et les prix cassés de l'hôtellerie locale. La Tunisie a accueilli 5,9 millions de touristes en 2012 et 4,8 millions en 2011¹⁵.

La Tunisie est la première destination des Français, devant le Maroc. Traditionnellement accueillant et francophone, le pays s'est spécialisé dans le tourisme balnéaire de masse. Des centaines de retraités s'installent plusieurs mois à Djerba, Hammamet ou Zarzis, afin de fuir les rigueurs de l'hiver ou pour un tourisme médical encouragé par la présence de praticiens qualifiés dans tous les domaines et à des prix très compétitifs par rapport à ceux pratiqués en France. Une autre catégorie vient aussi pour les soins esthétiques¹⁶.

Il ressort de la lecture du **tableau 9** la possibilité de suivre la situation de l'évolution des investissements et du nombre d'établissements sur plus d'une décennie.

Tableau n° 9 : Evolution des investissements touristiques entre 1998 et 2010

Années	1998	1999	2001	2002	2003	2004	2006	2008	2010
Investissement touristique (1)	307,0	323,0	330,0	353,3	282,3	288,2	204,6	253,6	376,4
Nombre d'établissement	692	722	755	777	790	800	825	837	856
Capacité en lits (2)	184,6	188,6	205,6	214,3	222,0	226,1	231,8	238,5	241,5

Source : Office National du Tourisme Tunisien.

(1) En millions de dinars tunisiens.

(2) En milliers.

Dans le **tableau 9**, on remarque que l'investissement touristique est stable, malgré une nette régression entre 2003 et 2006, bien que le nombre des établissements touristiques augmente, de même que leur capacité en lits. Mais l'investissement reprend en 2008 pour atteindre 376,4 millions de dinars tunisiens en 2010, somme jamais égalée.

¹⁵ Ministère du tourisme : Direction des études.

¹⁶ Le tourisme médical est une activité qui prend de l'ampleur dans plusieurs pays à vocation touristique. La Tunisie lui accorde beaucoup d'intérêt pour diversifier son offre touristique. D'après Estetika Tour, première agence de tourisme médical en Tunisie, en 2008, près de 100 000 patients venus majoritairement des pays riverains tels que la Libye ou l'Algérie, mais aussi d'Europe se sont fait soigner en Tunisie pour toutes les spécialités médicales. Les patients internationaux qui viennent se faire soigner en Tunisie ont deux motivations :

- bénéficier de certaines spécialités chirurgicales indisponibles dans leur pays. C'est le cas des patients venus principalement des pays voisins et d'Afrique.

- bénéficier de certaines spécialités chirurgicales trop chères dans leur pays. C'est le cas des patients venus principalement d'Europe pour des spécialités chirurgicales non remboursées par leur système de sécurité sociale.

Le **tableau 10** permet d'analyser l'évolution des principales sources de devises et calculer la croissance ainsi obtenue.

Tableau n° 10 : Evolution des principales sources en devises¹⁷

Période	2001	2003	2005	2007	2009	2010	2011	2012	2013	% croissance 2013
exportations de biens	9 536	10 342	13 486	19 410	19 469	23 519	25 092	26 548	27 701	146%
transports	918	937	1 656	1 841	1 866	2 202	1 889	2 283	nd	118,6%
tourisme	2 341	1 903	2 574	3 077	3 472	3 522	2 433	3 175	3 229	38%
transferts des émigrés	1 334	1 611	1 827	2 199	2 653	2 891	2 800	3 500	4 025	116%
	15 325	15 960	20 538	28 551	29 994	35 267	35 201	38 884	40201	162%

Source : Statistiques financières de la Banque Centrale Tunisienne BCT.

1 dinar tunisien = 0,501 euro = 0,73 USD en 2013.

Le **tableau 10** représente la structure des recettes en devises par rapport aux recettes courantes. Nous constatons que les recettes provenant du tourisme sont plus importantes que celles des transferts des émigrés ou les recettes engrangées par les transports. Les exportations des biens demeurent la source principale des recettes courantes avec 65 % en moyenne entre 2001 et 2010.

En revanche, la contribution du tourisme à la balance des paiements confirme le recul du secteur en tant que pourvoyeur de l'économie nationale en devises internationales. Dans l'ensemble, c'est le tourisme qui semble sur la période considérée avoir connu le plus faible taux de croissance avec 7% par an contre 12% pour les exportations de biens, 13% pour les transports et 9% pour les transferts des revenus des travailleurs émigrés. Enfin, la part de l'activité du tourisme est passée de 15% en 2001 à 12,5% en 2005 et 10 % en 2010.

D'après l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) les recettes touristiques au 31 décembre 2013 sont évaluées à 3229 millions de dinars tunisiens¹⁸.

Pour mieux analyser la part des recettes en devises par rapport aux recettes courantes et dégager la part des recettes générées par le tourisme et comprendre l'importance de celles-ci pour l'économie tunisienne, le tableau suivant nous permet d'apporter une appréciation assez significative sur cette structure.

¹⁷ En milliers de dinars courants.

¹⁸ Statistique de la Banque centrale de Tunisie.

Tableau n° 11 : Structure des recettes en devises par rapport aux recettes courantes

Années	2001	2003	2005	2007	2009	2010	2011	2012	2013
Exportations de biens	62%	65%	66%	68%	65%	67%	71%	68%	69%
Transports	6%	6%	6%	6%	6%	6%	5,4%	5,9%	-
Tourisme	15%	12%	13%	11%	12%	9%	7%	8%	8%
Transferts des émigrés	9%	10%	9%	8%	9%	8%	8%	9%	10%

Source : Ratios calculés d'après les statistiques de la Banque centrale Tunisienne.

Malgré les recettes du tourisme en nette évolution depuis 2005, le ratio recettes devises/recettes courantes passe de 15% en 2001 à 8% en 2013. Cela s'explique par l'évolution des autres sources de devises (exportations des biens, transport, transfert des émigrés).

2.3. Les politiques touristiques de la Tunisie depuis son indépendance

Plusieurs stratégies de développement ont été essayées par la Tunisie depuis son indépendance en 1956 pour redynamiser le marché intérieur avec comme objectif une croissance rapide capable de rattraper le retard de son économie.

Durant la période 1961-1969, la Tunisie a opté pour une stratégie socialiste où l'Etat contrôle tous les domaines de l'économie (**Wearing., 2001 ; Ben Romdane., 2007**).

A partir des années 1970, la Tunisie adopte l'économie de marché. Le modèle libéral pour le tourisme est une volonté de l'Etat de tirer profit de ces ressources touristiques pour attirer les touristes et les devises, et d'ouvrir aux voyageurs et transporteurs européens le marché touristique international (**Ben Romdane., 2007**).

En 2006, la Tunisie a accueilli plus de 6,5 millions de touristes, principalement des Européens (60%) et des Maghrébins (30%). L'industrie touristique a généré l'équivalent de 2,8 milliards de dinars tunisiens de recette en devises (1,2 milliard d'euros). Elle a contribué au PIB à hauteur 7% et de 12 % dans les recettes courantes provenant des biens et des services exportés.

(BCT, 2007). Le développement du tourisme contribue en plus au développement des autres secteurs liés, tels que le transport aérien et l'artisanat.

Les objectifs politiques, les stratégies de développement, une conjoncture financière non favorable et les influences extérieures ont marqué l'histoire économique de la Tunisie qu'on peut classer en quatre phases bien distinctes :

La première phase correspond à la conquête de la souveraineté et à l'étatisation de l'économie et du commerce extérieur (1956-1969). Cette phase coïncide à la mise en œuvre d'une stratégie économique basée sur le dirigisme étatique, seul le secteur du tourisme ne faisant pas partie de cette politique (**Ben Romdane., 2007**).

La deuxième phase correspond à l'abandon par l'Etat de la politique socialiste, à la promotion du secteur privé et des industries exportatrices, à la valorisation des matières premières et des industries de substitution aux importations (1969-1986).

La troisième phase correspond à une nouvelle orientation de la politique économique suite un surendettement et une asphyxie financière qui ont obligé la Tunisie à s'adresser au FMI et à la Banque mondiale et à être soumise à un plan d'ajustement structurel (PAS : 1986-1990).

La moitié des années 1990 est caractérisée par des réformes et la politique de promotion à l'exportation. Cette période est fortement marquée par la multiplication des accords régionaux (essentiellement Union européenne et pays arabes).

2.3.1. Première période (1956 - 1969)

➤ Les opportunités de développement

Quand, en 1956, la Tunisie accède à l'indépendance, son économie et son commerce extérieur sont entre les mains d'intérêts étrangers, français pour l'essentiel.

Le Président Bourguiba entame le processus de décolonisation durant la période post-indépendance (1956-1961) en promulguant un certain nombre de mesures

- Nationalisation des services de base (chemins de fer, ports, production et distribution d'eau, d'électricité et de gaz qui faisaient auparavant l'objet de concessions)
- Rachat de la moitié du capital des entreprises minières et, à travers elles, l'Etat exerce un contrôle sur les sociétés de transformation

- Il crée un Institut d'émission tunisien (la Banque centrale de Tunisie) et une monnaie nationale (le dinar) en remplacement du franc français, ainsi que trois grandes banques tunisiennes et procède à la tunisification juridique de la plupart des agences ou succursales des banques.

La stratégie de développement «socialiste» des années soixante et l'étatisation du commerce extérieur et intérieur de gros va permettre à l'État de canaliser les actions du secteur privé en lui soustrayant les activités commerciales et en l'orientant vers l'industrie et le tourisme **(Dutorme., 2006).**

En matière touristique, des avantages plus importants sont consentis aux promoteurs privés. A partir de 1965, la politique de collectivisation menée à l'époque a stimulé l'investissement touristique qui a trouvé dans le secteur une base de repli pour les capitaux privés. Par ailleurs, le décret du 2 septembre 1966, portant encouragement de l'Etat à la construction hôtelière et touristique, a également eu le même effet.

La prise de conscience croissante de la sous-utilisation de l'espace littoral et une demande plus exigeante quant à la qualité de l'aménagement touristique ont eu une influence sur les décisions des Pouvoirs publics pour la mise en place d'une stratégie de développement du tourisme.

Durant cette période, l'aménagement touristique a connu deux sous périodes :

► *La première sous période a débuté en 1959*

Elle correspond à l'initiative de l'Etat qui a créé la SHTT¹⁹ (une société hôtelière étatique qui a lancé le tourisme par la construction d'une série de grosses unités hôtelières appelées *Palaces*, exemples : « *Sousse Palace* », « *Skanès Palace* »). Il s'agit d'hôtels installés parfois en pleine campagne, réalisés et gérés directement par l'Etat.

► *La deuxième sous période a débuté en 1963*

On assiste alors à un développement tout azimut, sans aucun plan d'ensemble, de plusieurs embryons de zones touristiques à Tunis, Nabeul, Hammamet, Sousse, Monastir, Jerba, Zarzis et Gabès, un boom anarchique dû aux initiatives prises en faveur du secteur privé. Cette phase est marquée par la construction d'hôtels isolés sans aucune planification spatiale, ni équipements et infrastructures nécessaires.

¹⁹ SHTT : Société Hôtelière et Touristique de Tunisienne.

2.3.2. Deuxième période (1969-1986)

➤ Phase de la réorganisation : 1973-1981

Conscient des dangers, l'Etat a cherché à organiser ce secteur et à planifier l'aménagement de l'espace touristique littoral. Par décret de 1973, les zones de Tunis-Nord, Tunis-Sud, Nabeul Hammamet, Sousse, Djerba-Zarzis ont été classées *Zones prioritaires* (Cf. **Figure n°5**). Des plans d'aménagement ont été préparés et approuvés. L'Etat a pris en charge les infrastructures et a octroyé d'importants avantages aux promoteurs. De même, pour assurer la maîtrise foncière, l'Etat a créé en 1973 l'Agence Foncière Touristique. Celle-ci, en tant qu'aménageur public, constitue l'une des originalités de l'aménagement touristique tunisien.

Ainsi, jusqu'en 1980, l'espace touristique est demeuré essentiellement balnéaire et basé sur l'hôtellerie classique : *l'aménagement étant de type linéaire* sur le front de mer.

Ce modèle d'aménagement a parfois contribué à privatiser la plage et à rendre difficile l'accès public à la mer. C'est donc dans le cadre de la diversification et de l'enrichissement du produit touristique, et pour sauvegarder l'accès public, que le modèle d'aménagement des zones touristiques a évolué vers une intégration et une diversification des projets financés par des sociétés mixtes (Station El Kantaoui-Tabarka, etc.). Ce modèle a permis une occupation spatiale plus en profondeur ainsi que le développement de terrains de golf, de sport, de ports de plaisance, et la mise en valeur du style architectural arabo-musulman (**Jarraya., 2011**).

Dans le IV^e Plan de développement économique et social de 1972-1976, l'orientation est donnée pour que le secteur public-État et les entreprises publiques réalisent les trois quarts du total des investissements. Cette prédominance du secteur public peut s'expliquer pendant cette phase d'apprentissage par le manque de cadres et d'entrepreneurs dans le secteur privé. Cette période est caractérisée par la nécessité de dépasser les seuls aspects économiques. L'État doit faire face à des tâches prioritaires telles que les infrastructures économiques et sociales, les grands projets hydrauliques, les grands ouvrages portuaires et d'importants projets industriels. « En second lieu, l'État doit exercer des prérogatives de puissance publique sur la planification de l'économie, l'encadrement par la fiscalité, le crédit, la réglementation, le commerce extérieur, l'arbitrage entre les différents intérêts, etc. » (**Banque Mondiale., 1981**).

Au début des années 1970, une stratégie d'industrialisation tirée par les exportations remplace celle qui s'appuyait sur le marché intérieur. Ce changement du moteur principal de croissance a nécessité la mise en place du Code de l'investissement en 1969. La loi d'avril 1972 et celle

d'août 1974 traduisent aussi l'option libérale et l'ouverture au capital privé sous forme d'investissement direct. En 1979, une commission *ad hoc* a été chargée de réfléchir aux problèmes de l'aménagement.

Depuis, on assiste à un passage progressif d'une littoralisation plutôt passive à une littoralisation active (Najem., 2010).

Plusieurs auteurs ont dénoncé les conséquences négatives de la croissance « incontrôlée » du tourisme (sans régulations), en particulier dans les pays en développement, que ce soit au niveau culturel ou naturel (MORISSON., TALBI B., 1996).

▪ *Création des zones touristiques*

Les lois qui commandent la création et l'extension des zones touristiques, l'amélioration de la qualité du service d'hébergement touristique, la mise en place des complexes culturels et d'animation ainsi que la diversification des activités de loisir visent l'étalement de la saison touristique et l'allègement de la domination du balnéaire qui marque le tourisme tunisien (Belhedi., 1999).

La notion de « Zones touristiques » englobe deux aspects : un aspect juridique, puisque une zone touristique est décrétée, et un aspect territorial, puisque pour bénéficier de l'aide de l'Etat, tout projet touristique doit obligatoirement s'inscrire dans cet espace.

► La création par décret de zones touristiques : les premières à Tunis Nord, Tunis Sud, Hammamet-Nabeul, Sousse et Djerba-Zarzis (avril 1973), puis à Monastir (avril 1975), Mahdia (avril 1976), Kerkennah (septembre 1981), Tabarka et Aïn Draham (septembre 1981) (cf. **Figure n°5**).

► L'Agence Foncière Touristique, créée en 1973, a défini le cadre juridique de la politique d'aménagement à l'intérieur des zones touristiques par l'aménagement et la cession des terrains destinés à la construction des établissements touristiques. Elle a donc la charge de mettre à la disposition des promoteurs des terrains à des prix compatibles avec la rentabilité du projet, soit une charge foncière de 6 à 10% de l'investissement.

La stratégie de développement touristique porte sur la priorité aux zones touristiques à l'intérieur desquelles des plans d'aménagement ont été établis.

Depuis son indépendance en 1956, la Tunisie a connu de profondes transformations qui ont rendu indispensable la redéfinition de la politique d'aménagement du territoire. Il a fallu attendre 1985 pour voir la naissance du premier schéma national d'aménagement du territoire, et des schémas régionaux.

2.3.3. Troisième période (1986 – 1990)

- *Développement du secteur et diversification du produit touristique*

En fait, la diversification a commencé dans les années 1970, mais elle est restée modeste. Ainsi, face à l'essor du tourisme et encouragé par la réussite des stations intégrées, l'Etat a cherché à diversifier davantage le produit touristique.

Des pôles de rayonnement, dans le Sud tunisien (Nefta - Tozeur - Douz - Kebili) et dans le Nord-Ouest (Ain Draham...), ont été réalisés ainsi qu'une nouvelle station intégrée (Yasmine Hammamet) de 15 000 lits s'étalant sur une superficie de 300 ha. Les stations intégrées constituent des sous-ensembles notables du système littoral tunisien.

Les objectifs recherchés par ces opérations sont (**Najem., 2010**) :

- La promotion et la sauvegarde du patrimoine
- La participation au développement du Sud et du Nord-Ouest tunisien
- La diversification et l'enrichissement du produit touristique afin d'étaler, entre autres, la saison touristique. C'est ainsi que l'Agence Foncière Touristique, en tant qu'aménageur public, a été chargée de la réalisation de 2 terrains de golf (Hammamet en 1987 et Monastir en 1988).

- *La révision des plans d'aménagement*

Durant l'année 1987, l'Agence Foncière Touristique a révisé la majorité des plans d'aménagement touristique programmé sur le littoral après consultation des différents services concernés pour éviter d'éventuels litiges sur le foncier. Parmi les objectifs recherchés, l'augmentation de la capacité d'accueil par l'extension des zones et leur densification. Une Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) est créée en 1988, cadre institutionnel intervenant pour tous les projets qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement, y compris touristiques.

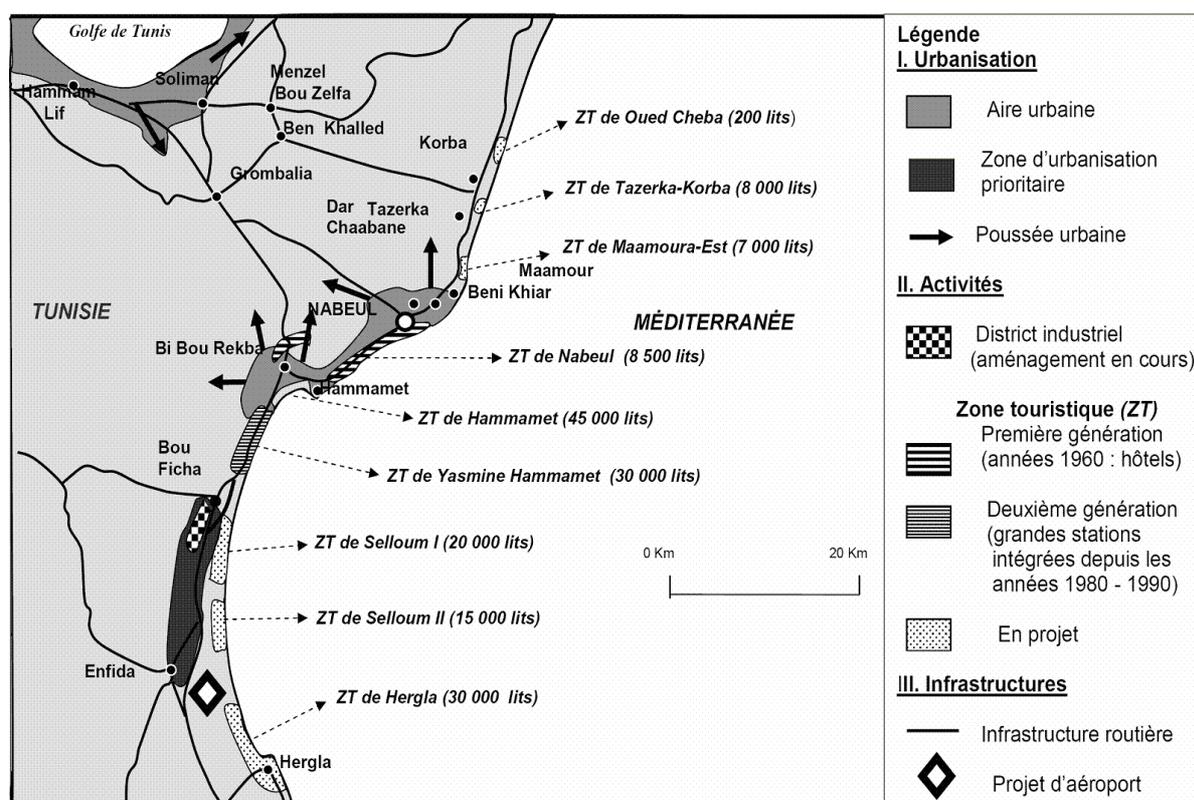
Le fonctionnement des zones touristiques classiques (Hammamet-Nabeul, Sousse, Dkhila-Monastir, Djerba) montre bien que les procédures adoptées pour la maîtrise foncière et l'exécution des infrastructures ont été cohérentes. Mais le zonage qui a été privilégié lors de la conception de l'aménagement du littoral n'a pas permis l'organisation d'un véritable espace de loisirs avec des pôles d'animation en articulation avec les espaces d'hébergement.

Après l'abandon de la politique «socialiste» des années soixante, on assiste durant cette période à la promotion du secteur privé et grâce à une conjoncture particulièrement favorable

des finances publiques, l'Etat a procédé à un investissement massif dans le secteur public tout spécialement dans les infrastructures de base.

Les trois-quarts du territoire tunisien sont situés dans des zones arides et semi arides. La Tunisie est sujette à la rareté des ressources en eau dont les besoins sont croissants d'une année à une autre pour le tourisme et pour l'agriculture, très sollicités au même moment. Le déficit peut être comblé par l'utilisation des eaux non potables pour l'agriculture après leur traitement, les transferts d'eau des zones bien arrosées en pluviométrie vers les zones moins arrosées.

Figure n° 5 : Situation des stations balnéaires sur le littoral Est de la Tunisie entre 1980 et 1990



Source : D'après Le grand Maghreb sous la direction de Jean-François Troin, collection U, éd. Armand Colin, juin 2006.

▪ **Le renforcement et l'amélioration des infrastructures et de l'environnement**

Durant cette période et à partir de 1987, le Ministère du tourisme a largement contribué à la structuration de l'axe de développement du littoral. Par l'intensification des investissements infrastructurels qui y ont été exécutés (routes, autoroutes, métro, ports, aéroports, centrales thermiques, renforcement des réseaux de la société tunisienne de l'électricité et gaz, des postes, téléphone et télégraphe, de la société nationale d'exploitation et de distribution des

eaux et de office national de l'assainissement) et par l'augmentation des flux, il a contribué à l'émergence d'une structure axiale forte bien maillée. Les préoccupations environnementales sont apparues très tôt, dès les premiers plans d'aménagement touristique. En effet, les réseaux d'infrastructure et d'équipement, y compris les stations d'épuration des eaux usées, ont été pris en charge par l'Etat. Ils sont de plus en plus renforcés et améliorés. A Yasmin-Hammamet, toutes les infrastructures sont souterraines.

Aussi, dans les zones touristiques, l'une des préoccupations constantes des aménageurs a été la promotion des espaces verts. Les trois quarts de la surface de chaque unité hôtelière sont réservés à la verdure. Seul un quart est destiné à la construction, et rares sont les hôtels qui dépassent les 4 niveaux.

A El- Kantaoui, plus de la moitié (150 ha) de la station sont des espaces verts publics ou privés. Ce qui lui a valu l'appellation de « premier port jardin de la Méditerranée ». A Mahdia, pour la première fois, au cœur de la zone touristique, un parc public de 3,5 ha a été créé. Cet engouement pour les espaces verts a fait dire à certains que la politique d'aménagement touristique est gaspilleuse d'espace.

2.3.4. Quatrième période (1990-2011)

➤ L'ajustement structurel

Devant la détérioration (**Brack, 1997**) de la situation économique et financière du pays dans les années 1980 et la lutte pour la succession au sein du pouvoir, en plus d'un retournement de la situation économique mondiale, la Tunisie n'avait plus d'autres solutions que de s'adresser au Fonds monétaire international pour pouvoir faire face à ses obligations financières internationales (remboursement de la dette, paiement des importations) (**Morisson., Talbi., 1996, Murphy., 1999**).

Cette période est caractérisée par deux événements majeurs :

- Les ajustements structurels ont favorisé le recul de l'intervention de l'Etat dans divers domaines socio-économiques.
- On assiste à une sensibilisation à la protection de l'environnement et à la création de nouvelles institutions telles que le ministère de l'Environnement en 1992 et une Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) en 1995, dont la mission est de prendre en charges les problèmes environnementaux qui peuvent surgir et prendre les mesures

nécessaires pour la protection des zones sensibles dans le cadre du développement des activités touristiques²⁰ (**Chapoutot et al, 2010**).

L'urbanisation extensive se produit souvent dans un contexte de désorganisation urbaine de faible densité qui aura des conséquences majeures sur l'environnement et la population. L'essentiel des activités économiques est situé au niveau du littoral et représente 93% des activités touristiques en 2000 (**Oliya., 2006**). Le chercheur Ahmed Souissi estime que si cette concentration s'est faite au détriment des terres agricoles (**Souissi., 2000**), il y a confrontation entre agriculture et urbanisme balnéaire.

La protection de l'environnement en Tunisie représente à la fois un choix stratégique et un défi (**Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 2001**).

A la lumière des principaux enjeux d'urbanisation du territoire, il apparaît évident que le secteur littoral est la zone qui posera le plus grand défi en terme d'aménagement du territoire et de gestion de l'environnement. Le nouveau schéma national d'aménagement du territoire (**MEAT., 2002, Urbaconsult., 2006**), dont les orientations de base sont définies depuis 1997, est basé sur le concept de développement durable. Ainsi, le développement du territoire sera construit selon trois axes, qui sont à la fois les trois exigences dictées par les réalités du pays et les trois objectifs majeurs de développement fixés pour les prochaines décennies :

- **Axes**

- un développement efficace, en termes de compétitivité internationale
- un développement durable à la mesure des pressions exercées sur les ressources naturelles
- un développement équitable assurant un haut niveau de cohésion sociale.

- **Objectifs**

- maîtriser la densification par la mise en place de deux politiques
- une politique urbaine, en vue d'assurer la maîtrise foncière de l'urbanisation et la desserte efficace par les transports collectifs
- mieux gérer les milieux fragiles et leurs ressources naturelles

La Tunisie a lancé en 2003 un programme de mise à niveau du tourisme, sur la base d'une étude financée par la Banque mondiale (**agence française de développement, 2003**).

²⁰ La stratégie nationale de développement durable a commencé par la création en 1993 de la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), l'instance supérieure de consultation et de décision, dont l'objectif est d'assurer l'intégration de la durabilité dans le processus de développement économique et social et de coordonner les efforts nationaux en la matière. En 1995, un Plan d'Action National de l'Environnement et du Développement Durable a été opté par le gouvernement ; il fait suite à la politique de protection de l'environnement engagée en 1988.

- **Les nouvelles orientations de cette stratégie reposent sur :**

- **l'étalement** de la saison touristique grâce à la création de station balnéaire intégrée (tourisme d'été et d'hiver).

- **l'extension** du domaine de l'activité touristique à l'intérieur du pays. Ainsi, des campagnes de publicité de l'offre tunisienne du tourisme ciblent l'intérieur du pays grâce au développement du marketing touristique par un encadrement spécifique issu des universités ou des écoles de formation dans ce domaine. Cette activité utilise les moyens adéquats pour faire aboutir leur spot publicitaire, les médias, les affiches etc.

- **La diversification** de l'offre pour élargir et diversifier la clientèle et ce par :

- ▶ *La diversification des marchés* avec un intérêt particulier pour le marché arabe et les marchés lointains (voisins algériens et libyens et les pays du golfe et l'Arabie Saoudite).

- ▶ *La diversification des modes d'hébergement* (les hôtels de charme, les Appart hôtels...).

- ▶ *Le développement de nouveaux produits* (tourisme saharien, culturel, de plaisance, médical, écotourisme, etc.).

Les prémices d'un aménagement du territoire ont commencé juste avec l'adoption des premiers plans de développement (1962-1969) pour palier les disparités régionales. Suite à une littoralisation accrue et pour freiner l'exode rural, l'Etat a fait du développement des régions intérieures une priorité d'aménagement. 60% de la population tunisienne, 90 % des établissements industriels et $\frac{3}{4}$ des services sont concentrés sur le littoral. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de 1985 a établi 6 grandes régions dites économiques où 3 régions du littoral sont organisées autour des métropoles :

- Le nord-est autour de Tunis
- Le centre-est regroupe le Sahel et la plaine de Sfax et comprend un ensemble de grandes villes (Sousse, Monastir, Mahdia et Sfax)
- Le sud-est, avec Gabès comme centre principal, Médenine et Djerba

L'intérieur est composé de trois régions :

- Le nord-ouest représenté par Béja, Siliana et Jendouba
- Le centre-ouest comprend Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan
- Le sud-ouest, organisé autour de Gafsa et Tozeur

Après le SNAT, un nouveau Schéma Directeur d'aménagement du Territoire National (SDATN) est créé en 1997. Après l'accord de libre échange avec l'Union européenne en 1995, la Tunisie a préconisé un nouveau plan d'aménagement du territoire dont les orientations sont la durabilité, l'efficacité et la compétitivité de l'espace national.

Les schémas sont élaborés²¹ par le Ministère chargé de L'Aménagement du Territoire en collaboration avec les départements ministériels intéressés et les collectivités locales et les différents services publics concernés. Les Schémas *« assurent l'organisation de l'utilisation de l'espace en orientant l'implantation des programmes de l'État, des collectivités publiques locales, des établissements et services publics et en œuvrant à leur cohérence dans le cadre des perspectives de développement économique et social. Ces schémas déterminent notamment l'utilisation générale des sols, le tracé des grandes infrastructures, l'organisation générale du transport, la localisation des équipements structurants, des services et des activités les plus importantes, des sites culturels y compris les sites archéologiques, les zones de sauvegarde et les monuments historiques à conserver ou à mettre en valeur ainsi que les orientations générales de l'expansion et du développement des agglomérations urbaines. Ils tiennent également compte des risques naturels et des impacts sur l'environnement »*.

Malgré le recul du rôle de l'Etat dans les investissements et la gestion du tourisme depuis la fin des années 1980, le tourisme tunisien reste dominé par un tourisme balnéaire qui a favorisé une littoralisation accrue. Plusieurs plans et programmes de développement du territoire ont vu le jour mais des disparités existent toujours entre les zones intérieures et les zones littorales où sont concentrées la majorité de la population et presque la totalité des activités industrielles. Conscient de cet aspect, la Tunisie a révisé son tourisme vers la fin des années 1990 sans pour autant apporter des changements dans la concentration du tourisme dans de grandes stations balnéaires (**Coudert, 2009**).

²¹ Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et ses textes d'application (Publications de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne), 2011.

2.4. La place du tourisme dans les stratégies tunisiennes de développement économique

Durant les années 1960, la Tunisie a manifesté un intérêt particulier pour le tourisme pour des motifs économiques. Pour les organisations mondiales ou régionales (PNUD, CNUCED, OCDE, Banque mondiale, etc.), le tourisme peut être un outil de développement des pays sous-développés dont bénéficient aussi les pays riches. Il permet de créer des emplois, de générer des devises, des services et des infrastructures, il permet aussi le transfert des richesses des pays riches vers les pays pauvres, d'autant que les pays en voie de développement disposent d'atouts (main-d'œuvre bon marché, cadres naturels et culturels, coûts des services relativement faibles et marché foncier peu coûteux) (Bethemont., 2001).

2.5. Bilan et analyse des activités du tourisme

Le **tableau 12** montre les flux touristiques sur quatorze années (2000-2013). Le taux annuel moyen de croissance sur quatorze années est de 1,6%.

Tableau n° 12 : Flux touristiques entre 2000 et 2013 (en milliers)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2007	2008	2010	2011	2012	2013
5 000	5 390	5 063	5 114	5 998	6 378	6 762	7 050	6 903	4 780	5 950	6 269

Source : Office National du Tourisme Tunisien (Direction des études).

Tableau n° 13 : Evolution du nombre des entrées (en milliers)

Années	Nombre d'entrées	Taux annuel de variation (%)
1991	3224,02	+ 0,6
1995	4119,84	+ 6,9
1996	3884,59	- 5,9
1998	4717,70	+ 10,7
1991-1998		+ 5,1
1999	4831,65	+ 2,4
2000	5057,19	+ 4,7
2003	5114,30	+1,0
2004	5998,00	+ 17,3
1999-2004		+ 4,3
2005	6378,40	+ 6,3
2008	7050,00	+ 4,3
2009	6901,00	- 2,1
2010	6 903,00	+0.03
2005-2010		+1,4

Source : Office National du Tourisme Tunisien (Direction des études).

Dans le **tableau 13**, nous présentons l'évolution du nombre des entrées. Nous constatons que le taux moyen annuel de variation entre 1991-1998 est de 5,1%, 4,3% entre 1999-2004 et moins de 1,4% entre 2005-2010. Le taux de variation moyen annuel de la période 2005-2010 est plus de 3 fois moins que pour les années 1991-1998 et 1999-2004. Le pic est atteint en 1998 avec un taux de variation de 10,7% et en 2004 avec un pic de 17,3%, alors que sur la période 2005-2010 la plus grande valeur du taux de variation est de 6,3%.

Tableau n° 14 : Entrées des non-résidents par nationalité en % du total des arrivées

Années	1990	2000	2004	2009	2010
Algériens	13.6%	12.1	15.2%	13.9%	15.36%
Allemands	15.0%	20.0%	9.5%	7.0%	6.64%
Autrichiens	1.2%	2.2%	1.4%	0.9%	0.78%
Belges	2.3%	2.8%	2.3%	2.4%	2.36%
Britanniques	6.0%	5.9%	5.0%	1.0%	5.12%
Espagnols	1.0%	2.0%	1.9%	1.3%	1.22%
Français	14.3%	19.7%	17.0%	19.5%	20%
Hollandais	3.0%	1.3%	0.9%	1.2%	1.09%
Italiens	5.9%	7.8%	7.5%	5.6%	5.13%
Libyens	24.8%	13.5%	23.9%	28.9%	26.45%
Marocains	4.5%	0.7%	0.6%	0.4%	0.4%
Moyen-orientaux	1.4%	0.5%	0.6%	0.6%	0.55%
Suédois	1.0%	0.5%	0.6%	1.5%	0.8%
Suisses	1.5%	2.3%	1.7%	1.4%	1.39%
U.S.A	0.3%	0.3%	0.2%	0.6%	0.28%
Autres nationalités	3.3%	7.8%	11.3%	10.1%	12.43%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100%

Source : Office National du Tourisme Tunisien (Direction des études).

Dans le tableau 14, nous présentons le flux des non résidents depuis 20 ans. En analysant les entrées des non résidents nous constatons que les Libyens constituent une moyenne de 23% durant les vingt dernières années²². Viennent ensuite les Français avec 17,60%, les Algériens avec 13,7%, les Allemands avec 12,90%. Les quatre nationalités représentent 67,20% du total des arrivées.

²²Depuis le début des années 2010 leur nombre s'est effondré avec les « événements ».

► Les autres nationalités (8%) représentent une part très faible des entrées et ne peuvent donc pas être considérées comme des marchés importants actuellement. Néanmoins, ces marchés pourraient être amenés à se développer, avec l'augmentation prévue du tourisme émetteur dans les pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie. Les touristes du Moyen-Orient et de la péninsule arabe en particulier pourraient être intéressés par une destination arabe et musulmane telle que la Tunisie.

► Après une tendance à la baisse pendant les années 1990, le marché maghrébin est plutôt à la hausse à partir de 2000. Sa part est passée de 31% en 2000 à près de 44% en 2009 contre 61% et 54% pour les pays européens. Le marché maghrébin est principalement composé de ressortissants d'Algérie et de Libye, la part des Marocains et des Mauritaniens étant beaucoup plus faible.

Tableau n° 15 : Les nuitées par motivation

Motivation	1998	2000	2004	2009
Balnéaire	27 783 175 89,7%	32 382 007 91,4%	30 706 974 91,6%	29 539 440 93,6%
Ville	1 469 993 4,7%	1 450 336 4,1%	1 438 213 4,3%	958 335 3%
Circuit Sahara	1 728 725 5,6%	1 591 519 4,5%	1 341 642 4%	1 059 135 3,4%
Total 100%	30 981 893	35 423 862	33 486 829	31 556 910

Source : Office National du Tourisme Tunisien (Direction des études).

Le tableau ci-dessus illustre clairement le caractère balnéaire qui domine le tourisme en Tunisie, puisque cette motivation correspond à plus de 90% des nuitées. De plus, la part des nuitées motivées par le tourisme balnéaire est en légère augmentation entre 1998 et 2004 tandis que la part de nuitées motivées par le tourisme de ville ou le tourisme de circuits a régressé. Le renforcement du balnéaire est en contradiction avec les politiques touristiques qui ont pour objectif de diversifier la destination Tunisie.

2.6. Les dernières évolutions des stations intégrées tunisiennes

Le tourisme dépend de 95% du littoral et 60% de la population habite dans les gouvernorats côtiers. Une forte pression s'exerce sur le littoral par diverses activités humaines, avec la concentration des hôtels sur certains points du littoral, on passe d'occupation ponctuelle à de véritables stations balnéaires (Monastir), d'où la création de stations intégrées. Les stations intégrées comportent toutes les infrastructures et les commodités nécessaires pour rendre les séjours des touristes plus agréables puisque on y trouve des centres commerciaux, des espaces verts, des aires de jeu pour les enfants, des salles de spectacles, des parcs pour voitures, divers loisirs, nurseries, etc.

Vers la fin des années 1980, l'État tunisien a décidé de réaliser 13 nouvelles stations touristiques, dont 4 sur le golfe de Hammamet ; *Yasmine- Hammamet, Salloum I, Salloum II, Hergla*. Ces nouveaux projets de stations intégrées s'inscrivent dans la stratégie touristique globale de l'État tunisien à l'échelle nationale. Au titre de la diversification de l'offre touristique, il s'agit de réaliser deux « chaînes » de produits, l'une composée de ports de plaisance avec l'objectif de positionner la Tunisie dans le tourisme de plaisance en Méditerranée, face à la saturation des ports de plaisance européens et la difficulté d'en créer de nouveaux à la suite de l'adoption de diverses mesures de protection des littoraux, l'autre constituée de parcours de golf. Dans l'un et l'autre cas, le but visé est d'attirer de nouvelles clientèles, de fidéliser celles existantes et de réduire la saisonnalité de l'activité touristique. Les stations intégrées constituent les sites privilégiés d'implantation de ces équipements structurants des espaces touristiques. Le tourisme a été un élément moteur pour l'essor d'une infrastructure portuaire de plaisance. En 2009, cinq ports de plaisance pour 1 500 postes d'accostage sont en service alors que plusieurs projets sont en cours de réalisation ou d'études²³

²³ (ONTT, 2002).

2.6.1. La station intégrée d'El-Kantaoui

Figure n° 6 : Photographie de la station d'El-Kantaoui



Source : Mounir JARRAYA, 2010. Le tourisme tunisien : entre qualité de service et exigences environnementales.

Les études pour la création de la station touristique intégrée d'El-Kantaoui ont commencé en 1971, à l'époque du président Bourguiba, par la Compagnie Financière Touristique de Tunis. Elle est située dans la zone de Sidi El-Kantaoui, sur le territoire de la municipalité de Hammam Sousse.

La station balnéaire est gérée par la Société hôtelière et Touristique du Port El-Kantaoui. Le port est opérationnel depuis 1979. Cette station comporte un terrain de golf aménagé en 1980 sur 130 hectares à flanc d'une colline. Vers la fin des années 1990, le terrain occupé par le parking, à l'entrée du port, a permis d'étendre le complexe touristique par la construction d'un nouveau quartier et d'une fête foraine permanente permettant une diversification des loisirs offerts.

Plusieurs hôtels de quatre et cinq étoiles sont érigés autour du complexe, le long de la côte en direction de Chott Mériem vers le nord et d’Hamam Sousse vers le sud²⁴.

Figure n° 7 : Photographie de la zone résidentielle de port El Kantaoui ; avec au premier plan, une architecture néo-tunisienne où les formes arrondies et la couleur blanche dominent.

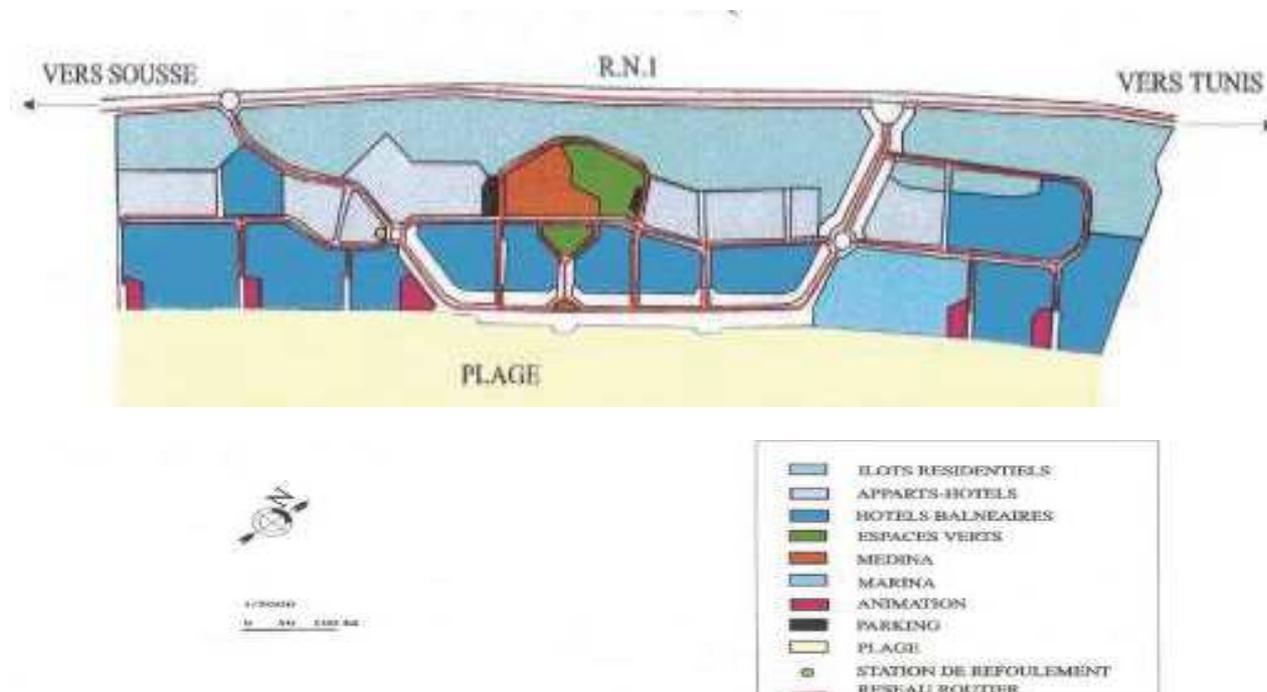


Source : Mounir JARRAYA, 2010. Le tourisme tunisien : entre qualité de service et exigences environnementales.

²⁴ Brochure touristique 2008.

2.6.2. La station intégrée de Yasmine Hammamet

Figure n° 8 : Plan d'aménagement de la station touristique intégrée Yasmine-Hammamet



Source : SEDHS, document de 1994.

La station Yasmine-Hammamet (Hellal., 2009) est la continuité naturelle de la zone de Hammamet qui est décrétée en 1973 et décidée par un ordre politique. Les travaux ont débuté le 7 novembre 1991 pour s'achever à la fin de l'année 2004. La station entre en exploitation à l'été 1996 et la marina, qui en constitue une composante essentielle, à partir de l'été 2001. Ce vaste projet, qui s'appelait initialement Hammamet-Sud, couvre une superficie de 277 ha.

La station compte 46 unités d'hébergement touristique, dont la plupart des hôtels sont de grand standing (4 et 5 étoiles). L'objectif du projet de Hammamet-Sud est de créer un nouvel espace touristique de 25 000 lits hôteliers et résidentiels, une médina de 800 lits, un parc de loisirs, un port de plaisance et une marina tout autour.

La création de la station Yasmine-Hammamet répond à plusieurs objectifs : répondre à la croissance projetée de la demande ; diversifier l'offre touristique en proposant un produit plus complet, moins stéréotypé, moins fermé sur lui-même, que celui proposé jusqu'alors par la plupart des stations tunisiennes ; reproduire, à plus grande échelle, le concept de station intégrée, inauguré à El-Kantaoui (Sousse-Nord) en 1979 ; donner un second souffle à la zone de Hammamet, saturée du point de vue des investissements hôteliers et vieillissante en matière de services et d'animation ; valoriser une partie encore vierge du littoral oriental de la

Tunisie tout en contribuant à combler, ne serait-ce que partiellement, le hiatus existant entre Hammamet et El Kantaoui (Signoles., 2006, Hellal., 2009).

Figure n° 9 : Photographie du port de plaisance de Yasmine-Hammamet



Source : Mounir JARRAYA, 2010. Le tourisme tunisien : entre qualité de service et exigences environnementales.
Source : Google Earth, 2010.

La marina est aménagée sur 3 ha et comprend :

- une zone résidentielle composée de logements individuels et collectifs. Les 420 unités sont réparties tout autour du canal intérieur (**Figure n° 10**). L'ensemble entoure une île appelée « île du pêcheur » qui compte 53 villas ;
- une zone commerciale et d'animation autour du port.

Figure n° 10 : Photographie des unités résidentielles de part et d'autre du canal intérieur dans la marina de Yasmine-Hammamet



Source : Mounir JARRAYA, 2010. Le tourisme tunisien : entre qualité de service et exigences environnementales.

Conclusion

Le succès de la politique touristique en Tunisie est dû aux efforts consentis par l'Etat dès son indépendance pour asseoir les institutions capables de prendre en charge l'avenir de ce secteur devenu stratégique au fil du temps, constituant une part importante dans le PIB national (8,4 % en 2000 et 7% en 2013). Les recettes totales courantes sont multipliées par 2,6 et le flux touristique a été multiplié par 3 en 2013. Cet essor rapide est conforté par l'engagement de l'Etat dès 1960 pour la promotion du tourisme, qui occupe déjà une place de choix dans les différents plans de développement. D'ailleurs, la première société d'Etat est créée en 1959 et devient en 1962 le premier opérateur dans ce secteur avec 90% de la capacité d'hébergement (de 74 unités touristiques en 1962 à 866 unités en 2011 et de 4000 lits à 246 000).

Des mesures législatives sont prises par l'Etat pour promouvoir la production hôtelière et touristique permettant aux promoteurs touristiques privés l'acquisition de terrains (droit de préemption). L'Agence Foncière Touristique (A.F.T) a été créée et chargée d'établir les procédures.

Pour faire face à une concurrence avec les pays de la rive méditerranéenne, un fond réservé au développement des capacités du secteur est créé, dont le financement est assuré par la

profession pour satisfaire une clientèle de plus en plus exigeante, assurer sa durabilité par la promotion d'un produit de qualité et mettre sur le marché d'autres produits touristiques. Notons que la majorité des activités touristiques sont développées le long du littoral pouvant constituer un danger futur à cause du béton qui prend de l'ampleur et agit sur la fréquentation comme fut le cas en Grèce du fait que la promotion du produit touristique est basée sur la beauté du site et la qualité de l'environnement des stations balnéaires. Les plus belles régions côtières sont de plus en plus accaparées par le tourisme balnéaire, grand consommateur d'espace et d'eau.

La mise en place des stations touristiques intégrées compatibles avec les lois d'aménagement et présentant des équipements et infrastructures de qualité est un objectif recherché ces dernières années. L'offre des services d'hébergement, de loisir et du transport de qualité aux touristes permet d'accueillir de nouveaux clients et de fidéliser les anciens. La mise en place d'un tourisme respectueux de l'environnement et intégré dans le processus de développement durable et qui repose sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles est l'objectif ultime de cette phase actuelle. Le développement d'un tourisme écologique en Tunisie comme un nouveau produit sera le premier pas dans ce sens.

La qualité environnementale est donc une nécessité pour assurer le développement futur de l'activité touristique.

Le tourisme saharien, initié à la fin de 1987 et encore peu exploité, est destiné surtout au marché européen. A pour objectif de diversifier le tourisme tunisien d'une part et d'autre part, permettre aux régions sahariennes de trouver une solution à leurs problèmes économiques tout en préservant leur patrimoine culturel et naturel.

L'année 2011 a été marquée par des bouleversements politiques jamais vus auparavant, suite aux manifestations populaires qui ont abouti finalement au départ du président Ben Ali et de son gouvernement. L'année 2011 est une année particulièrement difficile pour le tourisme tunisien et son économie. En 2013 la Tunisie a reçu 6 270 touristes, soit une progression de 5,4% par rapport à l'année 2012. Cette progression montre que le tourisme tunisien reprend sa place, bien que le pays n'ait pas encore retrouvé sa stabilité d'avant 2011.

Chapitre 3. Le Maroc : une offre touristique diversifiée récente

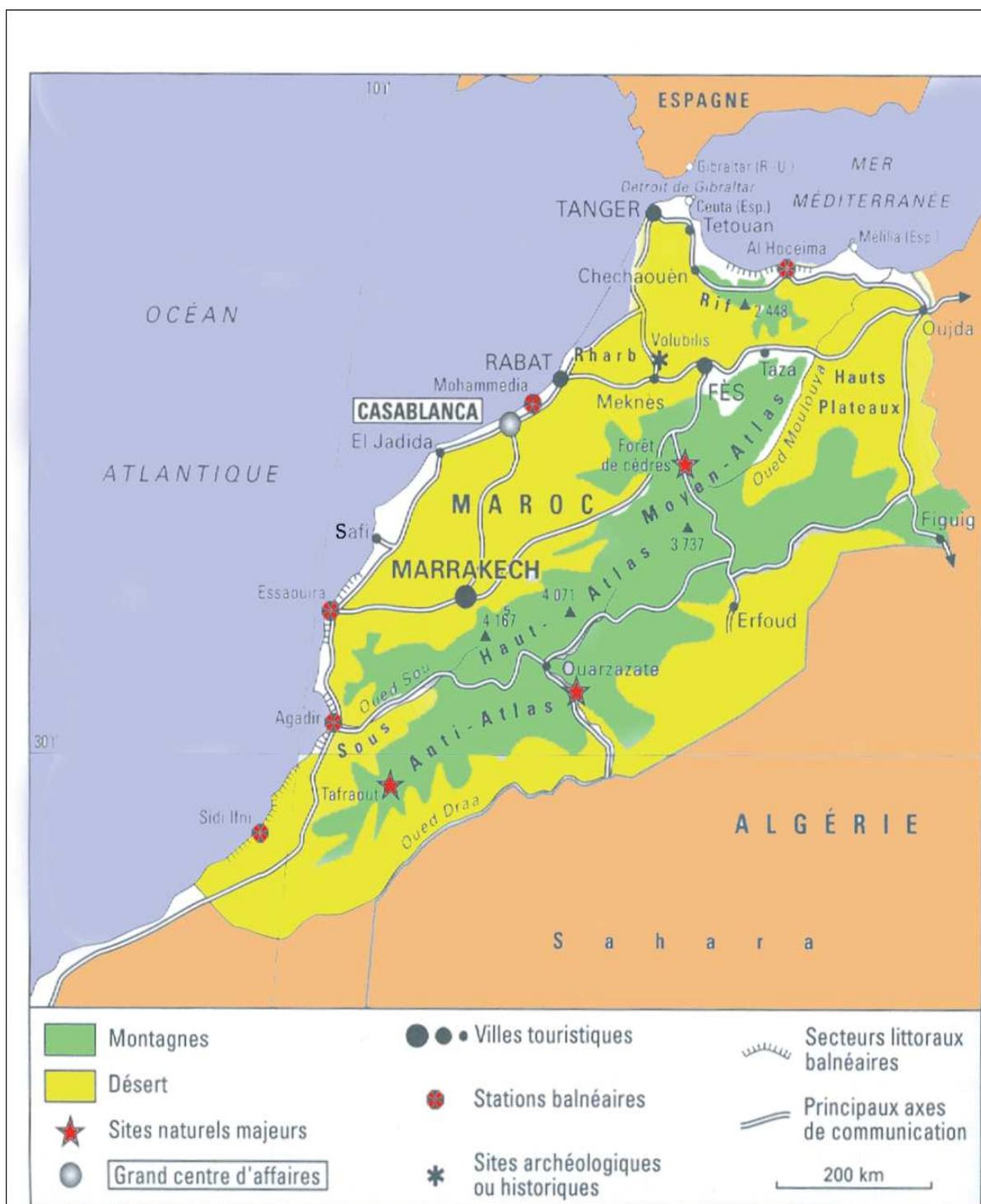
Le Maroc est un pays du nord-ouest de l'Afrique d'une superficie de 446 550 km² (Sahara occidental non inclus). Sa longue côte donne sur l'océan Atlantique et la Méditerranée. À l'est et au sud-est, le Maroc est limitrophe de l'Algérie. Le Maroc possède trois chaînes montagneuses (la chaîne du Rif au nord et la chaîne de l'Atlas qui se dédouble en Moyen-Atlas au centre suivi du Haut-Atlas) et des plaines fertiles dans la zone atlantique, des hauts plateaux au centre et à l'est une zone présaharienne et saharienne.

Le climat est du type méditerranéen dominant dans la plupart des régions, frais, humide et pluvieux d'octobre à avril, doux au printemps, chaud et sec en été et en automne. Les zones intérieures sont caractérisées par des étés chauds et secs et des hivers froids et pluvieux, avec gel et neige en altitude.

Le secteur touristique participe pour beaucoup dans le développement économique et représente environ 7,5% du PIB et emploie plus de 420 000 personnes. Le tourisme est la deuxième source de devises, après les ventes de phosphates et les transferts étrangers. D'après le conseil mondial du tourisme et du voyage (WTTC)²⁵ le Maroc occupe la 38^{ème} place sur 184 pays (Algérie 111^{ème} et Tunisie 49^{ème}).

²⁵ Classement WTTC (2013).

Figure n° 11 : La carte touristique du Maroc



Source : H.M d'après *le tourisme dans le monde* 6^e édition de A. Mesplier, p. 190.

3.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme au Maroc

Avant l'indépendance, l'hôtellerie marocaine est constituée d'hôtels traditionnels, appelés Fondouks. La construction d'hôtels de luxe a commencé en 1921 à Marrakech par le Résident général français (Maréchal Lyautey). Un hôtel de luxe, la *Mamounia*, est bâti à Marrakech par des sociétés françaises qui réalisèrent d'autres infrastructures hôtelières luxueuses dans les grands centres urbains. Le *palais jamaï* à Fès en 1929 en est un exemple. A partir des années 1930 on assiste à la création d'une hôtellerie plus modérée dans sa majeure partie, répartie, non seulement sur le littoral, mais aussi dans le Moyen-Atlas et le sud du Haut-Atlas.

La zone géographique formée par Tanger, Fès, Marrakech et Agadir devient la cible privilégiée des premiers investisseurs. Durant cette même période le tourisme balnéaire est introduit au Maroc, particulièrement à proximité des grandes villes (les plages au sud de Rabat ou au nord de Mohammedia) et à quelques petites stations limitrophes des plaines (**les cahiers d'EMAM, 2009**).

Généralement ces stations sont de simples cabanons en bois et répondent plus à un besoin interne qu'à un tourisme international (**Berriane, 2002**).

Les voies d'accès aux zones de montagnes et au sud ne sont pas encore construites, le tourisme est pour l'essentiel un tourisme itinérant, basé sur des circuits privés préparés soit par des agences de voyage locales, soit par des agences de la métropole ou encore réalisés individuellement par des voyageurs. Le tourisme de séjour est réservé à une clientèle peu nombreuse, mais aisée, représentée par des hommes d'affaires et des croisiéristes et concerne les villes de Casablanca, Mohammedia, Marrakech et Tanger.

Après l'indépendance, le Maroc a hérité d'un potentiel touristique varié et d'une riche tradition touristique. Ce potentiel est composé de près de 200 hôtels totalisant quelques 7 500 chambres. Le Maroc est déterminé à donner une attention particulière et significative au développement du tourisme (**Hillali., 1985, 2005, 2007**).

Le Plan triennal 1965-1967 a dégagé une nouvelle politique économique articulée autour de trois axes prioritaires : l'agriculture, la formation des cadres et le tourisme. Le tourisme est considéré comme un secteur clef du développement et non plus un additif utile à l'équilibre de la balance des paiements. Vu les résultats économiques satisfaisants, obtenus grâce à l'option du tourisme comme priorité nationale, les autorités ont reconduit cette option dans les différents plans économiques et sociaux successifs. Le Maroc s'est engagé à procéder à

l'aménagement continu et progressif des structures d'accueil pour atteindre les objectifs escomptés dans les différents plans.

Le décret du 13 juin 1990, relatif à l'organisation et aux attributions du ministère du Tourisme, stipule que : « l'autorité gouvernementale chargée du tourisme a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de tourisme »²⁶.

Tableau n° 16 : Les grandes phases du tourisme marocain

Période	Événement
1918	Création de l'ONMT
1960	Adoption du code d'investissement industriel
1965	Création du ministère du Tourisme
1965-1967	Premier plan érigeant le tourisme en priorité nationale
1968	Création de la SONABA et de la SNABT
1973	Adoption du code d'investissement touristique
1983	Adoption d'un nouveau code d'investissement touristique
1995	Adoption de la Charte d'investissement
2001	Conclusion du contrat programme 2001-2010

ONMT : Office national marocain du tourisme.

SONABA : Société nationale d'aménagement de la baie d'Agadir.

SNABT : Société nationale d'aménagement de la baie de Tanger.

Tableau n° 17 : Evolution de la capacité hôtelière par catégorie

Nombre de lits	2000	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012
5 Etoiles	15 006	27 889	30 551	32 595	32 684	0%
4 Etoiles	26 935	46 411	46 591	46 599	47 833	3%
3 Etoiles	17 925	25 378	26 182	27 879	28 307	2%
2 Etoiles	9768	13 575	13 405	14 063	14 643	4%
1 Etoile	5246	9 882	10 318	12 197	13 855	14%
Total classés	77 880	123 135	127 047	133 333	137 322	3%
Résidences hôtelières	4 641	11 580	15 600	15 815	17 077	8%
Clubs-hôtels	15 659	19 707	20 169	20 167	20 926	4%
Maisons hôtes	-	15 531	17 748	20 632	22 354	8%
Autres ²⁷		6 677	7 263	8 264	9 893	20%
Total	95 180	176 630	187 827	198 211	207 572	5%

Source : Office national marocain du tourisme.

²⁶ Ministère du tourisme.

²⁷ Auberges, Pensions et Motels.

Malgré une mauvaise conjoncture liée au contexte économique, les investissements touristiques ont connu une croissance remarquable à partir du lancement des plans Azur, Mada-In et Biladi.

3.2. Importance du tourisme dans l'économie marocaine

Le Maroc est incontestablement une destination touristique par excellence (11^{ème} place en Afrique du nord en 2010). Avec 3 500 km de côtes (sur l'océan atlantique et la mer Méditerranée), la richesse et la diversité de sa nature, son histoire millénaire, l'hospitalité de sa population et ses traditions séculaires, le Maroc avant et après son indépendance a opté pour le tourisme pour en faire un des leviers prioritaires de développement socio-économique.

Tableau n° 18 : Evolution de la part du secteur du tourisme dans le PIB

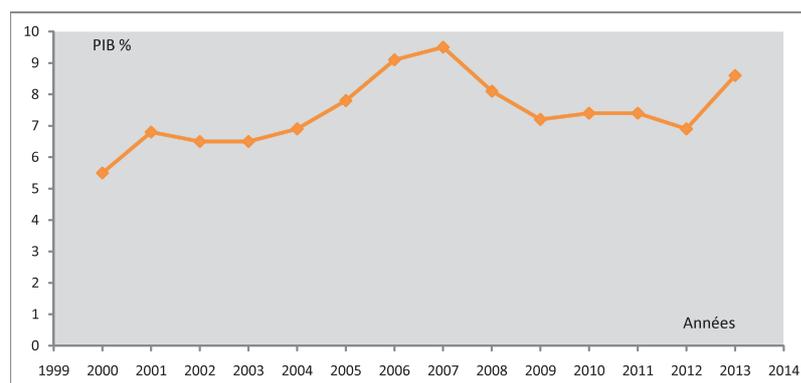
Années	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Part du tourisme dans le PIB en %	5,5	6,8	6,5	6,9	7,8	9,1	9,5	8,1	7,2	7,4	7,4	6,9	8,6

Source: World Travel and Tourism Council.

Source : Ministère du Tourisme.

La graphique suivant montre la part du PIB tourisme dans le PIB national.

Figure n° 12 : Graphique montre la part du PIB tourisme dans le PIB national Marocain



Source : Graphique réalisé à partir des données du **tableau 18**.

La part du tourisme dans le PIB est en augmentation nette de 2000 à 2007, puis elle connaît un ralentissement entre 2009 et 2011. Ce ralentissement s'explique par la crise économique mondiale. Les faibles taux du PIB de 2003 et 2011 peuvent s'expliquer par les conséquences

des attentats survenus le 16 mai 2003 à Casablanca et le 28 avril 2011 à Marrakech où l'on déplore la mort de 16 victimes dont 8 Français. Ces attentats sont survenus juste au début de la saison estivale. Le choix de ces deux villes est significatif, surtout Marrakech qui est considérée comme la capitale du tourisme. Le PIB tourisme reprend sa croissance en 2013 grâce aux recettes engrangées par le tourisme et une diminution des recettes courantes (184 885 MDH en 2012 et 184 685 MDH en 2013)²⁸.

Tableau n° 19 : Evolution annuelle des principaux indicateurs touristiques marocains (2001-2013)

Période	2001	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capacités (lits) (En milliers)	97	109	119	124	143	153	164	172	188	198	207
Arrivées touristes (En milliers)	4 380	4 761	5 477	5 843	7 408	7 879	8 341	9 300	9 342	9 375	10 046
Recettes voyages (MDH)	29 196	30 881	34 794	40 967	58 674	55 551	52 799	56 422	58 904	57 835	57 456

Source : OMT.

MDH : Millions de Dirham (100 Dirham= 8,9 Euros).

Nous constatons que les recettes voyages sont stables entre 2001 et 2003, puis elles connaissent un accroissement entre 2004 à 2007, puis une baisse en 2009 et 2010 et une stabilité en 2011-2013.

Avec plus de 10 millions de touristes en 2013, l'activité du tourisme, dont la contribution au PIB s'élève à 8,6%, est l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Il constitue désormais la deuxième source de devises du pays après les transferts de résidents marocains à l'étranger et devant les recettes des ventes de phosphate.

²⁸ Office des changes : balance des paiements 2013, Royaume du Maroc.

3.3. Les politiques touristiques du Maroc depuis son indépendance

Après l'indépendance, il faut attendre 1965 pour que le Maroc fasse son entrée sur le marché du tourisme international à travers une politique d'investissements massifs de l'Etat dans ce secteur où le tourisme est appelé à jouer le rôle de promotion des régions pauvres, mais disposant généralement d'un potentiel naturel et humain important. Le Maroc a inscrit le tourisme dans le plan de développement comme une priorité nationale²⁹. L'Etat joue à fond le rôle de promoteur touristique et se lance dans la réalisation de grands travaux d'aménagement, d'infrastructures et d'équipements (autoroutes, aérodromes etc.).

Durant cette période le Maroc développe des zones d'aménagement prioritaires (ZAP)³⁰. Six zones d'aménagement touristique furent retenues (plan triennal 1965-1967 et plan quinquennal de 1968-1972).

L'évolution de la politique touristique fait ressortir cinq étapes essentielles :

- ▶ La première étape a commencé avant 1956
- ▶ Deuxième étape (1960-1970)
- ▶ Troisième étape (1970-1980)
- ▶ Quatrième étape (1980-2000)
- ▶ Cinquième étape (2000-2013)

3.3.1. Première étape : Entre un tourisme itinérant et balnéaire, les politiques touristiques avant 1956

Dans la période 1912-1956 (Bellal., 1968), l'économie marocaine a absorbé une masse importante d'investissements publics et *privés*, d'origine extérieure et locale. Ces investissements ont façonné la croissance de l'économie dont devait hériter le Maroc indépendant.

A la veille de l'indépendance, le Maroc a hérité d'un potentiel important en infrastructures touristiques (réseau routier, ports, aéroports et réseau ferroviaire), indispensables pour le développement futur d'un tourisme international au Maroc.

²⁹ Plan triennal 1965-1967.

³⁰ Une Z.A.P. est une zone touristique dont « l'aménagement est pris en charge par l'Etat sur la base d'un plan d'ensemble, utilisant de façon rationnelle les attraits touristiques du site retenu ».

A la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, le Maroc a commencé à s'équiper en centres de loisirs et en infrastructures touristiques, inaugurant ainsi une ère de développement touristique. Il devient « *dès 1947, le rival de l'Egypte* » (Hillali., 1985) encore peu important à ce moment.

Les premiers plans de développement touristique visent à offrir un endroit de repos pour les Français et les touristes fortunés. Les investissements sont orientés vers la construction d'hôtels de luxe afin de mieux répondre aux exigences des voyageurs (Stafford et Al., 1996, Hillali., 2003). Les autorités créèrent en 1918 un Comité central du tourisme dont la mission consistait à «étudier toutes les questions se rapportant au tourisme, tant à l'intérieur du Maroc qu'entre le Maroc et l'extérieur, de rechercher tous les moyens propres à le développer, de suggérer toutes les mesures tendant à améliorer les conditions de transport, de circulation et de séjour des touristes» (Stafford et Al., 1996).

En 1937, ce comité fut remplacé par le Comité chérifien du Tourisme « chargé principalement de la création, de la gestion et du contrôle des organismes d'accueil et de renseignements touristiques et de la préservation des monuments historiques ». En 1955, le Maroc possédait 256 hôtels pour un total de 7 677 chambres.

3.3.2. Deuxième étape : le Maroc, une nouvelle destination touristique (Politiques touristiques des décennies 1960 et 1970)

Après son indépendance, le Maroc s'est trouvé avec une capacité hôtelière qui demeura presque inchangée pendant 8 années (1956-1964), pour la simple raison que les Pouvoirs publics ont considéré la promotion du tourisme comme l'affaire exclusive du privé (comme dans tous les pays à vocation touristique, à l'exception de l'Algérie où le tourisme est l'affaire de l'Etat). Les deux premiers plans du développement socio-économique au lendemain de l'indépendance (le Plan Biennal 1958-1959 et le Plan Quinquennal 1960-1964) n'ont accordé qu'une très faible place au tourisme et aux services en général.

En 1965 cependant, cette situation change et le Maroc fait officiellement son entrée sur le marché du tourisme international.

La création du *ministère du Tourisme* durant cette même année, de même que les investissements massifs de l'Etat dans le secteur touristique pour la période du plan triennal 1965-1967 (6,4% du budget, comparativement à 1,4% lors du plan précédent) créent les bases pour que le Maroc devienne une destination touristique très fréquentée.

Le ministère du Tourisme développe durant cette période les **ZAP**, c'est-à-dire les zones à aménagement prioritaire. Ces zones « constituent des endroits privilégiés où l'on entend concentrer le développement touristique » (**Stafford, 1996**).

On retrouve notamment dans les ZAP « la station balnéaire d'Agadir et le circuit des villes impériales (Marrakech, Rabat, Fès et Meknès) ».

Cette situation montre bien les deux grands types de tourisme présents au Maroc : le tourisme balnéaire et culturel. Le plan quinquennal de 1968-1972 a donné plus d'importance au développement des équipements hôteliers de catégorie moyenne afin de répondre aux besoins d'un tourisme de masse.

3.3.3. Troisième étape : Vers la diversification du produit touristique (Politiques touristiques des décennies 1970 et 1980)

Le plan quinquennal de 1968-1972 conserve les mêmes priorités de développement touristique que le précédent plan. Les priorités demeurent les mêmes avec l'agriculture au premier rang, suivi du tourisme (**Frédéric, 2004**).

Lors de cette période, le gouvernement commence à s'attaquer à un des gros problèmes au niveau touristique : la trop grande quantité d'hôtels de luxe (quatre et cinq étoiles). Il axera donc sur le développement des équipements hôteliers de catégories moyennes de façon à favoriser une large diffusion du tourisme (**Hillali., 2007**).

Pour ce qui est du plan quinquennal 1973-1977, les objectifs sont de favoriser un tourisme de masse, de développer le transport à grande capacité et les centres de loisirs bien équipés dans certaines régions déterminées, et ceci en grandes concentrations pour bien les rentabiliser.

Au cours de la période 1970-1979, la capacité d'hébergement est initialement de 28 623 lits en hôtellerie classée (222 hôtels) pour atteindre une capacité de 52 662 lits en 1979, c'est-à dire un accroissement global de 24 039 lits.

Les investissements étatiques dans le domaine du tourisme enregistrèrent une baisse sensible durant la période 1970-1990, en lien avec une conjoncture nationale et internationale désastreuse (la dette atteint des proportions inquiétantes dépassant les 100% du PIB) (**Hillali., 2007**). Le privé vient à la rescousse en investissant dans le tourisme.

3.3.4. Quatrième étape : Le Maroc, entre un tourisme national et international

(Politiques touristiques des décennies 1980 et 2000)

Dans le plan 1981-1985, les orientations sont surtout dirigées vers les résidences touristiques qui répondent davantage aux besoins du tourisme national (**Stafford et Al., 1996**).

Une étape importante du développement touristique sera atteinte lors du plan quinquennal 1988-1992 qui repose sur la confection de nouveaux produits touristiques correspondant à de nouveaux pôles de développement touristique et à des types de tourisme (tourisme familial, résidentiel, de montagne et sport d'hiver, etc.) (**Stafford et Al., 1996**).

Entre 1983 et 1992, le Maroc s'engage dans un programme d'ajustement structurel (PAS).

Le décret du 13 juin 1990, relatif à l'organisation et aux attributions du ministère du Tourisme, stipule : « *l'autorité gouvernementale chargée du tourisme a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de tourisme* ».

Le plan quinquennal 1988-1992 a marqué une étape importante du développement touristique du Maroc. Plusieurs zones déshéritées, plus particulièrement en milieu rural, ont été désenclavées, suite à des travaux publics (eau, électricité, réseau routier, télécommunications), vitaux au développement de ces régions (**Stafford et Al., 1996**).

Le plan quinquennal de 1988-1992 prend en compte la diversité des produits touristiques émanant des nouveaux pôles de développement et qui ont été le plus souvent marginalisés (tourisme familial, tourisme de montagne et de sports d'hiver, tourisme rural, tourisme de nature, etc.). En parallèle, des textes relatifs à l'urbanisme et aux lotissements approuvés en 1992³¹ ont été abrogés pour être remplacés par des textes qui tiennent compte de l'environnement, de la protection et la sauvegarde des zones et des sites touristiques³². Une

³¹ Les Dahir du 17 juin 1992, portant promulgation de la loi n°25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements et de la loi n°12-90 relative à l'urbanisme ont été publiés au Bulletin Officiel du 15 Juillet 1992. Ces Dahir viennent abroger les Dahir du 30 Juillet 1952, traitant des fondements de l'urbanisme et celui du 30 Septembre 1953 concernant les lotissements et morcellements.

Adoptée le 26 Décembre 1991, la loi n°25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements abroge le Dahir du 20 Moharrem 1973 (30 Septembre 1953) relatif aux lotissements et morcellements. La définition du lotissement a été élargie. Le critère de superficie n'entre plus en ligne de compte pour le lotissement. Ainsi, selon l'article 1er du Dahir, constituera un lotissement "toute division par vente, location ou partage d'une propriété foncière, en deux ou plusieurs lots destinés à la construction d'immeubles à usage d'habitation, industriel, touristique, commercial ou artisanal, quelle que soit la superficie des lots".

³² **Documents d'urbanisme**

Circulaires communes

Circulaire n° 822/ 6690 du 02/05/2003 au sujet de l'adoption de la souplesse et de la justice foncière dans les documents d'urbanisme.

Circulaire n°12/96 du 29/10/1996 du Premier Ministre relative à la mise en oeuvre des documents d'urbanisme.

Circulaire n°302/DGUAAT du 29/09/1995 relative au financement par le FEC des plans d'aménagement et des plans de développement.

stratégie multiforme a été mise en place par le ministère du tourisme dans le cadre de la diversification et de la promotion des produits touristiques. Une réforme du secteur et de son organisation a été engagée.

On assiste donc à la naissance de nouvelles formes de tourisme et de nouveaux créneaux (tourisme rural, climatique et thermal, écotourisme, culture et histoire).

La fin du programme d'ajustement structurel (PAS) entre 1993-1999 correspond au lancement d'une politique de privatisation des établissements publics se traduisant par la relance de l'économie et de la finance nationale.

Durant l'année 2000, le secteur touristique connaît de nouveau une croissance importante avec 21,6 milliards de dirhams, soit 7,8 % du PIB et représente 15,4% des recettes courantes. Il devient la première source de devises après les transferts de résidents marocains à l'étranger qui s'élèvent à 22,4 MDh. (statistiques de l'office des changes royaume du Maroc).

3.3.5. Cinquième étape : Vers un tourisme de qualité (Politiques touristiques des décennies 2000 et 2013)

A partir de la fin des années 1990, le gouvernement s'engage dans une politique de relance du secteur touristique. C'est dans ce cadre que le Gouvernement et le secteur privé ont mis en place en 2001 une nouvelle politique touristique ambitieuse et volontariste, dénommée «Vision 2010».

Cette politique a prévu un certain nombre d'actions, notamment :

► Le positionnement offensif sur le balnéaire avec le lancement de 6 stations balnéaires dans le cadre du « **Plan AZUR** » totalisant 120 000 lits dont 85 000 lits hôteliers ;

Schéma Directeurs d'Aménagement Urbain

Circulaire n°664/DUA/DPU/2 du 27/11/1995 relative au comité local de suivi du SDAU.

Circulaire n°221/DUA/DPU du 15/06/1995 relative au SDAU : Etude, instruction, approbation et suivi de réalisation.

Plans de zonage et plans d'aménagement

Circulaire n° 19128 du 24/10/2005 relative à la révision du contenu des plans d'aménagement et des procédures de leur élaboration.

Circulaire n° 12076 du 20/06/2005 relative aux normes urbaines des équipements publics.

Circulaire n°399/DGUAAT du 14/05/1996 relative au suivi de l'exécution des dispositions des plans d'aménagement.

Circulaire n°156/cab du 06/03/1995 relative aux procédures d'étude, d'instruction et d'approbation des plans d'aménagement.

Circulaire n°005/DUA/SJ du 17/01/1994 relative au plan d'aménagement - Phase d'étude, d'instruction et d'approbation - Suivi de sa réalisation.

Plans de développement

Circulaire n°220/DGUAAT du 15/06/1995 relative à la législation applicable aux agglomérations rurales dotées d'un plan de développement homologué.

Circulaire n°1257 MHAT/4 du 17/11/1980 relative aux plans de développement des agglomérations rurales.

Circulaire n°369 MUHE/SG du 29/03/1973 relative au ruralisme et à l'étude des plans de développement.

- ▶ Le repositionnement et l'extension des destinations existantes (balnéaires et culturelles), dans le cadre d'un programme dénommé « **Plan Mada'in** » ;
- ▶ Le développement du tourisme rural par la conception de pays d'accueil touristique « **PAT** » et du tourisme de niches et ce, pour assurer l'équilibre régional et l'enrichissement du produit ;
- ▶ Le développement de produits adaptés au tourisme interne par la mise en place du « **Plan Biladi** ».

Le dynamisme prévu par la «Vision 2010» a été interrompu depuis 2008 à cause de la crise mondiale. Le PIB touristique a atteint 50 milliards de dirhams en 2009 soit 4,4 milliards d'euros et 56 milliards de dirhams soit 5 milliards d'euros en 2010.

Le Maroc doit donc faire face à une concurrence de plus en plus prononcée, raison pour laquelle il a opté pour la promotion du secteur touristique à travers la «Vision 2010». Cette dernière s'est articulée autour de plusieurs chantiers susceptibles de déclencher une dynamique de développement durable et intégré du secteur : la diversification du produit, le renforcement de la formation, la libéralisation de l'aérien, le développement du marketing, l'amélioration de l'environnement touristique, etc.

Ainsi, de 2001 à 2008, le secteur a connu un certain dynamisme. Vient ensuite une dépression généralisée de l'économie mondiale qui a conduit à la stagnation et à l'interruption de ce processus d'évolution. En effet, les arrivées touristiques ont enregistré une décélération de leur rythme de progression qui a oscillé autour de 6% au cours des deux dernières années. Pour l'année 2010, le Maroc a été la destination de près de 9,3 millions de touristes, en décalage d'un peu plus de 7 % par rapport aux 10 millions de touristes escomptés par la «Vision 2010».

Quant à la capacité d'hébergement, les résultats présentent un écart de 24% par rapport à ceux voulus par la « Vision 2010 ». En effet, avec un taux de croissance annuel de 6,7%, le Maroc est passé de 97 000 lits en 2001 à 172 000 lits en 2010 et 207 572 lits en 2013 (voir tableau 21).

Le Maroc a occupé la 11^{ème} place des destinations touristiques en Afrique durant l'année 2010.

3.4. La place du tourisme dans les stratégies marocaines de développement économiques

En 2001, le Maroc lance la « Vision 2010 » avec son projet phare, le Plan Azur, pour accueillir 10 millions de touristes. Le plan Azur comporte la création de six stations balnéaires de nouvelle génération. Mais le plan Azur connaît un succès mitigé, la station balnéaire de Saïdia ne travaille qu'à l'arrivée de la haute saison, le site de Mazagan ouvert à la fin de 2009 attire plus de touristes attirés par l'activité des jeux et loisirs (casino). Après un diagnostic de la situation et l'étude des tendances et de l'évolution du marché mondial du tourisme, le Maroc met en place une nouvelle stratégie touristique, la « Vision 2020 ». Lancée en 2009, c'est une démarche de qualité, facteur clé de succès des principales destinations touristiques mondiales. Cette vision a pour but de donner à chaque région du Maroc sa vocation et une offre touristique claire. Elle assure aussi un rééquilibrage des efforts d'investissement en direction des régions où le tourisme n'arrive pas à décoller. L'environnement est aussi une de ses priorités.

3.5. Bilan et analyse des activités du tourisme

Dans le **tableau 20** nous présentons l'évolution des arrivées de touristes durant la période 2000-2013. Rappelons au passage que les années 2003 et 2011 ont connu des attentats terroristes.

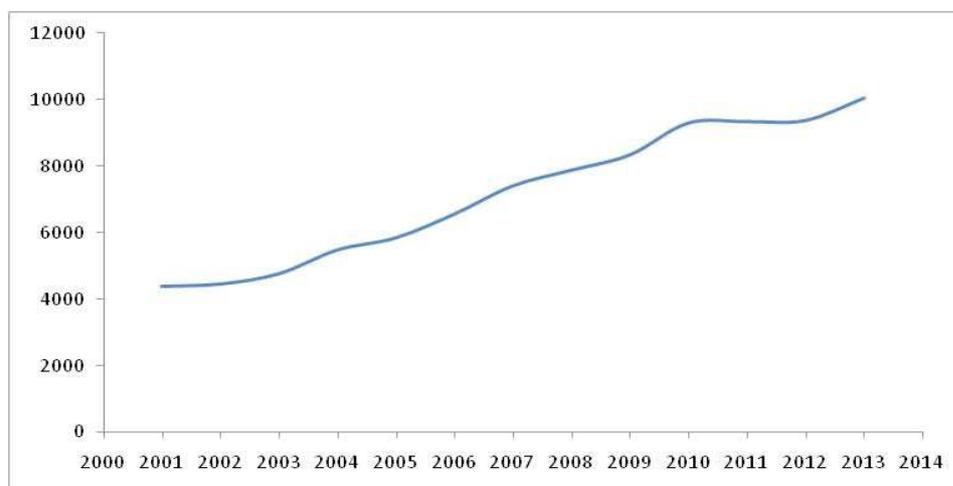
Ce ralentissement s'explique par la crise économique mondiale.

Tableau n° 20 : Evolution des arrivées de touristes (entre 2000-2013 en millions)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
4.2	4.3	4.4	4.7	5.4	5.8	6.5	7.4	7.8	8.3	9.3	9.3	9.4	10

Source : Royaume du Maroc, Administration du tourisme.

Figure n° 13 : Graphie montre l'évolution annuelle des arrivées touristiques entre 2000 et 2013 (en milliers)



Source : Graphique réalisé à partir des données du **tableau 20**.

Nous constatons que le flux touristique est en progression sur toutes les périodes prises en considération.

En 1965, la capacité des hôtels classés s'élevait à 14 708 lits. En 2013, la capacité d'hébergement a été multipliée par 14 avec un taux annuel moyen de 22,6%.

Tableau n° 21 : Evolution de la capacité d'hébergement entre 2000 et 2013 (en milliers)

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capacités (lits)	95	97	102	110	119	124	133	143	153	164	172	188	198	207

Source : Office national marocain du tourisme.

La capacité d'hébergement est passée de 95 000 lits en 2000 à 172 000 lits en 2010 et 207 000 en 2013, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 5,7%.

En 2013, le Maroc compte 1 720 hôtels (576 classés et 1 144 non classés) pour une capacité de 95 180 lits. Entre 2000 et 2010 la capacité a augmenté de 80%.

Le **tableau 22** montre bien que durant les années 2000, les arrivées de touristes pour la destination Maroc sont inférieures aux arrivées de touristes pour la destination Tunisie. A partir de 2008, le Maroc dépasse la Tunisie en nombre de touristes.

Tableau n° 22 : Evolution annuelle des arrivées de touristes par nationalité (*1000)

	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013
MRE*	2 130	2 537	2 769	2 788	2 986	3 371	4 048	4 378	4 408	4 363	4 723
France	840	916	1 167	1 337	1 482	1 606	1 700	1 827	1 776	1 770	1 782 ³³
Espagne	201	231	317	368	468	540	643	727	693	730	683
Allemagne	197	129	141	144	151	160	174	205	219	199	238
Royaume- Uni	136	134	150	194	266	338	253	338	352	357	403
Italie	124	100	113	121	141	160	178	204	211	196	235
Belgique	84	80	106	126	150	165	188	221	258	255	273
Autres	669	633	713	766	915	1 062	1 178	706	702	718	820
T. Récepteur	4380	4 761	5 477	5 843	6 558	7 408	8 341	9 288	9 342	9 375	10 046

Source : Royaume du Maroc (Administration du tourisme).

MRE* : Marocains résidents à l'étranger.

En 2005, 5 843 000 arrivées ont été comptabilisées et, pour la première fois, le nombre de touristes étrangers dépasse largement celui des MRE (Marocains résidents à l'étranger) avec, respectivement 2 788 000 et 3 056 000. Cette différence s'est poursuivie jusqu'à 2013.

Pour les Marocains résidents à l'étranger, la motivation du voyage reste principalement familiale. Ils arrivent en masse à l'occasion des vacances d'été.

Le rythme de croissance des arrivées avait atteint 4 761 000 touristes en 2003, avant de faire un bond, passant à 5 477 000 en 2004, 5 843 000 en 2005, 6 558 000 en 2006 et finalement pour atteindre 10 046 000 en 2013.

³³ Dont une partie de Franco-marocains.

Les arrivées touristiques ont enregistré un ralentissement au cours des années 2007 (7,4 millions), 2008 (7,8 millions) et 2009 (8,3 millions). Les arrivées touristiques enregistrées en 2013 ont atteint 10 millions de touristes, en progression de 7,1% par rapport à l'année 2012.

Si on considère les objectifs du plan « Vision 2010 » qui projette d'atteindre 10 millions de touristes, dont 7 millions d'étrangers et un PIB du secteur à 20%, nous pouvons dire que ces chiffres n'ont pas été atteints en 2010, le PIB tourisme est resté à 7,5% (au lieu de 20% projeté) et les touristes étrangers en 2010 sont de 4 900 000, bien loin des 7 millions projetés et le total des entrées en 2010 est de 9 millions de touristes (MRE et autres), donc moins des 10 millions projetés.

On peut expliquer cet écart par les retards enregistrés sur le « plan azur », projet phare de la « Vision 2010 ». La station balnéaire Taghazoute est toujours en chantier, le site de Saïdia est aujourd'hui fermé, en attendant l'arrivée de la haute saison, le site de Mazagan, ouvert à la fin de l'année 2009, s'efforce de drainer les touristes grâce à l'activité des jeux et loisirs (Casino).

3.6. Les dernières évolutions des stations balnéaires

La stratégie touristique du gouvernement marocain est apparue lors des premières assises du tourisme à Marrakech en 2001, présidées par le roi lui-même. Un contrat-programme 2001-2010 portant sur « le tourisme : une vision, un défi, une volonté » est adopté. Dans le cadre du Plan Azur, on procède à l'aménagement des zones touristiques où seront érigées 5 stations balnéaires. Les travaux ont commencé en 2004. En 2013, plusieurs infrastructures hôtelières sont en service. Ces stations touristiques sont installées le long des côtes marocaines de la Méditerranée et de l'Atlantique (Saïdia sur la Méditerranée, Lixus, Mazagan, Mogador et Taghazout, plage blanche sur l'Atlantique). Un vaste programme de repositionnement du tourisme rural et de montagne, ainsi que le développement de certaines zones touristiques font partie du plan Mada'In. Ce plan concerne Fès, Casablanca (la marina), Rabat (projet Bouregreg a démarré en 2009), l'aménagement des zones Agdal et Annakhil à Marrakech et Mdiq-Négro et Mdiq-Fnideq dans la région de Tétouan.

Ainsi, la nouvelle station de la Plage des Nations à Bouknadel, à proximité de Rabat. En 2014, elle est en pleine construction, proposant des appartements de standing à une classe supérieure marocaine de plus en plus nombreuse. Bien reliée à la capitale par une autoroute,

elle s'organise autour d'un terrain de golf et de la plage, comme les dernières réalisations d'Hammamet en Tunisie.

Figure n° 14 : Plan de situation de la nouvelle station balnéaire de la Plage des Nations



Cliché Michel Desse, 2014.

Cette nouvelle station balnéaire dans les travaux d'aménagement ont commencé en 2009 est située à 8 km de l'agglomération de Rabat par autoroute.

Figure n° 15 : Maquette de la station de la plage des Nations



Cliché Michel Desse, 2014

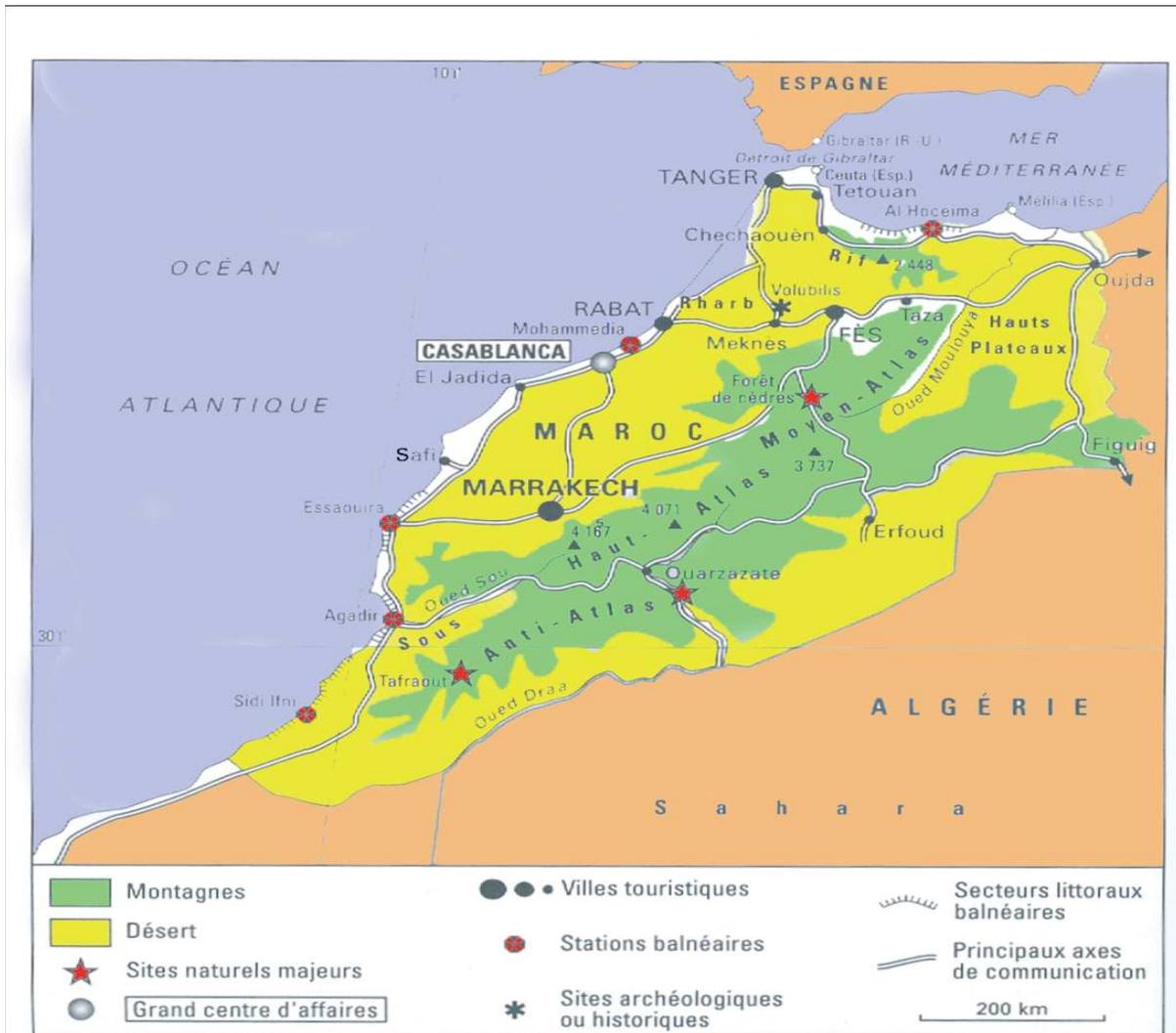
Cette station balnéaire de 500 hectares englobe des immeubles résidentiels et des villas, ainsi qu'un golf (visible au centre de la maquette).

Les villas les plus luxueuses sont mises en vente à 900 000 euros. Le golf, conçu par Colin Montgomerie, une société écossaise au renom international, est un élément important pour attirer les classes très aisées de la société marocaine et un tourisme international de luxe.

3.6.1. Les stations balnéaires du Maroc

La carte suivante montre l'implantation des différents sites touristiques implantés sur les côtes de la Méditerranée ou sur les côtes de l'Atlantique.

Figure n° 16 : Les principales stations touristiques du Maroc



Source : le tourisme dans le monde 6^e édition de A Mesplier : p. 190

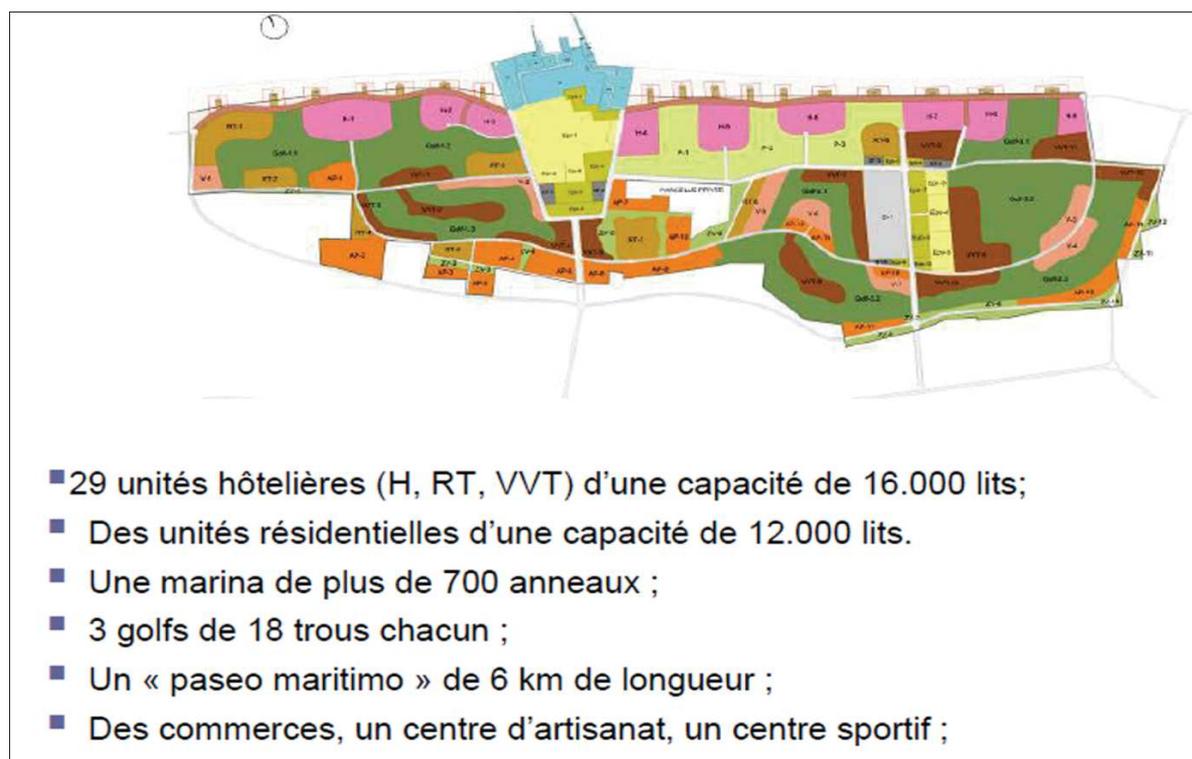
Agadir est considéré comme le deuxième pôle économique après Casablanca. Détruite par un tremblement de terre en 1960, plusieurs grands projets d'infrastructures ont été programmés. Agadir s'est développé et a connu une forte dynamique de croissance. L'ouverture de l'autoroute Agadir-Marrakech permet de relier le nord au sud du Maroc. Agadir devient la première destination du tourisme balnéaire, après avoir développé ses capacités

d'hébergement et moderniser ses structures d'accueil. Agadir et Marrakech restent les premières destinations avec 60 % des nuitées totales en 2012. Grâce à des investissements privés, le tourisme à Marrakech a connu sa relance.

A titre indicatif, nous citons les stations balnéaires créées à travers les différents plans de développement (côtes méditerranéennes : Saidia, Cap de l'eau, Nador, Al Hoceima, M'Diq, Tétouan, Fnideq, Tanger et Cabo Negro).

► **Saida** : nouvelle station balnéaire méditerranéenne de la région de Oujda, elle s'efforce de devenir l'une des plus importantes stations dans la région. Située juste en face de l'Andalousie et à proximité de la frontière avec l'Algérie, cette station s'étend sur plus de 700 hectares avec un front de mer de 6 km de sable blanc. Dotée d'un port de plaisance et d'un golf, elle profite de la proximité de deux aéroports internationaux, Oujda et Nador. Elle a été inaugurée le 19 avril 2009.

Figure n° 17 : Plan de la Station Saidia



Source : Ministre du Tourisme Marocain

► **Cabo Negro** est une station balnéaire de la côte nord du Maroc, sur la mer Méditerranée. Elle est située à 10 km au nord-est de Tetouan et à 24 km au sud de l'enclave espagnole de Ceuta. Le Club Méditerranée y est présent avec le village Yasmina Club Med et la résidence

Darcom. La partie nord de Cabo Negro est un haut lieu de la *jet set* marocaine avec des villas privées et des accès privés. Le phare du Cap n'est plus une base militaire depuis le milieu des années 1990. Le phare n'est plus illuminé depuis.

► **M'diq M'diq** est connue pour sa forte attraction touristique durant la période d'été. M'diq est une ville qui fait partie du Pays de Jebala.

► **Cap de l'Eau : Province de Nador**, la ville est située à 8 kilomètres à l'ouest de l'embouchure de la Moulouya, un grand fleuve méditerranéen du nord-est du Maroc, à l'ouest de la ville de Saïdia. C'est une ville orientale de 100 hectares avec 9 km de sables fins.

► **Nador** : Nador est une ville qui se situe à la porte du Rif près de l'enclave de Melilla. Elle est bordée par une très belle lagune, Mar Chica. D'ailleurs, les travaux de la nouvelle station balnéaire Mar Chica viennent d'être entamés afin que Nador puisse disposer d'un potentiel touristique important. Elle est lancée en 2009 et comporte plusieurs étapes jusqu'en 2025. 7 stations touristiques seront implantées sur 25 km de long.

► **Al Hoceima** : Al Hoceima est connue grâce à ses plages au sable fin et sa faune riche (dauphins, différentes espèces d'oiseaux). Des randonnées permettent de découvrir entièrement la région.

► **Martil** : C'est une cité balnéaire située au nord-est de Tétouan, au bord de la mer Méditerranée, dans la région de Tanger-Tétouan. Martil était autrefois appelé Rio Martil, sous le protectorat espagnol. Elle fait partie du programme de réaménagement de la côte tétouanaise (Tamuda Bay). Elle voit sa capacité hôtelière s'accroître ces dernières années.

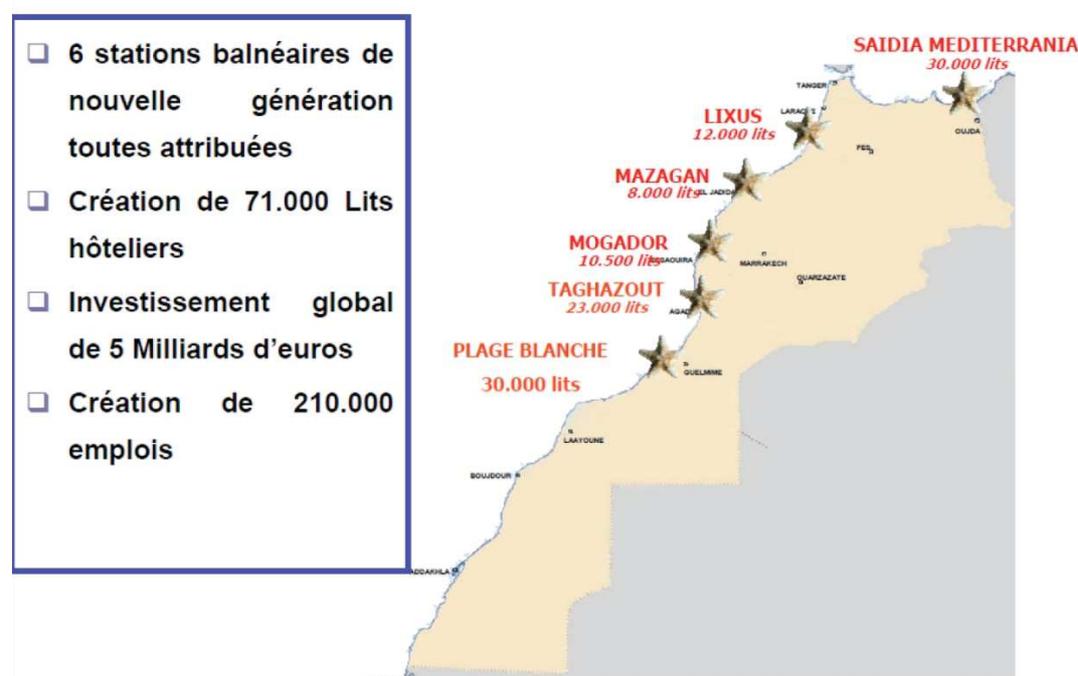
► **Tanger** est située dans la baie du même nom, ouverte sur l'extrémité occidentale du détroit de Gibraltar, à environ 15 kilomètres des côtes espagnoles.

D'autres stations touristiques, issues du Plan Azur, concédées à des privés, sont créées sur la côte atlantique.

- La station balnéaire Lixus est située au sud de la ville de Tanger et à deux heures de vol des principales capitales européennes
- La nouvelle station de Mogador est implantée sur un domaine forestier. Elle est bordée par une dune naturelle et 4 km de plage.

- La station touristique Taghazout s'étale sur une superficie de 615 hectares en front d'une bande côtière de 4,5 km de plage (sport, loisirs, une Médina, académies de golf, de tennis, surf et football).

Figure n° 18 : L'implantation des stations balnéaires du Plan Azur



Source : Ministère du Tourisme Marocain.

Conclusion

Le Maroc, en tant que pays touristique, doit sa renommée à ses centres historiques et culturels dispersés aux quatre coins du pays, à la variété et à la beauté de ses paysages et sites. De nos jours, même l'intérieur du pays offre d'importantes potentialités naturelles et humaines. La nature et en particulier les montagnes et le grand sud-est offrent un potentiel varié pouvant faire l'objet d'une exploitation touristique. Nous assistons très souvent à une combinaison de la nature avec des aménagements humains pour créer des types de paysages. C'est le cas des paysages typiques des collines et des piémonts montagneux.

Le Maroc dispose d'atouts incontestables qui résistent aux tensions concurrentielles. Avec le plan d'azur de la décennie 2000, l'accent est mis sur le balnéaire, avec le lancement de 6 stations balnéaires se rajoutant à la plus grande concentration hôtelière du pays, Agadir.

C'est une destination extrêmement diversifiée (balnéaire, culturel, montagne, désert, de l'économique au luxe), extrêmement proche (2 à 3 heures maximum des principaux marchés émetteurs).

Le Maroc dispose de destinations qui ont déjà une vraie notoriété internationale. C'est un pays qui a mis le tourisme au centre de sa stratégie de développement économique avec ses «Vision 2010» et « Vision 2020 ».

Depuis les années 1960, le gouvernement a fait du tourisme une de ses priorités. Le tourisme est très important pour le Maroc, surtout en ce qui concerne l'économie.

En effet, contrairement à la Tunisie qui est une destination bon marché et de tourisme de masse, le Maroc arrive à se positionner comme une destination balnéaire de qualité, tout en régulant la croissance de ses capacités hôtelières et aérienne en cohérence avec la demande.

Le Maroc a été longtemps un lieu de fréquentation touristique estivale. Les deux mois de juillet et d'août correspondent à une pointe très nette, puisqu'ils reçoivent 30% des arrivées annuelles, ce qui s'explique essentiellement par le calendrier des grandes vacances dans la plupart des pays européens.

Dans un effort de diversification et pour répondre aux mutations de la demande, la destination Maroc offre désormais de nouveaux produits : les uns n'ont pas réussi et les autres se développent de façon satisfaisante. C'est surtout le produit culturel qui se trouve valorisé et on assiste à un vrai tournant dans l'évolution du tourisme marocain : face au produit balnéaire, c'est la montée du tourisme de montagne et du désert.

Des tentatives ont été menées par les responsables du tourisme pour initier certains produits mais qui n'ont malheureusement pas réussi : il s'agit du thermalisme, des ports de plaisance et du golf. Cherchant à la fois à diversifier son offre touristique et à impulser un développement local dans les zones marginales, celles des montagnes de l'Atlas ou celles situées au sud de ce même Atlas, l'Etat a lancé vers la fin des années 1970 des opérations d'aménagement touristique dans la ville de Ouarzazate et un peu plus tard des initiatives pour développer le tourisme de montagne. Aujourd'hui, demandes et offres stimulent les effets du tourisme dans le Maroc montagnard et présaharien. Mais les projets et les débuts de réalisation de nouvelles stations balnéaires devraient maintenir le littoral marocain comme première destination du pays.

Chapitre 4. Entre Maroc et Tunisie, la difficile affirmation du tourisme algérien

Malgré la diversité de son paysage, l'Algérie n'a jamais su donner l'image d'une destination à vocation touristique, pour se positionner comme un pays pouvant répondre aux besoins des touristes de tout bord. Le tourisme en Algérie est un tourisme national : 95% des touristes sont issues de la population, dont 10 à 15 % d'Algériens résidents à l'étranger³⁴. Le rapport du Conseil mondial du tourisme et du voyage (WTTC³⁵) positionne l'Algérie à la 111^{ème} place, loin derrière la Tunisie (49^{ème}) et le Maroc (38^{ème}) sur 184 pays.

Selon l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), en 2012, les pays méditerranéens ont reçu 350 millions de touristes internationaux, soit environ 32,50% du total mondial, malgré l'impact des révolutions arabes et la crise européenne. Pour la même année le Maroc a drainé 2,7%, la Tunisie 1,4%, l'Algérie 0,7% du total des touristes arrivant en Méditerranée.

L'Algérie est un pays d'Afrique du Nord, le premier pays d'Afrique par sa superficie qui est de 2 381 700 km². Il est bordé au nord par la mer Méditerranée, à l'est par la Tunisie et la Libye, au sud par le Niger et le Mali, au sud-ouest par la Mauritanie et le Sahara Occidental et, à l'ouest par le Maroc.

Le territoire algérien se subdivise en deux grandes zones géographiques distinctes. La première zone appartient au domaine méditerranéen proprement dit. C'est une bande de 200 à 300 km de large qui s'étend sur 1 200 km de littoral et concentre sur ses 325 000 km² la très grande majorité de la population algérienne. Au sud de cette bande s'étend l'immense Algérie saharienne (plus de 2 millions de km²), domaine de la steppe et du désert.

³⁴ Destinations : Développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes
Algérie : Stratégie de développement du tourisme durable. Rapport rédigé Samir Grimes 2013.

³⁵ WTTC 2013.

Figure n° 19 : La carte de l'Algérie



Source : ONT.

Le relief algérien est constitué de deux chaînes montagneuses : l'Atlas tellien et l'Atlas saharien.

Le climat est de type méditerranéen sur toute la frange nord qui englobe le littoral et l'Atlas tellien (étés chauds et secs, hivers humides et frais), semi-aride sur les hauts plateaux au centre du pays, et désertique dès que l'on franchit la chaîne de l'Atlas saharien. L'été chaud et sec correspond bien aux périodes des vacances européennes et algériennes.

4.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme en Algérie

Pour comprendre la politique touristique algérienne et son évolution nous allons tout d'abord présenter les grandes phases de la politique algérienne depuis son indépendance.

Avant 1830, l'Algérie fut gouvernée par les Turcs. Puis, à partir de 1830, succède l'occupation française qui dure 132 ans. L'Algérie a eu son indépendance en 1962, au terme d'une guerre qui a débuté en 1954. Cette période a été suivie de nombreux bouleversements et de nombreuses périodes d'instabilité, alternant élections, manifestations et renversement du pouvoir politique.

En 1962, après le départ des Français, plusieurs services et administrations sont vacants et le pays est à réorganiser. Au sein du FLN (Front de Libération Nationale), les personnalités et les orientations politiques s'opposent. Finalement, en septembre 1963, Ahmed Ben Bella (président de l'Algérie indépendante) est placé à la tête de l'Etat. Le Front de Libération Nationale (FLN) s'impose comme parti unique et engage l'Algérie vers une voie socialiste.

Le 19 juin 1965, l'armée, dirigée par le colonel Houari Boumediene (ministre de la Défense), prend le pouvoir et assure la remise en ordre du pays. Boumediene nationalise³⁶ les hydrocarbures et promulgue la «révolution agraire» en 1971, puis il lance, en 1976, un large débat public sur les orientations socialistes du pays, qui aboutit à l'approbation de la Charte nationale (**Widmann, 1976**).

Après la mort subite du président Boumediene (27 décembre 1978), le colonel Chadli Bendjedid le remplace en février 1979. Confronté à la crise économique, le pouvoir engage la démocratisation du régime à la fin des années 1980. À la fin de 1988, le Front de libération nationale, parti unique en Algérie depuis les années 1960, ne semble plus adapté à la situation.

Avec la chute du prix du pétrole durant l'année 1986, l'économie planifiée subit de fortes contraintes, d'où des pénuries et la montée du chômage. En octobre 1988, des manifestations

³⁶ **La réforme agraire de 1971 : la révolution agraire ou le renforcement du secteur étatique**

Cette nouvelle réforme de l'agriculture se situe à une période charnière du développement économique du pays. Le lancement du premier plan quadriennal 1970-1973 et la nationalisation des hydrocarbures constituent les prémices de la planification économique dont la base matérielle sera la rente pétrolière. C'est dans ce contexte que sera promulguée le 8 Novembre 1971 l'ordonnance portant la révolution agraire. L'action de cette nouvelle réforme s'étend à l'ensemble de la campagne algérienne où «elle doit se traduire non pas par une simple nationalisation des terres, mais par la création des conditions de leur mise en valeur au profit des masses rurales». **Ordonnance n° 71-73 du 8 Novembre 1971.**

Pour le foncier urbain, l'Ordonnance 74-26 du 20 février 1974, venue plus tard, a permis la constitution des réserves foncières communales destinées à servir d'assiette aux investissements de toute nature de l'Etat, des collectivités publiques et des collectivités locales (article 10 de l'Ordonnance).

pour la démocratie eurent lieu dans toutes les villes algériennes, mettant en avant la montée de l'islamisme.

Chadli Bendjedid engage des réformes en réponse aux protestations. En 1989, il propose une nouvelle constitution qui supprime le parti unique, et la référence au socialisme, tout en promettant « la liberté d'expression, d'association et d'assemblée ». Vers la fin de l'année, des partis politiques, dont le Front Islamique du Salut (FIS), se forment et sont reconnus par le gouvernement. En 1990, les élections législatives sont remportées par le Front Islamique du Salut, provoquant de violentes réactions et une grève générale illimitée qui aboutiront à l'annulation du résultat de ces élections.

Suite à l'interruption brutale du processus électoral, qui a vu la victoire électorale du Front Islamique du Salut, partie visant la création d'un État islamique, l'Algérie est plongée dans une guerre civile qui a duré plus d'une décennie.

Après l'annulation des élections le 11 janvier 1992, le président Chadli Bendjedid fut contraint à la démission et Mohamed Boudiaf fut appelé de son exil marocain comme nouveau président. Il est assassiné en juin 1992. Le général Lamine Zeroual est appelé pour prendre la relève et fut nommé président du Haut Conseil d'Etat. En novembre 1995, Zéroual est élu président au premier tour, avec plus de 60 % des suffrages exprimés.

Pendant cette période, le pays connaissait une situation économique et sociale déplorable, la sécurité est inquiétante sur tout le territoire, d'où la régression du flux touristique international (voir **tableau 29**). La menace terroriste envers les étrangers a eu un impact négatif sur la destination Algérie, même le Sahara n'a pas été épargné, lui qui d'habitude reçoit un flux assez important de touristes européens durant les fêtes de fin d'année et les vacances de Pâques.

Les négociations avec le FMI avaient permis de rééchelonner le remboursement de la dette ; le gouvernement obtient aussi un prêt de la communauté internationale pour libéraliser son économie.

En 1997 sont entamés des pourparlers de trêve qui mèneront progressivement à un retour au calme. Le 11 septembre 1998, Zéroual surprend les observateurs en annonçant sa démission. L'année suivante, Abdelaziz Bouteflika est élu président, et entame alors une politique de réconciliation nationale. Durant cette période, le chômage affecte encore plus d'un tiers de la population. Le Président Bouteflika a été réélu pour un deuxième mandat présidentiel (2005-2009) et un troisième mandat après avoir fait amender la constitution Algérienne (2009-2014).

Tableau n° 23 : Synthèse des différentes périodes politiques et activités touristiques

Périodes	Présidence	Politiques
27 septembre 1962	Ahmed Ben Bella	-
Juin 1965	Boumediene	1966 : textes officiels sur la politique du tourisme. La charte du tourisme de 1966 67-69 : politique touristique intégrée (plan triennal) Réalisation d'infrastructures touristiques importantes tournées vers une clientèle étrangère (trois grands ensembles balnéaires (ZET), Moretti, Zeralda, Tipaza (Alger), les Andalouses (Oran) et Tychy (Bougie) 1970-1973 et 1974-1977 : création de la charte nationale de 1976 qui accorde une nouvelle dimension au tourisme en donnant la priorité au tourisme interne.
Mars 1979	Chadli Bendjedid	1980-1990 Établissement d'un Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) ; La décentralisation des investissements touristiques ; Renforcement de la législation et de la réglementation visant à protéger les ressources touristiques du pays. 1986 : charte nationale Priorité du tourisme intérieur sur le tourisme international 1986-1996 : Mise en valeur des potentialités touristiques à travers la création des Zones d'expansion touristique (ZET).
22 février 1992	Mohamed Boudiaf	Période d'instabilité politique
11 mars 1994	Liamine Zéroual	Période d'instabilité politique
Avril 1999-2014	Bouteflika	2000-2010 : Textes législatifs en faveur d'un développement durable du secteur touristique et plusieurs études sont lancées pour déceler les points forts et les points faibles de ce secteur. 2008 : adoption du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique « SDAT 2025 », composante du Schéma National de Développement 2010 : Un Plan Qualité Tourisme Algérie a été adopté par le gouvernement à la fin de l'année

Source : Réalisation Hamza Meghzili.

L'Algérie a connu une période d'instabilité politique résultant de l'arrêt du processus électoral qui a duré de 1991-2002 et a coûté la vie à plus de 60 000 personnes³⁷. Toute l'économie algérienne est en panne. La chute du prix du pétrole aggrave encore la crise. La dette algérienne a atteint 28 milliards de dollars en 1991 et 33,6 milliards en 1996. Le service de la dette /recettes d'exportation est de 82,2% en 1993 et 39% en 1999³⁸.

De même, l'évolution du parc hôtelier n'a commencé qu'après les années 2000, comme c'est indiqué au **tableau n° 24**.

Tableau n° 24 : Evolution du parc hôtelier entre 2003-2013

Année	Nombre d'hôtels	Capacité (lits)
2003	1042	77 470
2004	1057	82 000
2005	1105	83 890
2006	1134	84 869
2007	1140	85 000
2008	1147	85 876
2009	1 151	86 365
2010	1152	92 377
2011	1184	92 737
2012	1200	96 000
2013	Nd	121 000
% d'accroissement	1,5 %	4,1%

Source : Conseil National Economique et Social (Novembre 2013).

En se référant au nombre de lits entre 2005 et 2013, nous constatons une augmentation de 40 000 lits soit plus de 49%. L'accroissement moyen annuel est de 1,5% sur 10 années pour les hôtels et 4,1% sur 11 années pour le nombre de lits.

Dans le **tableau 25**, nous présentons la situation du parc hôtelier national par catégorie pour les années 2010 et 2011 (ministère du tourisme).

³⁷ [Http : //www.statistiques-mondiales .com/afrique_guerres.htm](http://www.statistiques-mondiales.com/afrique_guerres.htm).

³⁸ Evolution de la dette extérieure de l'Algérie 1990-1999 (Bank of Algeria).

Tableau n° 25 : Situation du parc hôtelier pour 2010-2011

Catégorie (*)	Nombre		Capacité (lits)	
	2010	2011	2010	2011
5*	13	13	4 948	4 948
4*	39	64	3 560	3 750
3*	77	60	13 090	1 3180
2*	72	74	8 070	8 070
1*	58	58	3 804	3 804
Non classé	893	915	58 905	58 985
Total	1 152	1 184	92 377	92 737

Source : Ministère du tourisme.

De ce tableau, il ressort que plus de 75 % des hôtels sont non classés, ce qui pousse les résidents nationaux à choisir d'autres destinations et le plus souvent les pays voisins comme la Tunisie.

4.2. L'importance du tourisme dans l'économie algérienne

L'économie algérienne est basée sur les recettes des hydrocarbures (97,5%) et le tourisme ne participe que faiblement à la richesse nationale, comme le montre les différents indicateurs économiques étudiés.

En 1999 et 2000, le secteur du tourisme n'a bénéficié que de 0,053% et 0,023 du budget global³⁹. A partir de 2002, les Pouvoirs publics ont accordé plus d'importance au secteur du tourisme et de l'artisanat. L'investissement public (en infrastructures de base) a représenté en moyenne 13% du PIB au cours de la période 2000-2010⁴⁰. **Le tableau 26** montre l'évolution des investissements touristiques en milliards de dinars algériens entre 2000 et 2011.

³⁹ Cf. La loi de finances 2000 et la loi de Finances 1999.

⁴⁰ Rapport Banque d'Algérie 2010. *Op.cite* p.64.

Tableau n° 26 : Evolution des investissements publics entre 2000 et 2011(en milliards de DA)

	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Investissements en milliards de DA	22,3	133,7	156,6	134,3	128,6	113	119,9
Part dans le total des investissements	2,6	6,7	6,3	4,1	3,3	2,7	2,1

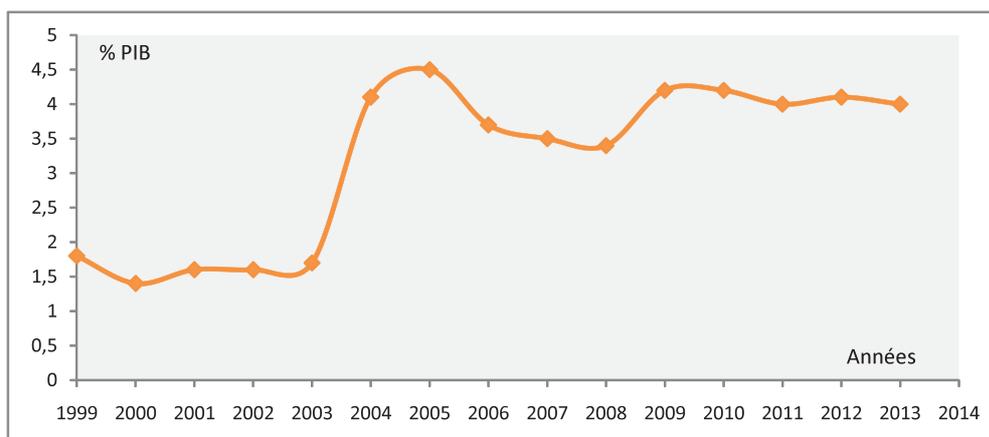
Source : WTTC. Disponible sur : WWW.wttc.org

Tableau n° 27 : Evolution de la part du secteur du tourisme dans le PIB⁴¹

Années	1999	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Part du tourisme dans le PIB (%)	1,8	1,4	1,6	1,7	4,1	4,5	3,7	3,5	3,4	4,2	4,2	4	4,1	4

Source: ONS et MTA, 2011 et World Travel & Tourism Council, 2014.

Figure n° 20 : Graphique d'évolution du PIB tourisme



Source : Graphique réalisé à partir des données du **tableau 27**.

⁴¹ Hors hydrocarbures.

Le tableau 27 et le graphe montre l'évolution de la part du secteur du tourisme dans l'effort national de création de richesse. La valeur ajoutée créée par ce secteur est restée stable depuis plusieurs années. La stabilité de ce taux peut s'expliquer par la situation sécuritaire qui reste encore non maîtrisée et aussi par la « destination » Algérie mal connue, en raison de l'absence d'un marketing touristique capable de drainer les flux touristiques. L'Algérie demeure plus un tourisme émetteur pour plusieurs destinations et particulièrement la Tunisie (15,5% du flux touristiques en 2010)⁴². De plus, les frais de séjour en Algérie sont très importants (transport, déplacements, hôtellerie, etc.) par rapport à ceux pratiqués par les voisins de l'Algérie ; ajoutons à cela la crise économique mondiale.

Depuis 2012 et 2013, on enregistre une croissance 4,1% et 4% de contribution dans le PIB national hors hydrocarbures (**tableau 27**). Cette croissance s'explique par l'amélioration de la situation sécuritaire et la rentrée en service de plusieurs infrastructures touristiques privées et publiques.

Dans **le tableau 28**, on observe l'évolution de la balance de paiement dans sa rubrique « poste voyages » pour l'année de 2003 à 2012.

Tableau n° 28 : Evolution de la balance de paiement (Unité : millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes du tourisme récepteur	112	175	180	210	219	324	266	219	209	217
Dépense du tourisme émetteur	255	341	360	375	376	468	456	574	502	559
Solde	-143	-175	-180	-165	-157	-100	-140	-281	-362	-347

Source: ONS et World tourism Organization Database, January 2014.

En dépit de l'accroissement des entrées touristiques ces dernières années (2001-2013, voir **tableau 29**), la balance de paiement est restée toujours négative entre les dépenses touristiques à l'étranger et les devises générées par les flux des touristes internationaux. La politique touristique pratiquée ne permet pas de retenir les touristes nationaux par le manque d'infrastructures abordables et modernes. Ce qui montre que l'Algérie est un pays émetteur de

⁴² Office National du Tourisme Tunisien.

touristes. Les pays qui profitent de cette situation sont la Tunisie pour la majorité des touristes algériens, le Maroc et nouvellement la Turquie, en plus de certains pays d'Europe.

Le tableau 29 montre l'évolution des principaux indicateurs touristiques durant la période 2001-2013.

Tableau n° 29 : Evolution annuelle des principaux indicateurs touristiques (2001-2013)

Période	2001	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capacités (lits) (En milliers)	72,5	77,5	82,	83,9	85	85,9	86,4	92,3	92,7	96	121
Arrivées touristes (En milliers)	90	1 167	1230	1443	1740	1772	1911	2000	2390	2600	2733
Recettes voyages*	100	112	175	184	219	324	266	400	209	217	217,5

Source : ONS (Ministère tourisme) et www.cia.gov (Estimation juillet 2013).

*Millions de dollars.

Tableau n° 30 : Evolution de l'emploi dans le secteur du tourisme

Année	2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	103 000	172 000	193 900	204 400	320 000	341885	392583	476023

Source : ONS (Office National des Statiques) – WTTC et MTA, 2011.

Nous remarquons qu'entre 2003 et 2011 le nombre d'emplois a été multiplié par quatre, fruit des investissements (voir **tableau 30**). Cela explique aussi l'intérêt que revêtent les activités touristiques pour absorber une partie du chômage qui touche une grande partie de la population (10% en 2010 d'après le bureau international du travail), d'où la volonté de l'Etat algérien pour développer ce secteur en lui réservant un budget conséquent ces dernières années. Mais les résultats ne reflètent pas les objectifs assignés dans les différents programmes de relance. Actuellement les infrastructures hôtelières sont réparties uniquement dans les villes et quelques sites touristiques, généralement pas éloignés de celles-ci. En 2009⁴³, les auberges de jeunesse recensées ne dépassent guère les 128 établissements et sont mal entretenues, malgré leur importance pour une certaine clientèle. Le Sahara Algérien possède plusieurs sites classés au Patrimoine mondial, mais souffre d'une insuffisance en matière d'hébergement, malgré une demande croissante durant ces dernières années. Même

⁴³ Selon ONS.

les quelques campings dispersés au long du littoral sont abandonnés à leur sort depuis longtemps.

L'application des normes internationales pour les petits hôtels est un problème pour ce secteur.

Le secteur du tourisme peut à lui seul absorber une grande fraction de la population au chômage, surtout dans les zones rurales et sahariennes.

4.3. Les politiques touristiques de l'Algérie

Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, les capacités touristiques sont évaluées à 6 000 lits répartis dans les grandes villes du nord du pays et réservés à une clientèle européenne.

Il faut attendre 1966 pour qu'une remise en ordre s'effectue et que soit publiée une charte du tourisme. Le tourisme est relégué au second plan : 1,4 % seulement des investissements publics lui sont consacrés durant le II^{ème} plan quadriennal 1973-1977, part plus faible que celle du 1er plan (2,5 %). Les investissements du 1er plan 1970-1973 représentaient 700 millions de DA et le taux de réalisation a été de 100 % mais il fut de 120 % pour l'agriculture et de 142 % pour l'industrie. Divers motifs expliquent cette politique : l'Algérie a opté pour l'indépendance économique en donnant la priorité à l'industrialisation (43 % des investissements lui sont consacrés de 1973 à 1977). En 1973 le pétrole a fourni à lui seul 95 % de la valeur des exportations et 50 % du Produit Intérieur Brut. L'agriculture a reçu 13 % des investissements pour la réalisation de la Réforme Agraire. Le gouvernement pense qu'il est dangereux de concentrer ses efforts sur la seule activité touristique sujette à la conjoncture politique (témoins Cuba en 1962, Chypre en 1974) ou économique (baisse des entrées de touristes depuis la crise économique de 1973 dans les pays méditerranéens). Des réticences psychologiques ont aussi influencé le choix du gouvernement : l'Algérien, très indépendant et susceptible, refuse de faire de son pays un Eden de riches servis par des pauvres. Le touriste est accueilli avec nonchalance. Le gouvernement qui impose à la population le maintien des valeurs traditionnelles, un régime austère avec des restrictions dans le domaine de l'habitat et des produits de luxe ne tient pas non plus aux contacts trop fréquents avec des touristes plus riches et exigeants. La structure économique et sociale ne permet pas d'édifier un tourisme

compétitif et rentable. Il reste donc, dans une première phase de construction nationale, une activité mineure mais appelée à prendre une plus grande ampleur par la suite.

4.3.1. Opportunité de développement (1962- 1966)

Durant cette période, les préoccupations en matière de développement touristique ont été axées sur la présentation et la valorisation des ressources touristiques. C'est ainsi qu'a eu lieu le lancement des programmes des Zones d'expansion touristiques (ZET).

C'est à partir de l'année 1966 que l'Etat élabore différents textes officiels et plans de développement nationaux, dans lesquels s'intègre la politique du tourisme (charte du tourisme).

4.3.2. Les plans de développements (1967-69, 1970-73)

Après la promulgation de la première charte du tourisme, l'Algérie s'engage à la réalisation de grands ensembles touristiques implantés particulièrement sur le littoral. Ces ensembles sont constitués de plusieurs types d'hébergements (hôtels, bungalows, appartements, clubs etc.), avec de grandes capacités d'accueil pouvant intéresser les tours opérateurs. C'est à l'Etat que revient la tâche de les réaliser (investissements centralisés). Dans le **tableau 31** nous présentons la ventilation des lits programmés en fonction des types de stations.

Tableau n° 31 : Bilan du programme triennal (1967-1969)

	Nombre de lits programmés	Pourcentage %	Lits achevés en 1969	Pourcentage %	Déficit	
					Lits	%
Stations balnéaires	6766	51,7	2406	35,5	4360	64,5
Stations urbaines	1650	12,6	254	15,4	1396	84,6
Stations sahariennes	1818	13,9	286	15,7	1532	84,3
Stations thermales	2847	21,8	0	0	2847	78,2
Total	13.081	100	2946	22,5	10.135	77,5

Source : Ministère du tourisme.

Dans le **tableau 32**, nous présentons le bilan des programmes nationaux. A part le plan quadriennal 1970-1973 où le taux de réalisation du total des lits programmés a atteint les 64%, les autres plans sont loin des objectifs tracés.

Tableau n° 32 : Bilan des programmes nationaux

Plans	Nombre de lits programmés	Nombre de lits réalisés	Taux de réalisation	Montants alloués au secteur (Milliards de DA)	Part en valeur relative (%) par rapport au total des investissements
Triennal 1967- 1969	11610	2576	22%	0,34	3,75
Premier quadriennal 1970-1973	10696	6806	64%	0,70	2,52
Deuxième quadriennal 1974-1977	25000	8860	35%	1,5	1,36
Total des plans 1969-1977	47306	18242	39%	2,54	2,54

Source : Ministère du Tourisme.

Le premier plan quadriennal 1970-1973 donne la priorité à la promotion d'un tourisme international en définissant les bases de l'activité touristique dans une perspective de long terme et fixe trois objectifs : l'apport en devises, la création d'emploi et enfin l'intégration de l'Algérie dans le marché international du tourisme.

4.3.3. La charte nationale de 1976 et le deuxième plan quadriennal (1974-1977)

La politique inscrite dans la charte nationale de 1976 accorda une nouvelle dimension au tourisme en donnant la priorité au tourisme interne, afin de répondre aux désirs des nationaux en matière de détente tout en continuant à encourager le tourisme international qui constitue

d'une part, un moyen de communication avec les autres peuples à travers le monde et, d'autre part, un facteur de dynamisation de l'économie nationale.

On assiste donc à une révision à la baisse des objectifs formulés dans le plan précédent. Au cours de cette période, il s'agissait également d'organiser et d'encourager les initiatives privées.

Dans le plan quadriennal de 1974-1977, le tourisme est relégué au second plan pour assurer l'indépendance économique en donnant la priorité à l'industrialisation (43 % des investissements lui sont consacrés de 1973 à 1977)⁴⁴.

4.3.4. Mise en œuvre des premières restructurations

Les plans de développement de la période 1980-1990 sont marqués par la mise en œuvre des premières restructurations. Parallèlement au lancement du premier plan quinquennal, le bilan sur le tourisme a montré la faiblesse du secteur en matière d'infrastructures d'accueil. A la lumière de ce déficit, de nouveaux objectifs et une nouvelle stratégie de développement touristique ont été définis. Toutefois, avec le passage de l'Algérie et de son tourisme à l'économie du marché, l'État s'est tourné vers l'élaboration du cadre juridique nécessaire au développement de l'investissement privé. Parallèlement, la dégradation de la situation sécuritaire a annihilé l'impact de ces premières mesures et les indicateurs d'activité du tourisme en ont été fortement altérés.

La charte nationale de 1986 fait apparaître clairement la priorité du tourisme intérieur sur le tourisme international. Dans son chapitre XII on relèvera : le tourisme est « orienté et développé pour répondre à un besoin national », le tourisme international a un « caractère secondaire et complémentaire par rapport au tourisme intérieur », des impératifs de l'économie de marché à partir des années 1990.

Dans le plan quinquennal 1985-1989, l'attention principale a été accordée au tourisme interne, avec une mise en œuvre de programmes particuliers pour l'accueil des touristes étrangers. L'objectif de ce plan consiste à mettre l'accent sur la poursuite de la politique d'aménagement touristique, le développement du thermalisme et du climatique, la décentralisation des investissements et la diversification des opérateurs tels que les collectivités locales, le secteur privé, et d'autres organismes publics.

⁴⁴ Deuxième plan quadriennal (1974-1977) " rapport général ".

4.3.5. Le tourisme dans la phase de transition vers l'économie de marché.

Une conjoncture économique défavorable, avec la chute du prix de pétrole et la baisse des ressources financières, ont obligé les Pouvoirs publics à engager des réformes économiques et politiques. Le tourisme apparaît alors comme une alternance à l'après pétrole. Des textes législatifs et réglementaires ont été promulgués pour marquer la transition vers l'économie de marché⁴⁵. Malheureusement la décennie noire a fait fuir les touristes internationaux, réduit le retour estival des émigrés, à cause de la dégradation sécuritaire après l'arrêt du processus électoral.

4.3.5.1. Période 1990-2000 : la transition vers l'économie de marché

Le début de cette période est consacré à l'émergence du cadre juridique nécessaire au développement de l'investissement privé. Parallèlement, la dégradation de la situation sécuritaire a annihilé l'impact de ces premières mesures et les indicateurs d'activité du tourisme en ont été fortement altérés. En Algérie, l'année 1991 a enregistré une baisse du flux touristique de 70% liée à la conjugaison des effets de la guerre du Golfe et de la situation interne.

L'amélioration des conditions sécuritaires s'est déjà traduite par un accroissement de l'activité touristique. Les données fournies par le secteur montrent qu'au premier semestre 2000, le chiffre d'affaires de la branche tourisme est en augmentation de 26% par rapport à la même période de l'année 1999, et la valeur ajoutée quant à elle s'est accrue de 31%. Ces augmentations permettent de mesurer le degré d'attrait que pourrait constituer la destination Algérie dans des conditions optimales d'accueil. En effet, c'est dans l'entreprise de gestion hôtelière El-Aurassi (Alger) que l'accroissement du chiffre d'affaire a été le plus élevé, ce qui laisse conclure que cette amélioration exerce d'abord son influence sur le tourisme d'affaire.

4.3.5.2. Période 2000-2013 : la relance du tourisme

Depuis le début des années 2000, avec l'amélioration de la situation sécuritaire, le tourisme n'est plus perçu comme un secteur "secondaire" mais plutôt comme une industrie alternative

⁴⁵ Loi 90-10 du 14 avril 1990 et le code des investissements du 5 octobre 1993.

de “l'ère post-pétrolière”. À cet effet, une batterie de textes législatifs est créée en faveur d'un développement durable du secteur touristique et plusieurs études sont lancées pour déceler les points forts et les points faibles de ce secteur (programme du Président de la république en avril 2004 et le programme gouvernemental).

La dynamique générée par le programme de relance économique (2005/2009), permettra au secteur du tourisme de bénéficier des retombées en termes d'infrastructures économiques, notamment de transport et de communication, de développement des PME/PMI et de répondre ainsi à la demande additionnelle en produits et services touristiques.

Sur le plan juridique, le cadre de développement du secteur du tourisme est formalisé à travers la loi n°03-01 relative au développement durable du tourisme qui en fixe les principes et en précise l'orientation. L'article 10 de cette loi dispose que le développement touristique s'inscrit, dans ses objectifs et ses finalités, dans la politique nationale d'aménagement et de développement durable conformément à la loi n°01/20 relative à l'aménagement et au développement durable.

En 2008, le premier responsable du secteur a soulevé le paradoxe du tourisme en affirmant dans son allocution que : «L'Algérie est la dernière destination touristique dans le Maghreb, elle est pourtant la première région à grand potentiel touristique parmi les pays maghrébins».

L'Algérie a élaboré et adopté, en 2008, le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique « SDAT 2025 », composante du Schéma National de Développement.

Le SDAT définit le programme d'action que le gouvernement algérien se propose de réaliser pour donner une forte impulsion au tourisme qui se traduit sur le terrain par une politique d'aménagement du territoire qui consiste en premier à délimiter les zones d'expansion touristique réparties à travers tout le territoire national et à lancer un programme de financement d'études, d'aménagement du foncier touristique et des travaux de viabilisation des ZET.

Un Plan Qualité Tourisme Algérie a été adopté par le gouvernement à la fin de l'année 2010, mais seulement 10% des structures touristiques en Algérie ont adhéré à ce programme.

4.4. La place du tourisme dans les stratégies algériennes de développement économique

A partir des débuts des années 2000, l'Algérie procéda à l'élaboration d'une stratégie pour développer le secteur du tourisme pour l'année 2025 (« SDAT 2025 »). Cette stratégie

visé l'accompagnement et l'encadrement du secteur du tourisme afin de l'insérer dans les circuits commerciaux du tourisme mondial. Dans le cadre du plan de relance économique et afin d'impulser une dynamique nouvelle au secteur du tourisme, L'Etat a décidé de prendre en charge les études et la viabilisation des nouvelles ZET. Dans le plan de relance économique (PSRE 2005/2009 et 2010-2014), l'Etat s'est engagé à soutenir l'activité du tourisme et des voyages en lui consacrant des dépenses pour la promotion et les actions de marketing, aviation, administration, assainissement des stations balnéaires, la sécurité dans les sites touristiques etc. Le développement du tourisme devient un vecteur de développement économique et social aux côtés des autres secteurs productifs.

Cette stratégie développée par l'Etat a pour objectifs :

- La création d'un climat propre à la mise en service de la destination Algérie,
- Faciliter la création des projets touristiques dans les différents pôles touristiques d'excellence.

L'équilibre macroéconomique, résultant de la stratégie de réforme engagée par l'Etat, a facilité l'orientation vers le tourisme (confirmée par le SDAT 2025) pour assurer une croissance soutenue, créatrice de richesse et d'emploi.

Conclusion

Depuis son indépendance, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement, contrairement aux autres pays du Maghreb (Tunisie, Maroc). Il est, cependant, clair que si l'existence d'atouts et de potentialités est une condition nécessaire, elle est loin d'être suffisante pour amorcer le développement du tourisme et le hisser à un niveau de concurrence qui lui permette de conquérir des parts de marché significatives.

À travers les différents plans de développement, l'Algérie tente de remédier à l'insuffisante diversification de l'offre, en explorant de nouvelles possibilités en fonction des spécificités de ses ressources. Néanmoins, cette nécessité de promouvoir les activités d'exportations à travers le tourisme notamment et cette volonté exprimée par les autorités publiques, se réalise difficilement sur le terrain en raison du ralentissement dans l'investissement public et des pratiques bureaucratiques quant à la prise en charge des dossiers d'investissement.

Par ailleurs, l'Algérie a besoin du tourisme international pour améliorer ses rentrées en devises surtout qu'elle renferme des richesses touristiques précieuses mais il lui faudra compter avec la concurrence de ses voisins et des autres pays touristiques méditerranéens.

Le rôle de l'État a sensiblement évolué durant les différentes étapes du développement touristique, que nous avons présentées.

Notre objectif dans les prochains chapitres, et notamment en quatrième partie, sera de comprendre la poursuite des freins à l'expansion du tourisme national et international en Algérie.

Conclusion générale

Le contraste entre les politiques touristiques engagées par les trois pays du Maghreb se constate à travers les flux touristiques internationaux qui, depuis 2000, sont en net progression pour la Tunisie et le Maroc (de 5 millions en 2000 à 10 millions en 2010 pour la Tunisie et de 4 millions en 2000 à 9 millions en 2010 pour le Maroc). Par contre l'Algérie, en 2010 n'a guère dépassé le seuil des deux millions de touristes (huit cent mille cinq cent en 2000 et 2 millions en 2010).

La capacité hôtelière est différente d'un pays à l'autre. A titre indicatif, pour l'année 2009, le nombre de lits a atteint 240 000 pour la Tunisie, 164 000 pour le Maroc et moins de 90 000 pour l'Algérie. L'Algérie est loin derrière, avec moins de 40% de la capacité hôtelière de la Tunisie et 55% de celle du Maroc. Ce retard est lié à la politique touristique du pays depuis son indépendance à travers les différents plans de développement. La Tunisie et le Maroc ont ouvert leur tourisme au capital privé national et international tôt, d'où des investissements très importants qui ont été consentis pour la réalisation des infrastructures de base et des stations balnéaires intégrées pour attirer les différentes clientèles nationales et étrangères.

Les trois pays étudiés renferment presque les mêmes potentialités touristiques, mieux exploitées pour la Tunisie et le Maroc. La Tunisie avec 1 300 kilomètres de côtes en grande partie sablonneuses a connu de grands programmes d'aménagement de son littoral.

Plus tardivement (mais actuellement plus avancé sur la voie de la diversification), le Maroc a l'avantage d'avoir deux façades maritimes donnant sur l'océan Atlantique et la Méditerranée.

L'Algérie, avec 1200 km de côtes, offre des potentialités balnéaires presque équivalentes à celles de ses voisins.

Pour les trois pays, le littoral est devenu un pôle d'attraction pour diverses activités économiques, probablement à cause des disparités entre les régions intérieures et le littoral. Les conséquences de cette attraction est la concentration de la population sur les zones littorales grâce aux infrastructures de base présentes et le développement économique dans

ces zones devenues stratégiques pour un certain nombre d'industries. On assiste donc à une anthropisation anarchique de cette bande littorale et une urbanisation par endroit. Plusieurs programmes pour le développement du tourisme sont engagés par les trois pays. Durant ces dernières années, à travers les plans de développement, l'Etat encourage les activités touristiques par la création des Zones d'Expansion Touristiques ou ZET. L'Algérie a démarré avec 3 ZET en 1967 pour atteindre 205 en 2010, avec pour objectif le contrôle et la protection de son environnement, l'utilisation rationnelle de son littoral, victime d'une urbanisation non contrôlée qui risque, si des mesures ne sont pas prises, une dégradation totale par des constructions non adaptées et anarchiques.

La Tunisie et le Maroc se sont engagés dès leur indépendance à faire du tourisme une priorité nationale dans les différents plans de développement. Au contraire, l'Algérie est restée indécise sur le choix d'une politique touristique cohérente. Les trois pays étudiés renferment des potentialités touristiques inégales et mal exploitées. La gestion de ce secteur par l'Etat n'a pas donné de résultats satisfaisants. Le Maroc et la Tunisie ont compris assez tôt que l'Etat ne peut à lui seul gérer ce secteur au dépens des autres secteurs économiques créateurs d'emplois (agriculture et industrie surtout) et éviter les tensions sociales qui peuvent en résulter. On assiste donc à l'ouverture du tourisme au capital privé, juste après leur indépendance, pour le Maroc et la Tunisie. Par contre, l'Algérie n'a emboîté le pas à ses voisins que dans les années 1980, après la mort du président Houari Boumediene et l'arrivée de Chadli Bendjedid qui entame une politique de libéralisation de l'économie algérienne tout azimut (instauration de la location devises pour tous les Algériens, importations de biens payés en monnaie locale (dinar) converti en devise, création de partis politiques etc.). Durant cette période est créé le premier Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT).

Malgré les divergences dans la politique des différents pays du Maghreb durant cette période, leur politique touristique se dirige vers la libéralisation de ce secteur.

A la lumière du retard du secteur du tourisme par rapport à ses voisins, l'Algérie se fixe de nouveaux objectifs. Une nouvelle stratégie de développement, avec des objectifs bien définis, est élaborée dans la charte nationale de 1986 où le tourisme est orienté pour répondre à un besoin national. Le tourisme international est écarté des priorités en second plan. L'Algérie ne s'implique pas totalement. Des lois mal étudiées viennent freiner cette dynamique. La crise économique (1988), qui a vu des manifestations dans les grandes villes (octobre 1988), a encore affecté l'activité du tourisme. L'année 1991 a enregistré une baisse du flux touristique

de 70% liée à la conjugaison des effets de la guerre du Golfe et de la situation sécuritaire (après l'annulation des législatives importées par le Front Islamique du Salut).

Depuis 2000, le flux touristique est en augmentation pour les trois pays du Maghreb. De 2001 à 2005, la Tunisie reçoit plus de touristes que le Maroc. A partir de 2006 la situation se renverse et le Maroc reprend la première position. En 2013, l'Algérie demeure à la traîne avec 2,7 millions de touristes contre 6,2 millions pour la Tunisie et 10 millions pour le Maroc.

Dans le tableau suivant nous montrons les différents indicateurs touristiques pour chaque pays du Maghreb pour les années 2010, 2011 et 2013.

Tableau n° 33 : Les principaux indicateurs touristiques des trois pays du Maghreb

Indicateurs touristiques	Algérie			Tunisie			Maroc		
	2010	2011	2013	2010	2011	2013	2010	2011	2013
Flux touristiques (millions)	2,00	2,40	2,73	6,90	4,78	6,22	9,30	9,34	10,04
Capacité hôtelière x1000	92,37	92,73	121,0	241,5	246	248,4	176,6	187,8	207,5
Recettes* tourisme	0,40	0,21	0,22	2,03	1,40	1,86	6,70	7	6,82
% recettes tourisme/recettes courantes	4,2	4,0	4,0	9,0	7,0	8,0	7,4	7,4	8,6
Investissements touristiques (milliards dollars)	1,40			0,22			2,34		

Source : A partir de la synthèse des données figurant dans la première partie.

Ceci s'explique par les politiques touristiques appliquées par les trois pays depuis leur indépendance et surtout une arrivée massive de capitaux privés d'abord européens (France, Espagne) puis de plus en plus des Emirats arabes et de l'Arabie saoudite. Depuis peu, les investissements privés sont de plus en plus marocains et tunisiens. En Algérie, ce phénomène ne fait que s'amorcer. Le Maroc et la Tunisie ont bien compris la part des recettes engendrées par le tourisme dans le produit intérieur brut (7% en Tunisie, 7,1% au Maroc et 2,3% pour l'Algérie). La différence réside dans la capacité touristique de chaque pays et dépend de plusieurs facteurs dont les plus importants sont les investissements consentis depuis leur indépendance par le Maroc et la Tunisie dans les infrastructures de bases et l'ouverture du tourisme au capital privé national et international.

Malgré la capacité hôtelière de la Tunisie, le Maroc reçoit plus de touristes que ses voisins durant 2005 et 2009. Ceci est dû à la diversité du produit touristique marocain (affaires, saharien, écotourisme, etc.).

En Tunisie, en 2009/ 2010, on assiste à une régression des arrivées après le départ de Ben Ali, suite aux manifestations populaires.

Pour rattraper son retard, l'Algérie doit s'impliquer d'avantage et exploiter rationnellement ses potentialités en accordant plus d'intérêt à ce secteur par la diversification de ses produits (tourisme saharien, thermal, écotourisme, etc.). L'Algérie possède les moyens humains et financiers pour faire décoller ce secteur et le rentabiliser. Le manque d'investissements dans les infrastructures de base demeure le frein à toute activité touristique. L'Algérie doit réviser sa politique touristique et adopter une stratégie basée sur les modèles de stations intégrées pour émerger, devenir une destination concurrentielle et s'approcher du niveau de ses voisins, d'où l'objet de cette recherche.

Deuxième partie

Les Zones d'Expansion Touristique (ZET) en Algérie

Sommaire

Chapitre 5. Le dispositif des Zones d'Expansion Touristique et leur évolution (1966-2014)	105
5.1. Les grandes périodes d'évolution des ZET en Algérie	107
5.1.1. Période de création des premières ZET (1966-1986).....	110
5.1.2. Période de révision de la politique des ZET (1986- 1990).....	110
5.1.3. Période de transition (1990-2003).....	111
5.1.4. Période de relance (2003-2014).....	111
5.2. Les instruments d'aménagement pour la relance du tourisme	114
5.2.1. Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT 2025).....	114
5.2.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT 2025).....	116
5.2.2.1. Le positionnement du SDAT dans l'architecture du SNAT.....	116
5.2.2.2. Les objectifs du SDAT 2025.....	118
5.2.3. Le Plan d'Aménagement du Territoire de la wilaya (PAW).....	120
5.2.4. Les pôles touristiques d'excellence (POT).....	121
5.3. Stratégie de développement du tourisme durable	123
5.4. Les dernières évolutions de ces plans de développement	124
Conclusion	126
Chapitre 6. Présentation de la wilaya de Skikda	127
6.1. Situation Géographique de la wilaya de Skikda	127
6.2. Potentialités touristiques de la wilaya de Skikda	129
6.2.1. Le climat de la wilaya.....	129
6.2.2. Le littoral de la wilaya.....	131
6.2.3. Un riche patrimoine naturel et culturel.....	140
Conclusion	147
6.3. Les infrastructures de transport	148
6.3.1. Les infrastructures routières de base.....	148
6.3.2. Le rôle des aéroports dans l'arrivée des touristes internationaux et des émigrés.....	149
6.3.3. Les infrastructures portuaires.....	150
Conclusion	150
6.4. Des hébergements touristiques variés	151
6.4.1. Une capacité hôtelière en augmentation.....	151
6.4.2. Quelques centres de vacances.....	152
6.4.3. Des campings aux moins des entreprises publiques.....	153
6.4.4. Les hébergements de jeunesse.....	153
6.5. Bilan des activités touristiques entre 1980 et 2012	155
Conclusion	157
Chapitre 7. Les ZET de la wilaya de Skikda	158
7.1. Présentation générale des ZET de la wilaya de Skikda	158
7.2. Présentation des trois ZET choisies pour cette étude	161
7.2.1. La ZET de Ben M'hidi.....	162
7.2.1.1. Caractéristiques de la ZET.....	167
7.2.1.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET.....	171
7.2.1.3. Projets en cours à l'intérieur de la ZET.....	173
Conclusion	175
7.2.2. La ZET de La Marsa.....	176
7.2.2.1. Caractéristiques de la ZET.....	178
7.2.2.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET.....	179
7.2.2.3. Projets en cours de réalisation à l'intérieur de la ZET.....	180
7.2.2.4. Etat de l'environnement à l'intérieur de la ZET.....	181
Conclusion	181
7.2.3. ZET de la grande Plage.....	182
7.2.3.1. Caractéristiques de la ZET de Grande Plage.....	184
7.2.3.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET.....	184
7.3. Problème de développement et d'environnement	185
Conclusion	186

Introduction à la deuxième partie

Pour développer son tourisme, l'Algérie a préféré l'intervention lourde de l'Etat et la création de zones d'expansion touristiques pouvant être exploitées dans une ou plusieurs formes rentables de tourisme. La ZET est un espace protégé, organisé et classé. Elle comporte une zone constructible et une zone de protection. Des lois régissent la gestion et l'utilisation des ZET. L'ANDT (Agence Nationale de Développement Touristique) est chargée de la gestion et de l'organisation des ZET. Les investisseurs potentiels doivent prendre contact avec l'ANDT pour s'informer des projets touristiques programmés dans les ZET et déposer leur dossier d'investissement auprès de celle-ci pour étude.

Chapitre 5. Le dispositif des Zones d'Expansion Touristique et leur évolution (1966-2014)

La création des ZET se situe dans cette période de l'après-indépendance, des années 1960, où l'Etat algérien a choisi un mode de développement à caractère socialiste et planifié. Il n'est donc pas surprenant qu'il mette en avant le rôle primordial de l'Etat dans le développement du tourisme national.

Les voisins tunisiens et marocains font de même avec la SHT⁴⁶ et les ZAP⁴⁷ marocains, même si ces deux dispositifs sont moins importants qu'en Algérie et très vite dépassés par le secteur privé qui devient le moteur de l'économie touristique.

Au même moment, d'autres pays socialistes comme la Roumanie et la Bulgarie développent des ensembles balnéaires impressionnants sur les littoraux de la Mer noire.

En France, dans une économie de marché, les années 1960 sont marquées par le rôle primordial de l'Etat dans l'organisation du littoral du Languedoc-Roussillon avec la Mission Interministérielle d'Aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon ou Mission Racine (du nom de son concepteur). Huit stations balnéaires vont surgir sur ce littoral méditerranéen, vide de touristes auparavant. Les premières marinas touristiques, pensées dans les années 1960, sont opérationnelles dans les années 1970 comme Port-Camargue, Le Cap d'Agde, La Grande Motte.

Ainsi, la période est à une action forte de l'Etat que l'on soit en économie socialiste ou en économie de marché, car le marché touristique méditerranéen est signe de développement économique.

⁴⁶ Société Hôtelière Tunisienne.

⁴⁷ Zones à Aménagements Prioritaires.

Le lancement des programmes des zones d'expansion touristiques (ZET) est passé par trois dates importantes, 1966, 2003 et 2007. Il figure dans les différents textes officiels et plans de développement nationaux dans lesquels s'intègre la politique touristique à partir de l'année 1966. C'est dans le pré plan de 1967 qu'une réflexion globale est engagée sur les perspectives du développement du tourisme avec le recensement exhaustif des potentialités touristiques.

Le décret exécutif de février 2007 fixe les modalités de rétrocession et de concession des terrains situés à l'intérieur des ZET et sites touristiques. Les terrains sont rétrocédés par l'Etat à l'Agence Nationale du Développement Touristique⁴⁸, par accord entre le Ministère du Tourisme et des Finances. Ces terrains ne peuvent être rétrocédés par ANDT ou concédés par l'administration des domaines qu'après leur aménagement définitif dans le respect de leur vocation⁴⁹.

Le décret exécutif du 11 mars 2007 fixe les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des ZET et sites touristiques.

En faisant le bilan des blocages des investissements privés, le ministère du tourisme compte renforcer l'investissement touristique, dans les zones d'expansion touristique (ZET). Des textes de loi sont soumis au gouvernement, d'après l'Office national du tourisme qui, après leur adoption, va faciliter les investissements dans les ZET. Ces textes de loi sont publiés au journal officiel. D'après les déclarations du ministre de l'Artisanat et du Tourisme au journal EL Moudjahid, les ZET sont des territoires qui représentent des terres destinées uniquement aux investissements touristiques, après avoir relevé que durant ces dernières années, celles-ci sont exploitées d'une manière anarchique en l'absence d'un plan d'aménagement touristique. Ces lois ne permettront pas aux investisseurs potentiels d'aménager ces zones avec leurs

⁴⁸ Agence Nationale du Développement Touristique (ANDT).

- Décret exécutif n°98-70 du 21 février 1998 portant création de l'agence nationale de développement du tourisme et fixant ses statuts. **(JO n°11 - 1998)**.

- Arrêté du 27 janvier 2011 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement du tourisme. **(JO n°31 - 2011)**.

- Arrêté du 31 Janvier 2008 portant création des annexes de l'agence nationale de développement du tourisme. **(JO n°19 - 2008)**.

⁴⁹ Journal officiel de la République Algérienne n°8, 31 janvier 2007, p. 4 à 6.

propres moyens, mais d'alléger les procédures administratives et les blocages bureaucratiques. L'étude du dossier des investisseurs sera traitée dans les six mois après le dépôt, c'est-à-dire que l'investissement dans toutes les ZET qui bénéficieront d'aménagements touristiques sera facilité (ministère du tourisme et de l'artisanat, mars 2012). La délimitation et la déclaration des ZET reposent sur les résultats d'études d'aménagement touristique qui leur attribuent une vocation touristique par des experts des ministères de l'Aménagement et du Tourisme et l'Artisanat. «Une zone d'expansion touristique peut représenter une région ou une étendue du territoire possédant les qualités naturelles, culturelles, humaines aptes à l'implantation et au développement d'infrastructures touristiques dont le but est d'être exploitées pour le développement d'une ou de plusieurs formes rentables de tourisme ».

Les ZET sont classées par les services de l'Aménagement du territoire « zones touristiques protégées » et soumises, à ce titre, aux mesures de protection particulières régies par la législation et la réglementation en vigueur.

5.1. Les grandes périodes d'évolution des ZET en Algérie

Depuis l'année 1966, l'Algérie a connu plusieurs phases pour le développement des zones d'expansion touristique. Le pays a promulgué des lois et décrets d'exécution pour la relance du secteur du tourisme qui tardait à décoller, malgré les potentialités existantes.

Au plan réglementaire, la Zone d'Expansion Touristique (Z.E.T) est définie comme suit *"Peut être déclarée comme ZET, toute région ou étendue du territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles ou humaines ou récréatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'au moins une sinon plusieurs formes rentables de tourisme"*⁵⁰.

La loi relative aux zones d'expansion et sites touristiques (février 2003) a pour objet de définir les principes et règles de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des

⁵⁰ Décret n° 66-75 du 04 avril 1966.

zones d'expansion et sites touristiques. Les objectifs sont bien clairs et tiennent compte des spécificités de chaque région. Parmi les objectifs nous citons :

- L'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer le développement durable du tourisme ;
- l'intégration des zones d'expansion et sites dans le schéma national d'aménagement du territoire (voir **chapitre 5.2** : les instruments d'aménagement pour la relance du tourisme) ;
- la protection des bases naturelles du tourisme ;
- la préservation du patrimoine culturel et des ressources touristiques à travers l'utilisation et l'exploitation à des fins touristiques du patrimoine culturel, historique et artistique ;
- la création d'un bâti harmonieusement aménagé et adapté au développement des activités touristiques et la sauvegarde de sa spécificité⁵¹.

Le décret exécutif du 11 mars 2007 a pour objet de fixer les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des ZET et sites touristiques⁵².

Malgré les lois régissant le secteur, la politique touristique se trouve confrontée aux tâtonnements dans les décisions politiques car au départ les objectifs sont mal définis. Dans chaque programme de développement les objectifs sont redéfinis. Initialement, il s'agit d'encourager le tourisme international par la création de grandes infrastructures hôtelières (Moretti, Tipaza, Zeralda près d'Alger, les Andalouses près d'Oran et Tichy près de Bougie), pour ensuite abandonner cet objectif et se tourner vers le tourisme national et revenir durant la période 2000-2010 au tourisme international. Cette situation est le résultat de la politique touristique liée à l'instabilité de l'intitulé du poste ministériel chargé de ce secteur (ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du tourisme, puis ministère du tourisme et de l'artisanat etc.). Dans le tableau 1, nous présentons les périodes d'évolution des zones d'expansion touristique que nous avons classées en quatre étapes importantes.

⁵¹ Journal officiel de la République Algérienne n°11, 19 février 2003, p. 11 à 16.

⁵² Journal officiel de la République Algérienne n°17, 14 mars 2007, p. 8 à 11.

Tableau n° 34 : Les grandes périodes d'évolution des ZET

Grandes périodes d'évolution	Années charnières	Grandes lois et décrets	Réalisations
1966 - 1986	1966 1967	Ordonnance n° 66-62 du 26 /03/1966 relative aux zones d'expansion touristique Décret n° 66-75 du 04 avril 1966	3 ZET <ul style="list-style-type: none"> • Moretti, Zeralda, Tipaza dans la wilaya d'Alger • les Andalouses dans la wilaya d'Oran • Tichy dans la wilaya de Bougie.
1986 - 1990	1988	décret exécutif n°88-232 du 05-11-1988 portant déclaration des zones d'expansion touristique.	174 ZET délimitées
2003-2012	2004 2007 2009 2010 205 ZET délimitées, déclarées et classées, selon trois décrets exécutifs	décret exécutif n°04/398 du 6 décembre 2004 Décret exécutif n° 07-86 du 11/03/2007, fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques décret exécutif n°09-226 du 29-06-2009 31 ZET d'après le décret exécutif n°10-131 du 29-04-2010.	2 ZET déclassées 2 ZET 31 ZET 205 ZET

Source : Réalisation Hamza Meghzili.

La lecture du tableau ci-dessus, au-delà des décrets et lois qui s'échelonnent sur 44 ans, nous montre deux grandes périodes de création des ZET, après une longue gestation d'une vingtaine d'années.

5.1.1. Période de création des premières ZET (1966-1986)

Le lancement des programmes des zones d'expansion touristique figure dans les différents textes officiels et plans de développement nationaux dans lesquels s'intègre la politique touristique à partir de l'année 1966. C'est dans le pré plan de 1967 qu'une réflexion globale est engagée sur les perspectives du développement du tourisme avec le recensement exhaustif des potentialités touristiques. Mais seulement trois grands ensembles balnéaires (ZET), fruits de cette politique, sont réalisés au centre, à l'est et à l'ouest du pays (Cf. **figure n°25** Situation des sept pôles touristiques) :

- Moretti, Zeralda, Tipaza dans la wilaya d'Alger ;
- Les Andalouses dans la wilaya d'Oran ;
- Tichy dans la Wilaya de Bougie.

5.1.2. Période de révision de la politique des ZET (1986- 1990)

Durant cette même période, des restructurations sont engagées avec de nouveaux objectifs et une nouvelle stratégie de développement touristique qui peuvent se décliner de la façon suivante selon le Ministère du Tourisme⁵³.

- « Achèvement des programmes en cours mentionnés dans les précédents plans ;
- Recensement et protection des potentialités touristiques nationales pour pouvoir établir une carte des implantations touristiques en Algérie ;
- Etablissement d'un Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) ;
- Décentralisation des investissements touristiques ;
- Développement et promotion du tourisme international ;
- Renforcement de la législation et de la réglementation visant à protéger les ressources touristiques naturelles et historiques du pays ».

Cette période s'est manifestée par une accélération dans la création des ZET à travers le territoire national (on passe de 3 ZET durant la période 1966-1986 à 174 ZET en 1986/1990).

⁵³ Décret exécutif n°88-232 du 05-11-1988 portant déclaration des zones d'expansion touristique.

5.1.3. Période de transition (1990-2003)

Le début des années 2000 constitue une phase de transition vers l'économie de marché et l'Etat s'est occupé de l'élaboration du cadre juridique nécessaire au développement de l'investissement privé. C'est dans cette perspective qu'un cahier de charge est établi pour respecter les modalités de gestion des ZET et la protection de l'environnement⁵⁴. La question de la protection de l'environnement et du patrimoine culturel est devenue une nouvelle préoccupation dans la politique suivie en Algérie.

D'après l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) le développement durable adapté au tourisme comprend « *une gestion de toutes les ressources de telle manière que les nécessités économiques, sociales et esthétiques soient rencontrées dans le respect de l'intégrité culturelle et environnementales des territoires récepteurs, de leur diversité biologique et du cadre de vie* » et sur le plan touristique « *le développement durable tient compte des besoins des touristes et des lieux de tourisme d'aujourd'hui en multipliant et en assurant en même temps leur capacité pour le futur. Ce développement doit mener à ce que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits sans toucher à l'intégrité culturelle, aux processus écologiques essentiels et à la diversité biologique* ». *Charte du tourisme durable 1995. Charte de l'environnement 2005.*

5.1.4. Période de relance (2003-2014)

Durant cette étape, nous assistons à une révision de la politique touristique ; d'ailleurs, des assises régionales (2007) et nationales (2008) sont organisées pour débattre des contraintes qui ont freiné le décollage de ce secteur.

Durant ces assises, l'accent est mis sur le rôle du Schéma Directeur d'Aménagement du Tourisme (SDAT 2025), son contenu et ses objectifs à court, moyen et long termes. Un bilan est établi sur les premiers résultats de ce programme dont l'objectif principal est le développement durable, stratégie que l'Algérie a adoptée pour la préservation de l'environnement dans différents secteurs. Cette réflexion⁵⁵ est définie dans les différents

⁵⁴ Décret exécutif du 28 janvier 2007, page 4.

⁵⁵ « *La biodiversité algérienne est classée parmi les plus riches du bassin méditerranéen. Sa position biogéographique privilégiée, située entre la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne, l'enrichit d'un potentiel faunistique et floristique composée d'éléments méditerranéens, paléarctiques, éthiopiens et d'espèces endémiques. Ce brassage d'espèces constitue*

programmes de développement durable (Stratégies Nationales Environnementales, Plan d'Actions Intégrées du Développement Durable etc.). Le développement durable repose sur plusieurs axes notamment la préservation de l'eau, des sols et des forêts, des écosystèmes sensibles (littoral, steppe, Sahara etc.). Le SDAT propose 5 dynamiques fondamentales pour repositionner le tourisme et permettre une relance rapide et durable du tourisme. La création de pôles d'excellence, espaces offrant un potentiel touristique de qualité, sont susceptible d'aider à l'émergence de projets d'activités économiques, générateurs d'emplois et de valeurs ajoutées. Une autre dynamique du SDAT repose sur la mise en œuvre du Plan Qualité Tourisme Algérie (PQTA). Ce plan a pour vision l'amélioration de l'offre touristique par un contrat entre partenariat public-privé, la bourse d'investissement et le financement. Tous ces programmes sont destinés à la relance de ce secteur.

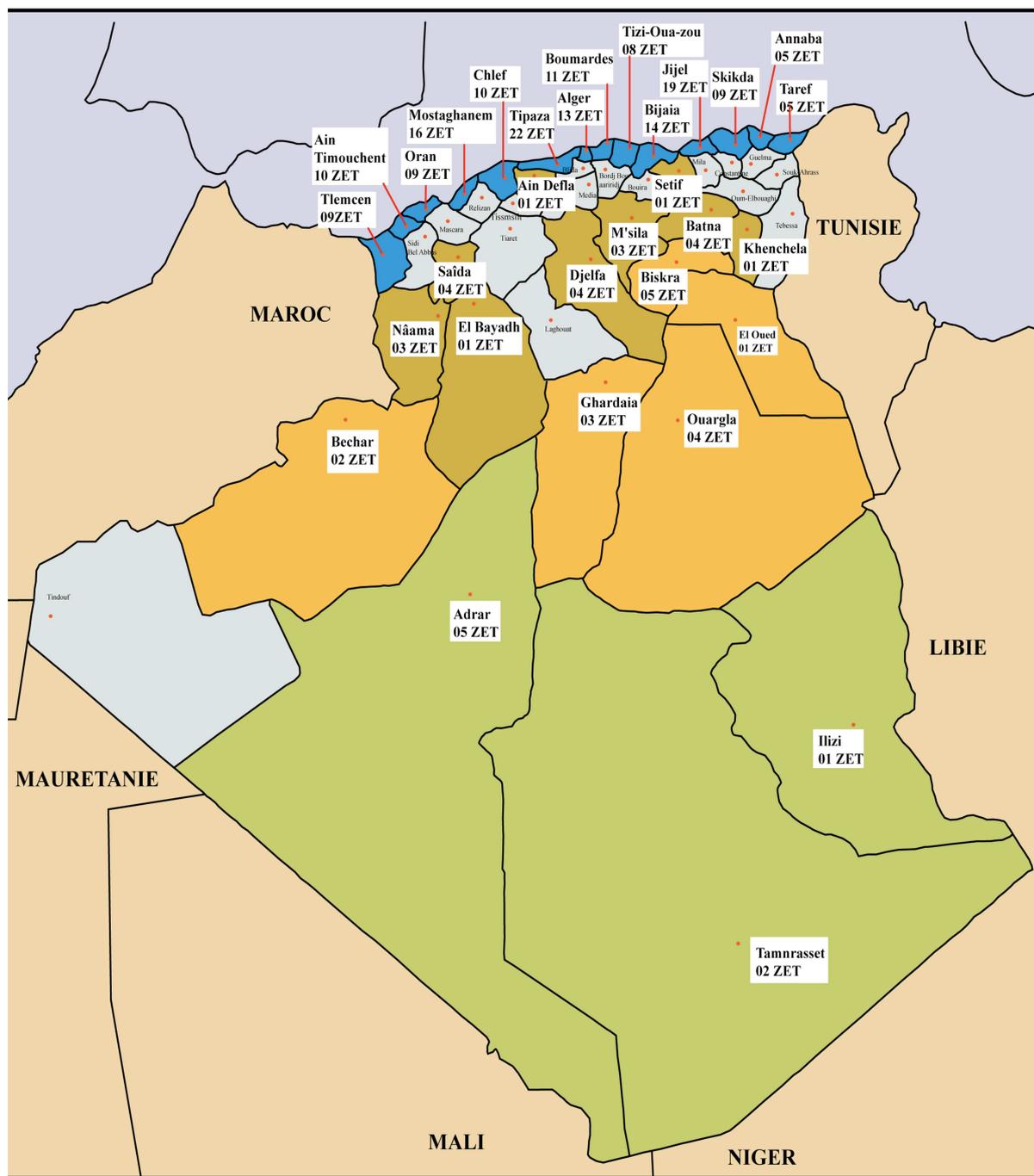
Depuis 2014, l'Algérie compte 205 ZET déclarées et classées⁵⁶. Des prospections sont actuellement en cours pour recenser d'autres potentialités susceptibles de dégager des zones pouvant être classées comme zones d'expansion touristique. Cette formule de ZET obéit à un cahier de charge qu'il faut respecter. La ZET est délimitée et viabilisée par le secteur de l'Etat et ne peut être utilisée à d'autres fins qu'à celles définies dans le cahier de charge, sinon la concession est annulée.

- Ces ZET occupent une superficie globale de l'ordre de 53.000 hectares, réparties sur le territoire national comme suit :
- 155 ZET balnéaires
- 30 ZET sahariennes
- 11 ZET climatiques.
- 9 ZET thermales.

une richesse qui doit être préservée et gérée de façon rationnelle et durable ». Portail Algérien des Energies Renouvelables, 2010.

⁵⁶ Décrets exécutifs : 174 ZET d'après le décret exécutif n°88-232 du 05-11-1988 (dont 02 ZET ont été déclassées d'après le décret exécutif n°04/398 du 6 décembre 2004).

Figure n° 21 : L'implantation des ZET en Algérie



Réalisation : Hamza Meghzili.

Les stations balnéaires sont situées sur la bande côtière et occupent la majorité des ZET créées pour des raisons stratégiques car la plupart des touristes nationaux ou internationaux se dirigent vers la mer pour leurs vacances qui coïncident le plus souvent avec la période

estivale. Les ZET sahariennes viennent en seconde position grâce à l'offre touristique durant les autres périodes de l'année, en général de décembre à mai, le plus souvent pour les fêtes de fin d'année. Les ZET climatiques sont mal connues et drainent actuellement peu de visiteurs : un travail de fond doit être développé pour faire connaître les bienfaits de ces zones (citons au passage la ZET climatique Guerbes-Sanhadja dans la wilaya de Skikda), malgré un manque d'infrastructures d'accueil. Les ZET thermales sont actuellement visitées par les nationaux pour des cures de santé (rhumatismes, maladies de la peau, etc.). L'absence d'infrastructures pour certaines stations thermales reste un problème qu'il faut surpasser pour donner à cette activité un autre développement.

5.2. Les instruments d'aménagement pour la relance du tourisme

Ces instruments de relance du tourisme sont issus des assises nationales de 2007 et 2008. Les plans de relance et les programmes de développement du tourisme sont nombreux. Nous en présenterons ici les principaux et les plus récents.

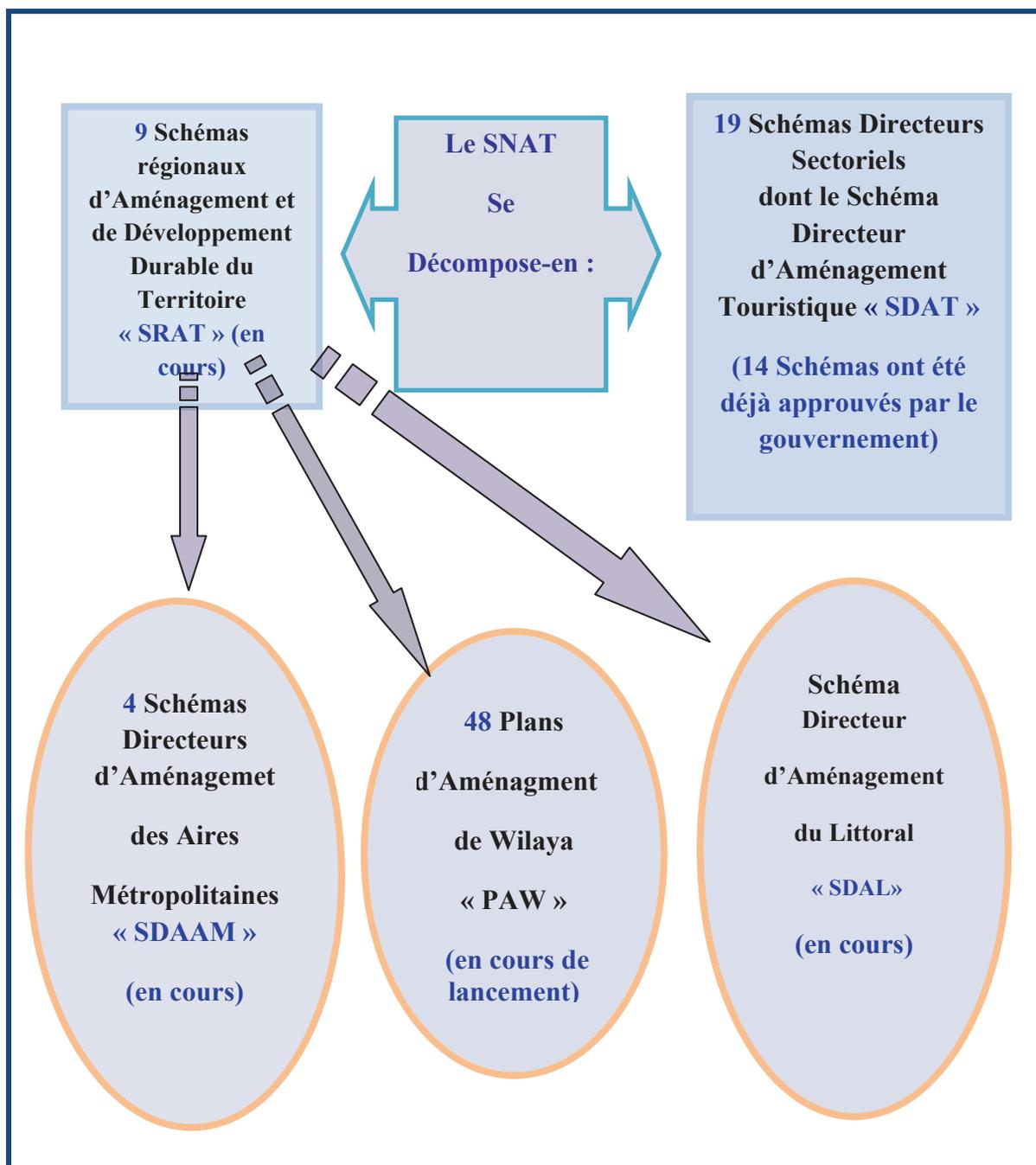
5.2.1. Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT 2025)

Le journal officiel de la République Algérienne du 21 octobre 2010 donne une synthèse sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire. D'abord, le SNAT est un enjeu national traitant le redressement de tous les secteurs d'activité du pays. Plusieurs événements lui sont rattachés : *la Concorde civile*, la *Réconciliation nationale* après une décennie de crise politique (1990-2000), Les réformes du système judiciaire et éducatif, le désendettement avec la relance de la croissance, La baisse du chômage et de l'Inflation. La stratégie de ce programme est l'organisation des Espaces de Programmation Territoriale (EPT), l'émergence des Pôles Touristiques d'Excellence (POT) et la création des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) et de villes nouvelles. Cette stratégie sert de base pour la mise en œuvre des mécanismes de croissance sur l'ensemble du territoire et la préservation et de la valorisation du capital naturel et culturel, y compris pour le tourisme.

Ce programme rompt avec les politiques antérieures de planification centralisées qui étaient trop rigides.

De grands chantiers sont achevés ou en voie de l'être depuis la relance de ce programme en 2000, avec l'autoroute est-ouest, la ligne ferroviaire à grande vitesse, les grands barrages (le plus grand barrage d'Algérie, celui de Beni Haroun dans la Wilaya de Mila, est déjà en service avec une capacité mobilisable de 1 milliard de mètres cubes), etc.

Figure n° 22 : L'architecture du SNAT



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (SDAT 2025) : janvier 2008. Livre 3, les sept pôles touristiques (POT).

5.2.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2030»

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2030», composante du SNAT 2030, montre comment l'État va assurer, dans un cadre du développement durable, les équilibres de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays pour les vingt ans à venir.

Ce concept a trouvé sa signification durant les années 1980 où ses objectifs sont liés au développement économique en tenant compte des équilibres environnementaux et écologiques. L'Algérie a pris conscience de la place du développement durable dans tous ses projets de développement. Pour marquer son attachement à ce concept, l'Algérie est présente dans tous les sommets traitant ce sujet (Rio de Janeiro en 1992, Johannesburg en 2002, Copenhague 2008). Ce repositionnement et ce redéploiement a permis à l'Algérie de présider la fondation des déserts du monde et être le porte parole de l'ONU pour l'année internationale des déserts et de la désertification.

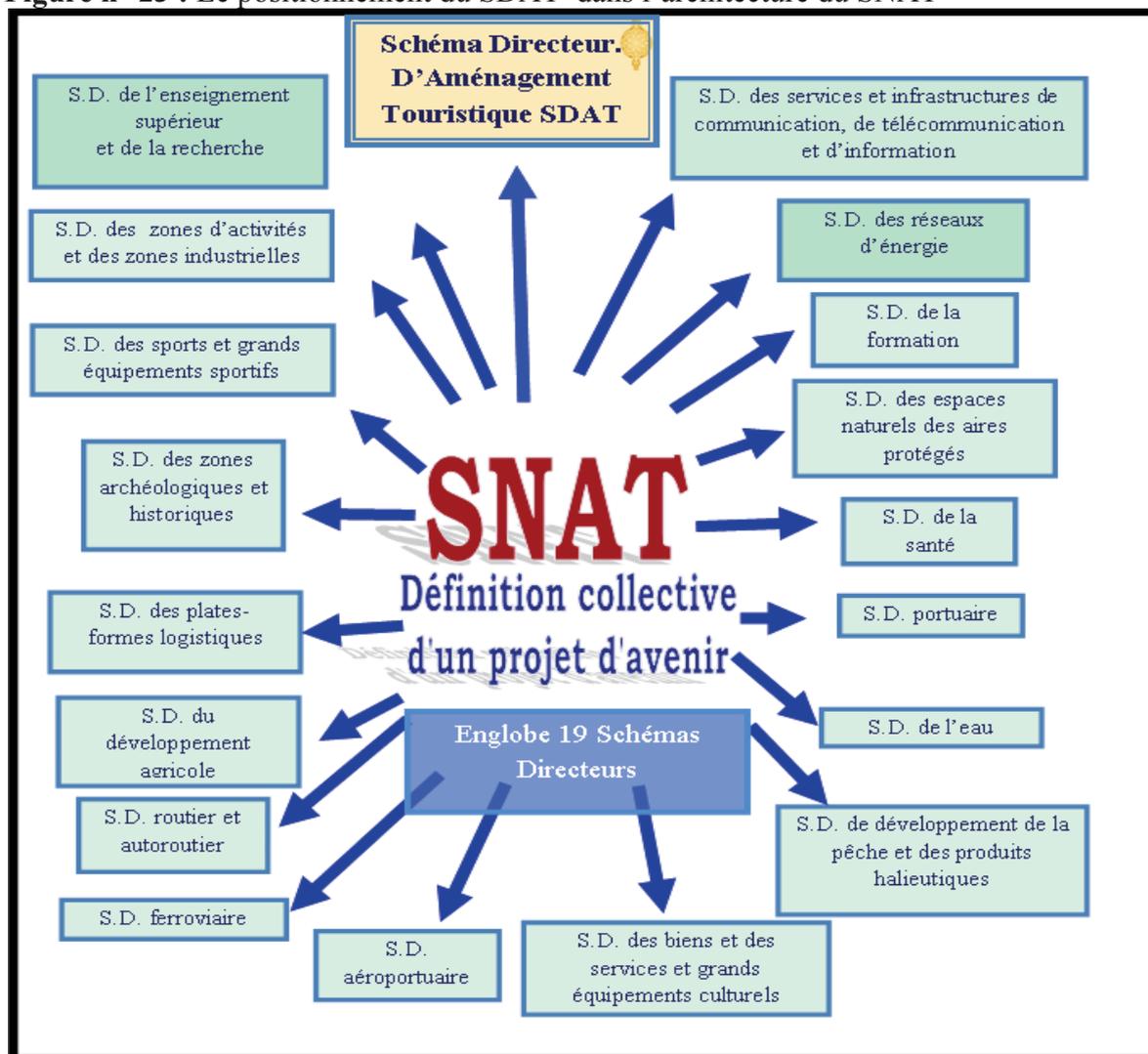
Le « SDAT » 2030 constitue donc un cadre stratégique à consulter souvent car il permet de faire le bilan de ce qui a été réalisé et d'évaluer ce qui reste à faire, dans le but est d'apporter les corrections nécessaires. C'est dans cette perspective que le SDAT participe à la relance de la politique touristique. Il traduit donc la vision de l'Etat sur le développement touristique national à court terme (2009), moyen terme (2015) et long terme (2030) dans le cadre du développement durable. Le but attendu est de faire de l'Algérie un pays récepteur en sortant le secteur du tourisme de sa léthargie actuelle.

Parmi les objectifs du SDAT, on peut citer la volonté de multiplier par 2 les capacités d'accueil touristique de l'Algérie et de proposer un plan d'affaire (*Business Plan*) pour 2025.

5.2.2.1. Le positionnement du SDAT dans l'architecture du SNAT

Le SNAT fait partie d'une nouvelle politique de planification décentralisée. Quant au SDAT, il est un de ses principaux vecteurs avec 19 Schémas Directeurs Sectoriels. Le SNAT englobe donc tous les programmes des Schémas Directeurs pour la relance de tous les secteurs d'activités et assurer ainsi la croissance nationale.

Figure n° 23 : Le positionnement du SDAT dans l'architecture du SNAT



Source : Ministère de l'Aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme (SDAT 2030), janvier 2008. Livre 1, les sept pôles touristiques (POT).

Toute la politique de développement national est inscrite dans les programmes du SNAT qui les décentralise sous forme de sous-programmes à l'échelle de la Wilaya, puis de la Daïra et enfin de la commune. Le SNAT vient palier les erreurs et les lacunes de la politique de développement centralisée qui ne tient pas compte, en réalité, des potentialités que recèle chaque région par l'absence d'investigations sur les différents projets inscrits (pas d'enquêtes, études simplifiées, absence de suivi et de compte-rendu sur l'état des projets). Avec cette nouvelle politique du SNAT, les études commencent à la base et chaque entité régionale devient responsable de ce qu'elle propose comme programme de développement et doit assurer l'application et le suivi ; c'est du moins l'objectif annoncé.

5.2.2.2. Les objectifs du SDAT 2030

Le SDAT est axé sur 5 objectifs principaux pour assurer la relance de la croissance nationale et qui sont :

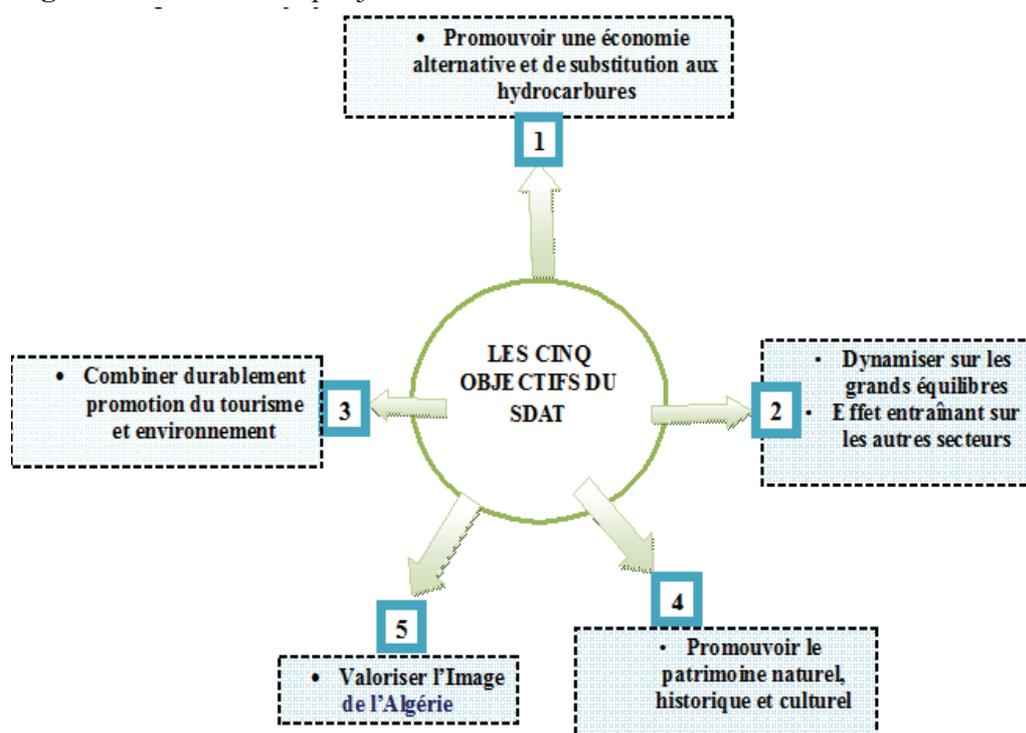
1. Faire émerger une politique de développement touristique durable apte à promouvoir une économie de substitution aux hydrocarbures.
2. Contribuer aux grands équilibres économiques et financiers (croissance, emploi, fiscalité) et avoir un effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'activité économique (artisanat, transport, technologie de l'information, services...)
3. Prôner une politique touristique dans le cadre du développement durable,
4. Valoriser le patrimoine matériel et immatériel (culturel, cultuel, archéologique, historique...)
5. Valoriser la destination Algérie au niveau international⁵⁷.

C'est dans ce cadre que plusieurs réflexions sont intégrées à ce programme et sont mises en œuvre à travers le SDAT. Ces orientations sont très difficiles à concrétiser sur le terrain par le manque d'un encadrement compétent capable de veiller sur son application et intervenir au moment voulu, dès l'apparition d'un problème pouvant entraver le bon déroulement des projets initiés.

La figure n°18 présente la définition des objectifs du SDAT et les orientations stratégiques d'aménagement touristique dans le cadre d'un développement durable.

⁵⁷ Le SDAT est une composante du Schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT 2030), la loi 02-01 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement du territoire et au développement durable.

Figure n° 24 : Les cinq objectifs du SDAT



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (SDAT 2030) : janvier 2008. Livre 1, les sept pôles touristiques (POT).

La définition d'une nouvelle politique touristique nationale doit naturellement s'appuyer sur ces atouts pour développer et promouvoir une offre de qualité accessible à tous.

Le schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) 2030 est l'aboutissement d'un long processus de recherches, d'enquêtes, d'études, d'expertises et de consultations. Après consultation et concertation de tous les acteurs nationaux et locaux publics et privés réunis tout au long des assises régionales, le schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2030) est établi avec tous les stades de son évolution (élaboration, mise en œuvre, suivi) par les acteurs et les opérateurs centraux et locaux du tourisme aux différents échelons (cadres hôteliers, restaurateurs, voyagistes, guides, opérateurs, associations).

5.2.3. Le Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya (PAW)

Organisation administrative de L'Algérie (loi 90-08 du 07 avril 1987)

Le territoire algérien est organisé en 1541 communes regroupées autour de 227 Daïras (Sous-préfectures) et 48 Wilayas (préfectures ou départements). Les Communes et les Wilayas sont dotées respectivement d'Assemblées Populaires (APC) et d'Assemblées populaires de Wilaya (APW), élues pour cinq ans. Les présidents d'APC sont élus par les assemblées populaires communales, tandis que les Walis (préfets) et les chefs de Daïras (sous-préfets) sont nommés par le Président de la république

Les compétences de l'Assemblée populaire de Wilaya :

- Elle délibère sur les missions et compétences qui lui sont déterminées par les lois et les règlements présentant un intérêt pour la Wilaya
- Elle donne un avis requis par les lois et règlements, peut émettre des propositions ou formuler des observations qui sont transmises au ministre compétent par le Wali.

Les compétences de l'APW portent sur les actions économiques, sociales et culturelles, d'aménagement du territoire de Wilaya, de protection de l'environnement et de promotion des vocations spécifiques.

Elle renferme toutes les directions sectorielles (Direction de Wilaya du tourisme, Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement, etc.)

Le Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya est un instrument de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Wilaya.

Dans le prolongement du SNAT et du SRAT, le Plan d'Aménagement de Wilaya renforce le rôle des collectivités territoriales (la Wilaya et la Commune) dans le cadre de compétences de gouvernance territoriale rénovées telles que définies dans le SDAT 2025. L'Etat reste le maître d'œuvre du développement en créant un environnement politique et juridique favorable aux acteurs économiques porteurs de projets générant des ressources, créant des richesses et des emplois.

C'est un outil d'orientation et de planification stratégique des actions d'aménagement du territoire de la wilaya (territoire regroupant plusieurs communes) en référence au SNAT et particulièrement au SRAT de « l'espace de programmation territoriale » qui lui appartient.

Le Plan d'aménagement du territoire de la Wilaya a pour objectif fondamental d'assurer *«une organisation rationnelle et harmonieuse de l'ensemble du territoire de la wilaya, à l'aide d'une vision globale cohérente des actions engagées et projetées à court, moyen et long*

termes en tenant compte des spécificités de chaque région : historiques, culturelles, environnementales et sociales etc. ⁵⁸

Une fois établi, le Plan d'aménagement du territoire de la wilaya devient un document de référence pour le développement local. Il permet à son tour de préciser les termes de référence pour l'élaboration des études du Plan Directeur d'Aménagement et d'urbanisme d'une commune ou du groupement de communes de la wilaya.

L'application du Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya en est encore à ses débuts, confrontée le plus souvent au cadre juridique dans l'appropriation des terrains affectés à l'assiette des zones d'expansion touristiques qui prennent beaucoup de temps pour l'indemnisation des propriétaires qui, parfois, se dirigent vers la justice pour leur régularisation. Cet handicap est lié aussi à l'incompétence des collectivités locales qui ne sont pas dotées de moyens pour faire des études de faisabilité qui les aideraient à se prononcer sur les différents cas qui peuvent se produire.

5.2.4 Les pôles touristiques d'excellence (POT)

La dynamique n°2 du SDAT concerne les pôles touristiques (POT), appelés à *devenir de véritables « VITRINES SYMBOLES » de la nouvelle destination Algérie ; une destination touristique durable, compétitive, innovante, originale, et de qualité, etc.*⁵⁹. Sept Pôles Touristiques d'Excellence ont été identifiés à l'échelle nationale et doivent contribuer de façon active à façonner l'image touristique de l'Algérie et l'émergence de la destination Algérie (cf. **figure n°25** : Situation des sept pôles touristiques). Les sept pôles sont organisés en réseaux comme le montre le tableau suivant :

⁵⁸ SNAT 2025.

⁵⁹ Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du tourisme. Schéma Directeur d'Aménagement touristique (SDAT 2025), janvier 2008.

Tableau n° 35 : Les sept pôles d'excellence

Identification du pôle	Réseaux
Pôle Touristique d'Excellence Nord-Est (POT N.E)	Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk-Ahras, Tébessa
Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C)	Alger, Tipaza, Boumerdes, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi-Ouzou, Béjaia
Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O)	Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi-Bel-Abbès, Relizane
Pôle Touristique d'Excellence Sud-Est (POT S.E) « <i>Oasien</i> »	Ghardaïa, Biskra, El-Oued, Ménéa
Pôle Touristique d'Excellence Sud-Ouest (POT S.O) « <i>Touat-Gourara</i> »	Les routes des Ksour : Adrar, Timmimoun, Béchar
Pôle Touristique d'Excellence Grand-Sud (POT G.S) « <i>Tassili N'Ajjer</i> »	Illizi, Djanet
Pôle Touristique d'Excellence Grand-Sud (POT G.S) « <i>Ahaggar</i> »	Tamanrasset

Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (livre 2, 2008).

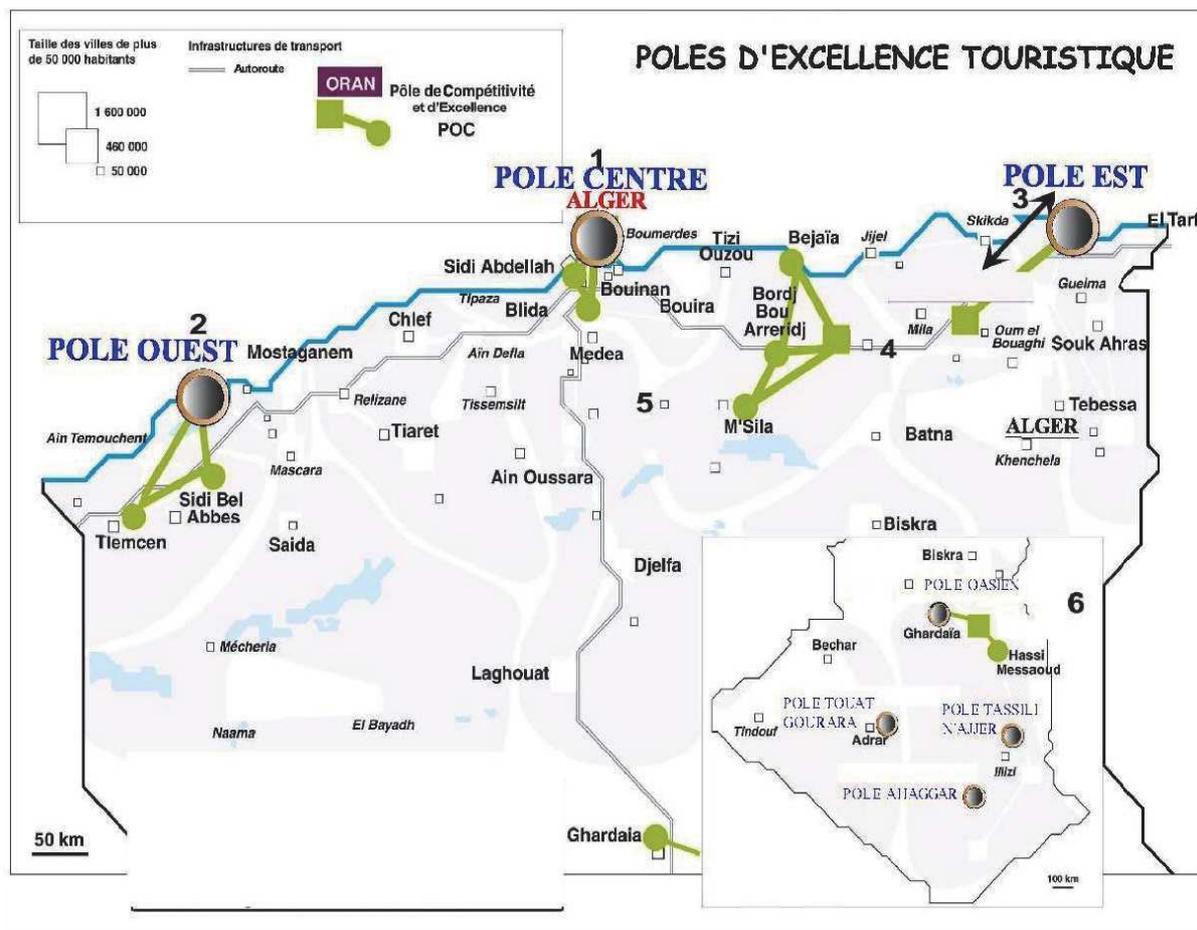
Le pôle touristique est une combinaison sur un espace géographique donné de *villages touristiques d'excellence* (équipements d'hébergement et de loisirs), d'activités touristiques et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial. Il répond à la demande d'un marché et doit avoir une autonomie suffisante pour pouvoir rayonner à l'échelle nationale et/ou internationale⁶⁰.

Le pôle touristique est multidimensionnel, il intègre des logiques sociales, culturelles, territoriales, commerciales (prise en compte des attentes du marché). Son périmètre géographique peut intégrer ou non une ou plusieurs zones d'expansion touristique.

Sept Pôles Touristiques d'Excellence ont été identifiés à l'échelle nationale dont celui du Nord- Est qui regroupe en plus de la Wilaya de Skikda cinq autres Wilayas qui sont : Annaba, Tarf, Guelma, Souk Ahras, Tébessa. (Cf. **Figure n°25** : Situation des sept pôles touristiques).

⁶⁰Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (livre 2, 2008).

Figure n° 25 : Situation des sept pôles touristiques



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme (livre 2, 2008).

5.3. Stratégie de développement du tourisme durable ⁶¹

Ce concept, introduit nouvellement dans les stratégies de développement du tourisme, est abordé durant la période de relance 1990-2003 et particulièrement lors des assises nationales de 2007 et 2008 qui ont donné naissance au SDAT et au SNAT.

Le tourisme durable consiste à appliquer les principes du développement durable dans les trois dimensions sociales, économiques et environnementales à toutes les formes de tourisme. Il s'agit donc de veiller aux équilibres socioculturels et écologiques tout en favorisant le développement économique des destinations et des entreprises touristiques.

⁶¹Rapport préparé dans le cadre du projet "Destinations" cofinancé par le programme LIFE - Pays Tiers de la Commission Européenne. La rédaction du rapport a été coordonnée et supervisée par l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT) du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme (MATET) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du PNUE/PAM (Algérie : stratégie de développement du développement du tourisme durable, (ministère de l'Aménagement du territoire, 2009).

Cela se traduit par la mise en place d'un nouveau plan stratégique mettant en œuvre cinq dynamiques essentielles servant de bases au SDAT et qui tendent :

- 1. A la valorisation de la destination Algérie pour accroître l'attractivité et la compétitivité de l'Algérie;*
- 2. Au développement des pôles et villages touristiques d'excellence par la rationalisation de l'investissement et le développement ;*
- 3. Au déploiement d'un plan qualité tourisme (PQT) pour le développement de l'excellence de l'offre touristique nationale intégrant la formation par l'élévation professionnelle, l'éducation, l'ouverture aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et le positionnement sur de nouvelles niches touristiques conformes aux nouvelles tendances mondiales ;*
- 4. A la promotion de l'activité touristique et à la mise en place d'un partenariat public-privé ;*
- 5. A la définition et la mise en œuvre d'un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs développeurs et attirer les investisseurs nationaux et internationaux⁶².*

Cette stratégie de développement durable a encore quelques difficultés à se mettre en place en 2014. La répartition et l'installation des complexes industriels, généralement générateurs de toutes sortes de pollution, sur l'espace littoral, contaminent les eaux de baignade par leur déversement de produits toxiques incontrôlables, ainsi que la pollution de l'air (complexe pétrochimique de Skikda, d'Arzew, aciérie d'El-Hadjjar, etc.). D'autres sources de pollution de l'air sont dues au trafic routier en net progression chaque année, aux décharges publiques des déchets non contrôlés, etc. Le nombre croissant de personnes asthmatiques à Skikda est la preuve de cette pollution de l'air. La stratégie du développement durable et particulièrement dans son volet tourisme durable sont encore loin des recommandations de l'OMT.

5.4. les dernières évolutions de ces plans de développement

A travers le plan de développement 2009-2014 (programme du troisième mandat du président Bouteflika), les dynamiques décrites ci-dessus sont traduites par le lancement des premiers pôles touristiques d'excellence (POT) et des premiers villages touristiques d'excellence (VTE) intégrés dès 2008, encadrés par les plans de marketing et de communication, de qualité et la participation du privé national et international grâce au partenariat. En 2008, le ministre

⁶² Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme.

de l'Aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme, a insisté pour que le tourisme soit une priorité économique nationale.

Depuis, plusieurs zones d'expansion touristique viennent s'ajouter à celles déjà existantes et plusieurs lois ont été votées pour l'organisation et la promotion de ce secteur.

L'ordonnance du 15 juillet 2006 accorde des avantages fiscaux aux investisseurs dans le secteur du tourisme. Ils sont exonérés de l'impôt direct pendant une durée de 10 ans. Ce dispositif ne concerne pas les agences de voyages et les sociétés d'économie mixte sauf pour la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) qui est réduite pour tous à 7% (au lieu de 17%), jusqu'au 31 décembre 2019. Malgré ces mesures encourageantes et incitatives, les réticences des investisseurs sont liées au cadre juridique du foncier, à la bureaucratie qui sévit presque dans tous les secteurs de l'administration exigeant parfois des quantités de documents, qu'il faut traîner dans tous les services pour avoir le visa (depuis 2012 cette opération se fait à guichet unique (ministère des finances)).

L'élaboration de la stratégie de développement durable de l'activité touristique dans la zone littorale doit tenir compte des intérêts économiques liés au développement de cette activité. La population locale doit être impliquée dans cette activité pour sauvegarder les paysages culturels locaux et la biodiversité et protéger les ressources contre le gaspillage et les pollutions. Il faut s'adapter aux conditions environnementales locales.

Grâce à ces réformes, plusieurs investisseurs nationaux en partenariat avec des grandes chaînes hôtelières de renommée internationale tel que le groupe français Accor (hôtels Ibis et Sofitel, etc.) ont réalisé des hôtels de luxe (en majorité en service actuellement). De même, le groupe émirati IAMAR a obtenu l'accord pour réaliser un complexe touristique à Tipasa sur une superficie de 80 hectares ainsi que le groupe koweïtien SIDAR par la réalisation de 25000 lits.

Cette organisation a permis la réalisation de plusieurs infrastructures touristiques réparties sur tout le territoire national (Hôtel Ibis et Novotel du groupe français Accor à Constantine et Skikda, le groupe américain MARRIOT pour un hôtel de luxe à Tlemcen, etc.).

Conclusion

Depuis 1966, les politiques d'aménagement touristiques se sont développées, la plupart du temps intégrées à des stratégies de développement économique bien plus larges. La volonté de décentraliser les procédures d'aménagement, notamment au niveau des ZET, ne s'est pas totalement concrétisée sur le terrain. Les blocages administratifs sont nombreux, freinant l'expansion touristique de pays.

Notre propos dans les prochains chapitres sera d'analyser l'évolution de l'aménagement de ces ZET dans la Wilaya de Skikda.

A partir de cet exemple précis, nous envisagerons d'analyser l'application des outils d'aménagement mis en place en 2008 (SNAT et SDAT) et dès 1966 (ZET).

Chapitre 6. Présentation de la wilaya de Skikda

Au sein des 48 wilayas algériennes, notre propos se concentra sur celle de Skikda.

L'étude que nous avons menée porte sur le développement touristique d'une Wilaya littorale, constituant l'espace balnéaire d'une des métropoles régionales algériennes, de population agglomérée.

Avant d'examiner le dispositif de planification étatique sous la forme des Zones d'Expansion Touristique ou ZET, nous nous proposons de présenter tout d'abord globalement la wilaya, puis plus particulièrement son littoral.

6.1. Situation géographique de la wilaya de Skikda

La wilaya de Skikda est située à l'est du littoral algérien. Elle regroupe une population de 800 000 habitants en 2010 et s'étend sur une superficie de 4 140 km².

La wilaya de Skikda est issue d'un découpage territorial de 1974. Elle comprend 13 daïras regroupant 38 communes (Cf. **Figure n° 26**). La wilaya est une organisation territoriale (ou département en France), regroupant les daïras (arrondissements) et les communes (mairies).

Figure n° 26 : Cadre administratif de la wilaya de Skikda



Sa situation au nord-est de l'Algérie et ses infrastructures portuaires importantes font de Skikda une wilaya jouant les premiers rôles dans les échanges et les flux économiques aussi bien avec l'extérieur que l'intérieur du pays. Sa position sur la mer Méditerranée lui confère des relations privilégiées avec les wilayas de l'Est algérien et aussi avec l'étranger (France, Belgique, Italie etc.), notamment dans les activités de la pêche, de tourisme et surtout des hydrocarbures.

Le système portuaire Algérien est constitué de 10 ports (Alger/Dellys, Annaba, Arzew/Béthioua, Bejaïa, Djen-Djen, Ghazaouet, Mostaganem, Oran, Skikda et Ténès) dont 4 disposent d'un trafic d'hydrocarbures, en particulier les ports d'Arzew/Béthioua consacrés exclusivement aux hydrocarbures et celui de Skikda où transite 90% du volume

d'exportation d'hydrocarbures de l'Algérie⁶³. Pour le trafic des marchandises, Alger est le principal port commercial avec 30% du trafic total, suivi des ports situés à l'Est du pays (Annaba, Skikda, Bejaia) avec 50 % du trafic total, les ports d'Oran et Mostaganem à l'Ouest avec 13 % du trafic total (tableau 2).

Tableau n° 36 : Le trafic des ports les plus importants

Ports	Trafic (tonnes)	Trafic (en milliards de dinars)
Arzew	70	7,4
Alger	10	7
Skikda	20	3,5
Béjaia	14	2,4

Source : ministère du Transport

6.2. Les potenti alités touristiques de la wilaya Skikda

La wilaya recèle des potentialités importantes et diversifiées en matière de sites touristiques et de richesses naturelles. Elle mérite une attention toute particulière, d'autant que cette wilaya dispose également d'une façade maritime de 140 km et 9 zones d'expansion touristique. Tous ces atouts peuvent faire d'elle une région touristique avec une offre diversifiée (thermale, balnéaire, médicale, saharienne, etc.).

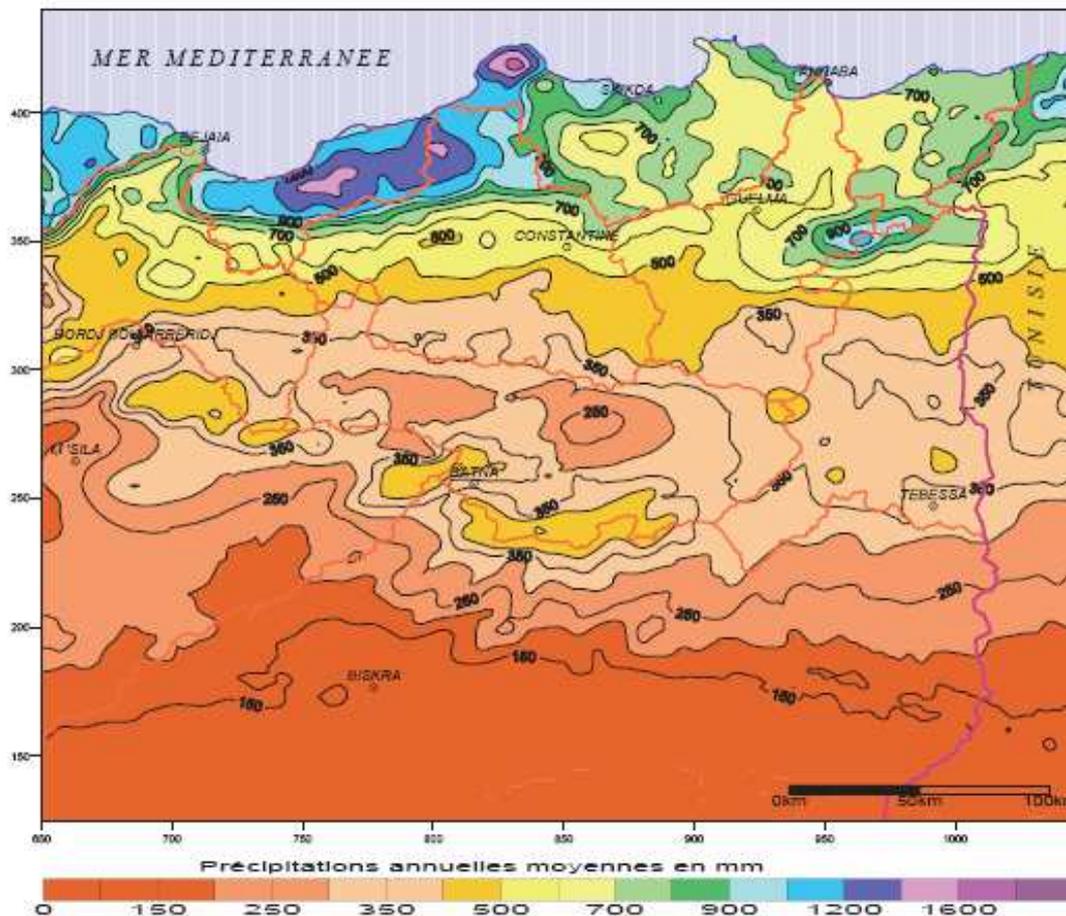
6.2.1. Le climat de la wilaya

La région est caractérisée par le climat méditerranéen, semi-aride où on rencontre deux saisons, un hiver doux et pluvieux, un été chaud et sec. Les pluies sont concentrées durant la saison froide et les saisons intermédiaires. L'altitude et les massifs forestiers situés à l'est et à l'ouest de Skikda favorisent une fraîcheur et une pluviosité plus importantes par rapport au centre. La région de Skikda reste l'une des régions les plus arrosées d'Algérie et les précipitations sont surtout hivernales entre novembre et février. Mais c'est la partie ouest de la Wilaya qui reçoit une quantité relativement plus forte par rapport au centre et à l'est.

⁶³ Le complexe pétrochimique reçoit directement le pétrole brut via oléoduc Hassi-Messaoud Skikda.

Sur la figure suivante, nous présentons la répartition des précipitations moyennes mensuelles⁶⁴.

Figure n° 27 : Répartition des précipitations moyennes mensuelles à la station de Skikda



Source : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (S.D.A.T) : Bureau d'Etudes d'Architecture et d'Urbanisme, Juin 2013.

La saison pluvieuse s'étend du mois d'octobre au mois de mars, et la saison sèche commence à partir du mois d'avril et se termine au mois de septembre. Le littoral de la wilaya est fortement arrosé (entre 700 mm/an à Skikda et 1200 mm/an à Collo, mais mal réparties sur l'année). Le climat semble favorable car la saison touristique peut s'étaler sur plus de 6 mois.

⁶⁴ Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (S.D.A.T) : Bureau d'Etudes d'Architecture et d'Urbanisme, Juin 2013.

6.2.2. Le littoral de la wilaya

Les cartes suivantes obtenues grâce à Google Earth Professionnel, montrent les limites du littoral de la wilaya de Skikda qui s'étend sur une longueur de 250 km, mais dont 70% environ sont parsemés de côtes rocheuses et de falaises abruptes. Les falaises se localisent essentiellement dans la zone ouest qui s'étend de l'embouchure de Oued Z'hour à l'ouest, à Stora à l'est.

Figure n° 28 : Image satellite montrant la côte rocheuse



Source : Google Earth Professionnel.

Figure n° 29 : Image satellite : zones urbanisées sur le littoral de la wilaya



Source : Google Earth Professionnel.

Sur la bande constituant le littoral, 38 km sont urbanisés soit 15 %. Cette proportion reste acceptable dans la mesure où les normes internationales tolèrent jusqu'à 1/3 de la longueur de la côte pouvant être urbanisée. Etant donnée la morphologie diversifiée du domaine littoral de

la wilaya de Skikda, la délimitation du littoral varie d'une commune à une autre selon les données morphologiques et physiques du terrain.

Le domaine littoral est défini par la loi du 05 février 2002, relative à la protection et la valorisation du littoral. Dans la note encadrée, nous donnons la synthèse de cette loi.

Document n° 1 : La protection et la valorisation du littoral selon la loi de 2002

Le littoral

-Au sens de la présente loi, le littoral englobe l'ensemble des îles et îlots, le plateau continental ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800m), longeant la mer et incluant :

- les versants de collines et montagnes, visibles de la mer et n'étant pas séparés du rivage par une plaine littorale ;
- les plaines littorales de moins de trois kilomètres (3 km) de profondeur à partir des plus hautes eaux maritimes ;
- l'intégralité des massifs forestiers ;
- les terres à vocation agricole ;
- l'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes tel que défini ci-dessus ;
- les sites présentant un caractère paysager, culturel ou historique.

Le littoral, fait l'objet de mesures générales de protection et de valorisation énoncées par la présente loi.

Il comprend une zone spécifique qui fait l'objet de mesures de protection et de valorisation, dénommée **zone côtière**, qui comprend :

- le rivage naturel,
- les îles et les îlots,
- les eaux intérieures maritimes.
- le sol et le sous-sol de la mer territoriale.

Les espaces réservés aux activités touristiques et notamment les activités balnéaires et les sports nautiques, le camping et le caravaning, même à titre temporaire, sont définis par voie réglementaire qui en précise les conditions de leur utilisation. Ces activités sont interdites au niveau des zones protégées et des sites écologiques sensibles et font l'objet de prescriptions particulières dans les zones comprenant des sites culturels et historiques.

Dispositions particulières relatives aux zones côtières

Est régie par voie réglementaire, toute occupation des parties naturelles bordant les plages et participant au maintien de leur dynamique et de leur équilibre sédimentaire, ainsi que celle des dunes bordières et des cordons sableux des parties hautes des plages non atteints par les hautes mers. Les services compétents prennent toutes les mesures nécessaires pour réhabiliter et/ou pour préserver le haut des plages et les cordons sableux bordiers, notamment contre le piétinement ou toute autre forme de sur fréquentation ou d'utilisation abusive. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Les extractions de matériaux visées à l'alinéa précédent, à l'exception des travaux de désenvasement et de désensablement des ports sont formellement interdites lorsqu'elles concernent :

- 1 - les zones adjacentes aux plages, lorsqu'elles participent à leur équilibre sédimentaire ;
- 2 - les plages ;
- 3 - les dunes littorales, lorsque leur équilibre ou leur patrimoine sédimentaire est menacé.

Instruments de gestion du littoral

Il est créé un organisme public dénommé commissariat national du littoral chargé de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale de la protection et de la mise en valeur du littoral en général et de la zone côtière en particulier. Cet organisme a pour mission notamment d'établir un inventaire complet des zones côtières, tant en ce qui concerne les établissements humains que les espaces naturels. Une attention particulière sera portée aux régions insulaires. L'organisation, le fonctionnement et les missions de cet organisme sont définis par voie réglementaire.

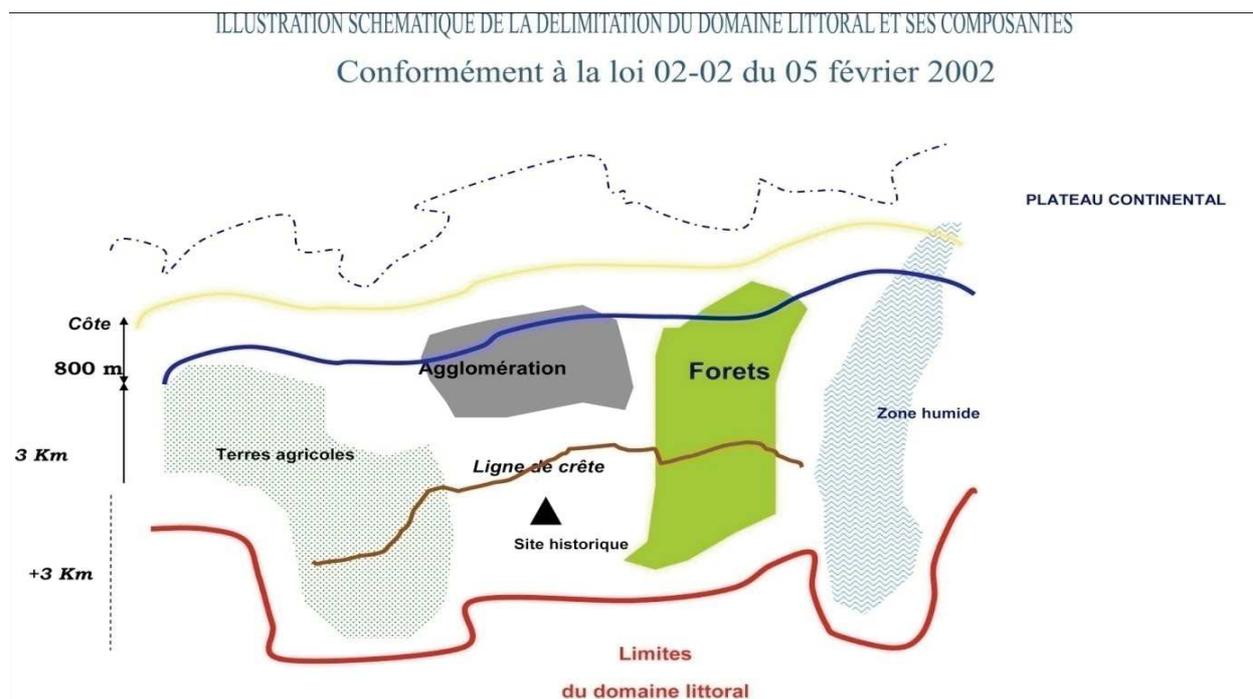
Les dunes font l'objet d'un classement en zones critiques ou en aires protégées. L'accès pourra y être interdit et des actions spécifiques de stabilisation du sol sont entreprises en recourant à des méthodes biologiques pour préserver le couvert forestier ou herbacé.

Dispositions pénales

Sont habilités à procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions de la présente loi et aux textes pris pour son application :

- les officiers et agents de police judiciaire ainsi que les corps de contrôle régis par le code de procédure pénale ;
- les inspecteurs de l'environnement.

Figure n° 30 : Schéma de la délimitation du domaine littoral et ses composantes



Source : Cadastre littoral, wilaya de Skikda.

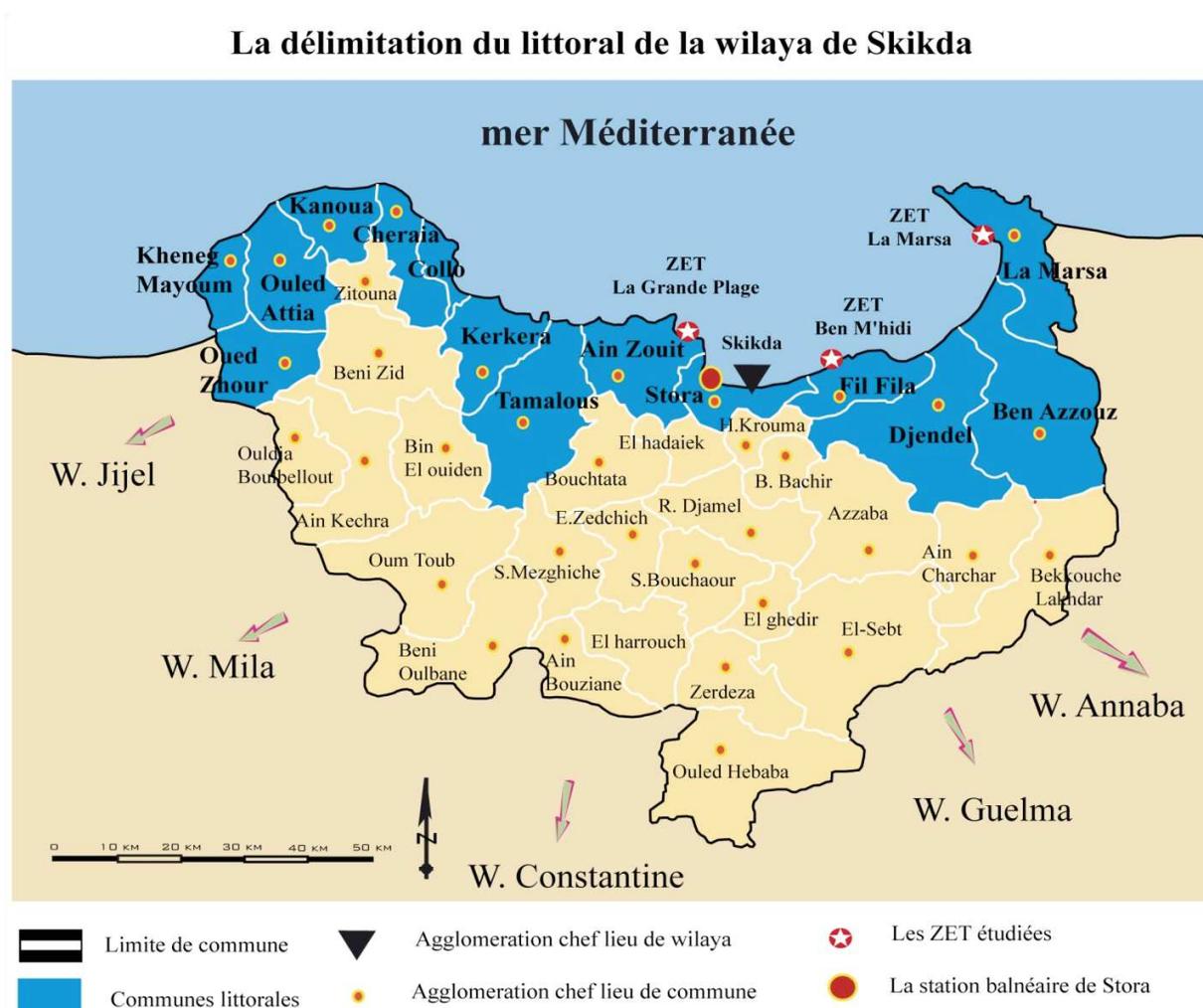
La limite du *domaine littoral* suit la direction de repères physiques et naturels existants tels que les voies de communications et les pistes ou des éléments naturels tels que les cours d'eau, les oueds.

Le *domaine littoral* englobe (voir note encadrée : loi du 05 février 2002) l'intégralité des centres urbains et la limite du littoral se confond avec celle de l'agglomération.

Lorsque les repères physiques sont absents sur le terrain, la limite du domaine littoral se confond avec la ligne joignant les sommets des versants des montagnes visibles de la mer et qui ne sont pas séparées du rivage par des plaines littorales. Côté mer, le domaine littoral est limité par le plateau continental.

La wilaya possède 38 communes dont 14 communes côtières établies sur la bande littorale ainsi définie, soit le 1/3.

Figure n° 31 : Délimitation du littoral⁶⁵



Réalisation : Hamza Meghzili.

⁶⁵ Article 7 de la loi n° 02-02 du 05 février 2002.

D'après la loi du 5 février 2002 et dans son article 2, chapitre 7 : le littoral englobe l'ensemble des îles et îlots, ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents mètres (800m), longeant la mer et incluant :

- les versants de collines et montagnes, visibles de la mer et n'étant pas séparés du rivage par une plaine littorale ;
- les plaines littorales de moins de trois kilomètres (3 km) de profondeur à partir des plus hautes eaux maritimes ;
- l'intégralité des massifs forestiers ;
- les terres à vocation agricole ;
- l'intégralité des zones humides et leurs rivages dont une partie se situe dans le littoral à partir des plus hautes eaux maritimes tel que défini ci-dessus ;
- les sites présentant un caractère paysager, culturel ou historique

Le domaine littoral dans la wilaya de Skikda est compris entre le plateau continental du côté de la mer et vers l'intérieur par une ligne définie par la loi de février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

D'après cette loi, la limite du domaine dans la bande côtière englobe les agglomérations du chef-lieu (Skikda) et Collo ville. Dans les communes situées à l'est de la wilaya (Djendel, Ben Azzouz et El Marsa), le littoral s'allonge sur une dizaine de kilomètres de côtes et se développe dans la plaine de Sanhadja, Ben-Azzouz et déborde sur le territoire de Guerbés où se trouve la limite du domaine littoral qui englobe l'intégralité du complexe de zones humides Guerbés-Sanhadja (ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme⁶⁶). Par ces définitions, Les zones humides se trouvent à moins de 800 mètres des côtes et appartiennent donc au domaine littoral selon la loi de février 2002. Le complexe de zones humides Guerbés-Sanhadja est classé par les critères de la convention sur les zones humides RAMSAR⁶⁷ (adhésion de l'Algérie mars 1984) comme un site appartenant au patrimoine universel. La profondeur de la limite du domaine littoral à ce niveau peut atteindre au maximum 22,7 kilomètres et au minimum 800 m.

⁶⁶ J.O n°43 du 01/07/2007.

⁶⁷La Convention RAMSAR a pour mission: « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier. La Convention a adopté une large définition des types de zones humides qui relèvent de sa mission : marécages et marais, lacs et cours d'eau, prairies humides et tourbières, oasis, estuaires, deltas et zones intertidales, zones marines côtières, mangroves et récifs coralliens et zones humides artificielles telles que les bassins de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salins.

En 2012, l'Algérie compte 50 sites déclarés patrimoine mondial, avec presque 3 000 000 hectares.

La section 1 du chapitre II de la loi de février 2002 dans sa rubrique “dispositions générales relatives au littoral”, donne la réglementation des espaces littoraux. Des dispositions pénales sont appliquées pour toute infraction à cette loi.

La wilaya de Skikda présente de fortes potentialités touristiques grâce à un littoral de plus de 250 km. 15% de ce littoral est urbanisé, d’où de fortes potentialités pour un développement balnéaire. 17 % du littoral sont des plages sableuses, 10 % correspondent à des côtes rocheuses présentant des potentialités balnéaires faibles et 58% sont des falaises inaccessibles.

Dans le tableau qui suit, nous présentons les données générales sur la population des communes côtières de la wilaya de Skikda d’après la Direction de la Programmation et du Suivi Budgétaire (D.P.S.B).⁶⁸

Tableau n° 37 : Surface du domaine littoral par commune

Commune	Surface de la commune (km ²)	Surface du domaine littoral (km ²)	% surface domaine littora/ surface de la commune	Linéaire côtier (km)	population	Densité (hab/km ²)
El Marsa	114,4	76,70	67,04	37,22	6 334	56
Ben Azzouz	213,7	56,95	87,38	7 ,26	30 809	144
Djendel 1 Saâdi Mohamed	213,7	56,95	26,65	5,15	9 143	43
Filfila	70,02	28,46	40,64	22,14	30 635	438
Skikda	56,38	40,06	71,05	28 ,69	172 860	3 066
Ain Zouit	113	23,32	20,63	35,03	2 086	19
Tamalous	177,4	4,867	2,74	7,66	54 158	305
Kerkera	85,93	115,48	18,01	23,99	24 714	287
Collo	24,41	16,87	69,11	25,52	37 300	1 528
Chéraia	71,13	14,23	20,00	15,58	19 819	279
Kanoua	65,73	19,95	30,35	13,38	7389	112
Ouled Attia	106,9	11,56	10,81	7,33	11466	107
Kheng Mayoun	45,03	23,48	52,14	20,12	4843	108
Oued Zhor	87,73	1,742	1,98	1,12	7126	81
Total	1471,66	451,23	30,66	250,19	418 682	285

Source : Cadastre littoral, wilaya de Skikda.

⁶⁸ Schéma Directeur d’Aménagement Touristique (S.D.A.T) : Bureau d’Etudes d’Architecture et d’Urbanisme, Juin 2013.

La wilaya de Skikda comptait en 2011 une population totale estimée à **1 018 000** habitants contre **786 000** en 1998.

Les 14 communes côtières comptaient en 2011 à elles seules 419 000 habitants contre 360 000 habitants en 1998 soit 41% de la population totale de la wilaya contre 59% pour les communes de l'intérieur. La densité de population dans les communes côtières est de 285 personnes/km² contre 225 personnes/km² pour l'arrière pays et 247 personnes/km² pour l'ensemble de la wilaya.

Cette répartition de la population s'explique par un littoral peu accueillant avec une majorité de côtes rocheuses à l'exception de Skikda qui regroupe 41% de la population littorale et peu d'agglomérations sont situées sur la frange littorale.

Par contre, à l'intérieur, un réseau de petites villes et de villages concentre un peu plus de la moitié de la population de la wilaya (59%).

Cette concentration de la population sur le littoral, spécialement au niveau de Skikda chef-lieu, Ben M'hidi, est due à la présence du pôle industrialo-portuaire de la ville de Skikda qui a engendré un accroissement du marché de l'emploi et favorisé l'exode, et par conséquent la densification du tissu urbain. Cette zone, avec sa périphérie, subit une pression importante : elle est sujette à des problèmes préoccupants de dégradation des richesses naturelles littorales, comme le massif dunaire de Ben Azzouz.

L'urbanisation anarchique sur une partie de la façade maritime (15% de la côte du littoral est urbanisé), caractérisée par une forte concentration de la population, a engendré ces dernières années une détérioration du littoral avec des glissements de terrain constatés surtout après les années pluvieuses de 2010 et 2011. Les constructions mal étudiées dans des zones très fragiles aux abords de la mer (la corniche menant vers Stora par la route supérieure) ont favorisé ces affaissements de terrain (en 2010 plusieurs bâtisses se sont écroulées). Cette forme d'urbanisation de la côte s'est traduite par l'échec de la politique urbanistique appliquée jusqu'à présent par les autorités locales. Cet échec est aussi engendré par le manque de foncier affecté pour la construction de logements, vu que Skikda souffre énormément du déficit de logements. Skikda s'est développée au détriment du foncier agricole littoral en

payant le prix fort d'une sur occupation du rivage marin ⁶⁹ (**Hadef., 2008**), surtout Stora, Ben M'Hidi, El-Marsa qui étaient considérés comme les principaux fournisseurs de la wilaya en produits agricoles dans les années 1970 (produits maraîchers, agrumes, arboriculture, etc.).

Cette dégradation incontrôlée du littoral peut s'expliquer par la politique de développement appliquée depuis les premiers plans de développement nationaux, politique orientée exclusivement sur une industrie « industrialisante » (politique développée par Boumediene). Le rattrapage des retards enregistrés dans l'économie du pays (cas du complexe pétrochimique de Skikda et le complexe métallurgique d'Annaba), ont favorisé le choix des grands projets sur les zones littorales qui s'y prêtaient pour les recevoir. Cette politique a aggravé le phénomène d'exode rural vers les pôles industriels, engendrant un développement urbain incontrôlé. L'Etat a construit des mégaprojets sans prendre en charge les mesures d'accompagnement tels que les logements et les infrastructures de base essentielles (infrastructures routières, électricité, eau potable et assainissement) dont souffre Skikda jusqu'à ce jour. Les chutes de tension dans la fourniture d'électricité font partie de la vie quotidienne des habitants.

⁶⁹ Larid M. Problèmes et perspectives de la formation en gestion intégrée des zones côtières en Algérie à travers l'expérience de l'Isma, institut des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral de Sidi Fredj, p.3.

Tableau n° 38 : Les plages existantes dans la wilaya de Skikda

N°	Nom	Daïra/Commune	Localisation	Observations
1	Sidi Abderrahmane	Ouled Attia/Khenak Mayoun		
2	Merset Ezzitoun	Ouled Attia/Khenak Mayoun	Ouled Attia/Khenak Mayoun	
3	El Fnar	Ouled Attia/Khenak Mayoun		
4	Tamanart	Collo/Cheraia		Une baie entre deux caps
5	Beni Saïd	Collo/Cheraia		
6 ^(*)	Aïn Doula	Collo/Collo		
7	El Djarda	Collo/Collo		
8 ^(*)	Aïn Oum el Ksob	Collo/collo		
9 ^(*)	Taleza	Collo/Collo		
10 ^(*)	Ben Zouit	Tamalous/Kerkera		
11	El Ksar	Tamalous/Kerkera		
12	Oued Tandjet	Tamalous/Tamalous		
13	Oued Bibi	El Hadaïek/Aïn Zouit		
14	Aïn Tarfa	El Hadaïek/Aïn Zouit		
15 ^(*)	La Grande Plage	El Hadaïek/Aïn Zouit	A 1 km de l'ouest de Stora	1600 m x 60 m (ZET de Grande Plage)
16 ^(*)	La Carrière	Skikda/Skikda		
17 ^(*)	Miramar	Skikda/Skikda		Une petite baie entre deux caps rocheux
18 ^(*)	Pékinée	Skikda/Skikda		
19 ^(*)	Paradies	Skikda/Skikda		
20 ^(*)	Château Vert	Skikda/Skikda		
21 ^(*)	Sirane N°1	Skikda/Skikda		
22 ^(*)	Ben M'hidi	Skikda/Skikda	A 5 km de l'Est de Skikda	8900 mx80m (ZET)
23 ^(*)	Plage Militaire	Skikda/Skikda		
24 ^(*)	Kik	Skikda/Skikda		
25 ^(*)	Oued El Ksob	Skikda/Filfila		
26 ^(*)	Oued El Gat	Skikda/Filfila		
27 ^(*)	Oued Righa	Skikda/Filfila		
28	St Louis	Skikda/Filfila	A 25 km à l'est de Skikda	300 x30m petites criques
29	Ruines Romaines	Skikda/Filfila	A 30 km à l'est de Skikda	1500 x 80 m (proposées comme ZET)
30 ^(*)	Guerbez 01	Ben Azzouz/Djendel	A 32 km à l'est de Skikda	10000 mx plus de 40 m (les dunes d'une hauteur de 4 m à 107 m)
31 ^(*)	Kaf Fatima	Ben Azzouz/Ben Azzouz		
32 ^(*)	R'mila 02	Ben Azzouz/El-Marsa		
33 ^(*)	El-Marsa	Ben Azzouz/El-Marsa	A 25 km à l'ouest de Chetaibi	350 mx 40 m (ZET)
34	Sidi Akacha	Ben Azzouz/El-Marsa	A 11 km à l'ouest de Chetaibi	400 m x 40 m (proposée ZET)

(*) Plages gardées et autorisées

Source : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (S.D.A.T) : Bureau d'Etudes d'Architecture et d'Urbanisme, Juin 2013.

6.2.3. Un riche patrimoine naturel et culturel

Pour montrer l'origine de ce patrimoine historique et culturel, il est utile de remonter l'histoire ayant caractérisé toutes les époques dans la contribution à l'édification du phare de « Rusicade », qui remonte à l'époque phénicienne entre XV^e et XVIII^e siècle, avant notre ère, sur la localisation actuelle de Skikda.

Les Phéniciens en font leur comptoir à cause de son site surplombant la mer. Ils ont construit des forts comme Stora et Collo pour mener leurs activités commerciales.

Durant la période numidienne, les Carthaginois renforcent encore ces forts notamment celui de Stora. Durant cette période, Stora a vécu véritablement ses débuts d'urbanisation.

Après l'arrivée des Romains (an 45 avant notre ère), Rusicade fait partie de la confédération des quatre colonies romaines : Rusicade (Skikda), Chullu (Collo), Milev (Mila) et Cirta (Constantine). A cette époque, le port d'Astora est devenu le débouché céréalier de la confédération.

Au cinquième siècle après le début de notre ère (439), selon certains historiens, Rusicade est détruite par les Vandales qui ravagent la plupart des côtes nord africaines. Reconstituée au Moyen Âge, Rusicade redevient une cité prospère et opulente grâce à son commerce de textile et son marbre réputé (jusqu'à nos jours).

Après la décadence romaine, les Byzantins dominent la région mais leur présence n'a pas duré.

Avec l'arrivée de l'Islam au septième siècle, la région de Skikda s'arabise.

Les Turcs ont choisi El Qol (collo) pour s'installer (XV^e siècle), et des constructions existent encore, telles que la casbah de Collo.

En 1838, après l'arrivée des Français, Rusicade porte d'abord le nom de Port-de-France et quelques années plus tard celui de Philippe-Ville en hommage au roi Louis Philippe.

A travers cet aperçu historique, on constate que Skikda a été traversée par plusieurs civilisations : phénicienne, romaine, turque et européenne, faits visibles jusqu'à nos jours par des vestiges encore présents, ce qui la rend plus attractive pour les visiteurs à la recherche de patrimoine. Certains vestiges sont classés « patrimoine national ».

Grâce au recensement de ses richesses historiques et à leur diversité, Skikda possède un patrimoine classé comme « patrimoine national » et un patrimoine non classé.

- **Patrimoine culturel non classé**

Nous en citerons par exemple :

- Les sept puits construits par les Romains en 221 avant notre ère et fonctionnant à ce jour sur les hauteurs de la ville de Skikda.
- Les réservoirs de Stora situés sur ses hauteurs et construits durant l'occupation romaine sont actuellement en service pour l'adduction en eau potable du village de Stora.
- La fontaine romaine alimentant toujours le quartier de Sidi Ahmed toujours à Stora.



Fontaine romaine (Sidi Ahmed)

- Les remparts de la ville, fortification romaine, en grande partie dégradée.
- La voute romaine près du port de pêche de Stora , servant au stockage de l'eau durant l'époque romaine.
- Le musée municipal, inauguré le 22 novembre 1898, de style mauresque ; une partie est détruite durant la guerre de libération (1954/1962).

- **Patrimoine culturel classé « patrimoine national »**

D'après la loi algérienne du 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine, le patrimoine et la culture sont deux concepts intimement liés. D'après cette loi, « *le patrimoine représente tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales*

nationales léguées par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours ».

La wilaya de Skikda a hérité d'un important patrimoine culturel et historique, depuis plusieurs civilisations :

- Le théâtre antique, le plus vaste de tous ceux construits par les Romains en Afrique du nord se trouve au centre de la ville de Skikda.
- Le palais Ben Gana ou Meriem Azza, de style andalou mauresque, construit en 1913 et où on y trouve des touches architecturales almoravides, dans sa façade extérieure, une ressemblance à la Giralda de Séville et dans la forme de son minaret, des rappels de l'Alhambra de Grenade et des palais de Marrakech dans les lambris, etc.
- Théâtre municipal, construit en 1854, en plein centre de Skikda.
-

Figure n° 32 : Quelques photos du patrimoine culturel classé de la wilaya



Théâtre romain



Source : La direction du tourisme de la wilaya de Skikda.

Tableau n° 39 : Les sites et monuments historiques dans le domaine littoral

Communes	Dénomination	Nature du monument	Classement
Skikda	Théâtre romain	Ruines/antiquité	Classé
	Citernes romaines	Ruines/antiquité	Non classé
	La murette de Rusicada	-	Non classé
Ain Zouit	Redjel El Kataâ	Vestiges de constructions romaines phéniciennes	Non classé
	Plage Ain Zouit	Ruines/période inconnue	Non classé
Collo	Presqu'île Béni Lefkarene	Ville cimetièrè phénicienne	Non classé
	Taleza	Vestiges romaines	Non classé
Kerkera	-	Constructions romains	Non classé
El Marsa	Cap de der	Ruines romaines Port phénicien	Non classé
Ben Azzoz	Kef Lala Fatma	Grottes période inconnue	Non classé
	Oued Saboun	Ruines romaines	Non classé
Filfila	-	Poterie	-
	Oued El Ksab	Stèles puniques	Non classé
Chéraia	Plage Tamanart	Vestiges romains	Non classé

Source : cadastre littoral de la wilaya de Skikda.

Malheureusement, plusieurs vestiges non classés ont été détruits dans l'indifférence générale, comme par exemple :

- A Stora, des immeubles sont construits entre 1988 et 1993 sur « les magasins » ou « docks » de l'Annone où étaient entreposés les produits en nature issus de l'impôt (blé) durant la période romaine.
- Une fontaine romaine détruite à 100 % lors de l'extension d'un Collège d'enseignement moyen en 1984.
- La jetée du port antique à l'entrée de l'agglomération est recouverte par d'immenses blocs de pierres en 1983.
- Les citernes romaines, appelées voûtes romaines, ne sont plus entretenues et sont abandonnées aux effets des aléas climatiques.

D'autres vestiges sont sujets à des dégradations naturelles comme le comptoir antique à Oued-Bibi, commune d'Aïn Zouit, menacé par l'érosion.

Dans les années 1980, le patrimoine ancien semble particulièrement menacé. Depuis peu, les autorités ont pris conscience de la richesse patrimoniale de ces vestiges et de leur attractivité pour le tourisme.

Il existe un site internet de l'office du tourisme qui prend en charge toutes les informations relatives aux patrimoines culturels et historiques de la wilaya de Skikda

(<http://officedutourismedeskikda.com/hebergement.htm>). L'Office National Algérien du Tourisme (ONAT) dispose de prospectus qu'il met à la disposition de tout visiteur à ses bureaux.

• **Artisanat**

L'artisanat dans la wilaya de Skikda joue un rôle important dans la vie de certains citoyens, grâce à sa richesse et la diversité des matières premières qui existent dans la région, essentiellement de l'argile de différentes qualités et couleurs, d'importants gisements de marbre, un potentiel végétal important (liège, roseaux, souches de bruyère, pins et peupliers). Cet artisanat est caractérisé par des traditions et une originalité dans la forme et la décoration kabyle et arabe, car la wilaya renferme les deux entités culturelles. Les produits de l'artisanat sont en général de la tapisserie, de la broderie, des ébauchons de pipes et cendriers, de la poterie, de la céramique.

A Skikda, on déplore le manque de lieux de ventes organisées d'objets artisanaux pour les touristes afin de valoriser cette activité, comme en Tunisie ou au Maroc où ils existent des centres privés et étatiques spécialisés dans ce domaine. Au centre ville de Skikda, on peut voir

quelques magasins vendant des objets touristiques. A part quelques vendeurs de poterie sur la route menant de Constantine à Skikda, ou l'organisation de manifestations culturelles où on peut trouver les produits du terroir (poterie surtout), le domaine de l'artisanat est mal pris en charge par les autorités compétentes. **La figure 33** montre les produits artisanaux vendus sur la route Constantine-Skikda. **La figure 34** montre un échantillon de robes brodées à Skikda.

Figure n° 33 : Photographie des produits artisanaux



Cliché Hamza Meghzili, 2012.

Figure n° 34 : Photographie d'un échantillon de robes brodées



- **Les forêts**

La forêt peut être un complément aux offres touristiques que recèle la wilaya de Skikda. Les bois de Stora sont aménagés en zones récréatives et disposent de plusieurs infrastructures telles que les aires de jeu pour enfants, des pistes pour les promenades. Par exemple, les bois de Ben-M'hidi sont aménagés avec des aires de jeux, un parc pour le stationnement des véhicules, de petits commerces, etc. De plus, ces forêts ne sont pas loin de la mer (cas de Stora).

Figure n° 35 : La forêt de Stora



Source : La direction des forêts

Tableau n° 40 : Répartition des forêts par commune

Commune	Superficie (ha)	Superficie boisée par rapport à la superficie de la commune %
OUED ZHOUR	310	0,075
KHENG MAYOUM	2203	0,53
OULED ATTIA	1729	0,42
KENOUA	2166	0,50
CHERAIA	1721	0,41
COLLO	444	0,1
KERKERA	85,72	0,02
TAMALOUS	140,6	0,034
AIN ZOUIT	163,2	0,04
SKIKDA	122,7	0,03
FILFILA	2200	0,53
DJENDEL	385	0,09
BEN AZOUZ	413	0,1
EL MARSA	1407	0,34
TOTAL	13490,22	3,3

Source : littoral wilaya de Skikda (Ministère de l'aménagement du territoire).

La wilaya de Skikda possède plusieurs atouts, avec un littoral long de 250 kilomètres et 3,3% de sa superficie boisée. Plusieurs vestiges historiques et culturels sont répartis sur tout son territoire, malgré l'absence d'un cadre juridique efficace pour préserver les sites classés ou non classés, mais ils peuvent jouer un grand rôle dans le développement du tourisme dans la wilaya. L'artisanat peut être un autre atout pour le tourisme et permet d'améliorer la situation financière de certains artisans qui travaillent dans le domaine de la poterie ou la broderie.

- **Sources thermales**

Plusieurs stations thermales sont situées sur le territoire de la wilaya et drainent des clients habitués aux cures. Certaines sont érigées en complexes thermales avec toutes les commodités, hôtels, commerces, etc. D'autres sont en phase de construction ou de réaménagement. Les différentes stations thermales de la wilaya se trouvent :

- à Hammam Salihine, 9 km à l'ouest d'Azzaba (rhumatismes et maladies de la peau) ;
- à Hammam el Hama, 18 km au nord/est d'Azzaba (rhumatismes et maladies de la peau).

Conclusion

Malgré des potentialités très variées, le tourisme dans la wilaya de Skikda souffre d'un manque de prise en charge efficace par les autorités locales ou centrales. Beaucoup de produits touristiques peuvent être développés, la pêche, les randonnées pédestres, le ski nautique, la plaisance, les forêts. La forêt de Stora par exemple peut être un espace de loisir, si des aménagements adéquats sont faits, comme l'ouverture de pistes. Pour cela, il faut une politique touristique basée sur une stratégie tenant compte de la préservation du patrimoine touristique de toutes les atteintes (dégradation du milieu naturel, constructions anarchiques, prélèvements de sable sur les plages, etc.). Les structures d'accueil doivent être suffisantes en qualité et en quantité pour répondre aux besoins des touristes. Il faut créer d'autres activités touristiques pour multiplier les offres sur l'année, dans le cadre du développement durable. Toutes ces activités sont possibles à condition de créer des structures adéquates capables de prendre en charge les intéressés, dès leur arrivée jusqu'à leur départ. La sécurité reste un point déterminant pour toute politique touristique, surtout en Algérie.

La fête de la cerise qui se fait durant la saison estivale (fin mai) peut être un départ pour multiplier les activités culturelles et stabiliser une certaine clientèle qui préparera son séjour à partir de cette date. En 1994, l'Algérie a reçu 350 000 touristes contre plus de 2 700 000 en 2013. Malgré les lacunes, l'activité touristique s'installe progressivement. Des lois sont votées pour relancer cette activité et des avantages fiscaux sont accordés aux investisseurs dans ce secteur. Plusieurs groupes sont intéressés (Accor, Emirati IAMAR, SIDAR, etc.)

6.3. Les infrastructures de transport

Les moyens de déplacement, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aériens, sont la clé de la réussite touristique. Les moyens de transports facilitent les déplacements et permettent de se rendre rapidement et à tout moment à n'importe quel lieu pour s'approvisionner, se promener ou visiter.

6.3.1. Les infrastructures routières de base

Elles constituent le support essentiel du développement de la wilaya et de ses possibilités d'ouvertures sur la région nord-est vers Constantine, Alger et même la Tunisie. Le réseau routier est composé de 331km de routes nationales, qui sont constituées essentiellement des grands axes suivants :

- La R.N 3 qui relie Skikda à Constantine.
- La R.N 44 qui relie Skikda à Annaba
- La R.N 80 qui relie Skikda à Guelma
- La R.N 43 qui relie Skikda à Jijel et Mila.
- 578 km de chemins de wilaya.
- 1668 km de chemins communaux.
- Un téléphérique liant le centre de la ville de Skikda à ses hauteurs, mis en service en 2008.

Le transport de voyageurs est assuré par voie routière, maritime et ferroviaire. Le secteur public et privé sont chargés du transport urbain et interurbain. L'entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) intervient en direction et en provenance de la France. Enfin, la société nationale de transport ferroviaire (SNTF) assure plusieurs liaisons interurbaines.

Vu sa position territoriale, Skikda peut être considérée comme un véritable carrefour, essentiellement avec l'axe Annaba-Skikda et Jijel- Bejaia situés sur le littoral, renforçant ainsi l'axe classique Skikda-Constantine-Sétif-Batna situés à l'intérieur et son prolongement vers le Sahara (Skikda-Ourgla).

Le transport ferroviaire des voyageurs est assuré par des trains qui desservent la wilaya au niveau de 15 gares, avec un réseau linéaire de 180 km de voies ferrées dont 40 km en voies doubles (actuellement les travaux sont en cours par la réalisation de la double voie Ramdane Djamel au niveau de Skikda et de la ville d'Annaba).

6.3.3. Les infrastructures portuaires

Le port mixte de Skikda est ouvert sur plusieurs destinations vers les cinq continents. Des lignes régulières desservent certains ports méditerranéens (Sud France, Italie), lignes régulières du Nord (nord de l'Europe et USA), les lignes du Sud (Extrême Orient et Afrique). Des lignes régulières vers Doubaï (EAU) et la Turquie viennent renforcer ces échanges.

Jouant un rôle important dans l'économie, les infrastructures portuaires au niveau de la wilaya sont localisés au niveau des agglomérations les plus importantes avec chacune sa vocation :

- Les cars ferries pour voyageurs desservent le port de Skida et de Marseille, ce qui donne un atout de plus pour les touristes car Skikda ne disposent pas d'un aéroport, le plus proche se trouve à une centaine de kilomètres.

En plus, elle dispose d'un port mixte, sur le prolongement de l'ancien port, réservé pour le transport des hydrocarbures essentiellement. Un nouveau port, implanté près du complexe pétrochimique, est spécialisé dans les hydrocarbures pour l'exportation de pétrole, du gaz liquéfié et du gaz méthane.

- La pollution par les hydrocarbures peut jouer négativement sur les activités touristiques, bien que des études sont en cours pour trouver une solution à ce phénomène. Des capteurs sont installés sur plusieurs sites sensibles pour contrôler une éventuelle pollution et sont sous la responsabilité du ministère de l'environnement.
- Les ports engendrent en général une urbanisation très forte des agglomérations qui les abritent, cela peut jouer défavorablement dans les activités touristiques, en faisant fuir les touristes.

Durant la saison estivale ou les périodes des congés, beaucoup d'émigrés empruntent la voie maritime qui dessert la ligne Marseille- Skikda. Ce transport peut être une solution pour transporter plus de voyageurs particulièrement des touristes surtout si on affrète des bateaux luxueux et rapides.

Conclusion

A l'exception d'une population d'émigrés nombreuse, la wilaya de Skikda est peu ou mal reliée aux grands pôles émetteurs européens susceptibles de lui fournir une clientèle internationale.

Par contre, depuis peu, elle est bien reliée aux grandes villes de l'Est algérien et à Alger avec la construction de l'autoroute.

6.4. Des hébergements touristiques variés

Les infrastructures touristiques ont connu un développement remarquable à partir de 2006. Plusieurs hôtels sont achevés ou en voie de l'être, ce qui porte leur nombre de lits à 1 790, plus 2 350 lits dans les centres de vacances et 13 400 dans les campings.

6.4.1. Une capacité hôtelière en augmentation

Tableau n° 41 : Capacité d'accueil (nombre de lits)

Désignation	Nombre	Capacité
Etablissement hôteliers balnéaires	21	1382
Etablissement hôteliers urbains	08	409
Total	29	1791

Source : direction du Tourisme (2011).

Il existe plusieurs petits hôtels à Skikda. Certains ont été fermés par les services de l'hygiène car ne répondant plus aux besoins des touristes. Skikda dispose aussi d'un complexe touristique (hôtel Essalem) situé au centre ville, construit dans les années 1970, sous la politique socialiste de Boumediene. D'autres établissements hôteliers sont en construction ou en voie d'achèvement tels que :

- 1 hôtel à Bou Maïza (Ben Azzouz).
- 1 hôtel touristique à Guerbes.
- 2 hôtels de 50 chambres de 4 et 5 étages en cours de réalisation à El Marsa.

Tableau n° 42 : Classification des infrastructures hôtelières

DENOMINATION	SITUATION	CLASSEMENT
Hôtel Essalam	Skikda	4 étoiles
Hôtel Moumtaz	Skikda	2 étoiles
Hôtel Terminus	Skikda	2 étoiles
Hôtel Château vert	Skikda	2 étoiles
Hôtel Bougaroun	Collo	2 étoiles
Hôtel Torche	Collo	non classé

Source : direction du Tourisme (2011).

6.4.2. Quelques centres de vacances

Les centres de vacances appartiennent à la commune où sont implantés les camps. Certains camps sont exploités par des privés sous forme de location. D'autres, sont la propriété des entreprises nationales, réservés essentiellement pour les travailleurs et leur famille (SONATRACH, SIDER et leurs filiales).

Tableau n° 43 : Capacité d'hébergement des centres de vacances

Désignation	Adresse	Nombre de lits
Centre de vacances Sonatrach	Ben M'hidi Skikda	120
Centre de vacances Sonatrach	Teleza Collo	350
Centre de vacances Altro	Teleza Collo	500
Centre de vacances de la direction de la wilaya de Skikda	Marsa	120
Centre de vacances BATIMITAL	Marsa	500
Camp des jeunes (MJS)	Ben M'hidi Skikda	350
Camp des jeunes (MJS)	Teleza Collo	400
Total		2 340

Source : direction du Tourisme (2011).

6.4.3. Des campings aux noms des entreprises publiques

Les campings sont des camps de toile et des bungalows. Ils sont la propriété ou sous la gestion des entreprises publiques et réservés à leurs travailleurs et à leurs familles. Généralement, les séjours sont gratuits pour les travailleurs. Ce type d'hébergement ne comporte aucun confort. Ils sont installés pas loin des plages et ne sont dotés que de peu de moyens (salle d'eau commune, cuisine commune etc.) et l'hygiène laisse à désirer. A part quelques animations destinées aux enfants, il n'y a aucune ambiance par le manque d'équipements de loisirs.

Tableau n° 44 : Capacité d'hébergement des campings

Désignation	Adresse	Nombre de lits
Terrain de camping Filfila	Commune de Filfila	320
Terrain de camping de la grande Plage Commune de Aïn Zouit	Commune de Aïn Zouit	464
Terrain de camping Taleza 01	Commune de Collo	1440
Terrain de camping Taleza 02	Commune de Collo	1200
Terrain de camping Taleza 03	Commune de Collo	480
Total		3904

Source : direction du tourisme (2011).

6.4.4. Les hébergements de jeunesse

Ce type d'hébergement est plus destiné à prendre en charges quelques passagers qui n'ont pas de moyens pour aller dans les hôtels. Mais la plupart du temps ils sont uniquement ouverts durant la journée. Les auberges sont pratiquement des centres appartenant au ministère de la jeunesse et des sports. Ils sont des lieux de rencontre entre les jeunes pour pratiquer la musique, le sport ou prendre des cours de rattrapage pour les lycéens.

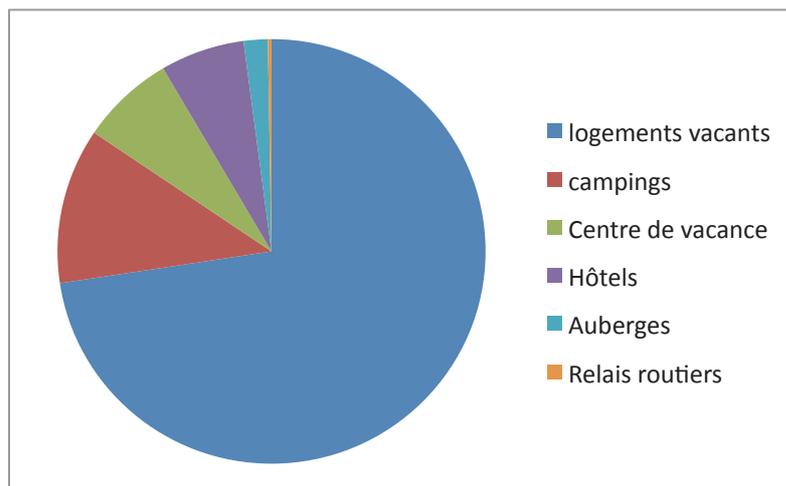
Tableau n° 45 : Les auberges et camps de jeunes

Désignation	Adresse	Nombre de lits
Auberges des jeunes les frères Saker	Cité les frères Saker	50
Auberges des jeunes de Collo	Commune de Collo	50
Camp de Jeunes Telaza	Commune de Collo	300
Camp de jeunes Larbi Ben M'hidi	Larbi Ben M'hidi Skikda	200
TOTAL		600

Source : D'après le SDAT phase 02 – Etat des lieux et diagnostics prospectifs (bureau d'étude d'architecture et d'urbanisme Bouleghlem Leila, 2013).

La plupart des hébergements décrits précédemment sont situés dans les ZET de Ben M'hidi (bungalows, Hôtels, centres de vacances et campings), la ZET El-Marsa (Hôtels centres de vacances et campings) et la ZET grand plage (centres de vacances et campings).

Figure n° 37 : Les formes d'hébergement à Skikda 2013⁷⁰



Source : réalisée à partir des données contenues dans le rapport SDAT de juin 2013, phase 02 : état des lieux et diagnostic prospectif. Dans ce rapport, les hébergements (en lits) en 2013.

Skikda a connu un développement touristique à partir de 2006. Plusieurs hôtels sont achevés ou en voie d'achèvement, ce qui porte le nombre de lits à 1790, plus 2350 lits dans les centres de vacances et 13 400 dans les campings.

Durant la période estivale 2010, Skikda a reçu 8 885 000 vacanciers, dont 560 étrangers, soit 74% par rapport à 2009 et 159% par rapport à 2008⁷¹.

A travers cette analyse, au niveau local, on remarque que la wilaya n'a pas les moyens adéquats pour prendre en charge le secteur du tourisme et faire le suivi et la gestion de ses infrastructures touristiques. Bien qu'il existe une décentralisation dans les décisions, c'est toujours au niveau central que se prennent les orientations relatives aux projets initiés par les organes du ministère du tourisme et de l'artisanat, domiciliés au niveau central (Alger).

⁷⁰ Les logements vacants sont des appartements dont les propriétaires ont construits leur maison individuelle et les gardent pour les louer durant la période estivale.

⁷¹ Ministère du Tourisme et de l'artisanat, direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda (2011).

6.5. Bilan des activités touristiques entre 1980 et 2012

Avant les années 1970, Skikda ne possédait que des établissements hôteliers délabrés, laissés après le départ des colons français. Dans les années de l'après Indépendance, le secteur touristique est globalement étatisé. Le rôle de l'Etat dans le fonctionnement des hébergements et dans le développement de ce secteur est primordial. En 1966, l'Algérie dispose d'une charte du tourisme. Dans les différents plans de développement, le tourisme occupe une place importante. Ces programmes, initiés au niveau central, sont le plus souvent concentrés sur Alger et sa périphérie. Après les années 1970, des infrastructures touristiques importantes sont réalisées sur trois grands ensembles balnéaires (ZET), tournées vers une clientèle étrangère (Moretti, Zeralda et Tipaza (Alger), les Andalouses (Oran) et Tichy (Bougie).

Avec la réalisation du complexe pétrochimique (SONATRACH), Skikda bénéficie en 1970 d'un complexe touristique sur les hauteurs de la ville, surplombant la mer. Ce complexe touristique sert surtout pour loger les coopérants techniques chargés de faire fonctionner le complexe pétrochimique ou accueillir les délégations étrangères qui séjournent dans la wilaya dans le cadre du développement des structures du complexe ou de la maintenance des installations.

Dans les années 1985-1986, des études réalisées par l'Etablissement National des Etudes Touristiques (ENET) ont délimité 9 zones d'extension touristique (ZET) pour la wilaya de Skikda.

Vers la fin des années 1990, avec la crise qui n'a épargné aucun secteur de l'économie, l'Algérie abandonne sa politique d'investissements dans le secteur du tourisme. Après l'arrêt du processus électoral en décembre 1990, Skikda comme toutes les autres villes d'Algérie est gagnée par la vague terroriste, et le tourisme n'est plus une priorité. Durant cette période, les plages sont quasiment vides. Les Constantinois, qui d'habitude viennent tôt le matin pour passer la journée au bord de la mer en période de canicule, ne prennent plus cette peine, craignant les faux barrages des terroristes qui se multiplient durant cette période (il est difficile de voyager en été après 16 heures).

Skikda renoue avec le tourisme juste après la réconciliation nationale qui correspond à l'arrivée de Bouteflika en 1999/2000.

En août 2005, une première phase a débuté pour la réalisation des études de deux ZET localisées sur la baie de Collo et les Platanes (Ben M'hidi). Cette phase est suivie en 2006 par

l'aménagement d'El Marsa dont les études sont élaborées par le bureau d'étude espagnol « ARQ-MAQ ». Durant la même année débute la troisième phase pour ces ZET dont les études sont réalisées par le même groupe espagnol.

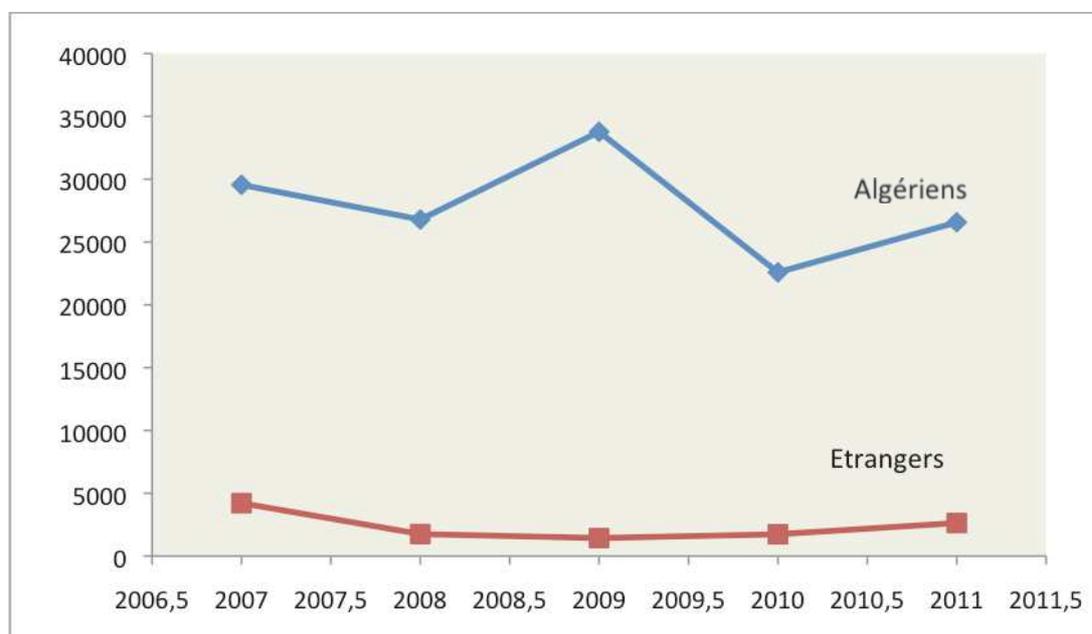
En 2011, Skikda a enregistré 29 204 arrivées dont 2 634 étrangers, soit 9% (ministère du tourisme et de l'artisanat, direction du tourisme de la wilaya de Skikda). **Le tableau 46** et le graphique montrent l'évolution des flux touristiques de 2007 à 2011⁷².

Tableau n° 46 : Evolution des flux touristiques 2007-2011 dans la wilaya de Skikda

Année	Algériens			Etrangers			Total		
	Arrivées	Nuitées	Nuitées arrivées	Arrivées	Nuitées	Nuitées arrivées	Arrivées	Nuitées	Nuitées arrivées
2007	29 554	57 664	1,95	4 216	13 529	3,21	33 770	71 193	2,11
2008	26 791	50 630	1,89	1 756	7 817	4,45	28 547	58 447	2,05
2009	33 773	58 733	1,74	1 437	6 863	4,78	35 210	65 616	1,86
2010	22 585	40 953	1,81	1 740	11 935	6,86	24 325	52 888	2,17
2011	26 570	48 811	1,84	2 634	11 753	4,46	29 204	60 564	2,07
Total	139 273	256811	1,84	11 783	51 897	4,40	151 056	308 708	2,04

Source : la direction du Tourisme de la wilaya de Skikda.

Figure n° 38 : Graphique d'évolution des flux touristiques 2007-2011 dans la wilaya de Skikda



Source : A partir du **tableau 46**.

⁷² D'après le SDAT 02 phase « Etat des lieux et diagnostics prospectifs établi par le bureau d'étude d'architecture et d'urbanisme Bouleghlem Leila 2013 ».

L'étude des flux touristiques enregistrés durant 2007-2011 montre des irrégularités d'une année à l'autre, surtout pour les Algériens, et un peu moindre pour les étrangers. L'amélioration du flux touristique pour l'année 2011 s'explique en partie par le « printemps arabe », surtout en Tunisie lieu préféré des Algériens. Mais cette situation n'a pas duré longtemps et les Algériens passent leurs vacances en Tunisie car les prix sont cassés, faute de touristes européens (surtout français) qui craignent la situation sécuritaire, en plus de la crise économique.

Conclusion

Malgré ses potentialités, la wilaya de Skikda est loin d'être une destination touristique pouvant accueillir un flux important de touristes. Les infrastructures hôtelières sont encore insuffisantes et de qualité médiocres. Les prix des séjours et la qualité des services ne répondent pas à une certaine clientèle qui préfère s'abstenir et choisir une autre destination, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire. Même les Algériens boudent ces infrastructures et préfèrent séjourner en Tunisie.

Chapitre 7. Les ZET de la wilaya de Skikda

La réflexion sur la création des zones d'expansion et sites touristiques a débuté avec le recensement exhaustif des potentialités touristiques en 1966 et la promulgation de l'ordonnance relative aux zones d'expansion touristique⁷³. A partir de 2008 est paru un décret portant déclaration des ZET⁷⁴. L'étude des ZET de la wilaya de Skikda a débuté durant l'année 1985-1986. Sur les 9 ZET de la wilaya, 7 vont être délimitées mais restent non aménagées, pour la plupart à cause du statut du foncier sur lequel elles sont implantées (Cf. Chapitre 10). Sur les trois ZET étudiées, deux ont connu un développement touristique important, celles de Ben M'hidi et la Marsa ; celle de la Grande Plage est toujours en attente d'aménagements.

7.1. Présentation générale des ZET de la wilaya de Skikda

La wilaya de Skikda, avec sa bande littorale de 250 km, recèle de grandes potentialités, encore non exploitées, pouvant lui assurer une position de choix dans la stratégie de développement des activités touristiques initiées dans les différents programmes de développement national.

Ces 22 plages implantées sur 35 km d'une façade maritime qui s'étend sur 140 km permettent la pratique de plusieurs activités telles que la baignade, la plaisance et les sports de glisse.

La réalisation des projets touristiques au niveau des ZET autorisent le repositionnement de la wilaya de Skikda au sein d'une nouvelle configuration de l'espace régional. Les ZET constituent des espaces dynamiques capables d'entraîner l'ensemble du littoral de la wilaya.

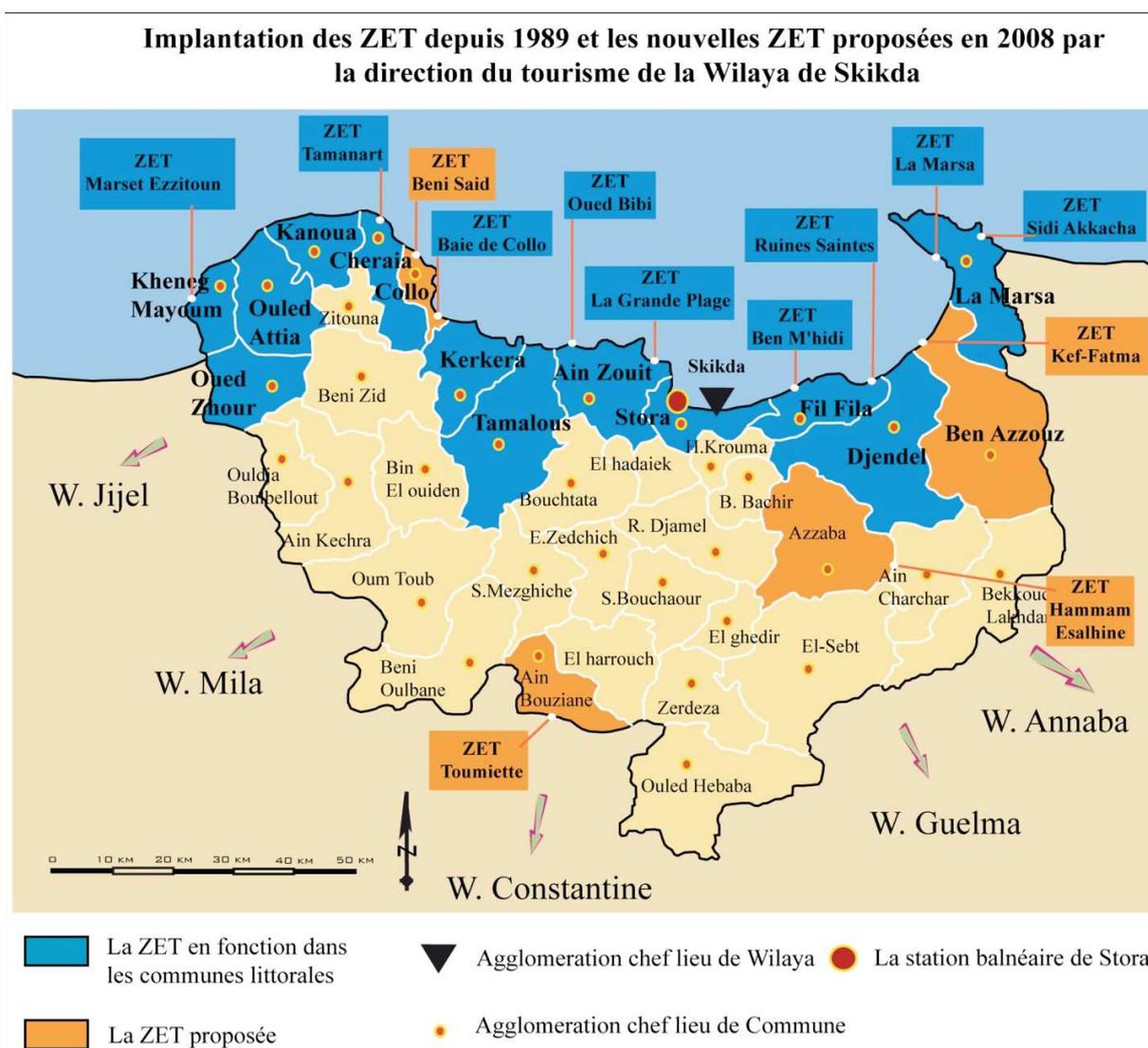
La wilaya de Skikda est une région où les opportunités touristiques pourraient être exploitées, grâce à la diversité de ses richesses qui sont constamment menacées par leur utilisation à d'autres fins comme les extractions de sable sur les plages. Ce paradoxe a joué un rôle prépondérant dans la promulgation des lois fixant les règles générales d'utilisation et

⁷³Ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones d'expansion touristiques

⁷⁴ Décret n°00-232 du 1 novembre 1988 portant déclaration des zones d'expansion touristiques (JO du 12 décembre 1988)

d'exploitation touristique des plages⁷⁵. Ces lois ont pour but de protéger l'état naturel des plages et de respecter la vocation de cet espace. Tout concessionnaire doit garantir la libre circulation des estivants tout le long de la plage dont la largeur est déterminée dans le cahier des charges. Tout détournement de la vocation de la plage et le non respect du cahier de charge, entraînent des sanctions allant jusqu'à l'annulation de la concession. Des lois ont été établies pour servir de cadre juridique et organisationnel pour protéger et sauvegarder des potentialités touristiques nationales.

Figure n° 39 : Implantation des 9 ZET et les nouvelles ZET proposées par la direction du tourisme de la Wilaya de Skikda



Réalisation Hamza Meghzi.

⁷⁵Loi n° 03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristique des plages (JO N° 12 du 29 février 2012)

2082 hectares sont délimités pour recevoir les assiettes des 9 ZET (assiette ou territoire affecté à la ZET lui conférant une vocation touristique). Actuellement 295 hectares sont aménagés, soit 14,20% du total. Pour certaines ZET les études ont commencé durant l'année 1985-1986 et pour d'autres en 2005-2006. Les retards enregistrés sont dûs essentiellement aux problèmes d'indemnisations des terrains expropriés et aux retards cumulés dans l'aménagement des ZET par l'ANDT.

Tableau n° 47 : Situation détaillée des ZET de la wilaya

Dénomination de la ZET	Superficie totale Hectares	Superficie aménagée Hectares	Commune (APC)
Ben M'hidi	206	57,019	Skikda-Filfila
Grande plage	140	14	Ain Zouit
Oued Bibi	788	42	Ain Zouit
Paratians de Guerbés (Ruines Saintes)	180	20	Filfila
La Marsa	112	83,35	La Marsa
La baie de Collo	400	40	Collo
Tamanart	81	22	Cheraïa
MarsetZitoun	65	-	OuledAttia
Sidi Akacha	110	17	La Marsa
Total	2082	295,369	

Source : Office du tourisme de Skikda.

Dans le **tableau 47** nous présentons les 9 ZET recensés dans la wilaya de Skikda. 295,369 hectares sur 2082 hectares de superficie totale ont été aménagés, soit 14,20%. Les ZET de Ben M'hidi et de La Marsa ont reçu quelques investissements (plusieurs hôtels en construction). Les autres ZET sont soit isolés par rapport aux réseaux routiers existants ou aux problèmes du statut du foncier ou pas d'investisseurs pour des raisons de sécurité ou d'attrait.

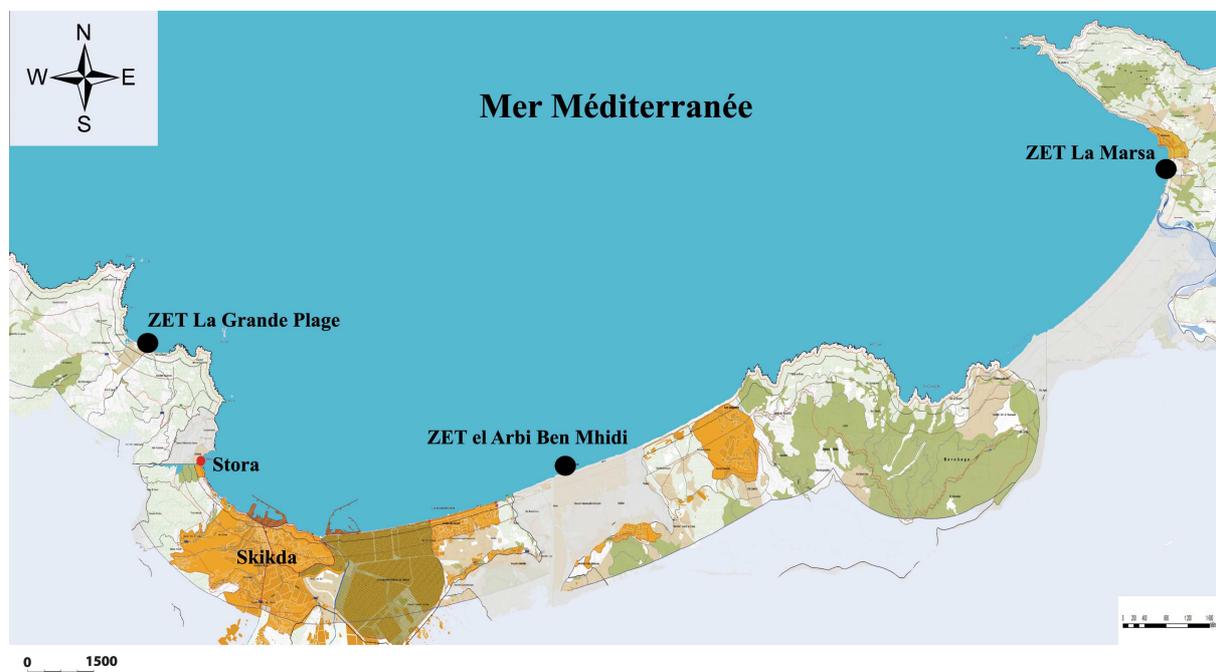
7.2. Présentation des trois ZET choisies pour cette étude

Les ZET sont des outils opérationnels de développement touristique d'où le choix d'étudier l'activité touristique de la wilaya de Skikda par l'analyse de fonctionnement des ZET. Pour notre étude nous avons privilégié 3 ZET sur les 9 recensées dans la wilaya de Skikda. Nous avons choisi ces 3 ZET car elles sont différentes entre elles du point de vue :

- de leur situation et de leur accessibilité par rapport à une grande agglomération urbaine, comme Skikda, c'est le cas de Ben M'hidi ; ou isolée comme le cas de la Grande Plage.
- du développement de leur capacité d'hébergement
- la direction du tourisme en a fait ses priorités

Notre choix s'est porté essentiellement sur les ZET de Ben M'hidi, La Grande-Plage et La Marsa. Ces trois ZET sont actuellement les plus fréquentées par les vacanciers et comportent certaines infrastructures touristiques, bien qu'insuffisantes pour la Marsa et surtout la Grande Plage, mais leur étude nous permet de bien comprendre les handicaps qui ont retardés le développement du tourisme dans la wilaya de Skikda. Leur emplacement à l'échelle de la wilaya est stratégique. Ben M'hidi se trouve au centre, La Marsa à l'est et La Grande Plage à l'ouest (voir carte 2). La Marsa et Ben M'Hidi sont les plus attractifs pour les investisseurs qui ont investi dans la réalisation de plusieurs complexes touristiques.

Figure n° 40 : Localisation des ZET étudiées



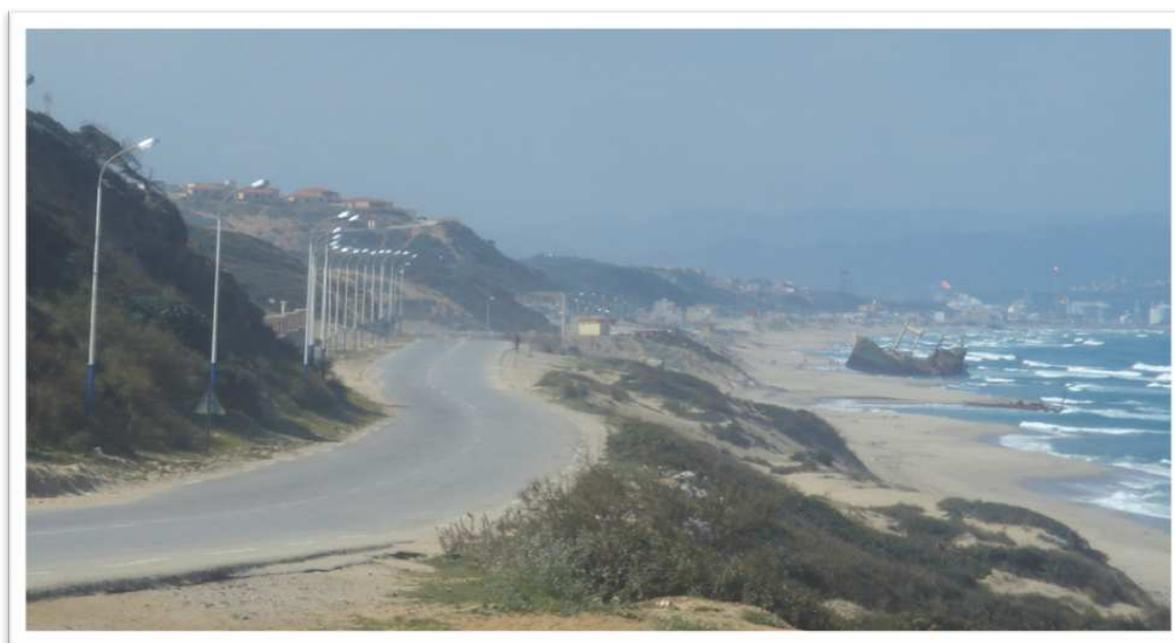
Réalisation Hamza Meghzili

7.2.1. La ZET de Ben M'hidi

La ZET de Ben M'hidi se présente sous la forme d'une bande linéaire. La plage est séparée du reste du terrain de la ZET par le chemin de Wilaya qui relie la zone de Filfila à la ville de Skikda (voir **figure n° 41**). La ZET de Ben M'hidi se trouve à l'est de la ville de Skikda et limite la plate-forme du complexe pétrochimique de la SONATRACH du côté de la mer.

Le choix politique des années 1970 a privilégié l'industrialisation au détriment des autres secteurs d'où les conséquences néfastes sur l'organisation de l'espace de cette ZET, initialement destinée à abriter un programme touristique vu ses potentialités naturelles et la beauté de son site. Dans un premier temps, cet espace balnéaire a été conçu comme « base de vie » sous forme de camps pour l'hébergement des travailleurs des firmes étrangères. Après le départ des coopérants, les logements en préfabriqué (chalets), déjà vétustes et anarchiques, ont été attribués aux Algériens. Au fil du temps, le cadre bâti se dégrada, il se situe en plus sur un ancien cordon dunaire, les problèmes d'assainissement se sont aggravés (présence de fosses septiques risquant de polluer la nappe phréatique). Actuellement ce site continue d'être convoité et on observe des constructions individuelles nouvelles en allant vers Oued Righa (phénomène de conurbation), malgré les lois portant sur la protection et la valorisation du littoral qui interdisent l'extension de deux agglomérations adjacentes sauf si elles sont séparées au moins par une distance de 5 kilomètres.

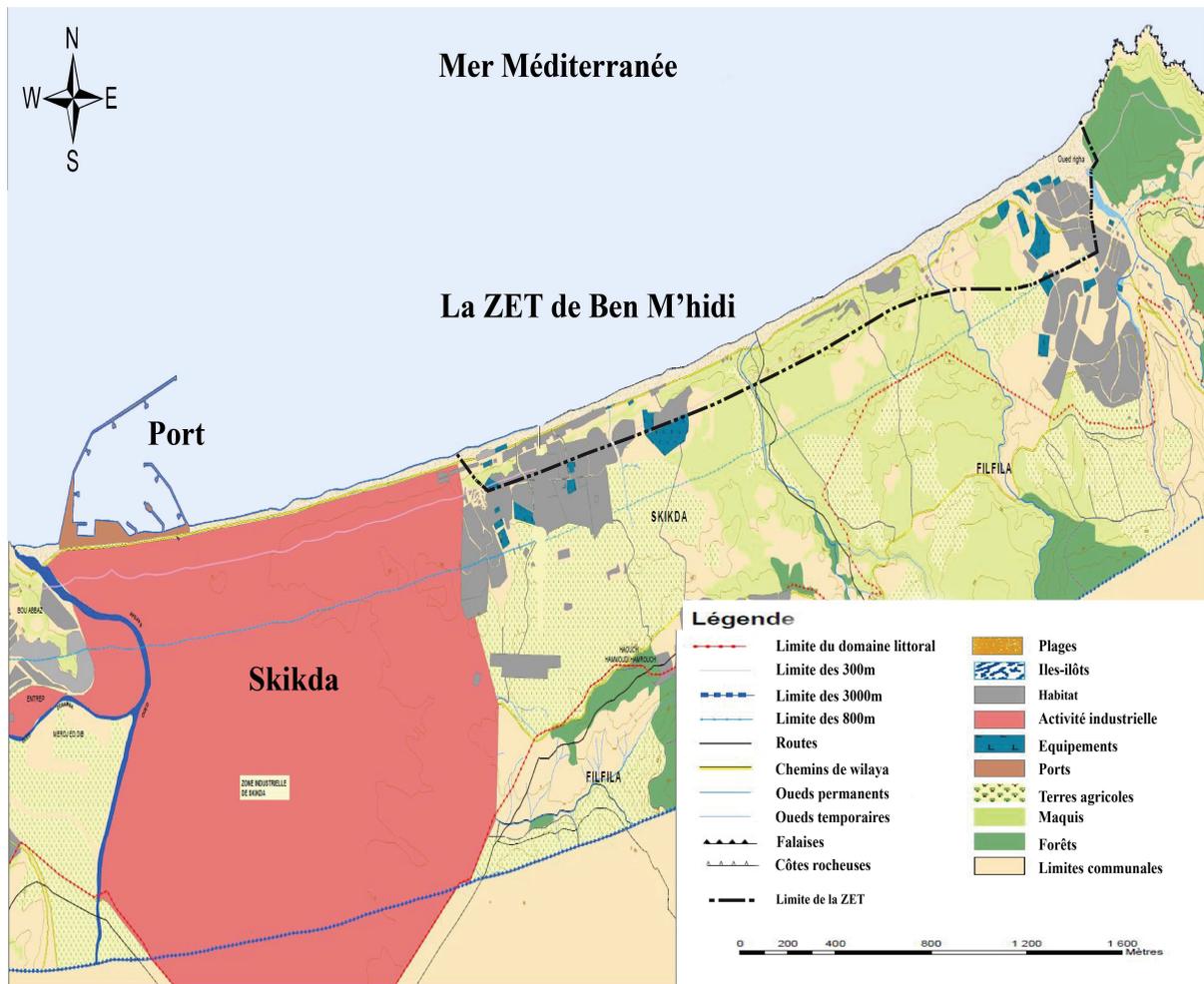
Figure n° 41 : La plage de la ZET Ben M'hidi



Source : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) de la Wilaya de Skikda.

La photo présente une grande partie de la ZET de Ben M'hidi. A l'arrière-plan, nous remarquons les torches allumées du complexe des hydrocarbures, juste à la limite de la ZET. Une route bitumée relie la ZET à la ville de Skikda à l'ouest et à l'agglomération des *Platanes* (agglomération récente) à l'est. Un cordon dunaire constitue un talus au dessus de la route. Dans la partie centrale de la photo, on aperçoit l'épave d'un bateau ayant échoué depuis plusieurs années et qui se trouve encore sur la plage. Ce côté de la ZET, et particulièrement la plage, sont caractérisés par un manque flagrant d'entretien et de protection d'où l'érosion de la plage.

Figure n° 42 : Plan de situation de la ZET de Ben M'hidi



Source : Réalisation Hamza Meghzili, à partir du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) de la Wilaya de Skikda.

La carte montre les limites du domaine littoral dans la ZET de Ben M'hidi (limite des 300, 800 et 3000 mètres). Le complexe pétrochimique est situé dans la zone de couleur rouge brique. Les zones de couleurs grises abritent les habitations nouvellement construites, situées de part et d'autre des anciens chalets destinés à l'hébergement touristique. On remarque un linéaire de plage très important.

Ben M'hidi est divisé en deux parties séparées par un talus raide avec des pentes dépassant les 25 %. Sa bande littorale est occupée par des villas en dur construites récemment, d'une piscine, d'une zone de camps formée par les chalets en préfabriqué et de l'entreprise de gestion de la zone industrielle de Skikda (l'ENGZIK). Cette partie est incluse dans la bande des 100 m normalement protégée par la loi sur le littoral. Sur le cordon dunaire qui relie la cité Ben M'hidi aux limites de la ZET à l'est, sont construits des logements de type collectif et individuels et un complexe hôtelier de cinq étoiles. La cité de Ben M'hidi, créée dans les années 1970 pour loger les cadres de SONATRACH était constitué d'un ensemble de chalets individuels. Après le désistement de SONATRACH au bénéfice de ses travailleurs, les chalets sont transformés en maisons individuelles de plusieurs étages. Le poids de ces constructions peut influencer sur la stabilité de ce cordon dunaire.

En bas du cordon dunaire, et en bordure de la route bitumée, sont installés des camps de vacances appartenant, soient aux sociétés nationales (SONELGAZ, SONATRACH, etc.) ou appartenant à la commune et loués aux autres ministères (éducation surtout). Ces camps sont généralement des chalets non organisés, construits en préfabriqué et éparpillés tout le long de la route goudronnée. Leur assainissement se fait généralement par des fosses septiques.

Il y a un risque de conurbation entre l'agglomération de Ben M'hidi et Oued Righa car l'espace les séparant est occupé par des maisons individuelles, généralement des résidences secondaires nouvellement construites. Il est nécessaire de protéger cette partie de la ZET, convoitée pour sa proximité de l'agglomération des Platanes et se trouvant à moins de 300 mètres de la mer (voir image satellite ci-dessous).

Figure n° 43 : Image satellite entre l'agglomération de Ben M'hidi et Oued Righa



Source : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) de la Wilaya de Skikda.

Plusieurs risques menacent la ZET de Ben M'hidi pouvant compromettre même son statut de Zone d'Expansion Touristique. Les rejets des eaux usées qui se déversent dans la mer peuvent rendre certaines parties de la plage non exploitables à cause des odeurs qui peuvent se dégager. Deux plages situées sur la ZET de Ben M'hidi sont interdites à la baignade (Ben Mhidi 03 sur 1000 mètres et Oued Righa sur 500 mètres)⁷⁶. En plus de la pollution hydrique menaçant le rivage s'ajoute une autre pollution engendrée par le complexe pétrochimique par des dégagements de fumées, créant parfois un écran voilé sur une grande partie limitrophe à SONATRACH. Cette pollution atmosphérique ne fait que s'accroître dans le temps et risque de compromettre le développement du tourisme dans la wilaya et particulièrement à Ben M'hidi. La multiplication des accidents au niveau du complexe pétrochimique vient encore s'ajouter aux autres problèmes déjà cités. En 1980, une fuite de chlore à l'état gazeux a failli asphyxier des milliers de personnes. En 2003, une défaillance dans les turbogénérateurs a provoqué une explosion d'éthylène. Dans la même année un silo de polyéthylène a explosé. Skikda a été déclarée zone à haut risque par la loi du 25 décembre 2005, après une série d'accidents dont le plus important, survenu en 2004, a fait 27 morts et une centaine de blessés.

En encadré nous présentons les objectifs du SDAT concernant la ZET de Ben M'hidi. Ceci nous permettra de comprendre si réellement ces objectifs sont réalistes et ils seront confrontés à la réalité du terrain.

⁷⁶ Direction de l'environnement de Skikda.

Les objectifs du développement touristique de la ZET⁷⁷ de Ben M'hidi d'après le SDAT 2 de la wilaya de Skikda :

La ZET de Ben M'hidi recèle des potentialités touristiques importantes, par ses plages spacieuses, sa surface aménageable vaste. L'affectation des sols de la ZET en structures touristiques vise à :

- *Contribuer à freiner l'érosion touristique de l'Est Algérien vers la Tunisie.*
- *Créer une dynamique de projet qui change fondamentalement la capacité d'accueil actuelle et irriguer le secteur balnéaire.*
- *Privilégier les projets touristiques de qualité.*
- *Equipement de loisir et de détente afin qu'ils soient adaptés à toutes les couches sociales.*
- *Viser l'excellence dans l'aménagement de certaines zones.*
- *Anticiper la croissance touristique en tenant compte de la capacité de la ZET et gérer ces flux supplémentaires.*
- *Développer une véritable gestion intégrée du tourisme.*
- *Promouvoir le tourisme destiné aux visiteurs et aux résidants grâce aux hébergements de type haut standing (résidence ou village touristique).*
- *Promouvoir l'activité commerciale liée aux besoins de la clientèle : galerie commerçante sous les hôtels en face de la mer, centre de commerces.*
- *Développer le tourisme d'affaire.*
- *Développer l'artisanat.*
- *Etablir une vaste structure de l'espace et une facilité dans la communication interne de la ZET (voir plan d'aménagement).*
- *Garantir le paysage de la wilaya.*

Type de tourisms à développer

♣ *Tourisme balnéaire :*

La situation stratégique de la ZET de Ben M'hidi et sa caractéristique territoriale, lui offre un potentiel de tourisme balnéaire très important. Ce type de tourisme sera développé tant sur le plan international que national.

♣ *Tourisme d'affaires et de conférences :*

L'ensemble des activités économiques présentées dans la wilaya, auprès de la ZET (zone pétrochimique, la ZAC) et à l'échelle nationale peuvent générer une fréquentation des équipements hôteliers, la ZET de Ben M'hidi peut répondre à ce besoin.

♣ *Tourisme de loisir et de détente :*

Hormis le tourisme balnéaire qui est pratiquement un tourisme saisonnier, le tourisme de loisir et de plaisance se développe en dehors des périodes estivales par la création des équipements de loisir tels que le parc d'attraction, les édifices culturels et sportifs.

Source : SDAT de la wilaya de Skikda.

⁷⁷ Proposé par le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) de la Wilaya de Skikda.

7.2.1.1. Caractéristiques de la ZET

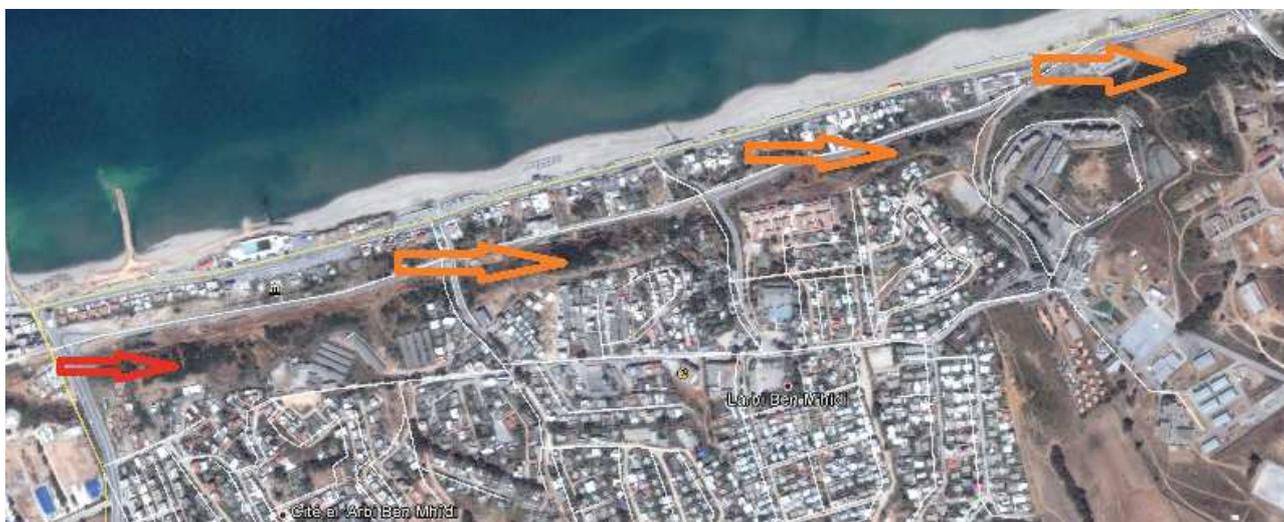
❖ Caractéristiques paysagères de la ZET :

La plage s'étend sur une frange de 8700 m et forme une baie non interrompue, exposée aux vents du nord-est et aux houles en direction du rivage. Quant à la plage, c'est l'une des plus fréquentées de la wilaya de Skikda. Elle s'étend sous la forme d'une bande de largeur de 40 m soit une surface de plage de 35 ha. Elle est formée de sable fin de couleur très claire et s'interrompt à l'est par les formations dunaires et à l'ouest par le complexe pétrolier.

L'arrière plage s'étend linéairement au Sud du chemin de wilaya et occupe une surface d'environ 162,5 ha et se présente sous deux formes distinctes du nord au sud :

- Une première partie prenant la forme d'une bande étroite de largeur variable longeant le chemin de wilaya d'Est en Ouest à morphologie relativement plate. Cette partie est entièrement occupée par un cadre bâti (habitats, équipements, caserne militaire, camp de toile, etc.), le reste du terrain constitue les lits d'Oueds, responsables des inondations et crues durant les périodes pluvieuses (la figure 44 et la figure 45 représentent une partie de la zone inondable)

Figure n° 44 : Image satellite de l'agglomération de Ben M'hidi



Source : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) de la Wilaya de Skikda.

- Une deuxième partie formée par une longue bande qui se présente sous la forme d'une haute falaise à forte pente de plus de 30% couverte d'arbustes, de broussailles et de maquis.

Figure n° 45 : Photographie de l'arrière-plage de la ZET de Ben M'hidi



Cliché Hamza Meghzili, 2014.

Une quinzaine de bungalows de taille moyenne de (4 à 6 lits par unité) occupe une surface de 1,30 ha.

❖ **Caractéristiques physiques de la ZET.**

La nature des terrains de la ZET de Ben M'hidi est dominée par des faciès dunaires dont la plupart sont peu consolidés.

Les terrains plus anciens n'affleurent qu'en dehors des sites retenus pour la ZET, ils forment l'essentiel des terrains montagneux et de piémont développés au sud de la plage, donc en dehors de la ZET. En effet, la plage de Ben M'hidi, et plus particulièrement la zone des plateaux, est soumise actuellement à plusieurs phénomènes d'instabilité, souvent liés à la nature et à la déclivité du terrain, sans parler d'une aggravation liée aux actions anthropiques lors de la réalisation de la zone touristique de Ben M'hidi et risque de l'être d'avantage lors des travaux qui se dérouleront dans le cadre de la ZET.

Au sud, sur un ancien cordon dunaire constitué de plusieurs plateaux, se trouvent des constructions de type collectif ou individuel et le complexe hôtelier en construction. Ce cordon est un élément important pour la ZET, car il diversifie et ajoute à l'environnement général de la zone un paysage naturel très favorable au développement touristique de la ZET. Derrière ce cordon dunaire s'étale une forêt déjà aménagée en forêt récréative.

Ce secteur peut représenter un domaine stratégique, car il constitue la zone intermédiaire entre la plage et le plateau pouvant être impliqué directement dans la perspective d'extension de la ZET sur celui-ci.

❖ **La frange littorale.**

La plage représente avec le plateau qui la surmonte (ancien cordon dunaire) la partie la plus importante de la ZET. Cette frange est longue de plus de 8 km de l'est en l'ouest et s'étale sur une profondeur de plus de 200 m depuis le rivage jusqu'à l'amont du plateau ou l'ancien cordon dunaire. Elle a une face exposée au Nord, directement ouverte sur la mer et subit l'influence de celle-ci.

Beni M'hidi offre une bonne aptitude balnéaire tant du point de vue de la qualité de son sable que du point de vue de la largeur de sa bande sableuse. Sur un linéaire de 8,7 km, 1,5 km de plage est interdit à la baignade, donc 7,2 km sont réservés à recevoir les baigneurs. Elle peut recevoir 36000 baigneurs par jour.

La salinité des eaux de 38‰ en moyenne convient parfaitement aux bains et leur fond est sableux. La plage de Beni M'hidi faisant face la mer le long de sa ligne linéaire est exposée aux vents et aux houles. Son fond marin est instable, sujet à des courants permanents. La bande sableuse de la ZET est large de 40 m au centre de l'agglomération de Ben M'Hidi pour atteindre les 200 m vers les Platanes.

La ZET se prête bien à recevoir plusieurs produits touristiques :

- Un tourisme balnéaire grâce à sa situation stratégique et un potentiel touristique en développement.
- Un tourisme des affaires et des conférences pouvant répondre aux besoins de la plateforme pétrochimique et de l'université de Skikda, surtout lorsque le complexe hôtelier de 5 étoiles sera achevé.
- Un tourisme familial qui exige la combinaison entre le balnéaire, la détente et les loisirs.

❖ **Le couvert végétal**

Malgré l'aspect dégradé de la couverture végétale dans cette région, elle reste dominée par des forêts de chênes-lièges particulièrement autour des principales vallées. Il existe aussi des forêts d'ormes, de frênes et de peupliers blancs accompagnés d'un sous-bois très dense, malgré les phénomènes de dégradation qui touchent la plupart des forêts de cette région, surtout au cours de ces dernières années.

Notons aussi que les terrains destinés à la future ZET, particulièrement ceux de l'îlot de Oued El Gat sont couverts d'un dense maquis et broussailles qui expriment un phénomène de

dégradation. La fragilité de cet écosystème peut, s'il n'est pas pris en charge, être un handicap pour l'extension de la ZET.

❖ L'importance du cordon dunaire⁷⁸

La dune bordière est un élément essentiel dans l'équilibre de la plage dont elle est étroitement solidaire. C'est une réserve en sédiment où les vagues violentes viennent puiser du sable en période de tempête et le déplacer vers l'avant-plage pour former des barres immergées et atténuent l'érosion.

Le cordon dunaire, la plage et l'avant-plage participent solidairement à l'évolution d'un même ensemble. La disparition de la dune peut entraîner certainement la dégradation de la plage, surtout que les plus larges s'adosent en principe à un cordon dunaire très développé.

Figure n° 46 : Photographie du cordon dunaire de Ben M'hidi



Source : SDAT de la Wilaya de Skikda.

La figure n° 46 présente un ancien cordon dunaire constitué de plusieurs plateaux répartis de l'est à l'ouest de la ZET de Ben M'hidi. Une végétation sauvage occupe les flancs de ce cordon dunaire et participe à la stabilisation de celui-ci. A droite au fond de la photo on

⁷⁸ Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (S. D. A. T) de la wilaya de Skikda (2013).

aperçoit des habitations construites sur le cordon dunaire et une fumée qui se dégage des torches du complexe pétrochimique. La route goudronnée relie Ben M'hidi à Skikda et à Filfila. Une partie de cette route est le plus souvent inondée en périodes pluvieuses par les eaux de ruissellement parvenues de ce cordon dunaire. On note l'absence d'un réseau de drainage le long de la chaussée.

7.2.1.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET

❖ Une accessibilité satisfaisante

La ZET de Ben M'hidi, reliée à la ville de Skikda par un dédoublement de l'ancienne route, est distante d'une dizaine de km du chef lieu. Elle est située à 94 km de l'aéroport de Constantine et 110 km d'Annaba. On peut accéder aussi par voie maritime à partir du port de Skikda. La route nationale reliant Constantine à Skikda ou Annaba à Skikda est reliée aussi à la route n°18 menant vers Ben M'hidi et les Platanes. La ZET de Ben M'Hidi est bien desservie du point de vue accessibilité. Les images suivantes montrent les principales voies desservant l'agglomération de Ben M'hidi.

Figure n° 47 : Photographie des principales voies desservant l'agglomération de Ben M'hidi



Source : Source : SDAT de la Wilaya de Skikda.

Ces photos montrent quelques accès desservant Ben M'Hidi et ses plages. La photo du milieu montre un chemin carrossable aménagé sur une partie du cordon dunaire. Sa stabilité précaire peut constituer un danger pour les utilisateurs non avertis.

❖ Les hébergements actuels dans la ZET de Ben M'hidi

Plusieurs commerces, principalement des cafés-bars, restaurants de luxe servant des boissons alcoolisés sont fréquentés par des consommateurs dont la plupart viennent de Constantine. Ben M'hidi attire les visiteurs durant toute l'année. Ses plages sont les plus surveillées de la wilaya grâce à des postes fixes de la gendarmerie ou de la police. Cet intérêt est dû surtout à la présence d'une caserne militaire et le déplacement des étrangers travaillant à la plate forme pétrochimique. Les plages privées, bien organisées, attirent beaucoup plus les émigrés. Ces plages sont d'accès facile mais payantes (15 euros la journée par famille). Des animations journalières sont prévues pour les enfants et des soirées musicales sont organisées jusqu'à l'aube.

• Hébergements actuels

Tableau n° 48 : Les campings dans la ZET de Ben M' hidi

Désignation	Adresse	Nombre de lits
Centre de vacances Sonatrach	Ben M'hidi Skikda	120
Camp des jeunes (MJS)	Ben M'hidi Skikda	350
Total		470

Source : Direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda.

On entend par camping les camps de toile généralement réservés pour quelques sociétés nationales comme SONATRACH pour les travailleurs et leurs enfants. On trouve aussi des camps réservés pour les écoliers venus du sud algérien. L'encadrement est fait par leur enseignant ou par des animateurs du ministère de la jeunesse et des sports.

Tableau n° 49 : Les hôtels existants dans la ZET de Ben M'hidi

Hôtels (non classés)	Adresse	Nombre de lits	Observations
El Djamil	Les Platanes	200	Ni Email ni site Web
Méditerranée	Les Platanes	72	Ni Email ni site Web
Titanic	Ben M'hidi	42	Site Web
Belle Vue	Les Platanes	48	Site Web
Total		362	

Source : Direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda.

La capacité des hôtels est de 362 lits. Seuls le Titanic et Belle Vue ont des sites Web. Ces hôtels sont situés sur la ZET Ben M'hidi-Platanes et sont mis en service depuis plusieurs années.

7.2.1.3. Projets en cours à l'intérieur de la ZET

Plusieurs projets hôteliers ont démarré dans la ZET de Ben M'hidi, initiés par des investisseurs privés. Les travaux du complexe touristique Arc en ciel sont les plus avancés (Cf. Chapitre 10). Plusieurs autres projets sont à l'arrêt pour des problèmes de nature juridique du foncier ou financier.

Tableaux n° 50 : Projets en cours de réalisation

N ⁰	Nom et Prénom du promoteur	Localité	Nature du projet	Capacité (lits)	Catégorie
01	SARL Ramdani A/Karim et fils	Filfila ZET Ben M'hidi les Platanes	complexe touristique (hôtel arc en ciel + résidence touristique)	318	*****
02	Mehri Othmane	Skikda ZET Ben M'hidi les platanes	résidence touristique	168	Non classé

Source : Direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda.

L'hôtel arc-en-ciel est classé 5 étoiles, réalisé en partenariat avec un groupe irlandais spécialisé en hôtellerie. Ce complexe sera prêt durant la saison estivale 2015/2016. Il a accusé un retard de plus d'une année. L'autre hôtel est une résidence touristique mais les travaux sont à leur début. Ces hébergements sont destinés surtout pour une catégorie de touristes. La classe moyenne ne peut se permettre ce type d'hébergement très cher.

Figure n° 48 : Photographie de l'hôtel l'Arc-En-Ciel en cour de réalisation (juin 2013)



Cliché Hamza Meghzili, 2013.

Les photos suivantes montrent la plage privée *Flamant Rouge Beach*, aménagée juste à côté de l'hôtel l'arc-en-ciel 5 étoiles (en cours de réalisation).

Figure n° 49 : Photographie de la plage privée *Flamant Rouge Beach* à côté de l'hôtel



Cliché Hamza Meghzili, 2013.

Les photos ci-dessus représentent les vues de la plage privée *Flamant Rouge Beach*, située à quelques mètres du complexe touristique *l'Arc-En-Ciel*, et en contrebas du premier cordon dunaire portant la route goudronnée. L'accès à cette plage est payant (15 euros la journée par famille). Elle est dotée d'un parking pour automobiles, aménagé sur le cordon dunaire. Elle comporte entre autres des aires de jeux et une piscine pour enfants, un snack bar et un restaurant de luxe.

Tableau n° 51 : Projets touristiques à l'arrêt

N°	Nom et Prénom du promoteur	Localité	Nature du projet	Capacité (lits)	Catégorie
01	Azzouz Mohamed Said	Ben M'hidi –SKIKDA Intérieur de la ZET	Hôtel	44	Non classé
02	Younes Bouassida Slimane + Bachir	Skikda (intérieur de la ZET Ben M'hidi les platanes)	Hôtel	54	Non classé

Source : Direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda.

Ces deux hôtels sont à l'arrêt, faute de financement et plus du problème du statut du foncier.

Tableau n° 52 : Projets agréés non lancés

N ^o	Nom & Prénom du promoteur	Localité	Nature du projet	Capacité (lits)	Catégorie
01	EURL "RUSICADA PARK" EX SARL «SUNVESTOUR»	FILFILA Intérieur de la ZET ben M'HIDI les platanes.	Village touristique	500	***
02	Ben Kniou Mohamed Amine	SKIKDA Intérieur de la ZET ben m'Hidi les platanes.	Village touristique	160	-

Source : Direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda

Deux Projets de villages touristiques attendent toujours les autorisations par l'ANDT, faute de financement par les banques.

Conclusion

Le démarrage des ZET est loin des objectifs préconisés dans le SDAT de la wilaya de Skikda et particulièrement à Ben M'hidi où beaucoup de barrières restent à franchir pour que la ZET soit effectivement un moteur de développement du tourisme.

Les différentes pollutions recensées ne favorisent pas les activités touristiques, la SONATRACH constituant le plus grand risque pour l'avenir de cette ZET.

7.2.2. La ZET de La Marsa

La ZET de la Marsa présente les mêmes potentialités en termes d'aptitudes balnéaires que celle de Ben M'hidi mais l'utilisation est bien moindre probablement à cause de son éloignement du chef lieu et un réseau routier non encore développé. La Marsa se trouve à la limite de la wilaya de Skikda et la wilaya d'Annaba. Son développement touristique serait très bénéfique car il permettrait d'absorber le surplus des touristes qui se rendent sur Annaba et trouvent les infrastructures saturées. Le choix de cette ZET pour notre étude permet de bien comprendre les différences entre elles du point de vue des aptitudes touristiques, des infrastructures existantes et des potentialités touristiques et leurs utilisations.

La Marsa est une commune littorale située à l'est de la wilaya, avec un linéaire côtier de 37 km. Appartenant au domaine montagneux de l'Algérie tellienne, la Marsa est encore à l'état naturel, elle possède cinq belles plages, ne subissant pas de pressions importantes à l'exception d'une légère activité touristique. Sa position dans une baie de près de 20 km et sa proximité de la zone humide Guerbés-Sanhadja font d'elle une zone hautement touristique. Ses deux plages, R'mila et La Marsa (1500 m de longueur) sont actuellement exploitées.

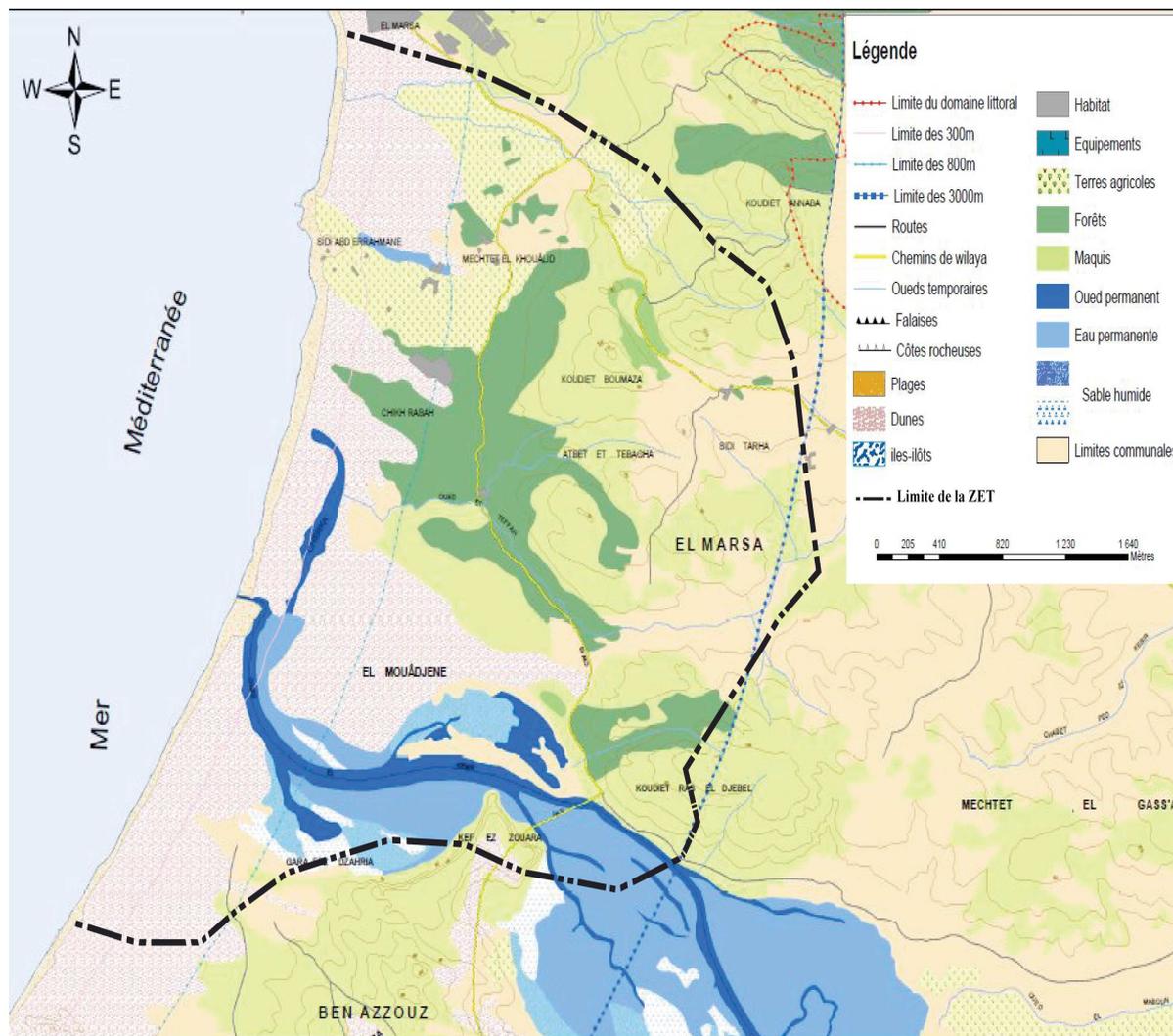
Figure n° 50 : Photographie de la ZET de La Marsa



Source : La direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda.

La ZET de La Marsa présente deux aspects favorables à plusieurs produits touristiques, une côte de plusieurs km pour un tourisme balnéaire et une forêt surplombant la plage pour des aires récréatives. A l'intérieur plusieurs parcelles de terres agricoles appartenant au secteur privé.

Figure n° 51 : Plan de situation de la ZET La Marsa



Réalisation Hamza Meghzili.

Le plan ci-dessus représente les limites de la ZET de La Marsa. Les lignes bleues en pointillés gras et normaux représentent la limite des 3000 m et la limite des 800 mètres. La ligne marron en pointillé gras représente la limite du domaine littoral. Ces limites sont définies dans la loi sur le littoral. A gauche du plan, l'oued El-Kebir qui se jette dans la mer. La Marsa offre un front de mer de plus de 15 km. L'arrière plage est constituée de plusieurs forêts et de terrains agricoles.

7.2.2.1. Caractéristiques de la ZET

❖ La plage de la Marsa

La plage de la Marsa est une plage de sable fin, située à l'Est du port d'El Marsa, qui présente un profil régulier sur une longueur de 500 m et une largeur de 20 m. Les dunes de la plage El Marsa atteignent une hauteur maximale de 7 m, elles sont fixées par un maquis de Cystes. L'extraction illicite de sable de ces dunes risque de les déstabiliser et rompre l'équilibre naturel.

Figure n° 52 : Photographie de la plage de la Marsa



Source : Atlas Global Skikda.

La photo représente une partie de la plage de La Marsa bordée de quelques résidences privées en construction.



La forêt d'El-Marsa

La forêt occupe la partie sud de l'agglomération de la Marsa et s'étend sur une superficie de 1500 hectares.

❖ Le Cordon dunaire d'El Marsa

Le cordon dunaire occupe une superficie de 251 hectares avec une hauteur maximale de 7 mètres. Ce cordon dunaire fait partie du massif dunaire continental de la plaine de Guerbés-Sanhadja, fixé par un maquis d'arbustes méditerranéen (cystes).

Figure n° 53 : Photographie des dunes d'El-Marsa



Source : Atlas Global Skikda.

La première photo montre une partie du cordon dunaire et à son arrière des terrains agricoles en production. La deuxième photo montre le haut de plage et également une partie du cordon dunaire.

7.2.2.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET

L'accès à la Marsa est assuré par un chemin de Wilaya portant le numéro 57. Elle est distante du chef lieu (Skikda) de 60 km. On peut accéder par deux routes. Une route très difficile traversant une forêt et passant par Ben M'hidi (40 km environ) et par la route n°44, puis le chemin de Wilaya n°21(60 km), ce dernier parcours est plus long en kilomètres mais plus rapide en temps.

Hébergements actuels

Tableau n° 53 : Les campings dans la ZET de La Marsa

Désignation	Adresse	Nombre de lits
Centre de vacance	La Marsa	120
Centre de vacances BATIMETAL	La Marsa	500
Total		620

Grâce à la présence de plusieurs établissements (restaurants, cafés, plages) des fréquentations de proximité à la journée sont possibles. La baignade est surveillée sur toutes les plages autorisées.

Comme dans la plupart des plages de la wilaya, la Marsa subit l'influence de la dynamique des plages sur les dunes. Ce phénomène est aggravé par les constructions sur les dunes.

7.2.2.3. Projets en cours de réalisation

- ❖ Un complexe balnéaire est en cours de réalisation à La Marsad'une capacité de 56 lits et une zone de studios touristiques de 122 lits.

La figure ci-dessous présente le plan de masse de la ZET de la Marsa réalisé par le bureau d'étude ARQ-MAQ et approuvé en juin 2006.

Figure n° 54 : Plan de masse de la ZET de La Marsa



Source : Direction du Tourisme de la Wilaya de Skikda

7.2.2.4. État de l'environnement à l'intérieur de la ZET

Le problème de récupération et de traitement des rejets des eaux usées se pose aussi pour la ZET de La Marsa. La majorité des rejets sont déversés en mer ou dans des fosses septiques perdues qui se déversent aussi en mer.

Figure n° 55 : Photographie de rejet des égouts de l'agglomération de la Marsa



Source : Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) de la Wilaya de Skikda.

Conclusion

La Marsa est importante dans le développement du tourisme dans la wilaya de Skikda. Grâce à ses immenses potentialités et sa position sur l'axe Constantine –Annaba, elle pourrait constituer un grand pôle touristique combinant balnéaire et détente.

7.2.3. La ZET de la grande Plage

La grande plage est située dans la commune littorale d'Ain Zouit qui s'étend sur un linéaire côtier de 34 km et distante de 17 km à l'ouest de la ville de Skikda. Elle est limitée au nord par la mer Méditerranée, au sud par le début d'un relief montagneux d'un statut juridique forestier, à l'est et à l'ouest par deux falaises vives : qui sont les limites de la plage. La grande plage est une cuvette bordée de falaises.

Figure n° 56 : Plan de situation de la ZET de Grande Plage



Réalisation Hamza Meghzili

Le périmètre de la grande plage, d'une superficie de 140 hectares, se compose d'une plaine et de deux monts, d'un *statut juridique domanial bien privé de l'état*⁷⁹ (appartenant aux collectivités locales). La cuvette ou dépression de la Grande Plage est caractérisée par une topographie plane sans aucun relief majeur ; l'altitude ne dépasse guère 10 m.

L'orientation générale de cette plage est (NNW - SSE). Dans ces conditions, elle reste bien protégée des vents dominants (W-NW) grâce à 2 promontoires rocheux. En dehors de la plage, le reste est constitué de falaises abruptes. La déclivité de l'arrière plage est assez accentuée (+15%) et demeure soumise à l'érosion différentielle.

L'utilisation rationnelle de cette ZET pourrait s'appuyer sur la combinaison de toutes ces potentialités : comme une couverture végétale (forêt) et un linéaire de plage avoisinant les 1500 m.

Figure n° 57 : Photographie de la ZET de la Grande Plage



Source : Direction du tourisme de Skikda.

⁷⁹ Domaine privé de l'Etat : patrimoine foncier affecté aux collectivités locales (communes)

La grande plage renferme quelques constructions privées situées au-delà de l'arrière plage. Une vingtaine de chalets, pour la plupart nouvellement construits, occupent une partie de l'arrière plage. Leur assainissement est assuré par des fosses septiques. Aucune pollution quel que soit son origine n'est signalée dans la ZET de la Grande Plage. A l'ouest, se dresse une chaîne montagneuse boisée. Le tourisme à La Grande Plage peut combiner les atouts de la montagne et du balnéaire.

7.2.3.1. Caractéristiques de la ZET de Grande Plage

La Grande Plage possède un linéaire de 1000 mètres. Juste, derrière la plage, sont construits quelques chalets et demeurent la présence de terrains agricoles. Le fond marin est instable et peut constituer un danger pour les enfants lorsqu'ils se baignent.

La Grande Plage est reliée à Stora par le chemin de wilaya très difficile car très étroit et montagneux, portant le numéro 29, sur une distance de 13 km.

7.2.3.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET

❖ Les hébergements existants dans la ZET

Les hébergements à la Grande Plage sont représentés par quelques chalets en dur et un camping pour les colonies de vacances.

❖ Hébergements actuels

Tableau n° 54 : Les campings dans la ZET de La Grande Plage

Désignation	Adresse	Nombre de lits
Terrain de camping	La grande Plage	464
Total		464

❖ Constructions existantes

Les vingt chalets occupent une superficie de 8000 m² et sont des biens appartenant à la commune. Ils sont loués durant la période estivale généralement pour des habitués venant du sud, surtout de Biskra, l'Oued etc. Toutes les études réalisées sur ce site par l'ANDT⁸⁰ proposent un village touristique composé d'un hôtel de 3 étoiles, de bungalows et d'un centre commercial. D'ailleurs l'étude technique d'une route côtière reliant Stora à Grande Plage a été réalisée par un bureau d'étude espagnole (BET espagnol Tec- Quatro) en 2008.

⁸⁰ L'Agence National de Développement du Tourisme (ANDT).

7.2. Problème de développement et d'environnement

Le développement du tourisme dans la wilaya de Skikda, comme dans les autres wilayas du littoral algérien, se trouve confronté à la mauvaise organisation de la gestion des potentialités touristiques et le déséquilibre des infrastructures de base entre les différentes ZET programmées. Le retard dans les aménagements des ZET, la plupart à cause du statut juridique des terrains à l'intérieur de ces ZET, empêchent le développement du secteur touristique. La création des ZET rentre dans La stratégie de la politique de l'Algérie pour exploiter ses ressources touristiques et préparer l'après pétrole. Malheureusement, la centralisation des décisions sur la politique touristique a joué négativement sur le développement de ce secteur. A ces problèmes s'ajoute la dégradation de l'environnement par différentes pollutions qu'on tarde à écarter, du moins à les diminuer. Le complexe pétrochimique, le parc automobile a été multiplié ces dernières années grâce aux facilités de paiement, a encore aggravé le problème de pollution de l'air. L'absence de stations d'épuration des eaux au niveau des grandes agglomérations de la wilaya dont les eaux usées sont jetées soit directement dans la mer ou dans les affluents qui se jettent aussi au niveau de la mer. Durant la saison estivale, l'oued Safsaf et l'oued Zeramana qui traversent une partie de la ville de Skikda dégagent des odeurs nauséabondes causées par l'eutrophisation du milieu aquatique.

La protection et la préservation du milieu environnemental sont des facteurs de développement des activités touristique. Les communes sont gérées par des administrations centrales et sont écartées du processus de décision et les études des instruments d'urbanismes sont initiées et financées par la direction de l'urbanisme. Malgré qu'il existe des chartes communales de l'environnement, les communes sont loin de jouer pleinement leur rôle dans le contrôle des rejets des industries établies sur leur territoire, bien que pour les communes du pôle industriel, cas de Skikda, perçoivent des impôts locaux conséquents de la part de la zone industrielle. Mais cet argent ne va pas pour la sauvegarde de l'environnement mais directement au trésor public. La direction de l'urbanisme de wilaya peut intervenir pour la protection du littoral grâce aux instruments dont elle a la charge (Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme : PDAU, et des plans d'occupation des sols : POS). La loi du littoral est avant tout une loi d'aménagement et d'urbanisme et la Direction de l'Urbanisme doit être impliquée et ne pas rester passive. L'Agence Nationale du Développement Touristique (ANDT) assure une gestion centralisée du fait de l'absence de structures qui la représentent au niveau des wilayas littorales. Elle est chargée d'assurer le suivi des études des ZET. Cette situation rend encore plus difficile toute initiative de développement du tourisme.

Conclusion

Les trois ZET étudiées montrent des différences très marquées. La ZET de Ben M'hidi, par rapport aux autres ZET, est la mieux pourvue en infrastructures de base. Sa proximité du chef lieu lui octroie plus d'égards de la part des autorités locales et devient ainsi une cible privilégiée pour les investisseurs potentiels (plusieurs complexes touristiques sont en construction). Ben M'hidi est exposé à une pollution atmosphérique causée par les rejets de gaz et de fumée noire qui se dégagent des torches allumées continuellement. Du point de vue pollution la ZET de Ben M'hidi demeure la plus polluée par rapport aux autres ZET. Quant aux infrastructures et équipement touristiques Ben M'hidi est sans égal. Effectivement une forêt récréative est en service. Ses meilleures plages sont louées à des privés qui les ont aménagées et rendues plus fréquentables. Le problème de la dynamique des plages sur les dunes touchent plus les ZET de La Marsa et de Ben M'hidi. Ces deux ZET sont facilement accessibles grâce à un dédoublement de voies pour Ben M'hidi (2014) et une route départementale pour la Marsa. La ZET de Grande Plage est actuellement la plus isolée, car une route sinueuse, étroite et dégradée la relie à Stora et possède moins d'infrastructures d'hébergement par rapport aux deux autres, sauf quelques chalets. Vu sa situation sur un site captivant, la Grande Plage attire toujours des vacanciers.

Troisième partie

Les pratiques touristiques

Sommaire

Chapitre 8. Stora, une station balnéaire aux portes de Skikda	189
8.1. Présentation de Stora, station balnéaire aux portes de Skikda	190
8.1.1. La côte de Stora.....	191
8.1.2. Les aptitudes, touristiques et plus proprement balnéaires des plages de Stora et des environs... 196	
Conclusion	203
8.2. Le port de pêche et de plaisance de Stora	203
8.3. Méthodologie des enquêtes auprès des habitants de Stora	207
8.4. Analyse de l'enquête auprès des habitants de Stora	211
8.4.1. Le cadre de vie à Stora.....	211
8.4.1.1. Le manque d'entretien.....	211
8.4.1.2. Les espaces verts.....	212
8.4.1.3. Le voisinage de proximité.....	213
8.4.1.4. Animation.....	213
8.4.1.5. La sécurité.....	214
8.4.1.6. Le transport.....	215
8.4.1.7. Les services.....	216
8.4.2. Le logement.....	216
8.4.3. Les loisirs.....	217
8.4.4. Les vacances des habitants de Stora.....	218
8.5. Perception de l'activité touristique par les habitants de Stora	218
Conclusion	220
8.6. Questionnaire auprès des professionnels du tourisme à Stora	220
Conclusion	220
Chapitre 9. Enquêtes dans les 4 sites d'étude	225
9.1. Méthodologie des enquêtes dans les 4 sites d'étude	225
9.1.1. Conception et réalisation du questionnaire.....	226
9.1.2. Le contenu des questionnaires.....	226
9.1.3. Contexte de l'enquête.....	228
9.2. Les principaux résultats de l'enquête	228
9.2.1 Site de Stora.....	228
9.2.1.1. Le séjour au site de Stora.....	228
9.2.1.2. Les motifs des séjours.....	229
9.2.1.3. Les lieux d'hébergement.....	230
9.2.2 Site de Ben M'hidi.....	231
9.2.2.1. Le séjour à Ben M'hidi.....	231
9.2.2.2. Les motifs des séjours.....	232
9.2.2.3. Les types d'hébergement.....	233
9.2.3 Site de La Grande Plage.....	234
9.2.3.1. Le séjour sur le site de grande plage.....	234
9.2.3.2. Les motifs des séjours.....	235
9.2.3.3. Les types d'hébergement.....	236
9.2.4 Site de la Marsa.....	237
9.2.4.1. Le séjour à la Marsa.....	237
9.2.4.2. Les motifs des séjours.....	238
9.2.4.3. Le type d'hébergement.....	239
Conclusion	240

Chapitre 8. Stora, une station balnéaire aux portes de Skikda.

Stora, depuis l'époque phénicienne et romaine, a joué un rôle important grâce à son port. La baie de Stora constitue toujours un lieu stratégique grâce à ses potentialités naturelles non exploitées et offre un cadre favorable au développement de l'activité touristique.

Stora est distante du chef-lieu (la ville de Skikda) de 4 kilomètres et se présente comme une station balnéaire avec un port de plaisance en cours d'achèvement et des plages de sable fin réparties sur un linéaire de plus de 4 km. A moins de 10 km au nord de Stora, on accède à la Grande Plage, une ZET, par une route étroite et sinueuse. Stora, village situé au bord de la mer, renferme les éléments structurels d'une station balnéaire. Possédant un front de mer dégagé, ses plages peuvent être aisément aménagées et organisées et elles ont une bonne aptitude à la baignade. Le tourisme est sa principale activité économique après la pêche, mais malheureusement, il ne concerne que quelques mois de l'année. Actuellement, Stora ne joue qu'un rôle de cité dortoir, comme la plupart des cités algériennes, où on note l'absence de toute activité de loisir (aucune salle de spectacles à Stora, ni d'activités théâtrales ou d'événements culturels, etc.). L'emploi dans l'activité touristique ne concerne que quelques postes (gérants d'hôtels, cuisiniers spécialisés, femmes de ménage et service de sécurité), d'autant que la plupart des hôtels sont encore en phase de construction.

L'accueil touristique (**Gouirand, 1987**) est une préoccupation importante pour tous les acteurs chargés de ce secteur ainsi que pour la population locale. D'après Gouirand (1991, 1994), le tourisme et l'accueil sont liés et la clientèle touristique reste très sensible à sa qualité (**Leblanc, 2003; Violier, 1999**).

Tremblay (1991) écrit que l'accueil a pour objet d'optimiser la satisfaction du touriste durant son séjour (**Tremblay, 1991**). Les potentialités touristiques seules ne suffisent pas à attirer plus de touristes ; il faut que les acteurs chargés du secteur aient une culture touristique.

Le développement des activités touristiques à Stora, du point de vue économique, peut participer à l'amélioration du niveau de vie des habitants par la création d'activités économiques qui lui sont liées et acquérir de nouveaux comportements par la présence de touristes internationaux, qui ont des besoins particuliers et qui sont issus de catégories socioprofessionnelles variées mais généralement élevées.

Les autorités locales peuvent mettre en place des actions prioritaires pour redynamiser le secteur du tourisme. Le secteur public, avec ses différents organismes étatiques (foncier à travers la direction de l'aménagement du territoire et financier à travers les institutions financières), peut jouer efficacement sur la dynamisation du secteur privé en l'intégrant dans les programmes de développement national. Actuellement, le secteur privé commence à s'intégrer et participe à l'édification nationale grâce à un partenariat international pour acquérir l'expérience et la combativité économique. Malgré tout, le secteur privé est encore loin d'être efficace et d'influer sur les différents programmes de relance concoctés en haut de la sphère étatique.

Une fois les contraintes définies, il est nécessaire d'adopter une stratégie à court et moyen termes, capable de prendre en charge les faiblesses du secteur. Il faut aussi une volonté politique pour réussir cette stratégie.

Quel type de tourisme faut-il encourager pour la ville de Stora : un tourisme populaire ou de luxe ? Quel est l'avis des habitants sur l'avenir de leur localité, particulièrement si elle devient un grand pôle touristique ? Ses meilleurs atouts sont le balnéaire et la plaisance. Ce sont les points sur lesquels j'ai construit le questionnaire que j'ai diffusé à Stora (**Cf. Annexe n°1** questionnaire d'enquête).

L'exploitation des questionnaires adressés aux habitants de Stora et aux professionnels va faire ressortir les blocages au décollage des activités touristiques à Stora, et permettra aussi de connaître l'avis des intervenants (habitants, professionnels, instances locales), sur tous les aspects relatifs au développement du tourisme dans la wilaya de Skikda.

8.1. Présentation de Stora, station balnéaire aux portes de Skikda

Dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi Stora comme terrain d'étude pour sa proximité de l'agglomération de Skikda, ses potentialités touristiques peu exploitées, son patrimoine historique et son port de plaisance.

Le village de Stora est distant de 4 km du centre-ville de Skikda, vers l'ouest, constitue également un passage obligé vers les zones d'expansion touristique de la Grande Plage et d'Oued Bibi, et connaît donc un flux important d'estivants. Elle est distante de la ZET de Ben M'hidi de 10 km à l'est, 15 km de la ZET de Grande Plage à l'ouest et 50 km de la ZET La Marsa à l'est.

Le port de pêche d'origine phénicienne s'ouvre sur le golfe de Stora. La population est d'environ 1200 habitants (2010). Le village est établi sur une superficie de 9 hectares comprenant des terrains difficilement urbanisables car se trouvant sur des zones sujettes à des glissements ; aucune protection n'a été envisagée (murs de soutènement et gabionnages des talus exposés aux glissements). Sur les hauteurs de Stora, on commence à construire des logements collectifs sur les zones rocheuses. D'autres sites sont viabilisés et n'attendent que l'installation des infrastructures.

Les terrains encore vierges sur le site peuvent être aménagés pour recevoir les équipements nécessaires, tels que les parkings pour les touristes de passage qui rejoignent les différentes plages situées à l'Ouest de Stora.

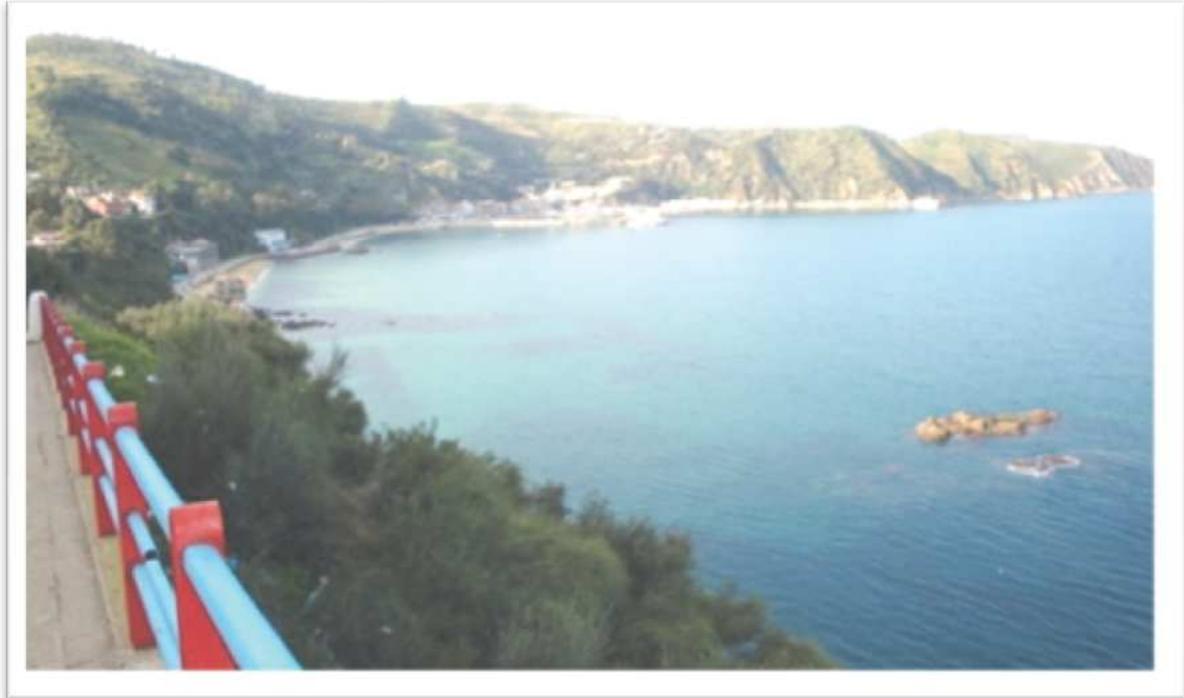
L'absence de chemins carrossables les obligeant à laisser leurs véhicules à Stora, une grande esplanade réalisée aux abords du port de plaisance (voir **figure n° 74**) peut accueillir les véhicules des touristes en transit vers les autres plages. Actuellement, cet espace est envahi par de petits établissements de fortune travaillant surtout dans la restauration rapide. L'absence de prise en charge des constructions datant de l'époque coloniale font qu'elles sont devenues propriétés privées après le désistement de l'Etat. Cette dégradation du tissu urbain peut constituer une menace sur le tourisme. Les photos suivantes montrent quelques vues des différents sites de Stora, avec une progression allant de Skikda, à l'est, vers le nord-ouest.

8.1.1. La côte de Skikda à Stora

Stora est reliée au centre-ville de Skikda par une Route nationale de 4 km. Elle est large de 6 à 7 mètres et ne présente qu'un seul trottoir de 1,5 à 2 mètres. Cet axe est doublé par une route supérieure, d'un tracé sinueux et d'une largeur moyenne de 4 mètres. Elle subit des glissements de terrain, surtout au sud de la corniche. Le long de celle-ci se trouvent plusieurs plages très fréquentées à cause de leur proximité au chef-lieu : nous trouvons la plage du Château vert avec son hôtel datant de la période coloniale, la plage Militaire, le Paradis Plage, Marquette Plage et Stora Plage. La côte est parsemée de petits hôtels et de petits commerces. On remarque l'absence d'habitations individuelles ou collectives sauf à l'entrée du village de Stora. La plupart des habitations du village de Stora datent de la période de la colonisation française et sont majoritairement de type européen. Le village de Stora a conservé son architecture méditerranéenne. Le village rassemble des maisons individuelles en pierres

taillées avec des toits en tuiles rouges⁸¹, des constructions en cascades dotées de petites ruelles et des maisons serrées les unes contre les autres autour d'impasses. Ceci traduit une occupation optimale de l'espace comme le montre les photos suivantes :

Figure n° 58 : Photographie vue sur le Boulevard supérieur menant de Skikda vers Stora

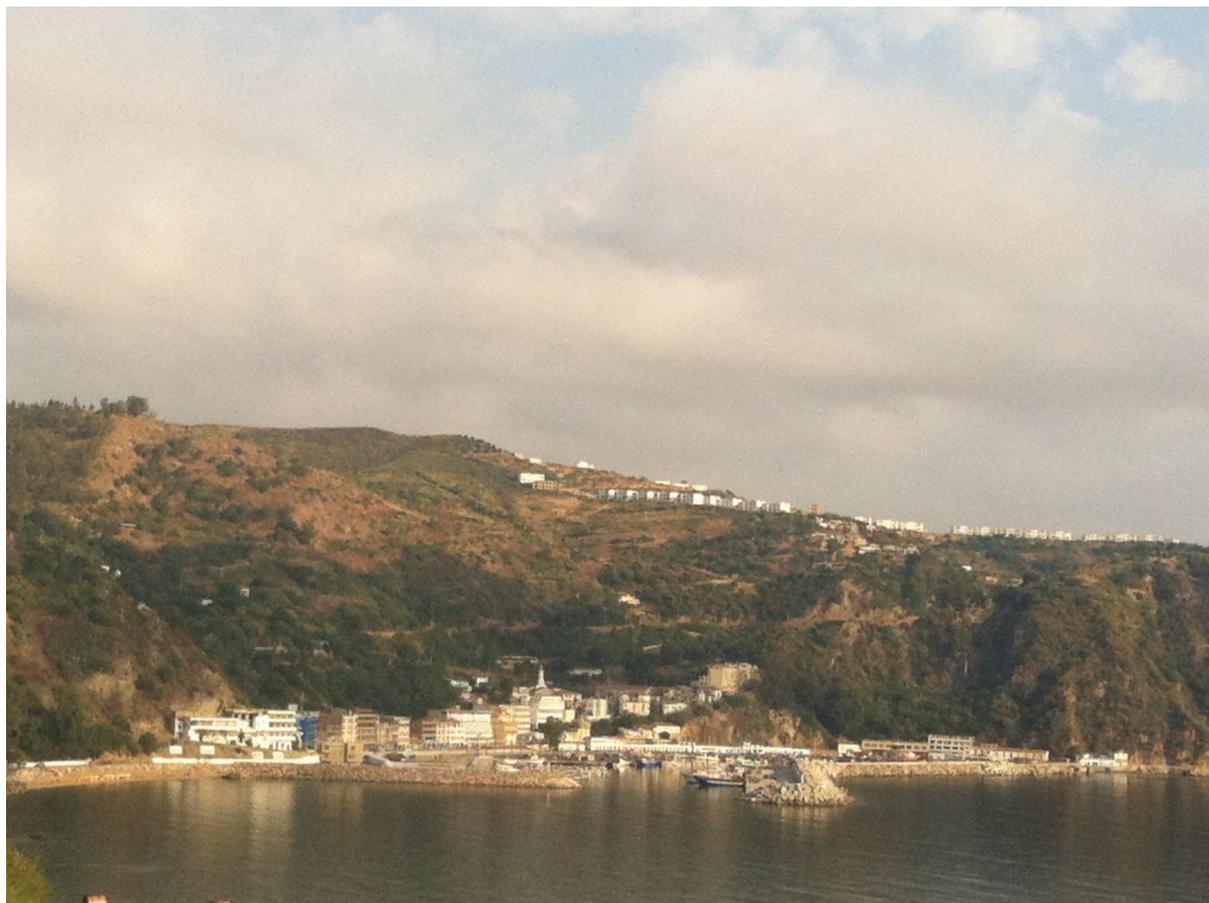


Photographie de la route supérieure menant de Skikda à Stora : sur la gauche, le début de la route supérieure menant vers Stora à travers une zone boisée. A l'arrière-plan, la corniche menant jusqu'à la ville de Stora (H. Meghzili, 2011).

Le boulevard supérieur est boisé et parsemé de monticules rocheux. Des glissements de terrain et l'étroitesse de la route menant vers Stora rendent ce trajet difficilement praticable par les automobilistes, mais on trouve toujours des promeneurs intéressés par la vue pittoresque sur la mer. Notons que ce chemin mène aussi à la forêt de Stora.

⁸¹ *Réhabiliter l'architecture traditionnelle méditerranéenne. Symposium Régional, Marseille 2005.*

Figure n° 59 : Photographie vue générale de la station de Stora



Photographie prise de la route supérieure reliant Skikda à Stora par la forêt : sur la gauche, la station de Stora épouse le relief, mais son expansion est bloquée au nord et au sud par des falaises. Au centre, le port de pêche, et à l'arrière-plan, le port de plaisance (H. Meghzili, 2011).

La forêt récréative aménagée avant les années 1990 pour recevoir les familles est dotée d'aires de jeux pour enfants et de petits commerces de restauration rapide, mais ces installations sont aujourd'hui dégradées ou ont disparu. Des sentiers sont ouverts et permettent aux visiteurs de faire des promenades jusqu'à l'entrée de Stora. Mais cet espace est actuellement délaissé et devient un lieu de "débauche"⁸². Notons aussi l'absence des autorités locales (service de police, gardes champêtres, gendarmerie) pour sécuriser cette forêt récréative qui était dans les années 1980 un lieu de détente faisant la fierté des habitants de Skikda. La combinaison entre la forêt et la mer ne peut que stimuler le secteur du tourisme par la diversité de l'offre touristique, surtout pour ceux qui aiment les randonnées en forêt.

⁸² Expression locale qui désigne des espaces isolés qui permettent aux couples de se retrouver, de consommer de la drogue et de l'alcool.

Figure n° 60 : Photographie vue sur la corniche, depuis la route supérieure menant de la ville de Skikda vers Stora



En contrebas, la corniche menant de Skikda à Stora. Sur les côtés de la route, se dressent l'hôtel Paradis plage (1) (fermé pour travaux de réfection), à sa droite un hôtel restaurant (2) appartenant à un privé et au 1^{er} plan le poste de la protection civile (3) et un hôtel restaurant (4) en construction appartenant également à un privé. Derrière ces établissements, la forêt s'étire tout le long de la route jusqu'à l'entrée de Stora (H. Meghzili, 2011).

Figure n° 61 : Photographie prise de vue sur la corniche de Stora



Photographie prise sur la corniche menant de Stora vers la ville de Skikda : à l'arrière-plan, la ville de Skikda et à droite les falaises en surplomb de la corniche (H. Meghzili, 2011).

Figure n° 62 : Photographie vue plongeante sur le village de Stora



Photographie présentant une partie du village de Stora : à droite, la route menant sur les hauteurs de Stora et vers la grande Plage. En contrebas, on aperçoit quelques maisons individuelles avec des toitures en tuiles rouges. Les constructions et les petites ruelles épousent parfaitement le relief comme dans la plupart des villages méditerranéens (H. Meghzili, 2011).

Figure n° 63 : Photographie vue d'un quartier de Stora



Photographie d'un quartier à Stora : une ruelle menant sur les hauteurs de la station. A droite se dresse la petite mosquée (ancienne église) (H. Meghzili, 2011).

8.1.2. Les aptitudes, touristiques et plus proprement balnéaires des plages de Stora et des environs

Stora possède plusieurs atouts touristiques :

Tout d'abord, un patrimoine historique et culturel représenté par des vestiges datant des périodes phénicienne, romaine, arabo- turque et européenne.

On citera par exemple l'ancien phare situé sur l'île de Srigina⁸³, à quelques encablures de la côte de Stora, aménagée en refuge pour les galères phéniciennes. Durant la période phénicienne, le phare a servi de repère pour diriger les bateaux vers Stora grâce à sa position altitudinale plus élevée que les autres promontoires environnants (les Phéniciens allumaient chaque soir un feu). Actuellement, un superbe restaurant est aménagé sur cette île, fréquentée surtout par les riches Constantinois, des Coréens et des Américains partenaires de la compagnie pétrolière algérienne SONATRACH, chargés de la rénovation et de la construction de nouvelles raffineries (**Cf. figure n° 70**).

Autre atout, une forêt qui couvre une grande partie des zones limitrophes du village.

Concernant les plages de Stora, celles-ci ont une orientation NW-SE et sont protégées des vents dominants par des promontoires rocheux (Miramar, Carrière et la Grande Plage). Les vents venant de l'Est dominant du mois de mai au mois de septembre, mais ils ne provoquent pas de sensations désagréables.

Stora est limité au Sud par un relief montagneux de statut juridique forestier, à l'est et à l'ouest par des falaises qui limitent les plages les plus importantes du point de vue des aptitudes balnéaires. Les plages situées à l'Ouest sont entrecoupées de côtes rocheuses, et distantes les unes des autres de 1,5 km (sauf la Grande Plage, distante de 5 km environ de la plage la Carrière). Des postes de surveillance sont installés sur toutes les plages de Stora durant la période estivale. **Nous pouvons classer les plages de Stora en trois catégories :**

⁸³ L'émission télévisée Ushuaia a réalisé un documentaire sur cette île, en 2008.

- **Les plages à fortes aptitudes balnéaires**

- **La ZET de la Grande Plage**

Le secteur de la Grande plage comprend la plage et les terrains agricoles appartenant soit au domaine public soit au domaine privé. Sa superficie de 140 hectares se compose d'une plaine et de deux monts (Cf. **figure n°71**). La cuvette ou dépression de la Grande Plage, caractérisée par une topographie plane sans aucun relief majeur, présente une altitude qui ne dépasse guère 10 m. La superficie de cette cuvette, de forme trapézoïdale, est de 4,5 ha. L'orientation générale NNW – SSE de la Grande Plage, et la présence de promontoires rocheux la rendent bien protégée des vents dominants W – NW. Sa capacité d'accueil peut atteindre les 8000 visiteurs. La plage est constituée de sable moyen (silice-quartz) et s'étend sur 1450 m de long et 60 m de large.

Une route sinueuse relie Stora à la grande plage. En 2011, des travaux de réfection y ont été effectués pour améliorer la circulation routière.

- **La plage de Paradis Plage**

Située en contrebas de la corniche, elle est exposée aux vents dominants venant du nord, surtout durant la période hivernale. Sa superficie est d'environ un hectare. D'une longueur de 400 mètres et d'une largeur de 25 mètres, cette plage peut accueillir 3000 estivants. Elle est généralement saturée durant les périodes de pointe, compte tenu de la proximité de la ville de Skikda. Elle ne présente aucun danger pour les baigneurs. Toutefois, les fonds sont rapidement importants.

- **Les plages à moyennes aptitudes balnéaires**

- **La plage de Miramar**

Depuis Stora, c'est la première plage. Elle est située à l'ouest de la ville, à une distance de 1,5 km. L'accès à cette plage se fait par un chemin pavé, longeant la falaise qui mène jusqu'à la plage de la Carrière. Cette plage de 4000 mètres carrés environ, de 170 mètres longueur et de 25 mètres largeur moyenne, peut accueillir jusqu'à 1400 estivants.

- **Les plages de la Carrière 1 et 2.**

Les plages de la Carrière (1 et 2), d'accès difficile, ne peuvent être atteintes qu'à pied par un chemin bien entretenu longeant la mer. Ces 2 plages sont séparées par une petite falaise rocheuse et boisée. Elles ne peuvent accueillir plus de 4000 estivants, en raison de l'étroitesse de leur surface sableuse.

- **La plage aménagée à l'entrée de Stora (Paradis Plage 2)**

Cette plage d'une superficie de 4200 mètres carrés, aménagée près de la plage Paradis Plage, vient renforcer les capacités de celle-ci et peut accueillir jusqu'à 1000 estivants. Elle a la même orientation que Paradis Plage et se trouve en contrebas de la corniche.

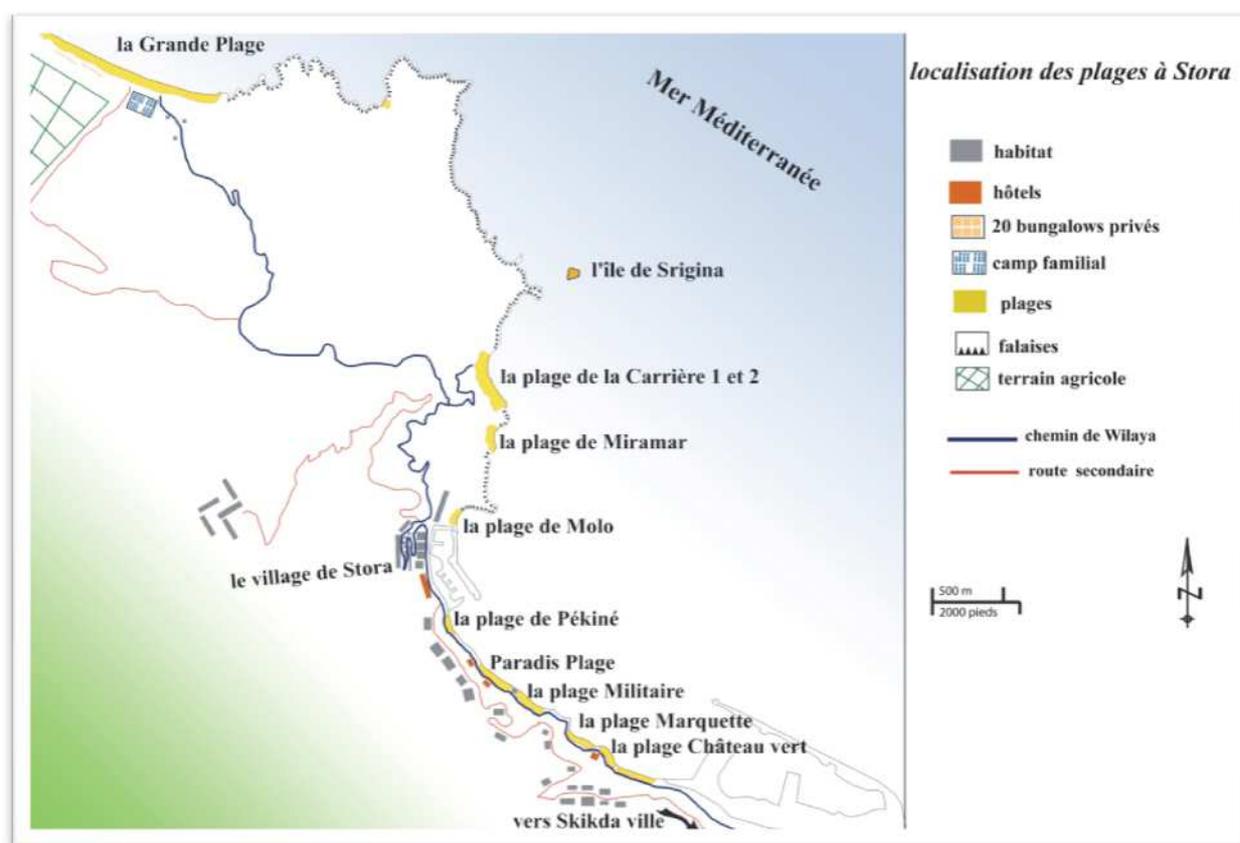
• **Les plages à faibles aptitudes balnéaires**

- **La plage Militaire, la plage Marquette.**

Nous avons classé ces plages dans la catégorie de faibles aptitudes balnéaires selon les critères 'pollution', 'capacité' et 'exposition'. Ces plages reçoivent des eaux usées issues des commerces situés sur la corniche.

Les principales plages sont présentées dans les photographies suivantes. Elles se localisent du sud vers le nord, de Stora vers la Grande Plage. (Cf. **figure n° 64**)

Figure n° 64 : Localisation des différentes plages à Stora



Source : Réalisé Hamza Meghzili.

Figure n° 65 : Photographie vue de la plage « *Marquette* »



Photographie prise le long de la corniche de Stora vers le nord : à droite, sous le virage et juste avant l'entrée du tunnel, se trouve la plage Marquette. A l'arrière, sur le flanc de la falaise, quelques maisons individuelles et au centre, juste en haut de l'entrée du tunnel, se dresse le palais *Ben Gana*⁸⁴ (H. Meghzili, 2011).

Figure n° 66 : Photographie de la plage de Pékiné, aménagée près du port de plaisance



Derrière la plage aménagée, se trouve la route menant vers Stora et des banquettes cultivées sur les hauteurs. A gauche de la photo, on peut voir que la plage est limitrophe du nouveau port de plaisance.

⁸⁴ C'est l'un des plus beaux bijoux architecturaux mais aussi le mieux conservé de la ville de Skikda. Il s'agit du palais Meriem Azza ou château Bengana, classé patrimoine national (depuis 1981). Cette résidence datant du début du siècle dernier a été récupérée la même année par les services de la wilaya qui y ont entrepris de grands travaux de restauration et de réhabilitation pour en faire, par la suite, une résidence officielle.

Figure n° 67 : Photographie vue du chemin pour piéton menant de Stora à la plage Miramar et à la plage de la Carrière



Photographie montrant le chemin pavé, étroit et non carrossable menant aux plages de Miramar et la Carrière : à droite, sur toute la longueur du chemin, se dresse une falaise rocheuse. A l'arrière-plan, la station de Stora (H. Meghzili, 2011).

Pour permettre aux véhicules d'arriver jusqu'à la plage de la Carrière, une piste carrossable est ouverte sur la partie supérieure, à partir de la route menant à la Grande Plage. La réhabilitation des chemins existants, en les dotant d'éclairage public, permet d'exploiter rationnellement ces plages et de mieux accueillir les estivants en visite à Stora.

Figure n° 68 : Photographie vue de la plage *Miramar*



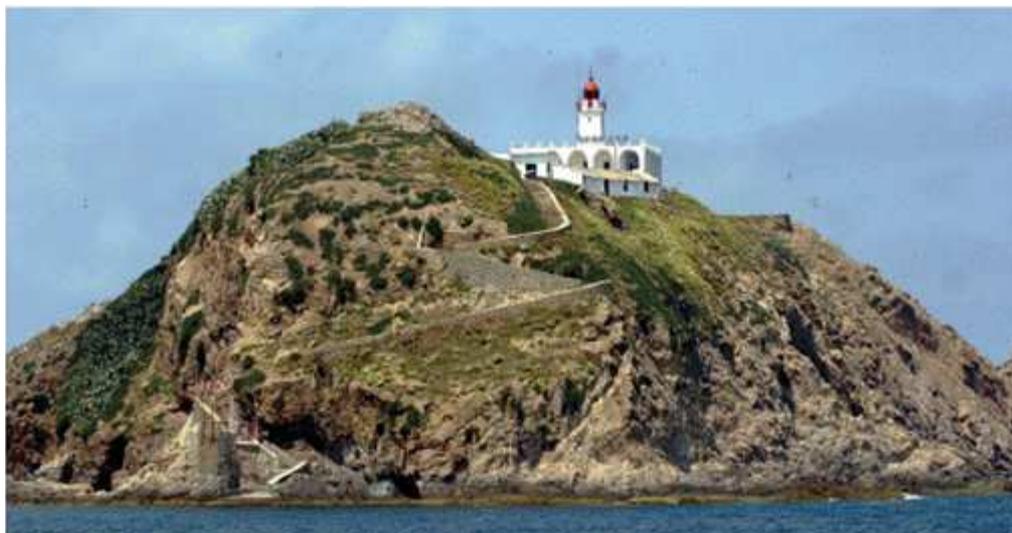
Photographie prise à partir de la piste mènent à la plage de la Carrière : cette plage se trouve en contre-bas de la falaise. Au premier plan à droite, une falaise la sépare de la plage de la Carrière. En arrière-plan, la forêt occupe de grandes superficies / (Google Map Maker, source Panoramio).

Figure n° 69 : Photographie vue d'une partie de la plage de la Carrière



La photographie est prise durant la période estivale : à l'arrière-plan, la falaise boisée qui sépare la plage Miramar de celle de la Carrière. On devine le tracé de la promenade qui relie les deux plages (voir **figure n° 67**) (Google Map Maker, source Panoramio).

Figure n° 70 : Photographie vue de l'île de Srigina



Vue de la face sud de la grande île Sergina, on aperçoit nettement la piste qui mène à la forteresse (ancien phare). A l'arrière-plan, la falaise bordée vers la droite, par la Grande Plage. / (Google Map Maker, source Panaramio).

Figure n° 71 : Photographie vue générale sur la Grande Plage



Photographie montrant une vue d'ensemble de la Grande Plage. C'est la plus grande plage de ce littoral. Derrière la plage, on voit quelques bungalows et des terres agricoles sous la forme de grandes parcelles appartenant à des coopératives agricoles issues de la révolution agraire des années 1970, appartenant au domaine de l'Etat et au domaine privé/ (Google Earth).

Conclusion

Cette présentation peut donner une idée des aptitudes balnéaires de Stora et de ses plages. Nous constatons que l'accès à ces différentes plages demeure parfois difficile comme pour les plages de Miramar, la Carrière et la Grande Plage.

Certaines plages de Stora, malgré des conditions de baignades souvent favorables, peuvent présenter à l'occasion quelques difficultés, notamment en raison de la houle.

Avec la réalisation du port de plaisance et d'hôtels, la plupart en voie de finition, il est nécessaire de réhabiliter ces sites et de les rendre accessibles par voie carrossable. C'est à ces conditions que Stora pourra devenir vraiment une station attractive pour toutes les catégories de touristes.

8.2. Le port de pêche et de plaisance de Stora

Depuis l'époque phénicienne, la pêche constitue l'activité principale des Storasiens. Avec une flotte de 390 bateaux de pêche de différentes capacités et 1050 pêcheurs, tous corps de métiers confondus, la production annuelle en produits de la mer atteint 2728 tonnes [48]. En 2012, ces chiffres sont en nette régression à cause des travaux du port de plaisance qui ont perturbé l'activité halieutique. Cette régression est aussi liée à la vétusté de certaines embarcations datant des années 1970 et aux accidents survenus ces dernières années (plusieurs pêcheurs ont disparu en mer en 2010 et 2011), ce qui les dissuade de prendre des risques. La pollution marine près des rivages et les activités portuaires ont fait fuir le poisson des côtes, il faut aller plus loin pour le pêcher.

La pêche peut être un apport pour ravitailler les hôtels et les restaurants en différents produits de la mer, très prisés durant la période estivale. Le fait que le port de pêche soit aménagé près

du port de plaisance peut créer une dynamique favorable à l'activité touristique. Mêmes les habitants de Skikda et de ses environs se déplacent vers Stora pour se ravitailler en poissons frais, moins chers qu'au chef-lieu. Malgré le port de pêche, le métier de pêcheurs est abandonné, faute d'aides financières pour acquérir des embarcations adéquates et l'équipement nécessaire pour pouvoir aller au large en toute sécurité. La faible production a fait grimper les prix des produits de la mer : le kilogramme de sardine est passé de 120 à 360 dinars entre 2000 et 2012, c'est-à-dire trois fois plus (1 euro = 100 dinars).

Le manque de chambres réfrigérantes et de production de glace pour la conservation des produits de la mer vient encore s'ajouter aux inconvénients déjà signalés. Une nouvelle organisation de cette activité, avec la possibilité d'acquérir des embarcations par le biais de crédits de l'Agence National de Soutien à l'Emploi (ANSEJ), peut redynamiser le secteur de la pêche qui reste malgré tout attractif par les jeunes soucieux de prendre en charge cette activité qui est actuellement accaparée par des personnes plutôt âgées.

Achevé en 2013, le port de plaisance, quant à lui, est construit juste à côté du port de pêche et partage avec lui une partie des terre-pleins, comme le montre la photo n°33. L'objectif de cette extension est d'augmenter la capacité d'accueil de 30% et de créer de nouveaux postes d'amarrage pour les grands chalutiers ; le projet prévoit en parallèle de développer le tourisme nautique, en dégagant aussi des postes d'accostage pour les yachts de grandes dimensions⁸⁵.

L'Entreprise de Gestion des Ports et Abris de Pêche, créée en 2004, a pour objet la gestion des ports et abris de pêche de la wilaya de Skikda. Elle étend sa compétence territoriale sur le port de Stora et son extension au port de plaisance. La société croate Ingra, connue en Algérie depuis une trentaine d'années déjà, s'est vue confier la mission de réaliser les travaux d'extension de ce petit port de pêche.

⁸⁵ Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Skikda (2011).

Figure n° 72 : Photographie du site du port de plaisance avant sa réalisation



La photographie montre le site du port de plaisance avant son aménagement (2009). En face se dressent, le long de la corniche, les hôtels encore en chantier (Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Skikda).

Figure n° 73 : Photographie du chantier du port de plaisance



La photographie prise des hauteurs de Stora montre le chantier du port de plaisance en 2011. A droite, la corniche menant de Stora à Skikda. A l'arrière-plan, la ville de Skikda, le complexe pétrochimique de la SONATRACH et le panache des torchères (Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Skikda 2011).

Figure n° 74 : Photographie de l'esplanade du port de plaisance



Photographie de l'esplanade commune au port de pêche et au port de plaisance : au centre, une allée piétonnière juste réalisée sur le bord des quais. A droite un parking pour véhicules (Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Skikda, 2011).

Figure n° 75 : Photographie vue générale des infrastructures hôtelières de Stora



Photographie montrant le chantier du port de plaisance contigu au port de pêche et les hôtels de Stora : la route sépare les hôtels du port de plaisance et les longe sur plusieurs centaines de mètres (Direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Skikda, 2011).

Cette description est utile dans l'élaboration des différentes questions posées aux habitants de Stora pour comprendre les mécanismes qui les lient aux activités touristiques et connaître leur avis sur les démarches initiées par les instances chargées du développement du secteur du tourisme dans leur village.

8.3. Méthodologie des enquêtes auprès des habitants de Stora

Cette méthodologie est élaborée pour pouvoir éclairer au mieux la réalité de la situation et de la complexité du tourisme dans la wilaya de Skikda et particulièrement dans la station balnéaire de Stora. Cette enquête s'adresse tout d'abord aux habitants. Le village de Stora a gardé son originalité et ses habitants sont établis depuis longtemps. C'est la grande différence avec la ville de Skikda où l'on trouve un brassage de la population depuis les années 1970, à cause du complexe pétrochimique dont les travailleurs sont issus de toutes les régions d'Algérie.

Conception et réalisation du questionnaire

L'objectif du travail basé sur les questionnaires est, à terme, de pouvoir proposer et orienter le développement touristique dans la région de Skikda, prendre les précautions nécessaires pour éviter toute désorganisation dans la gestion du patrimoine touristique et historique et respecter un équilibre entre projets touristiques et environnement. Le contenu est établi par rapport à l'intérêt des thématiques développées. Elles concernent d'abord le cadre de vie dans la ville, les préoccupations des habitants, leurs vacances, leurs loisirs, la sécurité dans la ville de Stora, leur relation avec les services publics, leur avis envers les touristes étrangers et enfin l'amélioration de leur cadre de vie.

1. Questionnaires pour les résidents de Stora (voir en annexe n°1 le formulaire d'enquête)

Les questionnaires sont établis en langue française et en langue arabe. Stora compte une population de 1200 habitants. Pour notre enquête, nous avons choisi un échantillon de référence de 100 personnes soit 8,5% de la population. L'enquête a été réalisée en deux temps : 50% entre janvier et mai 2011 et 50% entre janvier et février 2012. Nous avons choisi les week-ends et les jours de semaine pour diffuser l'enquête dans le but de toucher les personnes actives et non actives. Il est difficile de s'approcher des habitants pour remettre les questionnaires, parfois cela a été simplifié grâce à des connaissances et nous avons ainsi pu les contacter et leur expliquer les objectifs de cette enquête. Ils nous disent très souvent qu'ils ont été sollicités plusieurs fois pour remplir des formulaires pour le logement ou pour le travail, distribués par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ENSEJ), mais aucune suite n'a été donnée.

Certains habitants ont répondu directement aux questions ; pour d'autres, les questionnaires ont été récupérés une semaine après leur distribution. Dans tous les cas, les personnes interrogées étaient réticentes pour la simple raison qu'elles n'ont jamais eu affaire à ce genre de pratique et certaines questions leur semblaient toucher à leur intimité, comme par exemple les questions liées au cadre de vie. La plupart ont demandé le pourquoi de cette enquête et ont craint que leurs réponses soient utilisées pour d'autres fins.

Après des explications sur les objectifs de notre travail et ce qu'on attend d'eux, elles acceptent généralement de prendre des questionnaires et de les distribuer à leur famille ou à leurs voisins.

Ayant senti la gêne qui risquait d'influer sur leur réponse, nous avons expliqué le cadre universitaire de cette enquête en leur montrant des justificatifs (l'entête du questionnaire et la carte d'étudiant).

2. Le contenu des questionnaires

Les questionnaires renferment plusieurs thématiques ayant une influence sur les activités du tourisme et de son développement.

Le premier thème concerne le cadre de vie à Stora. Cela touche en premier lieu la propreté et l'entretien. C'est l'une des exigences pour la promotion du tourisme et pour attirer plus de

touristes. Les sites mal entretenus découragent les visiteurs et laissent une mauvaise réputation ; si elle perdure, c'est le tourisme sous tous ses aspects qui sera affecté.

L'autre aspect est relatif aux espaces verts. Les espaces verts sont non seulement un embellissement pour la ville de Stora mais ils constituent pour les habitants et les visiteurs des lieux de détente. Pour cela, ils doivent être suffisants pour éviter les concentrations des personnes sur certains espaces. Généralement, les familles en visite doivent trouver ces espaces bien entretenus et ne présentant aucun risque pour les enfants qui les accompagnent. Un autre point concerne le voisinage de proximité. Cet aspect touche surtout les relations entre les habitants : comment les habitants jugent-ils leur voisinage ? Les problèmes qui peuvent surgir entre les différents résidents créent parfois des tensions et influent directement sur le bon voisinage, sachant que la plupart des habitants ont des liens de parenté. Cette attitude peut jouer négativement sur la présence des visiteurs (nationaux ou internationaux). Le bon voisinage est un aspect à ne pas négliger dans les activités touristiques, car indirectement il peut donner une mauvaise image aux visiteurs de cette destination.

Dans le même volet, la sécurité des personnes et des biens peut être déterminante dans toute stratégie touristique. Cet état de fait est vérifié durant les années 1990/2000⁸⁶ où le tourisme à Stora est à son niveau le plus bas car même les locaux (les habitants de Skikda) ont déserté les différentes plages. L'enquête permet de prendre les avis des Storasiens quant au problème de sécurité et de relever ce qu'ils proposent pour assurer les visiteurs et leur proche.

La mobilité des personnes est un paramètre important dans les activités touristiques. Le manque de moyens de déplacement influe considérablement sur le tourisme. Le problème est crucial, surtout durant la période estivale où les moyens disponibles restent insuffisants, comme l'absence de transport collectif. Le réseau routier est important pour le déplacement des personnes véhiculées vers les différents sites touristiques. C'est à partir de ces inquiétudes que nous avons établi les différentes questions relatives à ce volet du questionnaire.

Les services dans une localité à vocation touristique font partie des besoins des locaux et des visiteurs. Leur éloignement des lieux d'hébergement gêne considérablement les touristes qui, dans la plupart des cas, préfèrent éviter les déplacements. Pour le touriste, le temps doit être réservé aux loisirs et non à la recherche d'un quelconque service qui se trouverait à des dizaines de kilomètres de son lieu de villégiature.

⁸⁶ Après l'arrêt du processus électoral en 1990, remporté par le front islamique du salut, une guerre civile a éclaté et à durer une décennie.

Le deuxième thème développé dans les questionnaires concerne le logement des résidents à Stora.

L'aspect architectural, la distribution dans l'espace et le confort des habitations, collectives ou individuelles, peuvent être considérés comme un atout à ne pas négliger pour laisser une bonne impression auprès des visiteurs. A Stora, plusieurs types d'architectures se côtoient dans les constructions, que ce soit pour les logements collectifs (HLM) ou individuels (villas). Comment les habitants jugent-ils leur quartier du point de vue de la propreté, du bruit et autres ? Les logements suffisent-ils à toute la famille et comment les entretiennent-ils ? Cet aspect permet de savoir si les résidents peuvent accueillir des touristes dans la mesure où ils peuvent libérer des appartements à louer durant les périodes estivales, comme le font leurs voisins tunisiens. Ceci permettra aussi de résoudre une partie des déficits en hébergements durant les périodes de pointe.

Le troisième thème est relatif aux loisirs à Stora. Il répond au questionnement suivant : comment les Storasiens voient-ils les loisirs à Stora ? A quels types de loisirs s'intéressent-ils ? Il est intéressant de connaître les loisirs préférés des Storasiens. A Stora, il existe plusieurs clubs, natation, plongée sous-marine, planche à voile. Les Storasiens sont-ils au courant de l'existence de ces clubs ?

La diversité des loisirs est une des exigences pour attirer les touristes et favoriser la consommation et dynamiser les activités commerciales.

Nous avons jugé utile de savoir comment les Storasiens prennent leurs vacances. Préparent-ils leurs vacances, c'est-à-dire réservent-ils une épargne pour cela ? Il est aussi important de connaître leur destination touristique. Comment jugent-ils les vacances passées hors du territoire national du point de vue confort, de la propreté et de la qualité des séjours ?

Une des thématiques développées dans ce questionnaire que nous avons jugé utile d'analyser pour le développement du tourisme est la perception de cette activité par les premiers concernés, c'est-à-dire les habitants. Que pensent les habitants de l'arrivée des touristes étrangers dans leur localité, et quels sont les produits touristiques, autres que la mer, que peut offrir Stora ? Il est important de connaître leur avis sur le développement de la station balnéaire.

8.4. Analyse de l'enquête auprès des habitants de Stora

100 questionnaires ont été distribués à Stora (1200 habitants), 80 pour les hommes et 20 pour femmes. Ce déséquilibre s'explique par le fait que la plupart des familles storasiennes sont conservatrices et ne permettent pas à la femme de s'adresser à un inconnu sans la présence de son mari ou d'un proche. L'échantillon total représente 8,5% de la population de Stora. Nous avons préconisé la méthode aléatoire pour mieux exploiter les différentes réponses spontanées. Pour l'exploitation des enquêtes, nous avons utilisé un logiciel Modaliza

Les personnes questionnées sont plutôt âgées de moins de 29 ans (41% de l'échantillon). Les personnes âgées entre 30 et 39 ans représentent 29% dont 51% sont encore célibataires. On peut dire que 70 % de l'échantillon est âgé de moins de 40 ans. C'est une population jeune mais sans emploi fixe pour la majorité, bien que certains aient fait des études universitaires mais exercent dans d'autres domaines que celui leur formation. D'après l'Office National des Statistiques en 2008, 60% de la population de la wilaya de Skikda a moins de 30 ans.

Les personnes qui occupent un emploi représentent 70 % de l'échantillon dont 63% à plein temps. Une majorité (83%) est propriétaire de son logement. La plupart des personnes âgées de moins de 29 ans logent chez leurs parents.

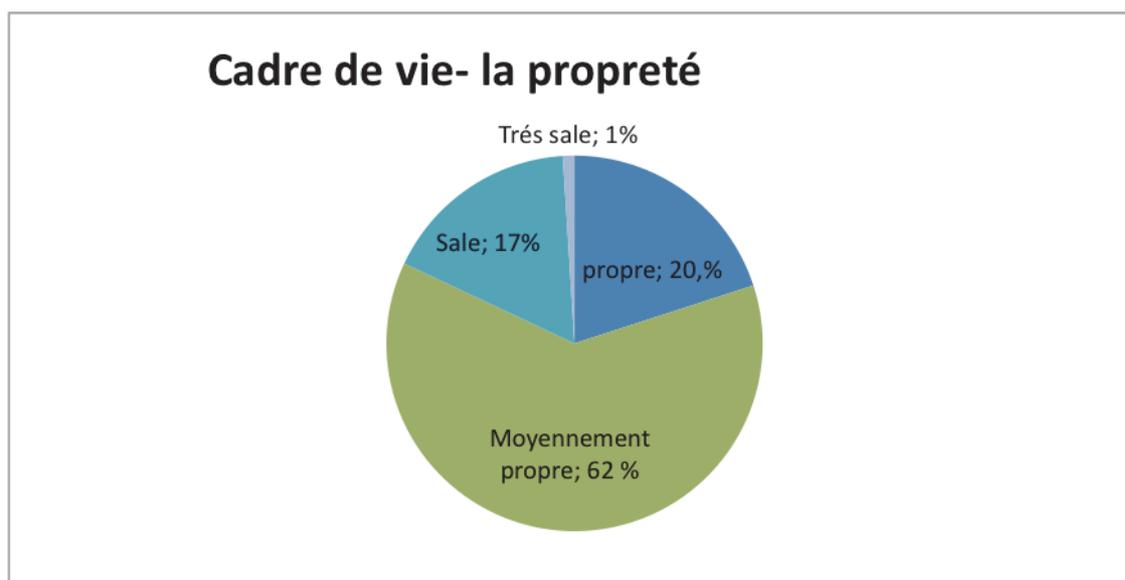
8.4.1. Cadre de vie à Stora

Le cadre de vie concerne les relations entre les habitants et leur environnement direct. Le comportement des résidents vis-à-vis de leur environnement et leur occupation sont des points traités dans cette rubrique, ainsi que la question de la sécurité.

8.4.1.1. Le manque d'entretien

La question concerne l'état des bâtisses, l'entretien des cités et des quartiers du village. D'après les résultats de l'enquête sur cette rubrique, 20% seulement trouvent Stora propre et 62% moyennement propre, par le manque d'entretien de la part des autorités locales. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a pas d'agents chargés en permanence du ramassage des ordures et du nettoyage.

Figure n° 76 : Cadre de vie à Stora : la propreté

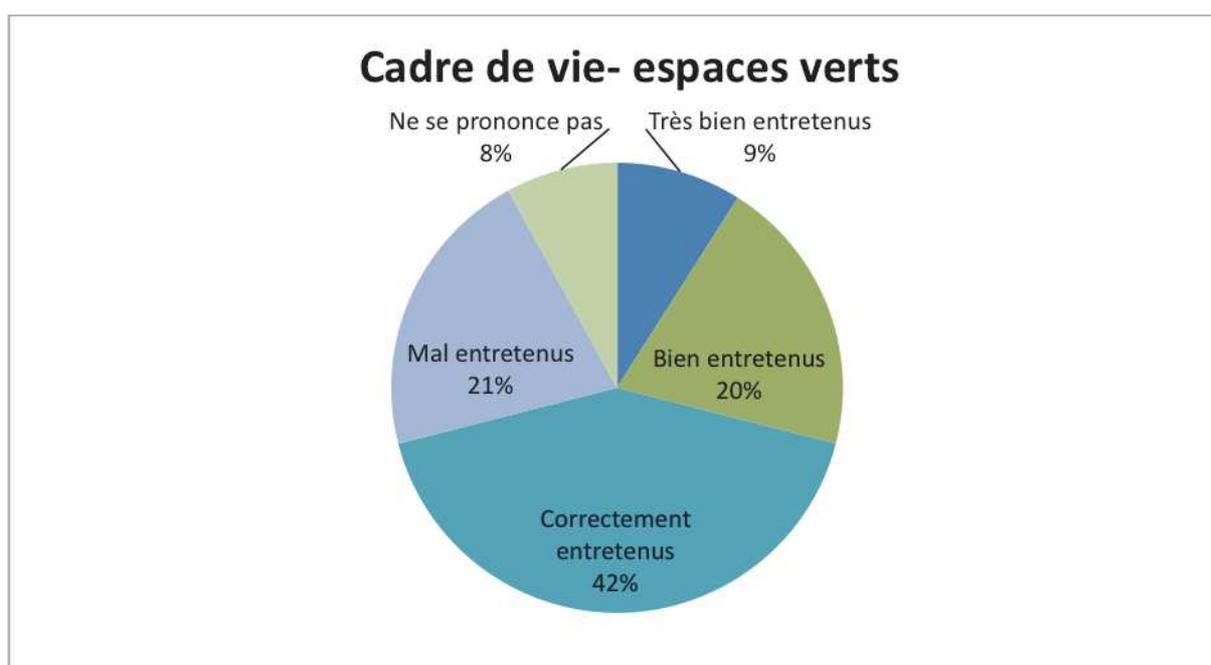


Source : enquête personnelle, 2011 (échantillon de 100 personnes)

8.4.1.2. Les espaces verts

42% des personnes interrogées seulement trouvent que le peu d'espaces verts qui existent sont correctement entretenus et bien protégés. Ces résultats montrent bien le désintéressement des collectivités locales pour prendre en charge cet aspect. Ce désintéressement peut être lié aux manques de moyen et de personnel qualifié.

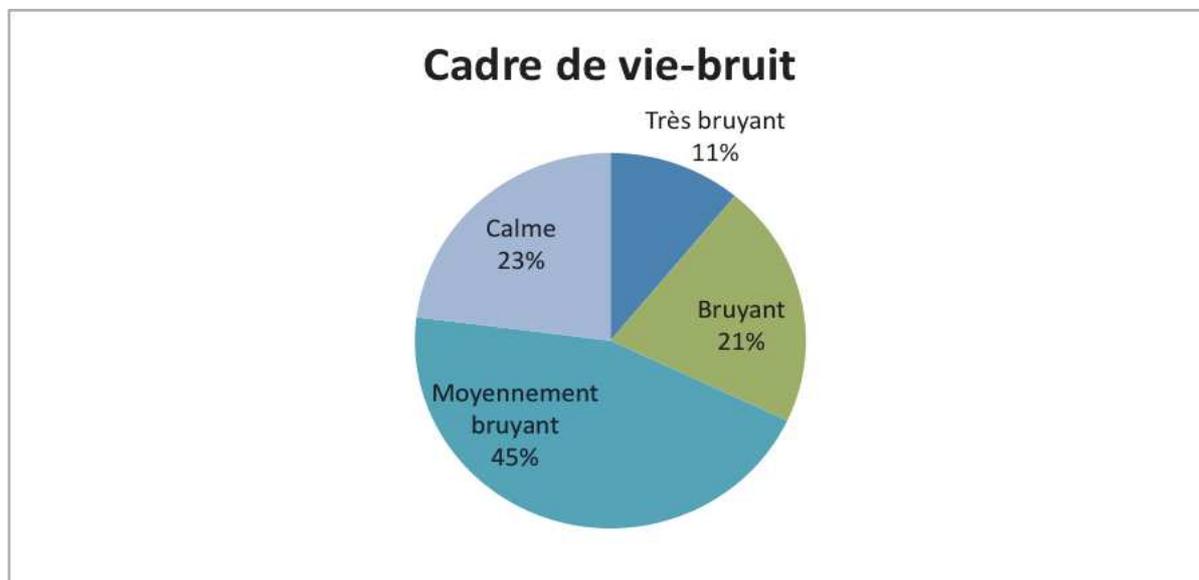
Figure n° 77 : Perception de l'entretien des espaces verts par les habitants de Stora



Source : enquête personnelle, 2011 (échantillon de 100 personnes)

77 % de la population trouvent leur agglomération bruyante, en raison de la circulation automobile et de certains résidents qui veillent tard. Les habitants montrent leur mécontentement quant à leur tranquillité perturbée par différentes sources de tracas, d'autant qu'on doit obligatoirement passer par le village de Stora pour rejoindre les habitations situées sur les hauteurs dans la nouvelle citée et la Grande Plage (voir **Figure n° 63**).

Figure n° 78 : Cadre de vie : le bruit à Stora



Source : enquête personnelle, 2011 (échantillon de 100 personnes)

8.4.1.3. Le voisinage de proximité

Plus de 50% des résidents entretiennent de bonnes relations de voisinage, ce qui peut s'expliquer par le degré de parenté de certains habitants et l'ancienneté dans le village. Généralement leurs enfants fréquentent les mêmes écoles d'où ce respect du voisinage et la solidarité entre les habitants.

8.4.1.4. Animation

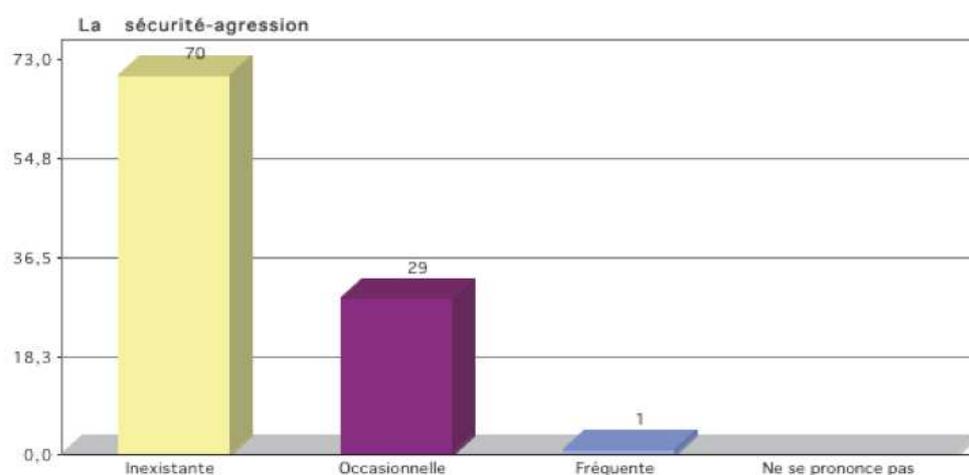
La plupart des questionnés déplorent le manque d'animation et de loisirs dans leur village. Juste après l'appel à la prière, c'est-à-dire juste au moment du coucher du soleil, le village se vide, la circulation piétonne est réduite à quelques personnes, la plupart rentrant du travail (complexe pétrochimique de Skikda). Les cafés baissent leur rideau et les gens regagnent leur domicile sauf certains jeunes qui restent dans les rues de leur quartier. D'autres s'adonnent à la consommation de boissons alcoolisées et de cigarettes, dans les quelques restaurants qui sont autorisés à les vendre et qui doivent fermer vers vingt-deux heures en hiver et minuit en été. Après les fermetures, certains continuent de consommer les boissons alcoolisées clandestinement dans des endroits discrets.

8.4.1.5. La sécurité

Plus de 60% des habitants estiment qu'ils sont rassurés à Stora, n'ayant jamais été agressés et n'ayant jamais eu affaire à des délinquants. Les déplacements ne présentent aucun danger pour la plupart des habitants durant la journée, mais la crainte est surtout présente durant les heures avancées de la nuit où certains jeunes s'adonnent à l'alcool et cherchent à provoquer les passants. 40% des interrogés déclarent ne pas avoir vu de dégradation de bien ou de matériel. En considérant ces pourcentages, nous pouvons dire que la sécurité à Stora n'inquiète pas les Storasiens et leur proche mais la plupart veulent que la sécurité soit prise en charge par les autorités locales pour plus d'assurance, surtout pendant les périodes non touristiques.

Durant l'été, les services de police sont présents et installent plusieurs brigades de contrôle tout le long de la corniche, mais elles disparaissent fin août, c'est-à-dire à la rentrée scolaire, bien que des vacanciers séjournent jusqu'à fin septembre (certains prenant leurs congés entre août et septembre).

Figure n° 79 : Cadre de vie à Stora : la sécurité



Source : enquête personnelle, 2011

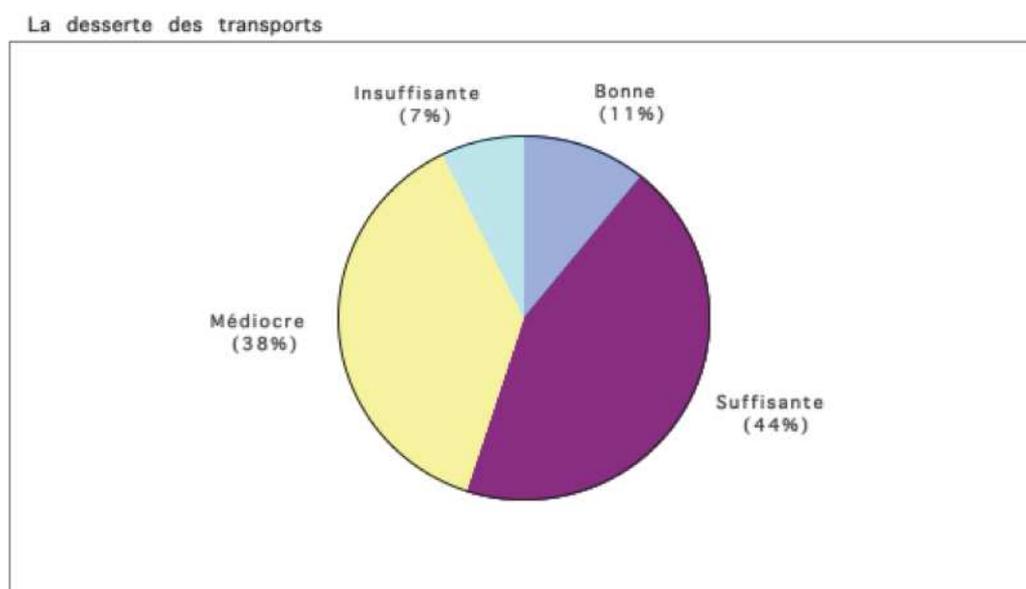
Faute de moyens nécessaires pour prendre en charge la sécurité de leur quartier, certains habitants font appel à des gardiens, qui généralement habitent le même quartier, pour surveiller le parking auto et même leur commerce, durant la nuit. Le manque d'éclairages publics rend cette tâche encore difficile.

Faute de distraction et d'animation, sauf durant la période estivale, la plupart des habitants regagnent leur domicile juste après le coucher du soleil, pour regarder la télévision, qui est

parfois l'unique loisir. Malgré l'optimisme affiché, certaines personnes interrogées restent hésitantes sur le côté sécuritaire et estiment que seul le développement du tourisme dans leur village pourrait faire disparaître cette crainte grâce à l'animation qui en découle et la plupart des commerces seront ouverts jusqu'à des heures avancées. Le commissariat de police serait en service et les policiers feraient des rondes fréquentes. Mais l'absence actuelle d'implication des autorités locales en matière de sécurité fait peser une certaine crainte, surtout durant les périodes non touristiques.

8.4.1.6. Le transport

Figure n° 80 : La desserte des transports à Stora



Source : enquête personnelle, 2011

38% de la population questionnée trouvent que la desserte des transports est insuffisante pour aller de Stora à Skikda, ville où il y a plus d'animations et où les commerces restent ouverts jusqu'à des heures tardives de la nuit (22 h en hiver et 1 heure du matin en été). Le seul transport existant se fait par taxis-services⁸⁷ ou par des véhicules particuliers sous forme de minibus pouvant transporter un nombre important de voyageurs. Mais après le coucher du soleil, tous les transports s'arrêtent ou presque. Le village de Stora se trouve isolé durant la période hivernale, surtout après 19 heures. Le transport durant la période touristique (avril à

⁸⁷ Les taxis-services assurent le transport collectif des personnes et sont soumis à une autorisation de la wilaya.

octobre) est insuffisant et on observe de longues files d'attente pour prendre un taxi ou un minibus. Aucun transport public (étatique) ne dessert Stora.

44 % des résidents estiment que les transports sont suffisants mais déplorent le manque des transports en commun vers le chef-lieu, et 11% les jugent bons. A travers ces chiffres, on note que le transport demeure une préoccupation des Storasiens, d'autant que leurs enfants se déplacent quotidiennement vers le chef-lieu pour rejoindre leurs lycées.

8.4.1.7. Les services

La question de l'éloignement de certains services administratifs et sanitaires (hôpital, centres de santé, polycliniques, lycées, banques, assurances, etc.) est posée par la majorité des questionnés. 53% des personnes sondées trouvent certains services administratifs peu éloignés de leur lieu de résidence : une antenne de l'APC (Assemblée Populaire Communale)⁸⁸, les écoles primaires, le collège d'enseignement moyen, une petite poste qui, généralement fermée à 16 heures, ne peut satisfaire les Storasiens (pas de timbres postaux et fiscaux, pas de liquidité). Les habitants pensent que le développement du tourisme peut être une opportunité pour pallier ce manque. Cela permet aussi d'apporter les infrastructures de base, comme que la voirie et les autres services liés à l'activité touristique (restauration, loisirs, artisanats, commerce des produits du terroir comme la poterie).

8.4.2. Le logement

Globalement, les habitants aspirent à un meilleur cadre de vie.

51% trouvent leur logement de confort médiocre et 65% de construction moyenne. 79% habitent de petits immeubles très étroits dont 77% les trouve bruyants et 51% de confort médiocre. Une partie des habitants possèdent des habitations individuelles vétustes et dégradées par l'âge et le manque d'entretien, parfois manquant de confort, étroites et

⁸⁸ L'A.P.C. est l'instance délibérante de la commune en Algérie. Ses membres sont élus au suffrage universel pour un mandat de 5 ans. Le Président de l'A.P.C (maire) est élu par l'assemblée. La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi :

- la commune a un territoire, un nom et un chef-lieu
- La commune est administrée par une assemblée élue, l'assemblée populaire communale, et un exécutif.

insuffisantes pour toute la cellule familiale (une moyenne de 7 personnes). D'autres habitent de vieux HLM bruyants, non entretenus et dont la construction remonte au temps de la colonisation.

8.4.3. Les loisirs à Stora

Ils existaient des salles de spectacles (cinémas) dans la ville de Skikda mais elles sont fermées depuis une vingtaine d'années. Aucune raison officielle n'a été donnée, mais ces salles de cinémas, propriété de l'Etat, étaient louées à des entreprises privées. Sans doute le piratage des films, leur enregistrement sur CD et leur vente à des prix plus bas que le prix pratiqué par les salles de cinéma, expliquent ces fermetures.

Plus de 60% des Storasiens questionnés estiment que leurs loisirs sont tournés vers la télévision, l'informatique et la pêche. Pour 80 % d'entre eux, leur loisir préféré consiste à regarder des matches de football, surtout les différentes ligues européennes (principalement espagnole, française et allemande). Stora possède aussi une équipe de football, encore à ses débuts, mais draine peu de supporters car elle ne dispose même pas de stade réglementaire. Par contre, la pêche attire beaucoup de Storasiens (70%), surtout les week-ends et les jours fériés. Certains amateurs de pêche s'installent sur les enrochements pour passer la journée à pêcher et rentrer au coucher du soleil. Ce loisir est devenu une passion pour certains qui ne peuvent s'en passer.

Bien que Stora possède deux clubs de natation, un club de planche à voile, un club de chasse sous-marine et un club de plongée sous-marine, la majorité des Storiens ignorent leur existence. Il s'agit de clubs payants et leurs clients sont essentiellement de la ville de Skikda et leur activité diminue avec la fin de la saison estivale. Dans leur réponse aux différentes questions, les Storasiens n'ont pas mentionné ces différents clubs comme s'ils ignoraient totalement leur présence dans le village. Il n'existe pas de lieu public où on informe les habitants sur les événements qui se déroulent dans la localité. Stora, comme dans la plupart des petites agglomérations algériennes, manque énormément de moyens de loisirs.

Peu de Storasiens (30%) fréquentent des lieux de restauration, pour certains à cause des prix pratiqués, pour les autres en raison de leur préférence de se restaurer à la maison, en famille. Les traditions familiales n'encouragent pas cette pratique de manger le soir hors de chez soi. Cette mentalité ancrée dans la plupart des familles conservatrices des différentes régions d'Algérie ne fait pas exception à Stora, et pour changer il faut beaucoup de temps. Le développement du tourisme permet le brassage de la population avec des visiteurs d'autres cultures et peut engendrer de nouveaux comportements.

8.4.4. Les vacances des habitants de Stora

En réponse aux questions relatives aux habitants de Stora (voir **annexe 1**), 80% des habitants questionnés prennent des vacances (nous n'avons pas pris en considération les habitants qui profitent uniquement des week-ends). 31% des habitants les prennent au bord de la mer.

30 % des habitants dépensent moins de 10 000 dinars (100 euros), 29 % dépensent entre 30 000 dinars et 50 000 dinars (300 à 500 euros). 84 % sont satisfaits de leurs vacances hors du territoire national, surtout en Tunisie, (ils sont 59% à penser).

17% des personnes enquêtées prennent des vacances en Tunisie, vu l'accueil, la qualité des services et les prix des séjours abordables (une semaine pour moins de 50 000 DA, soit moins de 500 euros), moins chers que ceux pratiqués en Algérie. L'épargne réservée aux vacances pour la majorité reste faible à cause de la cherté de la vie (inflation galopante). Les salaires des classes moyennes sont justes indexés sur le SMIG national.

Tableau n° 55 : Evolution du SMIG entre 2004 et 2012

Année	SMIG national (en dinars)	En euros
2004	10 000,00	100
2010	15 000,00	150
2012	18 000,00	180

Source : Ministère du Travail

Pour permettre à cette importante frange de la population de passer les vacances sur le territoire national, il faut créer les mêmes conditions que celles existantes dans les pays voisins (Tunisie, Maroc).

8.5. Perception de l'activité touristique par les habitants de Stora

54% des habitants qui ont répondu à nos questionnaires acceptent les touristes dans le village et 91 % trouvent que la ville de Stora est capable d'accueillir les touristes nationaux et internationaux. 17 % des habitants qui ont passé des vacances à l'étranger ont été en contact avec des touristes de différentes nationalités et ne trouvent aucun problème à voir des étrangers dans leur village. Ils estiment que leur présence peut être bénéfique pour leur agglomération du point de vue économique et social et permet de développer les services et les commerces en rapport avec cette activité.

58% déclarent que Stora peut assurer le confort et la sécurité pour tout visiteur. Ce chiffre montre que la ville de Stora peut être en mesure de prendre en charge les aspects sécuritaires et de confort, si les autorités locales s'impliquent un peu plus en offrant les moyens nécessaires.

De cette enquête, on peut retenir un optimisme affiché par les habitants pour le développement du tourisme et de produits touristiques autres que les plages. Pour eux, Stora peut offrir plusieurs produits touristiques, grâce à une forêt qui se trouve à proximité de la ville mais non entretenue, un port de plaisance tout neuf et plusieurs plages sur un tronçon de plus de 2 km avec des falaises abruptes et boisées (plage de Stora ville, plage Miramar, plage de la Carrière) sans oublier le port de pêche voisin du port de plaisance.

L'espoir pour cette population est la construction d'infrastructures de base par l'Etat (routes, ponts, parking, aires de jeu, salles de spectacles, etc.) et l'implication du privé national (investisseurs algériens) ou international dans les constructions de complexes hôteliers de différents standings, ce qui créerait une concurrence stimulante.

Les habitants pensent que l'arrivée des touristes internationaux ne peut influencer leurs habitudes (vestimentaire, alimentaire, etc.); mais aussi paradoxalement que d'autres comportements naîtront du contact avec les visiteurs. Le plus important est le côté commercial, comme en Tunisie ou au Maroc, où les touristes étrangers sont bien acceptés et ne posent aucun problème pour les coutumes locales. Les officiels du tourisme ont déclaré à la presse algérienne (janvier 2013) qu'il faut encourager le tourisme à travers les manuels scolaires des classes primaires. De même, il recommande qu'au niveau des mosquées, durant la prière du vendredi où il y a beaucoup de personnes, de vulgariser les bienfaits du tourisme du point de vue économique et social.

Le créneau artisanat-souvenir intéresse 37% des personnes interrogées. Beaucoup d'artisans façonnent de la poterie qu'on trouve exposée le long de la corniche durant la période estivale. Nous trouvons que ces pourcentages peuvent être améliorée si le ministère de la Formation professionnelle assure des formations dans ce sens et que l'Etat par le biais de l'insertion des jeunes, leur facilite l'octroi de moyens et de locaux pour activer ce créneau très prisé par les touristes.

La vente de souvenirs relatifs à la ville de Stora intéresse certains commerçants potentiels, surtout les cartes postales et les produits de l'artisanat (plateaux de cuivre, sculptures sur bois, etc.).

Conclusion

Cette enquête, au sein de la petite station balnéaire de Stora, à quelques encablures de la grande ville de Skikda, nous a permis de pointer les aspects positifs et négatifs perçus par les habitants, au sujet de la présence des touristes.

Stora possède tous les avantages pour être une station balnéaire à condition que les autorités locales et les responsables du tourisme prennent en charge les aspects liés à la propreté, la sécurité, les loisirs, l'accessibilité aux différents sites touristiques. Les transports sont d'une grande importance pour le déplacement et la mobilité des touristes. Le manque de loisirs reste un handicap pour les populations de Stora. Cet aspect joue aussi négativement sur le développement du tourisme. Ouvrir des voies carrossables pour rejoindre certaines plages de Stora (Miramar, Carrière 1 et 2 et la Grande Plage) peut être considéré comme une action prioritaire, si on veut valoriser toutes les potentialités touristiques de Stora.

8.6. Questionnaires auprès des professionnels du tourisme

Les questionnaires sont distribués directement aux professionnels, après leur avoir expliqué le but de cette enquête et le cadre de son exploitation. Après 15 jours, les questionnaires sont récupérés. Lors de la récupération des documents, certains ont bien voulu discuter sur les contraintes rencontrées durant la période estivale et de leur relation avec les structures du ministère du tourisme et de l'artisanat et les agences touristiques.

Exploitation des questionnaires.

Pour les professionnels du tourisme, le problème de la communication entre les différents organes du tourisme est le point noir dans leur activité. Pour eux, ils sont abandonnés à leur sort. Ils ignorent même l'existence des zones d'extension touristiques. Quant aux moyens d'accueillir les touristes, ils affirment que les hébergements existent et comportent tout le confort nécessaire (ils sont contrôlés par les services de l'hygiène) et n'affichent complet que durant le mois de juillet et août, même si les travaux extérieurs ne sont pas achevés. Pour eux, deux mois sont insuffisants pour être rentables, pour payer toutes les charges. Certains affirment que, durant la période estivale, ils rencontrent des difficultés pour s'approvisionner en fruits et légumes pour leurs restaurants (la demande dépasse l'offre durant cette période).

Un marché à Stora peut résoudre le problème d'approvisionnement et encourage les agriculteurs à produire plus et à écouler leur marchandise à Stora et non au marché de la ville de Skikda. Ils déplorent l'habitude de certains pêcheurs d'écouler leurs prises à des spéculateurs qui les vendent en doublant le prix. Ils proposent un lieu à Stora, près du port de pêche, comme point de vente, et de multiplier les points de production de la glace pour conserver le poisson.

Dans un autre volet de l'enquête, ils déplorent l'absence de loisirs et d'autres activités touristiques à Stora. Pour eux, attendre la saison estivale pour travailler à plein temps n'est pas rentable, il faut faire durer la période touristique et ne pas se limiter uniquement à la plage. D'autres activités touristiques sont possibles à Stora, il suffit de faciliter les démarches administratives pour acquérir le foncier à des prix soutenus par l'Etat, par exemple ouvrir des salles de cinéma, des aires de jeu pour enfants, des lieux de récréation, des salles de sport (natation, plongée sous-marine, ski nautique, etc.). Toujours dans le même sens, ils affirment que même la forêt peut être un lieu de détente et de loisir, si on fait des aménagements et des ouvertures.

A la question sur la destination des touristes, tous les interrogés affirment que la mer est l'objectif de la majorité des touristes, car c'est le seul produit durant la période estivale. Leur principale clientèle est nationale, des émigrés en provenance de France surtout, puis les familles venant du sud algérien qui fuient la canicule durant cette période. Leur espoir est de voir la fin du chantier du port de plaisance qui va attirer beaucoup de touristes surtout les émigrés. Ils signalent que le prix du séjour est un problème pour certain et ne permet pas d'attirer plus de touristes, surtout que les pays voisins offrent des séjours promotionnels. D'après eux, cette concurrence peut être réduite si les agences nationales du tourisme multiplient les contacts avec les agences internationales pour les faire connaître et être une destination pour les étrangers et même les nationaux. D'après eux, les agences de voyage encouragent les autres destinations (Tunisie, Turquie, Egypte, Maroc etc.) pour des raisons financières (gains) car l'offre que proposent ces pays pour un séjour d'une semaine est très concurrentielle. La majorité des clients font des réservations avant le début de la saison estivale. Ils viennent en famille, mais leur problème est le manque de loisirs. Ils n'ont pas où aller, sauf le bord de la mer, pour veiller jusqu'à des heures tardives de la nuit.

Cette formule peut répondre aux besoins de certains clients. D'autres sont plus exigeants sur la restauration. Les clients, surtout les nouveaux, demandent s'il n'y a pas de grandes surfaces pour faire des achats ou des lieux pour aller en famille prendre du café ou des crèmes glacées.

Il existe des points de vente pour ces produits dans certains commerces (uniquement durant la période estivale), ouverts au niveau de la corniche, mais n'ont pas un lieu pour prendre place et déguster leur crème glacée. La clientèle est à majorité formée des cadres moyens ou des retraités algériens qui ont travaillé en France, ils viennent en famille (de 3 à sept personnes en moyenne) et sont des habitués. A la question, si les clients sont satisfaits de leur séjour, ils affirment que leurs clients sont présents à chaque saison estivale et repartent toujours avec l'espoir de revenir la saison prochaine. Pour eux, le cadre touristique à Stora sera meilleur une fois que tous les hôtels rentreront en service et que le port de plaisance sera complètement terminé. A la question relative aux personnels travaillant dans leurs hôtels, les interrogés répondent qu'ils trouvent des difficultés pour trouver un personnel qualifié surtout dans le domaine de la restauration, reprochant aux instituts de la formation professionnelle de Skikda de ne pas s'intéresser à l'hôtellerie.

Les contraintes recensées peuvent être socio- économiques, écologiques et sécuritaires :

❖ **Les contraintes sociales et économiques**

La baisse du pouvoir d'achat des couches moyennes de la population, à cause de l'inflation qui suit une courbe ascendante entre 2005 et 2009⁸⁹ et qui reste élevée ensuite, ralentit la demande réelle sur le produit touristique, alors que la demande potentielle augmente sous l'effet d'une population jeune.

A titre indicatif, le tableau montre les taux d'inflation enregistrés de 2002 à fin 2013.

L'inflation agit négativement sur le pouvoir d'achat des ménages. L'épargne en est affectée et les dépenses pour les vacances ne sont plus une priorité. Le plus grand pic de l'inflation a été atteint durant l'année 2012, qui a vu des émeutes éclater à travers presque tout le territoire national. Durant cette même année, les prix des denrées alimentaires et boissons non alcoolisées ont augmenté de plus de 30%. La chute de l'inflation en 2013 intervient après la décision de l'Etat de continuer à subventionner les principaux produits de large consommation (lait, semoules, électricité, etc.).

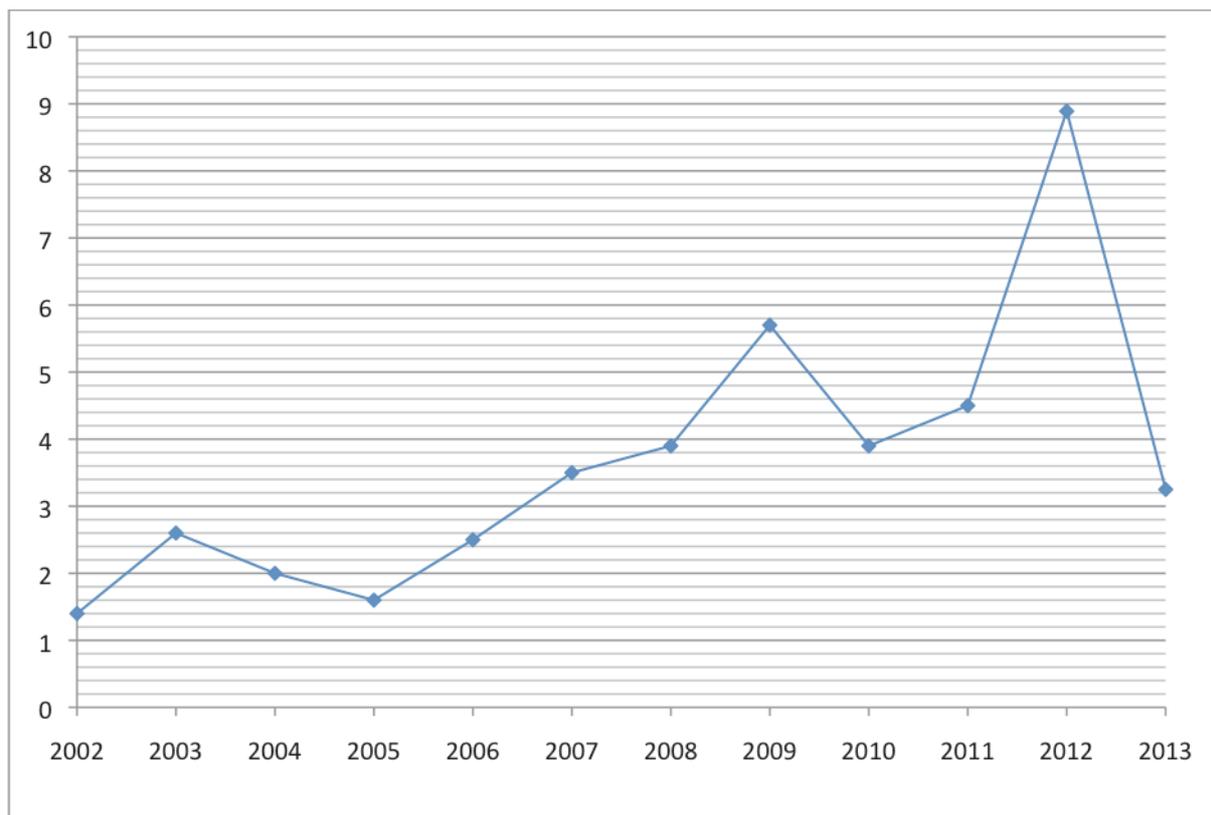
⁸⁹ Office National des Statistiques (ONS), CIA World Factbook, FMI.

Tableau n° 56 : Taux d'inflation en Algérie entre 2002 et 2013

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux d'inflation %	1,40	2,60	2,00	1,60	2,50	3,50	3,90	5,7	3,9	4,5	8,89	3.25

Source : ONS, CIA World Fact book, FMI.

Figure n° 81 : Graphique du taux d'inflation en Algérie entre 2002 et 2013



Source : ONS, CIA World Fact book, FMI.

Le SMIG national est passé de 8000 dinars (80 euros) en 2002 à 10000 dinars (100 euros) en 2004, 15000 dinars (150 euros) en 2010 et 18000 dinars (180 euros) en 2012.

Notons que le SMIG national n'évolue pas en fonction de l'inflation, qui reste instable depuis 2002.

❖ **Les contraintes environnementales**

Les activités touristiques peuvent avoir des impacts sur l'environnement, accentués surtout par les concentrations saisonnières (été et vacances scolaires) et spatiales (littoral, sites historiques et archéologiques, montagne). La forte densité sur les lieux de vacances génère des pressions sur la ressource en eau et sur les milieux naturels. Des mesures de sensibilisation à travers les médias audiovisuels, les affiches ou tout autre moyen peuvent être d'une grande utilité pour préserver la vocation touristique de la région. La protection de l'environnement et du milieu naturel au sein des zones d'expansion touristique est une mesure à ne pas négliger. Il faudrait mettre en place un service spécialisé pour surveiller toute agression sur le milieu naturel.

Le tourisme balnéaire national est favorisé surtout dans les zones d'expansion touristique et les sites touristiques littoraux qui sont marqués par une concentration spatio-temporelle durant les mois de juillet et août notamment, période des congés, d'où les conséquences sur l'environnement dans le cas où cet aspect n'est pas pris en charge convenablement.

❖ **Les problèmes sécuritaires**

Les problèmes sécuritaires doivent être traités sérieusement dans les sites touristiques pour les préserver contre toute atteinte aux personnes ou aux biens. La destination Algérie n'est plus recommandée par les tours opérateurs depuis les années 1990 à cause du terrorisme. Durant cette période, les déplacements sont réduits sur les différents axes routiers. Il est même conseillé d'éviter les déplacements après 16 heures, moment préféré par le terroriste pour établir des faux-barrages. Certaines plages sont surveillées par les terroristes qui ont même lancés des tracts interdisant la baignade. Après le suffrage sur la concordance nationale et son adoption durant l'année 1999/2000, la situation sécuritaire s'est améliorée à travers le territoire national.

Chapitre 9. Enquêtes dans les quatre sites d'étude auprès des touristes

Suite à notre enquête sur le littoral de la station balnéaire de Stora⁹⁰, nous avons voulu effectuer d'autres investigations auprès de touristes fréquentant des plages de différentes ZET de la wilaya de Skikda.

A la différence de Stora, où l'activité touristique s'intègre dans un village très ancien, et où nous avons pu interroger les habitants sur leurs perceptions des touristes, les trois ZET choisies ont très peu de résidents permanents à l'exception de la ZET de Ben M'hidi.

Outils de développement touristiques, ces ZET sont totalement axées sur le tourisme.

D'où notre choix d'enquêtes auprès des usagers des plages et des hébergements à proximité. En intégrant Stora dans les quatre sites étudiés, nous nous donnons les moyens de comparer les ZET et la station balnéaire ancienne.

A partir de quatre enquêtes de fréquentation touristique sur les plages de Stora, Ben M'hidi, Grande Plage et El Marsa, nous avons pu mieux comprendre les attentes des touristes nationaux et internationaux du point de vue de la qualité des établissements d'accueil, et connaître leur impression sur les services offerts et sur les moyens existant dans chaque site en rapport avec leur besoin, en matière de loisirs par exemple.

9.1. Méthodologie des enquêtes dans les quatre sites d'étude

La méthodologie est conçue de façon à réunir les informations qui nous permettront de comprendre l'origine des estivants venant sur ces sites et la manière dont ils ont préparé leur séjour. L'âge des estivants, le type d'hébergement choisi, la fréquence de leur présence sur les mêmes lieux et le budget réservé à leur séjour sont traités aussi dans ce questionnaire. Nous nous sommes intéressés également à leur situation professionnelle et à leur résidence actuelle, en Algérie ou à l'étranger. L'échantillon concerne 260 estivants : 150 des wilayas limitrophes, 100 émigrés (venant surtout de France) et 10 de différentes nationalités. La majorité des estivants sont donc de nationalité algérienne. Le problème rencontré durant l'enquête est le

⁹⁰ Stora est une station balnéaire et non une ZET.

nombre limité des estivants sur les quatre sites à cause de la période de Ramadan (le carême) qui a coïncidé en 2013 à la dernière quinzaine de juillet et à la première quinzaine d'août. Généralement, c'est durant cette période que les flux des vacanciers sont à leur maximum car elle correspond à la période des vacances scolaires et des congés des fonctionnaires. A cela s'ajoute l'éloignement des sites par rapport au chef-lieu et le manque de moyen de transport, surtout pour les sites de la Grande plage et la Marsa. Les questionnaires ont été distribués de manière aléatoire aux estivants rencontrés sur les différents sites, après avoir donné des éclaircissements sur les objectifs de cette enquête et précisé qu'elle rentre dans le cadre d'une thèse de doctorat à l'institut de géo-architecture de Brest (France). A la fin de la journée, les questionnaires étaient récupérés.

9.1.1. Conception et réalisation du questionnaire

Pour répondre à ces objectifs, nous avons développé les thématiques suivantes pour mieux cerner les différents aspects relatifs aux démarches suivies par les vacanciers pour venir sur ces sites pour y passer leurs vacances.

- Les thématiques développées concernent :
 - o Le séjour
 - o Le type d'hébergement
 - o Le besoin touristique
 - o Les activités préférées durant le séjour
 - o Le budget réservé pour le séjour
 - o Le lieu de résidence ou département de résidence
 - o La situation professionnelle ou activité professionnelle
 - o La sécurité sur les différents sites

Les questionnaires sont établis en langue française et en langue arabe. L'échantillon comprend 260 personnes dont 65% de sexe masculin et 35% de sexe féminin.

9.1.2. Le contenu des questionnaires

Le contenu des questionnaires est établi selon les thématiques développées. L'exploitation des résultats permettra d'identifier les problèmes auxquels sont confrontés les estivants sur les

différents sites, notamment dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de la restauration et de la sécurité. Nous pouvons, à travers l'exploitation des questionnaires, recenser les besoins en matières d'activités touristiques et de les confronter à la réalité du terrain. L'exploitation permet de situer les problèmes qui entravent le bon déroulement des activités touristiques et de comprendre le comportement des vacanciers envers les services offerts par les différentes structures existantes sur chacun des sites étudiés et d'aboutir à des propositions qui aideront à améliorer la qualité des services sur ces sites.

Dans le but aussi de comprendre la problématique du tourisme en Algérie et particulièrement dans la wilaya de Skikda, ce travail renforcera notre analyse sur les blocages du développement du tourisme et permettra de mieux répondre à l'adéquation entre l'offre et la demande touristiques (en particulier celle des pays limitrophes, Maroc et Tunisie).

- **Le premier thème abordé est relatif au séjour sur les quatre sites d'étude.**

Nous avons établi 8 questions sur ce sujet. Les 4 sites ne présentent pas les mêmes caractéristiques. D'abord, le site de Ben Mhidi est le plus fréquenté, compte-tenu des infrastructures existantes, tels que les moyens de transport, les hébergements et les équipements de loisir. Le site de Grande Plage reçoit moins de touristes à cause du manque d'infrastructures (routes, hébergement, restauration de qualité, sécurité). Stora est mieux équipé en infrastructures de bases (routes, hôtels restauration, port de pêche et de plaisance) et accueille surtout les visiteurs qui passent la journée au bord de la mer et partent le soir pour revenir la journée suivante.

Le site de la Marsa, très éloigné du chef-lieu, possède un port de pêche et quelques infrastructures d'hébergement (la plupart des hôtels sont en cours de réalisation). Les moyens de transport collectif sont rares et n'y séjournent que ceux possédant leurs propres véhicules. La qualité des sites est un des critères qui attirent le plus les vacanciers et assure aussi leur fidélisation.

- **Le deuxième thème développé concerne l'hébergement.**

Les quatre sites ne renferment pas les mêmes structures d'hébergement. Les infrastructures d'hébergement sont absentes du site de la Grande Plage (malgré son statut de ZET) contrairement aux autres sites, en particulier à Stora et Ben M'hidi. Des hôtels de luxe sont construits à Ben M'hidi et d'autres non classés à Stora. Nous avons réservé 6 questions à ce thème, dans le but de savoir comment les touristes ont préparé leur séjour et quel type d'hébergement est le plus fréquenté. Le côté financier est aussi abordé pour connaître l'enveloppe financière réservée au séjour. Autres questionnements : quelles activités désirent-ils pratiquer sur ces sites, et sont telles possibles ?

- **Le troisième thème abordé est relatif à la sécurité dans les quatre sites.**

La sécurité concerne deux domaines : d'une part, celle des baigneurs face aux dangers de la mer ; d'autre part celle de l'ensemble des vacanciers face à la délinquance.

Les quatre sites sont surveillés pour la baignade. Il existe des postes de la protection civile le long des plages. Des agents (policiers formés spécialement pour la sécurité des plages) sillonnent les plages à Ben M'hidi.

Des barrages de la gendarmerie nationale sont installés à l'entrée des sites sauf pour Grande plage. La sécurité est exigée par tous les vacanciers pour profiter de leur séjour sans être inquiétés.

9.1.3. Contexte de l'enquête

L'enquête a débuté durant les mois de juillet-août qui ont coïncidé avec la période de Ramadan. Durant le Ramadan, les vacanciers sont généralement rares, sauf certains étrangers. La religion musulmane conseille d'éviter de se baigner pour ne pas risquer d'ingurgiter l'eau de mer, mais passer son temps au bord de la mer est permis. Nous avons distribué 260 questionnaires aléatoirement à travers les quatre sites. 65,6% de l'échantillon est âgé de 23 à 42 ans. 19,2% ont plus de 42 ans. Ceci montre que les vacanciers sont jeunes (73,6% ont moins de 42 ans).

9.2. Les principaux résultats de l'enquête

Pour l'interprétation des résultats de l'enquête nous allons procéder site par site. Les questionnaires pour les trois sites ont concernés le séjour, les motifs du séjour et les lieux d'hébergement des touristes.

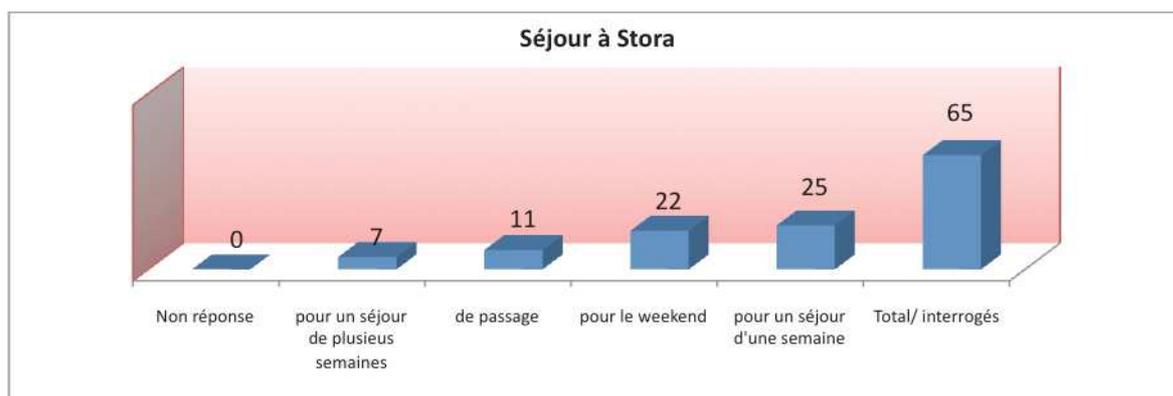
9.2.1. Site de Stora

9.2.1.1. Le séjour au site de Stora

La figure 82 montre que 25 visiteurs sur 65 soit 38% de l'échantillon viennent pour un séjour d'une semaine, 7 visiteurs pour un séjour de plus d'une semaine, soit 11%. Plus de 49% sont

à Stora pour une semaine et plus. Ceci s'explique par les nouvelles infrastructures hôtelières mises en service durant la saison estivale 2012/2013. 34% des visiteurs passent simplement leur week-end, ce qui s'explique par le fait que la plupart des fonctionnaires ne prennent pas leur congé durant cette période. Le manque d'hôtels de luxe à Stora offrant des services variés pour satisfaire une demande exigeante ne permet pas aux visiteurs de faire durer leur séjour. Le port de plaisance et certains hôtels sont encore en chantier ce qui aggrave cette situation. Notons aussi que certains visiteurs qui profitent de l'accueil familiale ou chez des amis ne peuvent allonger leur séjour pour ne pas déranger. La majorité des visiteurs ont moins de 42 ans (74%), cela suppose qu'ils sont accompagnés par des enfants en bas âge et qu'il leur faut certains loisirs et des aires de jeu, pourquoi pas des crèches comme en Tunisie. L'absence de grandes surfaces où on peut faire ses courses et le manque de moyens de distraction tels que le cinéma ou le théâtre, sont des points négatifs pour les visiteurs qui veulent faire durer leur séjour.

Figure n° 82 : Séjour à Stora



Source : Enquête 2011.

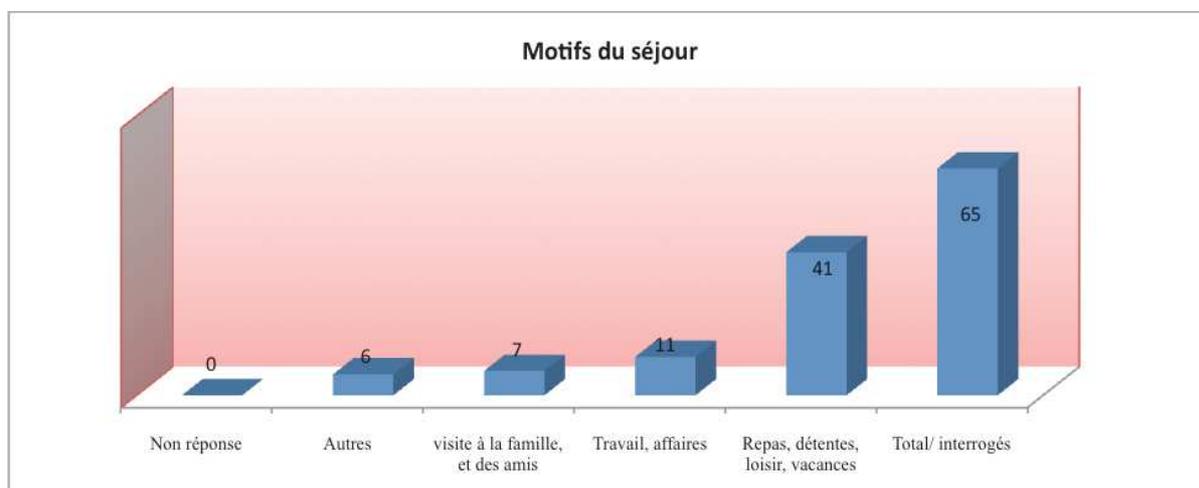
9.2.1.2. Les motifs des séjours

41 personnes de l'effectif soit 63% viennent à Stora pour profiter des vacances. Les loisirs manquent à Stora, il n'y a aucune animation culturelle ou sportive sauf peut-être quelques soirées musicales organisées par la wilaya de Skikda, mais l'absence d'un espace réservé pour recevoir ces festivités ne facilite pas leur organisation. Stora possède beaucoup de sites historiques et la présence d'une forêt récréative permet aux estivants de faire de la marche, du sport ou de bivouaquer. 11 visiteurs (17%) sont à Stora pour des séjours de travail et d'affaire, vu qu'à l'entrée de Stora il existe des restaurants de luxe et une salle de fête (nouvellement

construite) qui peut servir pour organiser des rencontres ou des conférences. Sa proximité avec le chef-lieu favorise ce choix (l'université de Skikda assure la restauration aux participants aux séminaires sur ce site). 20% de l'effectif interrogé vient à Stora pour diverses raisons, telles que la visite des proches ou autres.

A Stora il n'y a aucun organisme touristique ou autre qui permet d'organiser des visites sur les sites historiques. Ces visites demandent bien sûr la présence de guides formés pour expliquer les événements qui se sont déroulés sur les lieux visités. Même la forêt récréative peut être un lieu de détente pour les visiteurs et leurs enfants si elle est prise en charge convenablement. La sécurité fait défaut sur cette forêt et les gens préfèrent ne pas s'aventurer (même les Storasiens l'évitent). La route qui mène sur celle-ci est dans un état lamentable, ce qui ne facilite pas sa visite. Il n'y a aucun parking réglementaire pour voitures, ce qui pousse certains visiteurs à se rendre sur d'autres sites, généralement à Ben M'hidi. Cette situation est déplorable pour une station touristique. Le problème d'embouteillage sur la route menant de Skikda ville à Stora est un grand problème pour les utilisateurs de cet itinéraire ; parfois ce trajet est fait en deux heures et plus, pour 6 km. L'organisation de la circulation est un point important si on veut que Stora puisse recevoir plus de visiteurs.

Figure n° 83 : Motif du séjour



Source : Enquête 2011.

9.2.1.3. Les lieux d'hébergement

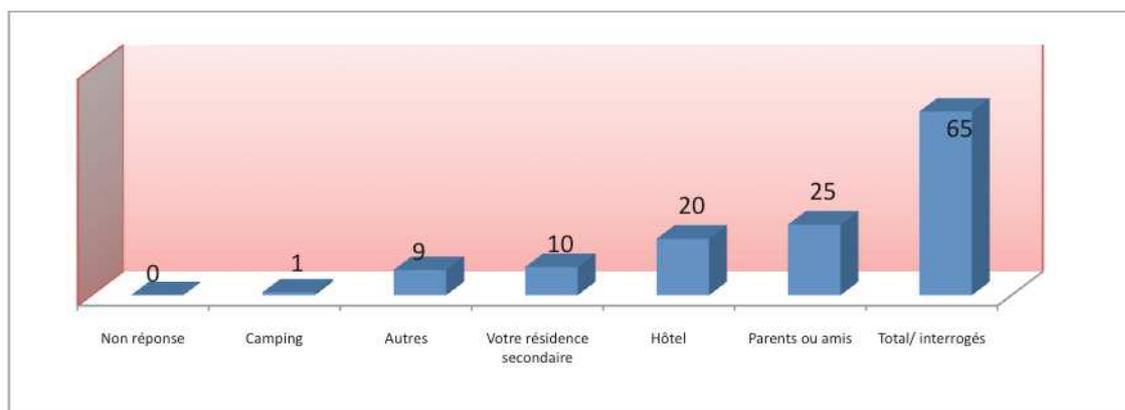
D'après la figure 84, 30% de l'effectif sont hébergés dans des hôtels, 15% dans des résidences secondaires. On peut donc dire que 46% de l'effectif sont hébergés soit dans des

hôtels ou dans des résidences secondaires. 44% de l'effectif interrogé est hébergé chez des proches ou autres.

Le manque d'hébergement pousse certains visiteurs à préférer s'installer chez des proches où ils se trouvent plus à l'aise que d'aller dans des hôtels où il n'y a aucune animation. Cette monotonie dissuade les visiteurs de se rendre dans ces hôtels où les moyens de détente et de loisir sont absents. A cela s'ajoute aussi les prix des nuitées pratiquées et l'absence de contrôle des services compétents pour faire le constat de l'hygiène et des services offerts par rapport aux coûts.

Les campings n'attirent pas assez de vacanciers à cause des faibles moyens dont ils disposent pour prendre en charge les besoins des visiteurs. Les campings à Stora sont installés dans des écoles, ce qui n'est pas pratique pour passer des vacances. Ils sont généralement réservés pour les colonies de vacances des écoliers venant du sud (Sahara).

Figure n° 84 : Les lieux d'ébergement



Source : Enquête 2011.

9.2.2. Site de Ben M'hidi

9.2.2.1. Le séjour à Ben M'hidi

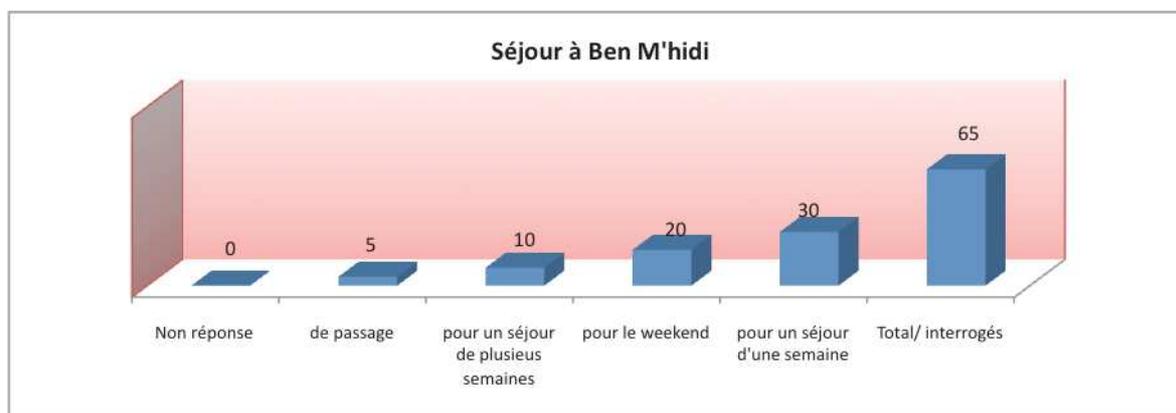
La figure 85, montre que 30 visiteurs (46% de l'effectif interrogé) passent un séjour d'une semaine sur ce site. 10 visiteurs, (15% de l'effectif) passent plus d'une semaine. 61% de l'effectif interrogé prennent des séjours d'une semaine et plus. 20 visiteurs, soit 30,5% de l'effectif passent le week-end. Le reste de l'effectif (7.5%) est de passage pour diverses raisons et profite pour visiter ce site.

Ben M'hidi, plus sécurisé, possédant les moyens nécessaires pour rendre les séjours plus agréables, attire plus les visiteurs pour des séjours dépassant la semaine. Beaucoup de plages sont louées par l'APC de Ben M'hidi (mairie) aux privés qui les ont aménagées. Pour

respecter les traditions, on trouve des espaces séparés pour les familles et pour les visiteurs qui ne sont pas accompagnés. On y trouve de la restauration, des cafétérias, des douches, une piscine pour enfants et des espaces verts. Des parkings sont aménagés près des plages. La présence d'une caserne militaire et d'une brigade de gendarmerie donne plus d'assurance aux visiteurs. La proximité du complexe pétrochimique et la pollution qui se dégage (les torches brûlent 24 heures sur 24), posent un problème sérieux durant la période estivale.

Malgré ces points négatifs, Ben M'hidi attire plus de visiteurs que ce soit pour des passages ou pour des séjours de longue durée. On trouve aussi des restaurants bars qui servent de l'alcool et certains abonnés viennent de toutes les villes limitrophes, Constantine et Batna surtout, pour consommer des boissons alcoolisées et passer les nuits dans des hôtels de cette ZET. C'est pour cette raison qu'on trouve beaucoup d'émigrés sur les plages de Ben M'hidi.

Figure n° 85 : Séjour sur le site de Ben M'hidi



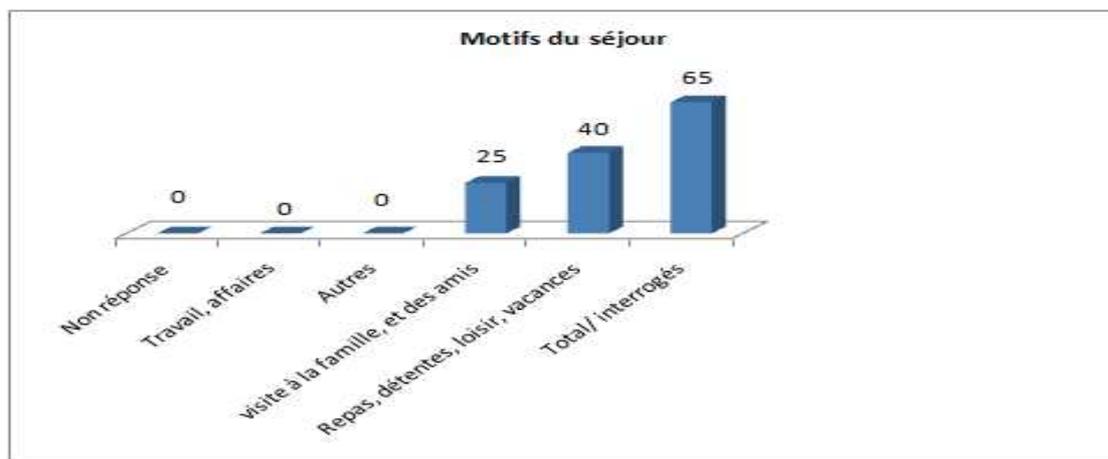
Source : Enquête 2011.

9.2.2.2. Les motifs des séjours

La figure 86, montre que 61,5% de l'effectif viennent pour divers motifs tels que la détente et les loisirs. Ce pourcentage reflète bien que ce site possède les moyens nécessaires qui permettent d'attirer plus de visiteurs. 38,5% viennent surtout pour des visites familiales ou autres. On peut donc dire que 100 % de l'échantillon sont sur ce site soit pour la détente et loisirs ou pour profiter des visites familiales. Ce site renferme des potentialités d'hébergement et de restauration et de loisirs : une forêt récréative est en service où on trouve des piscines pour enfants ou des aires de jeux en plus des services de restauration. La sécurité est assurée 24h sur 24h grâce à des campements de la gendarmerie nationale et la présence d'une caserne

militaire. La consommation de boissons alcoolisées dans les restaurants et le renforcement de la sécurité sur les plages sont des motifs évoqués par certains visiteurs. L'étendue des plages (plusieurs km), donne une certaine liberté pour pratiquer du sport et du jet ski (moto marine). Une piscine au centre de Ben M'hidi pour tous les âges est un autre point positif pour attirer les visiteurs. D'ailleurs les moyens de transport sont plus présents que sur les autres sites et cela jusqu'à des heures tardives de la nuit.

Figure n° 86 : Motifs du séjour



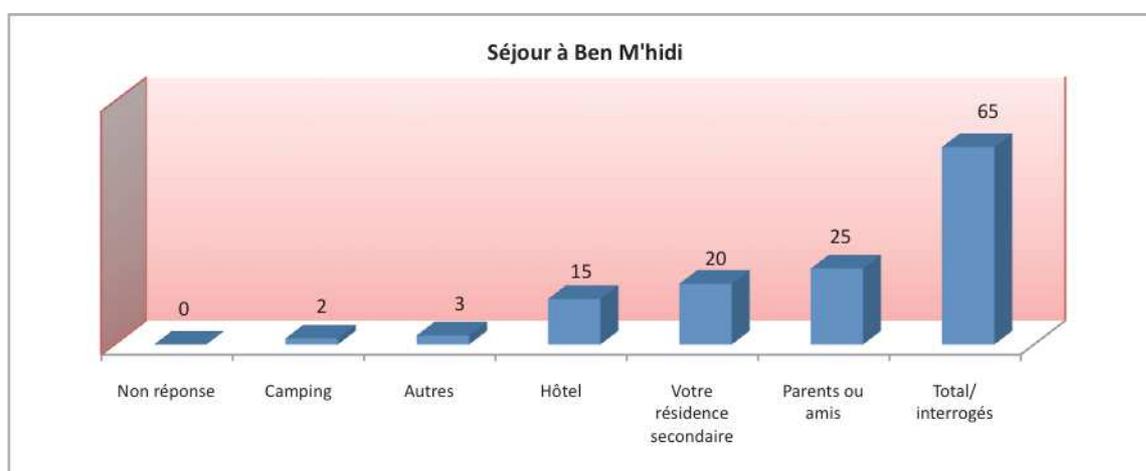
Source : Enquête 2011.

9.2.2.3. Les types d'hébergement

La figure 87, montre que 9 % de l'échantillon sont hébergés soit dans des hôtels, des résidences secondaires ou chez des parents ou amis. La présence de campings attire aussi une certaine clientèle (des familles surtout), grâce à la sécurité sur ce site. On trouve beaucoup de chalets en dur appartenant à la mairie de Ben M'hidi et qui sont loués durant la période estivale. Certains sont loués annuellement par des habitués généralement venant du sud algérien et particulièrement de Batna, Biskra et l'Oued. Ces chalets datant de la période coloniale, possèdent toutes les commodités de détente et ont des terrasses exposées à la mer. Il existe aussi des camps de toile gérés par la mairie ou des privés qui sont aménagés pour recevoir les familles dont les moyens financiers sont limités. Toutes les grandes sociétés nationales, SONATRACH particulièrement, ont leurs propres camps réservés pour leurs travailleurs ou leurs enfants.

A Ben M'hidi, beaucoup de villas sont encore en construction ou déjà finies mais non encore occupées, appartenant à des non résidents à Skikda. Ces villas sont louées ou occupées par les propriétaires durant la période estivale ou durant les vacances de printemps. La qualité des services offerts sur le site de Ben M'hidi et la présence de moyens d'hébergement acceptables encouragent les visiteurs à se diriger vers ce site. Skikda est un port commercial d'une grande importance pour tout l'Est algérien. Certains conducteurs de semi-remorques, qui viennent charger leur marchandise, à attendent leur tour en profitant de la plage et de la restauration. Les plages gérées par des privés offrent des services variés et parfois à des prix étudiés pour les familles.

Figure n° 87 : Les lieux de séjour



Source : Enquête 2011.

9.2.3. Site de La Grande Plage

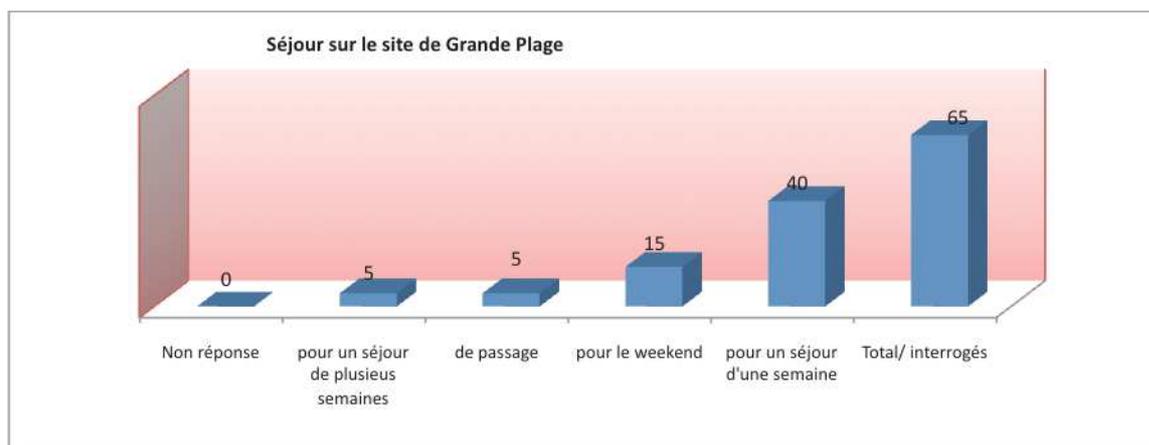
9.2.3.1. Le séjour sur le site de La Grande Plage

69% de l'échantillon passe un séjour d'une semaine et plus sur le site de Grande Plage, malgré le manque d'infrastructures hôtelières de qualité. Mais la beauté du site et son calme, plaisent aux visiteurs. Mais on déplore l'absence de moyens de transport. Aucuns propriétaires de véhicules de transport ne peuvent prendre le risque sur ce chemin, vu sa vétusté et son étroitesse, en plus de sa pente dépassant parfois les 10%.

23 % préfèrent venir les week-ends simplement pour éviter l'encombrement qui règne sur les autres plages. On trouve quelques chalets en dur, généralement loués toute l'année. Des camps de toile sont dressés aux environs de la plage, réservés pour les colonies de vacances

mais le manque d'entretien les a rendus presque inutilisables et inoccupés (pas d'eau ni gaz ni électricité, etc.). L'état de la route qui mène de Stora à Grande Plage est dans un état de dégradation avancée, ce qui décourage une grande partie des visiteurs de venir sur cette ZET. Une brigade de gendarmerie est opérante durant la période estivale. Notons que la plupart des locaux craignent ce lieu car durant la décennie noire des années 1990 beaucoup d'événements s'y sont produits. Certains terroristes ont lancé des menaces pour toute personne venant sur les plages de ce site. Cet état de fait a laissé un mauvais souvenir pour certains estivants préférant éviter le site, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire par la présence d'une brigade de gendarmerie durant toute la période estivale. Aux alentours du site et sur des terres privées, beaucoup de villas sont érigées par des privés. La plupart sont louées durant la période estivale. Le site, loin de toute pollution, offre des paysages extraordinaires et ne demande qu'à être aménagé pour créer des camps de vacances.

Figure n° 88 : Séjour sur le site de la Grande Plage



Source : Enquête 2011.

9.2.3.2. Les motifs des séjours

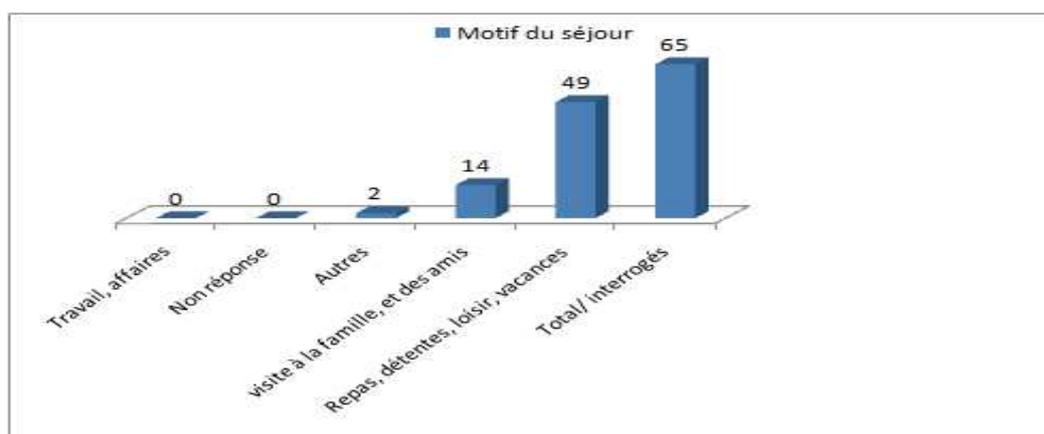
Plus de 75% de l'échantillon vient sur ce site pour la détente, les loisirs et autres. 21% de l'échantillon profite de la visite des proches durant la période estivale. La visite des proches concerne surtout les citoyens venant des communes de la wilaya et qui ont des liens de parenté.

Malgré une route sinueuse et dégradée, beaucoup de visiteurs préfèrent ce site à cause de son calme et de ses paysages romanesques. Ils viennent s'installer pour des séjours dépassant la

semaine, mais apportent avec eux les approvisionnements assurant la durée sur ce site : il n'y a aucun commerce officiel mais des vendeurs à la sauvette.

Aux alentours, sur les terres agricoles, quelques maisons éparpillées se dressent sur les monticules. Abandonnées durant la décennie noire, ces maisons sont actuellement occupées par leur propriétaire qui vivent des produits agricoles, surtout la culture des fraises, spécifique à cette région (fraise Russicada locale avec un arôme particulier), qui viennent à maturité durant la période estivale (la fête de la fraise est célébrée chaque année dès le début de juin). La plupart des maisonnettes sont louées ou prêtées à des amis ou à leur famille durant la période estivale, car beaucoup de propriétaires habitent la banlieue où ils ont des appartements ou des résidences construites ou achetées durant la décennie noire pour fuir l'enfer du terrorisme. Beaucoup de visiteurs estiment que la Grande Plage, si elle était dotée d'infrastructures de base, en plus de la sécurité, serait une destination idéale surtout pour les Constantinois, habitués à venir sur ce site.

Figure n° 89 : Les motifs de séjour



Source : Enquête 2011.

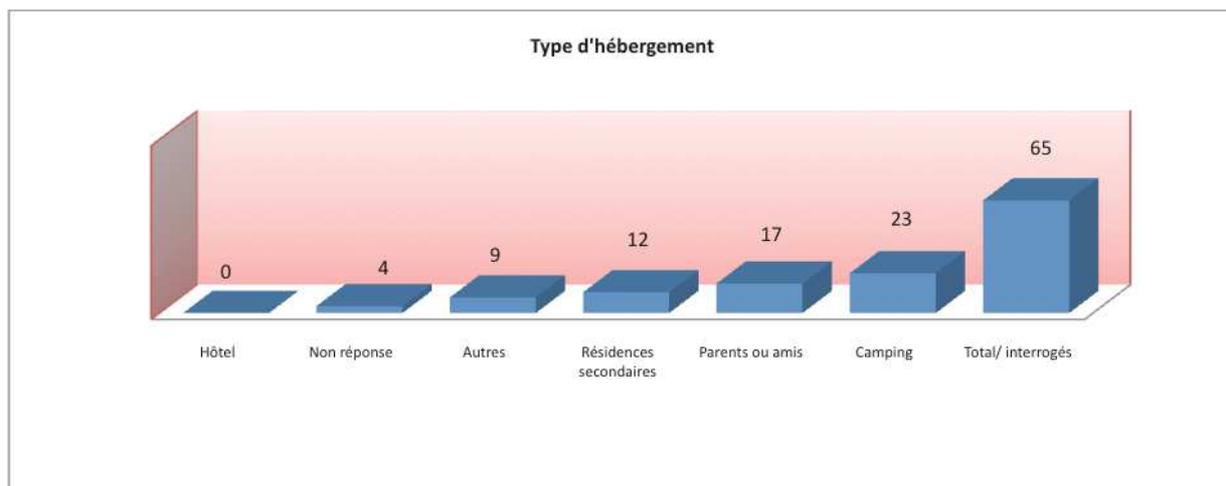
9.2.3.3. Les types d'hébergement

Le manque d'infrastructures d'hébergement (hôtels) sur le site de Grande Plage a favorisé les vacanciers à s'orienter vers les campings (36% de l'effectif interrogé). 26 % sont hébergés chez des parents ou des amis. 19% sont hébergés dans des résidences secondaires, généralement des villas construites sur des terres privées ou des résidences gérées par la wilaya. 14% installent leur propre camping (tentes) sur la plage.

La route reliant Stora à Grande Plage date de la colonisation. Très étroite, elle était destinée au départ au passage des calèches. Un téléphérique pourra résoudre ce problème de transport s'il est placé sur les hauteurs de Stora pour les départs avec une arrivée aux alentours de

Grande Plage. On parle ces derniers temps soit d'un téléphérique reliant Stora à Grande Plage soit d'une nouvelle route à doubles voies longeant la côte de Stora jusqu'à la wilaya de Jijel, passant par Grande Plage. L'étude est déjà faite avec les différentes variantes et n'attendent que la décision des instances concernées. L'organisation et l'installation des campings n'obéissent à aucune réglementation. Ils sont installés sur la plage de manière anarchique, ce qui démunie la surface réservée aux baigneurs.

Figure n° 90 : Type d'hébergement



Source : Enquête 2011.

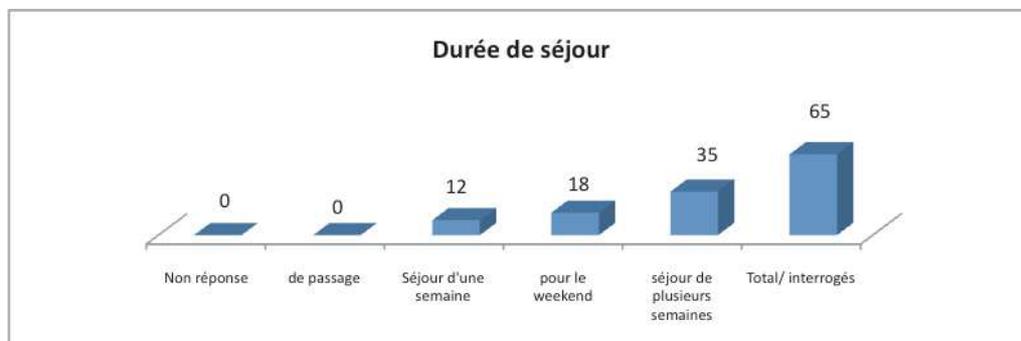
9.2.4. Site de la Marsa

9.2.4.1. Le séjour à la Marsa

54% de l'effectif interrogé séjourne plus d'une semaine sur ce site, 18% préfèrent des séjours d'une semaine ; donc plus de 70% de l'effectif séjourne une semaine et plus sur ce site. 27% de l'effectif passe ses week-ends sur ce site. Malgré son éloignement du chef-lieu et le manque de moyens de transports collectifs, la Marsa accueille les visiteurs de tout bord, c'est-à-dire des wilayas limitrophes et de Skikda. Le calme et la sérénité sur cette ZET sont des éléments de choix pour les visiteurs, qui viennent prendre leurs vacances dans des hôtels ou dans des campings ou autres. A la Marsa, comme dans les autres sites, on trouve beaucoup de résidences secondaires occupées surtout durant la période estivale. Plusieurs hôtels sont en construction, la plupart sur des zones à risque comme l'hôtel construit sur une dune. L'incompétence des élus locaux a favorisé le choix des sites à risque car ils ne font pas appel à des bureaux d'étude pour déterminer les zones où peuvent être érigés des hôtels ou des

complexes touristiques. Malgré cela, la Marsa reste un lieu de repos et de détente pour certains visiteurs. Son éloignement de Skikda ne permet pas aux passagers de visiter ces lieux et ils préfèrent d'ailleurs les sites de Stora ou Ben M'hidi, qui sont à quelques kilomètres de la ville de Skikda.

Figure n° 91 : Durée de séjour au site de la Marsa

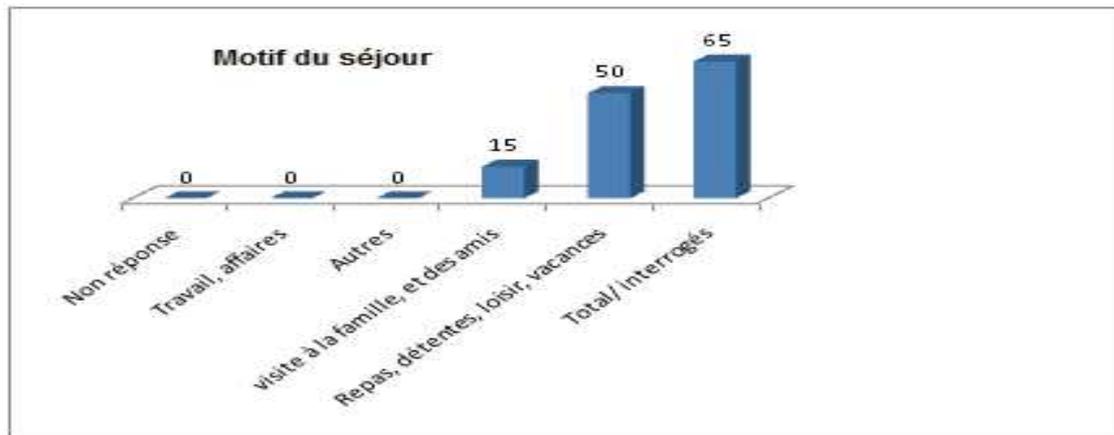


Source : Enquête 2011.

9.2.4.2. Les motifs des séjours

77% de l'échantillon vient sur ce site pour divers motifs tels que les loisirs, la détente et le repos. 23% préfèrent rendre visite à leurs proches et leurs amis durant les périodes estivales. Les visiteurs sont sur cette ZET pour profiter des bienfaits de la mer et de la nature. Certains sont déçus par le manque de loisir du fait qu'il n'existe aucun cinéma ni d'activités culturelles, comme sur tous les sites touristiques de la wilaya. L'Etat ne veut plus s'investir dans la construction de salles de cinéma et le privé juge cette activité comme non rentable. La plupart des films sortis sont vendus en contrefaçon car il n'y a aucun contrôle sur cette activité par un organisme étatique. Mais cela n'est pas la seule cause car la télévision satellitaire a gagné tous les foyers (il suffit de regarder le nombre de paraboles sur les toits et les terrasses des immeubles). Notons aussi l'absence de culture cinématographique chez le citoyen algérien qui ne favorise pas l'émergence de cette activité. Certains critiquent surtout la qualité des films qui sont en contradiction avec les mœurs de la société algérienne à majorité musulmane.

Figure n° 92 : Motif du séjour

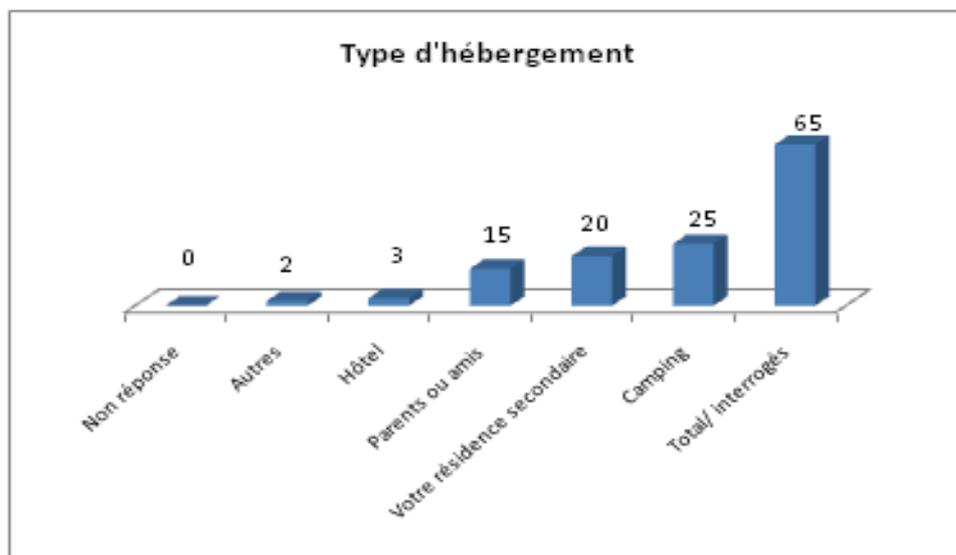


Source : Enquête 2011.

9.2.4.3. Le type d'hébergement

39% de l'effectif interrogé est hébergé dans des campings, situés aux alentours de la plage. 31% sont installés dans des résidences secondaires. 23% sont installés chez des parents ou des amis et 5% sont hébergés dans des hôtels. Le manque d'infrastructures hôtelières favorise les hébergements dans les campings qui dépendent de la commune. Les campings sont généralement construits sur des dunes et sont exposés aux effets du climat et à la marée haute durant la période hivernale. En période estivale tous ces hébergements sont réservés et parfois bien avant. La Marsa, à quelques kilomètres de la Zone Humide Garbès- Sanhadja, déclaré zone protégée par l'UNESCO, peut profiter de cette situation pour être une destination touristique durable en organisant des visites sur cette zone très riche renfermant une flore et une faune très variées. Le petit port de pêche peut participer à alimenter les poissonniers de La Marsa en divers produits maritimes. Certains estivants ont des goûts très poussés pour les poissons frais et préfèrent en profiter durant leur séjour. Dans l'enquête réalisée auprès des visiteurs, on constate que les hôtels accueillent moins de visiteurs. Cela s'explique par le manque d'hôtels répondant à leur besoin et aux prix pratiqués par certains. Certains visiteurs ont leur propre résidence qu'ils louent en dehors de la saison estivale.

Figure n° 93 : Type d'hébergement



Source : Enquête 2011.

Conclusion

A travers ce questionnaire nous constatons que les quatre sites ne renferment pas les mêmes moyens, malgré leur qualité du point de vue des potentialités touristiques. Certains sites sont plus fournis en infrastructures de base (Ben M'hidi et Stora) et d'autres sont encore à la recherche de moyens pour développer l'activité touristique. L'opposition entre Stora, Ben M'hidi et les deux autres ZET provient en partie du fait que ces deux stations se localisent de part et d'autres de Skikda, en situation périphérique, comme les prolongements balnéaires de l'agglomération, permettant ainsi l'appoint de nombreux visiteurs à la journée. Ainsi, touristes et excursionnistes utilisent les mêmes infrastructures sur la plage, les mêmes restaurants, se renforçant ainsi mutuellement.

Quant aux deux autres ZET, la Marsa et la Grande Plage, leur isolement relatif joue en leur défaveur. Leur développement touristique est fortement lié à leur désenclavement par la route.

Quatrième partie

Acteurs du tourisme et gouvernance

Sommaire

Chapitre 10 : les acteurs du tourisme algérien	243
10.1. Place et rôle des institutions chargées du tourisme dans une économie étatique	245
10.1.1. Le ministère du Tourisme et les administrations centralisées de l'Etat dans l'élaboration d'une ZET.....	246
10.1.2. Les organismes et services publics aux échelons inférieurs.....	248
10.2. Le statut du foncier en Algérie	249
10.2.1. Des catégories juridiques générales.....	249
10.2.2. Les biens de la propriété privée.....	250
10.2.3. Les biens wafks (biens immobilisés).....	250
10.2.4. Le domaine public maritime.....	250
10.3. L'aménagement des ZET dans un système centralisé en Algérie	251
10.3.1. A l'échelle de la Wilaya (L'élaboration du plan d'aménagement touristique).....	252
10.3.2. A l'échelle de l'Etat lors de la mise en œuvre des aménagements de la ZET.....	253
10.3.3. Les missions de l'Agence Nationale du Développement Touristique (ANDT) relatives au ZET.....	256
10.4. Les institutions décentralisées du secteur touristique	258
Conclusion	260
Chapitre 11 : La relance du tourisme algérien entre vulnérabilité et incertitudes	261
11.1. Les raisons générales liées au frein du développement du tourisme	262
11.1.1 La « décennie noire », parenthèse dans la gouvernance touristique.....	263
11.1.2 La période actuelle : lenteur des procédures administratives et faiblesse de la gouvernance.....	263
11.1.3 Inadéquation de l'offre touristique par rapport à un tourisme national et international.....	267
11.1.4. Faiblesse du marketing touristique.....	270
11.2. Les freins plus spécifiquement au niveau des ZET	274
11.2.1. Aménagement des ZET et foncier touristique au niveau de la wilaya de Skikda.....	274
11.2.2. Hésitations des instances financières.....	277
11.2.3. Insuffisance des hébergements tant sur le plan quantitatif que qualitatif dans ces ZET.....	278
11.2.4. Problème de pollution du littoral (cas de la ZET Ben Mh'idi-Platanes).....	278
11.3. La vision des acteurs du tourisme et avenir des ZET	280
11.3.1. La vision des acteurs du tourisme pour le futur : la vision des acteurs de terrain dans les trois ZET et à Stora.....	280
11.3.2. La nouvelle politique de relance des ZET.....	283
Conclusion	286

Chapitre 10 : les acteurs du tourisme algérien

L'Algérie doit résolument et stratégiquement opter pour le développement du tourisme en tant que valeur économique sûre. Pour que son tourisme soit compétitif au niveau régional, elle doit intégrer tous les acteurs privés et publics. Les acteurs privés représentent les professionnels du tourisme (agences touristiques de voyage, propriétaires d'infrastructures hôtelières et d'hébergements touristiques divers, et investisseurs potentiels). Les acteurs publics comprennent toutes les instances gouvernementales chargées du tourisme au niveau national, régional et local. A cela s'ajoutent les organismes publics pouvant intervenir indirectement dans les activités touristiques, tels que ceux dépendant du ministère de la Culture, de l'Environnement, des Travaux publics, de l'Aménagement du territoire, de l'Energie et des Mines, de l'Hydraulique et des Ressources en eau.

Il faut bien situer les contraintes qui entravent toute stratégie permettant la promotion de ce secteur. Les éléments de réponse à ces inquiétudes permettent de tracer les contours de la stratégie à adopter pour trouver les formules, les mécanismes et les actions adéquates pour la relance du tourisme.

Le tourisme algérien a subi les aléas de plusieurs étapes politiques. Une période d'attente est constatée juste après l'indépendance. Après le réajustement de 1965 avec la venue du président Houari Boumediene, une charte du tourisme est élaborée durant l'année 1966 mais sans conséquences sur la stratégie à adopter pour donner un rôle plus déterminant au tourisme dans l'économie algérienne. Durant cette même période, plusieurs infrastructures touristiques ont été réalisées mais insuffisantes pour accueillir les touristes potentiels. Après la mort de Boumediene en 1978, l'Algérie ne fait que tâtonner quant à la stratégie à adopter entre un tourisme national ou international. Après cette date, une étape nouvelle est venue rompre avec le socialisme. Une ouverture économique, plus libérale, où l'Etat s'est désisté de plusieurs entreprises au bénéfice du privé. Par la suite, la décennie noire (1990-2000) a pratiquement fait basculer l'Algérie dans le terrorisme, d'où l'arrêt de presque toutes les activités touristiques. La période de transition (2000-2010) a vu de nouvelles réflexions sur les activités touristiques par l'intégration du secteur privé national et international pour investir dans des projets touristiques et notamment dans les ZET.

L'Algérie a bien compris qu'il faut diversifier ses ressources et ne plus se contenter de la rente pétrolière et réfléchir sérieusement sur l'après pétrole. L'Algérie a depuis longtemps considéré le tourisme comme une activité secondaire, malgré les différents programmes de développement qui ont donné la priorité à l'industrie « industrialisante⁹¹ » et à la révolution agraire durant la période socialiste (jusqu'à fin 1978). Le manque de priorités dans la stratégie politique et économique après la mort de Boumediene a joué défavorablement sur la place à donner aux activités touristiques, malgré les potentialités touristiques incontestables. Cette crise est accentuée par la poursuite de la centralisation de la décision où l'Etat est l'unique organisateur du tourisme et en même temps le maître d'œuvre. Le seul avantage de ce constat est la préservation du patrimoine naturel, notamment du littoral. La crise économique des années 2000 a obligé l'Etat à se désister de certaines infrastructures touristiques au profit du secteur privé mais sans résoudre les contraintes qui ont toujours bloqué la relance de ce secteur. L'ouverture économique a coïncidé avec la période de transition où l'Etat s'est déchargé totalement de la construction des infrastructures touristiques et a préféré un partenariat entre le privé national et les investisseurs internationaux pour prendre en charge cette activité à travers des groupes français, émirati etc., pour ériger des grands complexes touristiques⁹².

Dans tous les plans de développement passés (triennaux, quinquennaux etc.), le tourisme a toujours bénéficié d'une enveloppe financière pour lancer certains projets touristiques, sauf durant la décennie noire où l'Algérie a vécu une crise politique et économique. La centralisation de la décision a fait ignorer les principaux acteurs qui peuvent donner un diagnostic réel sur le tourisme et proposer des recommandations appropriées pour la relance des activités touristiques dans leur région. Ce sont les acteurs en place qui peuvent orienter, organiser et gérer le tourisme du fait qu'ils sont concernés par son développement.

⁹¹ *Belaïd Abdesslem (2007). La politique de développement appliquée par l'Algérie au lendemain de son indépendance.*

⁹² (Groupe Emiratie 'Emiral' pour un village touristique à Moretti Alger ; Kuwaitian invest Group Koweiten partenariat avec Emirates international Investissement Compagny pour la réalisation d'un village touristique à Boumerdès etc.

10.1. Place et rôle des institutions chargées du tourisme dans une économie étatique

L'Algérie a toujours développé et organisé son économie par des plans de développement à court, moyen et long termes. Dans tous les plans, l'Etat se fixe des objectifs à atteindre. Des enveloppes financières sont octroyées aux différents ministères pour réaliser des projets inscrits dans les différents plans. Mais les priorités sont toujours pour les ministères de la Défense pour l'armement et les équipements militaires, des Moudjahidines (anciens combattants durant la guerre de libération), de l'Intérieur et l'Education.

La charte nationale de 1966 a bien défini les objectifs du tourisme dans une économie dirigée ou socialiste. La première institution étatique fut créée en 1962 : l'Office National Algérien du Tourisme (ONAT). La naissance du ministère du Tourisme remonte à 1964. La politique touristique algérienne a donc commencé juste avec l'indépendance. La charte nationale du tourisme, publiée en 1966, reste victime des différents plans de développement qui ne définissent pas clairement la politique touristique à long terme et les objectifs à court et moyen termes. Le manque d'une stratégie et de vision pour la place du tourisme dans l'économie nationale a fait perdre l'intérêt qui peut résulter pour toutes les activités, en amont et en aval, liées au secteur du tourisme.

Actuellement encore, la politique touristique est centralisée. Toutes les institutions touristiques dépendent du ministère du Tourisme basé dans la capitale. C'est à partir d'Alger que les diverses décisions sont prises. Les offices de Wilaya sont appelés à appliquer ces décisions. Toutes ces institutions sont rattachées au ministère du Tourisme. Dans la figure qui suit, nous schématisons les prérogatives du ministère du Tourisme et les organismes qui lui sont rattachés. Les décisions sont prises à sens unique, c'est-à-dire du ministère du Tourisme vers tous les organismes en aval⁹³.

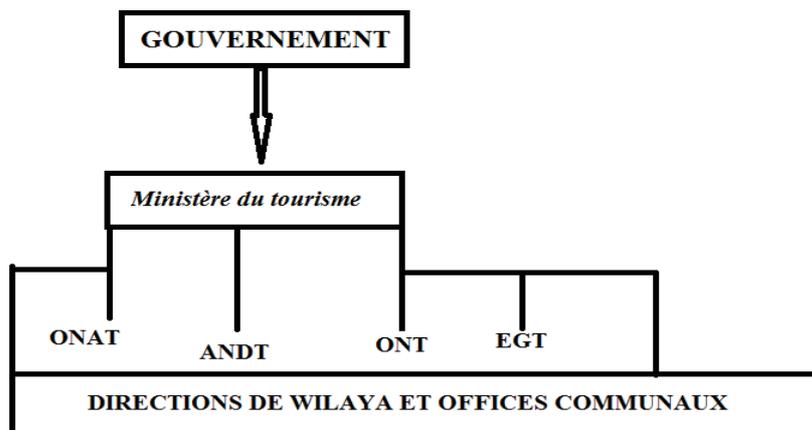
⁹³ ONAT : Office National Algérien du Tourisme

ANDT : Agence National du Développement du Tourisme

ONT : Office National du Tourisme

EGT : Entreprise Nationale de Gestion Touristique

Figure n° 94 : Organigramme du ministère du tourisme et l'artisanat



Source : Réalisation Hamza Meghzili.

ONAT : Office National Algérien du Tourisme

ANDT : Agence National du Développement du Tourisme

ONT : Office National du Tourisme

EGT : Entreprise Nationale de Gestion Touristique

Plusieurs institutions interviennent, selon leur compétence, dans les activités touristiques. Ces institutions sont chargées, soit d'intervenir directement sur les activités touristiques, soit d'accompagner les projets touristiques en apportant aide et assistance pour faciliter leur concrétisation.

10.1.1. Le ministère du Tourisme et les administrations centralisées de l'Etat dans l'élaboration d'une ZET

L'affectation d'une zone ou d'une région pour l'établissement de projet de zones d'expansion touristique nécessite la coordination entre plusieurs ministères et les institutions de l'Etat.

Sont concernés, chacun dans son domaine :

- Le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
- Le ministère de la Culture
- Le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
- Les Domaines Publics (ministère des finances)
- Le ministère des Affaires Religieuses et des Wafks⁹⁴
- Le ministère des Travaux Publics

⁹⁴Wafks : Il s'agit de biens religieux de main morte, immobilisés et frappés de séquestre au profit des fondations religieuses ou d'utilité publique.

- Le ministère du Commerce
- Le ministère de l'Agriculture et des Forêts
- Le ministère des Postes et Télécommunications
- Le ministère des Transports
- Le ministère des Ressources en Eau
- Le ministère de l'Energie et des Mines

Tableau n° 57 : Rôles des différentes institutions en rapport avec le tourisme

Ministères	Rapport avec l'activité touristique
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les inspecteurs de l'urbanisme sont habilités à vérifier la conformité des travaux réalisés avec le plan d'aménagement touristique et le cahier des charges ainsi que les plans d'architecture approuvés préalablement par l'administration chargée du tourisme.
Ministère de la Culture	Lorsque la ZET comprend des sites culturels classés, l'avis préalable de l'administration chargée de la culture est requis.
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique constitue une partie intégrante du Schéma National d'Aménagement du Territoire.
Ministères des Finances (Direction des Domaines)	C'est au niveau des domaines que sont enregistrés les pièces et les plans cadastraux qui justifient le statut juridique du foncier. Ce ministère est chargé aussi d'indemniser les expropriés.
Ministère des Affaires Religieuses et des Wakfs	Intervention de ce ministère si la ZET potentielle comporte des biens appartenant aux Wakfs.
Ministère des Travaux Publics	Ministère chargé des grands projets d'aménagement devoirie
Ministère du Commerce	Chargé d'établir le registre du <i>commerce</i> : Présentation, publications, services et tarifs.
Ministère des Télécommunications	Chargé de la téléphonie, réseau internet, bureau de poste, etc.
Ministère des Transports	Prend en charge le transport collectif vers les ZET
Ministère des Ressources en Eau	Alimentation en eau des ZET
Ministère de l'Energie et des Mines	Uniquement si le sous-sol ou est programmée la ZET contient du pétrole, du gaz ou des minéraux.

Source : Réalisation Hamza Meghzili.

Sont concernés aussi le président de l'Assemblée populaire de Wilaya et les présidents des Assemblées populaires communales (maires) où vont être créées ces zones ou projets touristiques. Chacun des ministères doit donner son avis en ce qui le concerne pour lever tout litige pouvant entraver la création de la ZET. Le statut juridique des terres réservées à la ZET sera connu après avoir recueilli les informations auprès de ces ministères.

10.1.2. Les organismes et services publics aux échelons inférieurs

Certains organismes et services publics sont appelés à donner leur avis sur tous les travaux à effectuer et les aménagements possibles selon leurs prérogatives. Les organismes concernés sont :

- La Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (SONELGAZ) est un organisme chargé de la distribution de l'énergie. Cet organisme est chargé du transport et de la distribution de l'électricité et du gaz. C'est à SONELGAZ que revient la faisabilité de relier toute ZET aux réseaux électriques toutes tensions confondues.

- L'organisme chargé de la distribution de l'eau (ADE) et l'Office National de l'Assainissement (ONA). Ces deux organismes possèdent les plans d'assainissement et d'adduction d'eau potable. Ils sont appelés à relier les ZET à leurs réseaux, s'ils existent sur le territoire où sont inscrites les ZET. (ZET de Ben M'hidi et de la Marsa), car la ZET de Grande Plage n'est relié à aucun réseau de voirie).

- L'entreprise publique de transport urbain et interurbain de wilaya (ETUS) chargée des transports : cet organisme est chargé d'assurer la desserte des voyageurs, si les infrastructures routières vers les ZET sont réalisées par la Société des Travaux Routiers de Skikda (ministère des travaux publics).

- L'organisme (organe du ministère de la culture) chargé de la protection et de la mise en valeur des biens culturels: cet organisme peut s'opposer à toute création d'une ZET sur un site culturel ou historique recensés à leur niveau.

Les organismes cités ci-dessus confirment ou infirment la faisabilité de création d'une ZET. La ZET ne peut être créée s'il s'avère une impossibilité de faire parvenir une ligne électrique, ou l'impossibilité d'ouvrir des voies de communication ou l'alimentation en eau potable ou renfermant des vestiges historiques.

10.2. Le statut du foncier⁹⁵ en Algérie

Le patrimoine foncier regroupe l'ensemble des terres ou fonds fonciers non bâtis. Le domaine public comporte les terres à vocation agricole, pastorale, forestière, des terres alfatières, des terres sahariennes, des terres urbanisées et urbanisables, des périmètres et site protégés. Les biens du domaine national ne sont pas susceptibles d'appropriation privée, mais composent le domaine public. Les autres biens du domaine national constituent le domaine privé.

10.2.1. Des catégories juridiques générales⁹⁶

On trouve les biens fonciers classés dans les catégories des biens domaniaux, Melk ou propriété privée et wafks.

- Les biens communaux

Ce sont les biens fonciers et les droits réels immobiliers appartenant à l'Etat et les collectivités locales relevant du domaine national.

Le domaine national est constitué :

- des domaines public et privé de l'Etat,

En raison de leur nature, de leur destination ou de leur usage, les biens et dépendances du domaine national sont gérés, exploités et mis en valeur par les institutions, services, organismes, établissements ou entreprises de l'Etat et des autres collectivités publiques en vue de la réalisation des objectifs qui leur sont assignés.

Le domaine privé de l'Etat comprend l'ensemble des constructions et terrains appartenant à l'Etat mais affectés à des services publics et organismes administratifs non classés dans le domaine public. Il comprend aussi les autres constructions et terrains acquis, dévolus, appropriés ou réalisés par l'Etat mais non classés dans le domaine public

- des domaines public et privé de la wilaya,

⁹⁵Loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 relative à l'orientation foncière.

Art. 1er.- La présente loi a pour objet de fixer la consistance technique et le régime juridique du patrimoine foncier ainsi que les instruments d'intervention de l'Etat, des collectivités et organismes publics.

⁹⁶ Loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale, p. 1416.

Ils comprennent l'ensemble des constructions et terrains appartenant à la wilaya mais affectés à des services publics et organismes administratifs non classés dans le domaine public.

- des domaines public et privé de la commune.

Relevant du domaine privé de la commune, ils comprennent l'ensemble des constructions et terrains affectés à des services publics et organismes administratifs non classés dans le domaine public.

10.2.2. Les biens de la propriété privée

La propriété foncière privée est le droit de jouir et de disposer d'un fonds foncier pour un usage conforme à la nature ou la destination des biens. La propriété privée est établie par un acte authentique soumis aux règles de la publicité foncière.

10.2.3. Les biens wakfs (biens immobilisés)⁹⁷

Ce sont des biens fonciers inaliénables par la volonté de leur propriétaire pour en affecter la jouissance à titre perpétuel au profit d'une œuvre pieuse ou d'utilité générale.

C'est l'acte juridique par lequel un bien mobilier ou immobilier est donné par des particuliers ou par l'Etat au profit d'une œuvre charitable ou d'utilité publique.

Ce bien est doté d'une protection particulière et diffère du domaine public quant à son affectation (TAHAR KHALFOUNE). La formation et la gestion des biens wakfs sont régies par une loi particulière et gérés par le ministère des Affaires Religieuses et ont un statut particulier. On distingue les biens habous (ou wakfs) privés, publics ou mixtes. Ces biens ne peuvent être vendus et la plupart des cas ils sont utilisés pour la construction de mosquées ou pour l'établissement des cimetières.

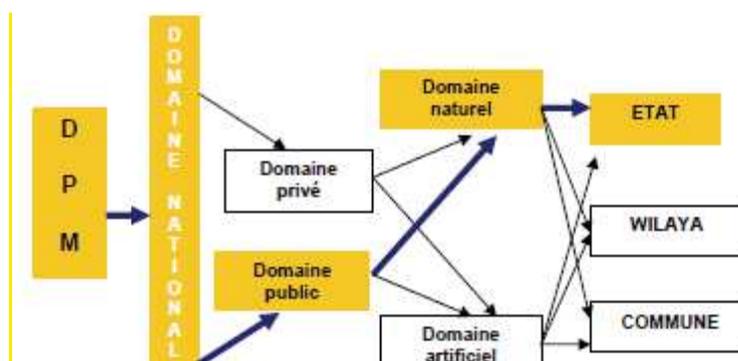
10.2.4. Le domaine public maritime

Dans le littoral, toutes les actions de développement sont inscrites dans une dimension nationale d'aménagement du territoire et de l'environnement⁹⁸.

⁹⁷ Journal officiel de la république algérienne n°83 du 15 décembre 2002

⁹⁸ Loi n° 02-02 du 5 février 2002, relative à la protection et à la valorisation du littoral

Figure n° 95 : Organigramme du domaine public maritime



Source : Journal officiel de la république algérienne n°83 du 15 décembre 2002.

10.3. L'aménagement des ZET dans un système centralisé en Algérie

Le foncier des ZET se trouve soit dans le domaine public ou privé de l'Etat dans sa majorité. Certaines ZET sont délimitées avec une partie du foncier appartenant aux privés et qui attendent leur indemnisation après l'expropriation

Parce que les ZET sont situées dans les territoires des communes, les assemblées populaires communales (APC) sont interpellées pour statuer sur les terrains qui leurs sont affectés. Les APC sont autonomes quant au foncier qui leur appartient et sensées connaître leur nature juridique et leur disponibilité. Le foncier affecté aux communes pourra être utilisé dans des projets d'intérêt public ou être affecté à des projets d'aménagement touristiques. La réglementation ne permet pas d'établir une ZET sur un site renfermant des ressources minières ou énergétiques. Tous les ministères représentés s'expriment sur la faisabilité de la ZET du point de vue des routes, des communications, de l'adduction d'eau potable, de l'électrification, de l'assainissement etc.

Nous avons considéré un cas concret pour expliquer comment s'effectue la démarche pour créer une ZET. Nous avons opté pour la ZET de Ben M'hidi (Cf chapitre 7)

Dans un premier temps, le directeur du tourisme de Wilaya, en collaboration avec les présidents des Assemblées communales concernées organise des séances de concertation aux différentes phases de l'élaboration du plan d'aménagement touristique avec les administrations et services publics et les associations professionnelles, culturelles etc.

Le projet du plan d'aménagement touristique est adopté par délibération de ou des assemblées populaires de wilaya.

Le wali (préfet) notifie le projet du plan aux différentes administrations et aux différents

services publics cités ci-dessus, qui disposent d'un délai de trente jours à compter de la date de leur information pour émettre leurs avis et observations. Faute de réponse, dans les délais prévus, leur avis est réputé favorable.

Un arrêté portant les prescriptions du plan d'aménagement touristique précise les orientations d'aménagement, la liste éventuelle des équipements d'intérêt public et les infrastructures de base et définit les procédures et les délais de son élaboration, sa configuration, son objet et son contenu.

Il est publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire et dans deux quotidiens nationaux à grand tirage.

10.3.1. A l'échelle de la Wilaya (L'élaboration du plan d'aménagement touristique)

Pour l'Etat algérien, le développement et la promotion des activités touristiques sont d'intérêt général et bénéficient de son soutien et de celui des collectivités territoriales.

- La première étape : le SDAT

Cette étape doit se référer sur les principes et modalités du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT).

Sous l'autorité du wali, et en concertation avec l'agence nationale de développement du tourisme, le directeur du tourisme de la Wilaya territorialement concerné confie l'élaboration du plan d'aménagement touristique à un bureau d'études dûment agréé et qualifié en matière d'aménagement touristique, conformément à la réglementation en vigueur.

- Deuxième étape : appel d'offres

Des bureaux d'étude toutes nationalités confondues peuvent proposer leur cahier de charge après l'appel d'offre qui paraît dans les principaux quotidiens nationaux en arabe et en français. Les plans d'aménagement touristiques sont généralement confiés à des bureaux d'études algériens en urbanisme et architecture. La réalisation des projets, en partenariat, est confiée à des entreprises étrangères, françaises, italiennes, chinoises. Nous citons la société mixte 49/51 de droit algérien, filiale du bureau d'étude et conseil en Hôtellerie, Tourisme et Restauration (HTR Services France) qui accompagne ses clients investisseurs et propriétaires pour la réalisation de tout type de projet d'infrastructures d'affaires et de loisirs. Le bureau d'étude tient informé le ministre chargé du Tourisme et le wali territorialement compétent⁹⁹.

- Troisième étape: l'approbation du plan d'aménagement touristique

⁹⁹www.htr-services-dz.com.

Le projet du plan d'aménagement est rendu public par arrêté du wali, sur proposition du directeur du tourisme de wilaya et doit comprendre :

- le lieu de consultation du projet de plan ;
- la désignation du ou des commissaires enquêteurs ;
- les dates de démarrage et de clôture de l'enquête publique ;
- les modalités de déroulement de l'enquête publique.

- Quatrième étape : la notification

Un exemplaire de l'arrêté est notifié par le wali au ministre chargé du tourisme, à titre de compte rendu.

10.3.2. A l'échelle de l'Etat lors de la mise en œuvre des aménagements de la ZET

Une zone d'expansion touristique est toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et créatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'une ou de plusieurs formes rentables de tourisme².

L'aménagement des ZET est du ressort exclusif de l'Etat qui prend en charge toutes les opérations se rapportant à l'expropriation, les voies et réseaux divers (VRD) et autres travaux de protection contre les inondations et les arrivées des eaux des bassins versants limitant parfois les ZET.

Une fois les plans d'aménagement établis, on passe aux étapes suivantes qui dépendent de la spécificité de chaque ZET. Cette procédure fait intervenir plusieurs structures de l'Etat pour prendre en charge toutes les opérations spécifiques aux ZET. Les autorisations émanant de la centrale pour les instances impliquées directement ou indirectement dans les ZET prolongent leurs créations à cause des lourdeurs administratives et bureaucratiques (certaines ZET attendent toujours leur aménagement).

Il est judicieux de décentraliser les autorisations au niveau des directions de Wilaya pour gagner du temps et programmer les différentes opérations selon un calendrier bien défini à l'avance.

Le projet du plan d'aménagement touristique, accompagné du registre d'enquête, du procès-verbal de clôture de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que de l'avis du wali, est soumis à l'assemblée populaire de wilaya concernée pour adoption.

L'ensemble du dossier est transmis par le wali au ministre chargé du Tourisme.

a) La détermination des zones d'expansion touristique (ZET)

Elle doit respecter les aspects contenus dans la loi relative à la création des ZET. Ces aspects concernent particulièrement :

- La nature et le degré de concentration des potentialités touristiques
- Le degré de développement des infrastructures et des équipements
- Une situation favorable des réseaux techniques
- Possibilités d'alimentation en eau
- L'accessibilité

L'approche de la valorisation et de l'aménagement des ZET s'effectue selon quatre catégories de zones bien distinctes :

1) - Les zones vulnérables sur le plan écologique et un aménagement difficile, sont laissées à l'état naturel ;

2) - Les zones qui se prêtent aisément à l'investissement compte tenu de leurs situations ;

3) - Les zones favorables au développement du tourisme familial pouvant adapter plusieurs formules d'hébergement ;

4) - Les zones destinées au tourisme international de standing pouvant abriter des grands ensembles touristiques (villages touristiques d'excellence, VTE).

L'aménagement et la réalisation des infrastructures touristiques doivent être menés en conformité avec les prescriptions du schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT) prévu par la loi¹⁰⁰.

L'aménagement touristique s'opère dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection du patrimoine culturel et à l'urbanisme.

b)-Contenu du plan d'aménagement touristique par rapport aux ZET¹⁰¹

Il comprend :

¹⁰⁰Articles 22 et 38 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

¹⁰¹ Journal de la république Algérienne démocratique et populaire n°11 du 19 février 2003.

1) - le rapport de présentation qui met en évidence l'état actuel de la zone d'expansion touristique pour laquelle est établi le plan et énonce les mesures arrêtées pour sa mise en valeur, son aménagement et sa gestion. Il fait apparaître les points suivants :

- les avantages fonciers touristiques, thermaux ou balnéaires que recèle la zone,
- l'état du bâti dans la zone en question ;
- l'état et le tracé des réseaux de voirie, l'alimentation en eau potable et d'irrigation, d'évacuation des eaux pluviales et usées ;
- l'évacuation et, éventuellement, l'élimination des déchets solides,
- le cadre démographique et socio-économique,
- les activités économiques et les équipements,
- la nature juridique des biens immobiliers et les perspectives démographiques et socio-économiques ainsi que les programmes d'équipements publics envisagés ;

2) - le règlement sur les droits à construire qui fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes ainsi que les opérations envisagées dans le cadre de l'aménagement et de l'investissement. Dans ce cadre, doivent apparaître toutes les mesures de regroupement de l'assiette foncière pour assurer l'aménagement et l'investissement.

3)- les plans techniques des aménagements et des infrastructures de base qui comprennent les documents graphiques faisant apparaître les conditions fixées dans le règlement et faisant sortir les sous zones homogènes

4)- les annexes qui comprennent tout ou partie des documents graphiques et des pièces écrites requises pour un plan d'occupation des sols, dans le cas où le site se situe à proximité d'une zone urbanisée ou urbanisable

c) Approbation et la mise en œuvre du plan d'aménagement touristique

L'aménagement et la gestion d'une zone d'expansion et d'un site touristique doivent intervenir conformément aux prescriptions du plan d'aménagement touristique élaboré par l'administration chargée du tourisme dans un cadre concerté et approuvé par voie réglementaire.

Le ministre chargé du tourisme, en liaison avec le wali (préfet) concerné, est tenu à la mise en œuvre et à la gestion du plan d'aménagement touristique approuvé¹⁰².

¹⁰²Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n° 03-03 du 17 février 2003, susvisée, le plan d'aménagement touristique régulièrement approuvé vaut permis de lotir pour les parties constructibles.

L'agence nationale de développement du tourisme (ANDT¹⁰³) est chargée, sous le contrôle et la supervision du ministre chargé du tourisme, de procéder à l'acquisition, l'aménagement, la promotion, la rétrocession ou la location, aux investisseurs, des terrains situés dans les parties constructibles dégagées par le plan d'aménagement touristique et destinés à la réalisation d'infrastructures touristiques.

10.3.3. Les missions de l'Agence Nationale du Développement Touristique (ANDT) relatives au ZET

Une fois les ZET créées, l'ANDT est chargée de la dynamisation, de la promotion et de l'encadrement des activités touristiques. L'ANDT est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Les 205 ZET créées à travers le territoire national, occupent une superficie de 54 000 hectares et sont à la charge de L'ANDT. Ces ZET sont réparties sur 14 Wilayas du littoral et 5 Wilaya du Sud et certaines localités des Hauts Plateaux (voir note dans la deuxième partie).

Une instruction adressée par le ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du tourisme, datée du 31 mai 2008, relative à la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025), l'ANDT a pour mission de concrétiser dans les délais les plus brefs sa décentralisation et son redéploiement au niveau territorial en prenant en considération les sept pôles touristiques d'excellence programmés en créant sur chacun une administration territoriale appelée « mission de développement du pôle touristique d'excellence ». Cette administration doit assurer sur le terrain son rôle de prise en charge effective des missions qui lui ont été attribuées en concertation avec les directeurs de tourisme

¹⁰³L'agence nationale de développement du tourisme a été créée par le décret exécutif n° 98-70 du 21 février 1998. L'ANDT est un établissement public à caractère industrielle et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est régie par les règles applicables à l'administration dans ses relations avec l'état et réputée commerçante dans ses relations avec les tiers.

L'agence est placée sous la tutelle du ministre chargé du tourisme et son siège est fixé dans le gouvernorat d'Alger, il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par arrêté de l'autorité de tutelle.

Sept (07) annexes de l'agence sont instaurées par l'arrêté ministériel daté du 31/01/2008 aux niveaux des sept pôles touristique d'excellence prévus par le SDAT 2025.

L'agence assure une mission de service public conformément à un cahier des charges de sujétions de service public annexé au décret exécutif n° 98-70 du 21 février 1998 suscité.

Dans le cadre de la politique national de développement du tourisme et de l'aménagement du territoire, l'agence est chargée de la dynamisation, de la promotion et de l'encadrement des activités touristiques.

de wilayas relatives au développement, à la promotion et l'accompagnement des promoteurs et investisseurs et de management des dossiers d'investissement au sein des ZET.

Tableau n° 58 : Les missions de l'Agence Nationale du Développement Touristique (ANDT)

Missions des administrations territoriales	Missions du chargé de mission
Veiller à la protection et à la préservation des Zones d'expansions et sites touristiques	Effectuer les opérations de bornage des ZET et fixer leurs consistances physiques
Assainir le foncier touristique au niveau des ZET	Recenser les occupations d'espace au sein des ZET
Mener les négociations à l'amiable avec les détenteurs de droits réels immobiliers à l'intérieur des ZET pour leurs acquisitions	Identifier et développer les différents réseaux d'accessibilité et d'utilité (routes, eau, énergie, TIC) et finaliser les études et plans d'aménagement des ZET
prospecter de nouveaux espaces et sites susceptibles d'être classés comme ZET et réaliser les infrastructures d'accessibilité aux portes d'entrée des ZET	Positionner les différentes demandes d'investissement touristique au sein des ZET et assurer le rôle d'interlocuteur unique dans le management et la gestion des projets touristiques au sein des ZET
Piloter les opérations d'études de viabilisation, d'inventaires, d'enquêtes parcellaires, de signalisation et de bornage des ZET	Concevoir, produire et diffuser une documentation sur l'attractivité du pôle touristique d'excellence dont il a la charge, à travers notamment des prospectus et support publicitaire pour chaque ZET et la création d'un site WEB dédié au pôle touristique d'excellence.
	Mener des études de marché touristiques au niveau du pôle, engager et développer des actions de promotion des différents pôles touristiques, établir un business-plan concernant les différentes missions d'études d'aménagement, de réalisation, de fonctionnement, de communication, et de management des ZET couvertes par le pôle.

Source : Journal Officiel de la république Algérienne, décret exécutif du 21 février 1998 et du 19 février 2003

Les pouvoirs publics sont les seuls responsables de la concession de terrains aux investisseurs potentiels après avoir effectués les expropriations et les indemnisations aux propriétaires se

trouvant sur les ZET. Des contentieux peuvent surgir à cause de l'évaluation financière des expropriations qui ne reflètent pas les vraies valeurs pratiquées sur le marché. Cette opération est compliquée et les victimes des expropriations ne savent pas où s'adresser pour que leurs doléances soient prises en charge rapidement. Effectivement, l'ordre d'expropriation est délivré par le Wali (Préfet), qui avise le ministère des finances pour effectuer les indemnisations. A son tour le ministère des finances charge un expert foncier pour effectuer les évaluations financières. Les expropriés ne savent pas s'ils doivent ester le Wali qui a décidé de l'expropriation ou le ministère des finances qui a mal évalué leur bien. La procédure judiciaire peut prendre plusieurs années pour enfin connaître le verdict.

Le problème des évaluations financières des terrains expropriés posent toujours problème à cause des sous-évaluations non seulement dans le cas des ZET mais aussi dans les autres secteurs (autoroutes, chemins de fer, etc.). Les propriétaires qui voient que leur propriété a été mal évaluée entament des procédures judiciaires et le tribunal désigne un expert agréé dans le domaine de compétence en question. Une fois l'expertise réalisée, la partie adverse peut demander un autre expert, si l'évaluation est jugée exagérée. Cette procédure peut aboutir à la cours suprême où le dossier peut rester plusieurs années pour qu'elle rende son jugement. Ce problème d'expropriation a fait retarder plusieurs projets d'investissement et qui attendent toujours une solution. Certains projets ont débuté mais une procédure judiciaire leur signifie d'arrêter les chantiers jusqu'à l'obtention du titre de propriété.

10.4. Les institutions décentralisées du secteur touristique

Le ministère du Tourisme est représenté par plusieurs structures au niveau de chaque wilaya pour appliquer les directives émanant de leur tutelle.

- Les missions des directions de tourisme de wilayas

Créée au niveau de chaque wilaya du territoire national¹⁰⁴, la direction du Tourisme de wilaya, notamment par son service de développement des activités touristiques, réparti en trois bureaux tel que prévu par l'arrêté interministériel daté du 02/06/2007, est chargée de la valorisation des zones d'expansion touristiques¹⁰⁵.

¹⁰⁴Le décret exécutif n° 05/216 du 11/06/2005.

¹⁰⁵Alinéa 7 du décret exécutif n° 05/216.

- **Les offices de tourisme de wilaya**

Les entretiens auprès des offices de tourisme de wilaya révèlent la nécessité d'impliquer les offices dans toutes les décisions qui concernent la création d'une ZET ou un projet touristique. Chaque wilaya possède ses particularités du point de vue des potentialités touristiques, sociologiques et économiques. Pour eux, Le développement du tourisme commence d'abord par l'office du tourisme du village ou de la ville. C'est la pièce maîtresse de tout le dispositif promotionnel, d'orientation et de collecte d'information en collaboration avec d'autres associations activant dans de multiples secteurs mais surtout en liaison directe avec les APC (mairies). En Algérie, l'office du tourisme est relégué au rang de simple association, ne jouant aucun rôle dans la chaîne de promotion du tourisme national.

A titre d'exemple, la capitale ne dispose d'aucun bureau d'accueil et d'information touristiques. En principe l'office est une vitrine de la ville. Certains offices attendent depuis 1999 un local pour activer à Skikda. C'est à l'office de la wilaya de mettre à la disposition des agences de voyage ou les tours opérateurs les informations relatives aux différentes activités touristiques, la présentation de la wilaya, ses atouts culturels et économiques, etc. Ils dénotent l'isolement de ces offices dans certaines festivités organisées par les assemblées populaires communales (APC), comme la fête de la cerise qui se déroule fin mai. C'est à eux que revient aussi de faire connaître les produits du terroir et d'élaborer des brochures reflétant tous ces aspects culturels et historiques. Il faut aussi signaler que les offices de Wilaya manquent de personnel qualifié pour pouvoir jouer un rôle dans le développement du tourisme local. Plusieurs manifestations culturelles, sportives, artisanales, sont organisées durant l'année dans la plupart des wilayas, mais les offices du tourisme sont toujours absents, bien que dans les textes ils sont sollicités pour les organiser. L'organisation de ces offices est nécessaire. Il faudrait former le personnel existant, ou à défaut, recruter un personnel qualifié ayant un niveau universitaire ou avoir suivi des formations dans la gestion du tourisme. Un office se trouvant sur une région à vocation touristique ne doit fonctionner avec deux agents, comme c'est le cas pour l'office du tourisme de la wilaya de Skikda, mais avec un organigramme bien spécifique comprenant tous les services nécessaires pour prendre en charge toutes les activités ou manifestations qui se déroulent sur leur territoire. Dans ce cas, il leur faut un budget de fonctionnement bien étudié. Une autre alternative peut s'offrir à ces

offices, c'est de leur permettre une rentrée d'argent grâce aux manifestations culturelles ou autres pour avoir une certaine autonomie financière et de ne pas dépendre uniquement de la tutelle.

Conclusion

La centralisation de la décision dans tous les domaines ne permet pas une vision efficace capable de comprendre objectivement la manière dont seront utilisées les potentialités que recèle chaque localité. L'institution la mieux informée sur l'historique de la localité est bien entendue la commune (mairie). La décentralisation de la décision au niveau communale peut éviter beaucoup de contraintes surtout dans l'aménagement des ZET. La restructuration des offices du tourisme est une opération urgente. Il faut que leurs missions soient précises et opter pour une certaine autonomie pour les rendre plus efficaces sur le terrain. Développer le tourisme par la création de zones d'expansion touristique sans un accompagnement de tous les acteurs mène directement à l'échec. Le constat est dénoncé par tous les responsables approchés lors de l'enquête. La liste des conséquences s'avère très longue et on peut la résumer par les principaux points suivants : les retards dans les projets, le désistement des investisseurs, le problème du foncier, loi sur l'investissement non adaptée aux réalités économiques mondiales, etc. Il faut remplacer les lois qui régissent les activités touristiques par des lois plus souples, facilement applicables sur le terrain sans aucune équivoque.

Chapitre 11 : La relance du tourisme algérien entre vulnérabilité et incertitudes

A travers les plans de relance économique (PSRE 2005/2009 et 2010/2014), l'Etat algérien s'est engagé à soutenir le développement du tourisme en lui consacrant une enveloppe financière conséquente pour assurer la promotion et les actions de marketing. Le tourisme n'est plus une activité secondaire mais un vecteur de développement économique et social au côté des autres secteurs productifs comme l'industrie ou l'agriculture. 205 ZET réparties sur 54 000 ha ont été créées à travers le territoire national et 1400 hectares sont actuellement exploités par 34 ZET. Il est difficile, dans cette conjoncture, d'établir un premier bilan dans la mesure où 171 ZET attendent leur viabilisation par l'ANDT à cause du statut juridique du foncier. Mais le recul que nous avons d'une cinquantaine d'années de fonctionnement des ZET (les premières ZET ont été créées en 1967), nous permet de proposer une grille d'analyse pour la période actuelle et les prochaines années.

La reprise du secteur touristique national et le développement du tourisme international en Algérie en général, et dans la wilaya de Skikda en particulier nous semble passer par un certain nombre de conditions locales, nationales et internationales que nous allons analyser dans ce dernier chapitre.

A l'échelle de l'Algérie, il nous faut décliner les principaux facteurs de localisation et de développement touristique et notamment les facteurs d'ambiance dont font partie les problèmes de sécurité.

Le tourisme algérien est resté durant des décennies dans le domaine de l'Etat. Ce n'est que récemment, avec la promulgation de l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001, que le secteur privé a pu investir dans ce domaine. Se posent donc à ce stade des problèmes de gouvernance étatique mais aussi régionale. Domaines public et privé fonctionnant en parallèle mais aussi en interrelations, nous étudierons les blocages actuels et les possibilités d'ouverture.

Enfin, le secteur du tourisme vit au rythme de l'offre et de la demande. Jusqu'ici, la clientèle touristique ne se retrouvait pas dans l'offre d'hébergement. Les perspectives nouvelles liées aux nouveaux projets sur le territoire national et dans la wilaya de Skikda en particulier vont-elles susciter de grands changements ?

11.1. Les raisons générales liées au frein du développement du tourisme

Dès le début des années 1970, à travers les plans de développement engagés, l'Algérie a considéré l'importance du développement du tourisme et sa contribution au développement économique. Plusieurs complexes hôteliers ont été construits. Le système politique et économique de l'époque (socialisme), malgré une dynamique d'investissements, est resté loin de la demande touristique internationale du moment. L'économie algérienne est restée fermée sur elle-même ce qui a constitué un frein pour ériger une économie touristique. Le choix politique des années 1980 pour un tourisme de masse a fait encore reculer l'activité touristique. Pour des raisons politiques, au début des années 1990, l'Algérie a pris des mesures contradictoires et défavorables au développement du tourisme. Le Front du salut islamique a alors sous son autorité la majorité des communes de l'Algérie et a interdit les plages aux femmes. La situation sécuritaire de fin de 1990 a poussé l'Etat à défavoriser le tourisme (plusieurs hôtels ont fermé). A ce frein s'ajoute la crise économique (une dette de plus de trente milliards de dollars). Avec le retour de la paix durant les années 2000, un programme de relance économique est appliqué et l'Etat accorde une place privilégiée au tourisme. De nouveaux organismes sont créés ou dotés de plus de moyens. Mais cela n'a pas suffi pour relancer le tourisme, car le parc hôtelier existant est vétuste pour ne pas dire non conforme aux normes appliquées dans les pays voisins. Les règlements et les lois sont mal appliqués et la branche voyage est investie par des affairistes-commerçants de tout bord qui n'ont rien avoir avec l'activité touristique et qui ne se soucient ni de la qualité du service offert, ni des attentes des clients-touristes, mais s'occupent uniquement d'un tourisme émetteur très rentable (Pèlerinage, Tunisie, Turquie, etc.). Toutes les politiques touristiques engagées n'ont pu désamorcer les blocages que subit le secteur du tourisme, bien que des assises nationales du tourisme soient organisées depuis février 2008, avec la participation des professionnels venus de toute l'Algérie et des pays touristiques européens. L'environnement politique, économique et social n'est pas encore favorable pour mettre sur rail le développement du tourisme. La part faible du tourisme dans le PIB confirme nos analyses.

Même le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) est une copie des stratégies adoptées par certains pays touristiques, pouvant ne pas répondre à la réalité algérienne en matière de tourisme. Un autre frein, qui demande plusieurs années pour disparaître, est l'acceptation du tourisme par les populations. D'autres freins sont liés directement aux politiques fiscales, l'accès au foncier, ou l'assistance administrative aux investisseurs, l'ouverture du secteur du transport aérien à la concurrence. Le développement du tourisme nécessite obligatoirement une volonté politique de l'Etat.

11.1.1 La « décennie noire », parenthèse dans la gouvernance touristique

Bien que l'Algérie ne se soit jamais donnée l'image d'une destination internationale à vocation touristique, la décennie noire et la crise économique durant cette même période ont poussé d'avantage à ajourner toute politique touristique.

A cela s'ajoute le caractère restrictif du Code des investissements qui entrave les sociétés étrangères. Durant cette période (1990-2000) le pays est paralysé économiquement et politiquement. Les entrées en devises sont juste utilisées pour payer le service de la dette extérieure. Au 31 décembre 1999, l'encours de la dette s'élève à plus de 8 milliards de dollars, soit 39% des exportations, pour une dette globale de presque 29 milliards de dollars.

Durant cette même période, le terrorisme a entravé toute politique économique par les sabotages des unités économiques de production de biens et services. Même les établissements scolaires n'ont pas échappé à cette recrudescence de la violence de la part des bandes terroristes. Le tourisme est une des victimes de ces événements, les plages sont vides et les touristes étrangers sont totalement absents à cause de l'insécurité qui règne sur tout le territoire national.

Malgré le retour graduel de la sécurité pour ne pas dire presque totalement, la décennie noire a encore un rôle néfaste sur l'image touristique de l'Algérie, surtout à l'étranger¹⁰⁶.

¹⁰⁶ Avec la venue du président Bouteflika en avril 1999, a été entamée une politique de réconciliation nationale après un référendum qui a vu plus de 90% d'Algériens voter oui pour cette réconciliation. Cette politique a permis à la majorité des groupes armés de déposer les armes et de s'intégrer dans la société.

11.1.2. La période actuelle : lenteur des procédures administratives et faiblesse de la gouvernance

D'après le rapport de 2013 de la banque mondiale (Doing Business), le climat des affaires en Algérie est parmi les plus mauvais au monde (152^{ème} sur 185 pays recensés en 2012).

La décennie noire s'achève à la fin de l'année 1999. Après les élections présidentielles de 1999 et le vote massif des Algériens pour le projet de concorde nationale, une nouvelle dynamique s'établit. Des nouveaux plans de développement sont élaborés et le tourisme devient l'un des objectifs pour diversifier les entrées en devise du pays et ne plus compter uniquement sur la vente des hydrocarbures (représentant plus de 90% des recettes en devises).

En 1998, 194 ZET sont délimitées mais leur aménagement reste à faire pour la plupart, pour des problèmes de foncier (terres appartenant à des privés) et fautes de financement des grands projets d'aménagement. Sur le nombre total des ZET, 22 ont été récupérées et aménagées. L'absence de banques spécialisées dans le développement du tourisme ne facilite pas les investissements de ce secteur, pourtant très rentable. A cela s'ajoute la bureaucratie et la corruption qui atteint toutes les institutions de l'Etat et qui sont aussi des facteurs qui bloquent les projets d'investissements et font fuir les investisseurs (Sociétés françaises, chinoises, émirati, koweïtiennes, etc.). Plusieurs investisseurs ont préféré détourner leurs investissements vers la Tunisie ou le Maroc à cause des lenteurs administratives.

L'interdépendance avec les autres secteurs d'activité et les mentalités qui doivent intégrer la dimension moderniste du tourisme sont aussi des facteurs qui ralentissent le développement de ce secteur. L'acceptation de l'étranger, le respect de l'autre quelque soit sa religion et ses coutumes et une bonne gouvernance sont des conditions nécessaires pour réussir le développement du tourisme. Le problème de l'étatisation du secteur du tourisme et la faiblesse des acteurs privés sont des points faibles d'une bonne gouvernance.

Pour cette contrainte, nous avons choisi de présenter un cas réel, les démarches d'un investisseur qui a pu faire démarrer son projet, malgré les embûches rencontrées durant les différentes étapes du projet.

- Cheminement du dossier pour la construction d'un hôtel : exemple de l'hôtel arc-en ciel à Ben M'hidi, classé 5 étoiles¹⁰⁷.

En 2008, le propriétaire a contacté la direction du tourisme pour s'enquérir des projets touristiques au niveau de la wilaya de Skikda. Après avoir eu des explications sur la situation des 9 ZET, il a entamé des visites sur les différents sites (Grande Plage, El Marsa et Ben M'hidi) où il a fait son choix sur la ZET de BenM'hidi qui lui semblait plus apte pour recevoir un hôtel de cinq étoiles en partenariat avec un groupe irlandais. Une fois le cahier de charges établi en fonction des exigences de l'ANDT, il doit préciser le début et la fin des travaux. Il dépose son dossier au niveau de la direction du tourisme de la Wilaya de Skikda. Il a remis toutes les pièces nécessaires demandées, plans, financement, etc. son dossier a été accepté et transmis à L'ANDT au niveau central par la direction du tourisme de la wilaya avec les avis favorables. Le propriétaire de l'hôtel l'Arc-en-ciel : *a « été aidé par des connaissances au niveau du gouvernement pour l'octroi du financement par les banques nationales »*. Cet investisseur a une expérience dans le domaine de l'hôtellerie, et a à son compte plusieurs hôtels à travers le territoire national. Cet investisseur a aussi des relations très solides avec des constructeurs étrangers, des Turcs pour le gros œuvre et des Espagnols pour les travaux de finition.

Il ressort de l'entretien avec le propriétaire que *« le problème de financement des différents projets touristiques par les banques est un parcours du combattant. La banque exige d'abord l'acte de propriété de l'assiette recevant le projet. Pour avoir l'acte de propriété, il faut avoir le justificatif du financement par la banque »*. Le projet a commencé au début du premier semestre 2008. Les travaux se poursuivent encore (95% du gros œuvre est achevé) et probablement son ouverture sera possible durant l'été de 2015, après l'achèvement des travaux (décoration, peinture, espaces verts, accès, ameublement, etc.). Les retards sont imputés à la pénurie des matériaux de construction (en 2012 et 2013). Cet hôtel est réalisé en partenariat avec Golden Tulip, entreprise irlandaise spécialisée dans la gestion des grandes infrastructures hôtelières pour une durée de 10 ans.

On va traiter dans le paragraphe suivant de l'ouverture de l'économie algérienne. Pour comprendre cette ouverture, nous allons tracer un bref historique des différentes politiques économiques appliquées par les présidents successifs, de Boumediene à Bouteflika.

L'ouverture de l'économie algérienne, d'abord au privé national, a débuté juste avec l'arrivée au pouvoir de Chadli Bendjedid (après la mort du Président Boumediene en décembre 1978),

¹⁰⁷Entretiens réalisés avec le propriétaire au mois de juillet 2013.

qui a mis fin à la politique socialiste de son prédécesseur. Durant plus d'une décennie (1978 à fin 1991), le Président Chadli a ouvert l'économie algérienne aux investisseurs nationaux par la vente des grandes surfaces et de certaines usines qui sont financièrement déficitaires. Cette période s'est poursuivie jusqu'au départ du président Chadli (démission du 11 janvier 1992 après que le FIS ait emporté la majorité des sièges de l'assemblée populaire au premier tour). De 1990 à 2000, l'Algérie est pratiquement menacée par une guerre civile, après l'arrêt du processus électoral. L'économie algérienne est en crise durant cette période et son endettement est rééchelonné par le FMI. En avril 1999, Bouteflika est élu président. Il a entamé une politique économique plus ouverte aux capitaux nationaux et étrangers. Les investisseurs étrangers sont obligés de s'associer en partenariat avec le privé national (49/51). Les nouveaux investisseurs potentiels sont abandonnés à leur sort. Leur accompagnement n'est pas pris en charge (théoriquement, c'est l'Agence Nationale du Développement des investissements (ANDI) ; (voir encadré).

Les missions de l'ANDI¹⁰⁸

- **Information** : accueillir et informer les investisseurs.
- **Facilitation** : identifier les contraintes entravant la réalisation des investissements et proposer des mesures organisationnelles et réglementaires pour y remédier.
- **Promotion de l'investissement** : promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, améliorer et consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger.
- **Assistance** : conseiller et accompagner les investisseurs auprès des autres administrations dans la réalisation de leurs projets.
- **Participation à la gestion** du foncier économique : informer les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncières et assurer la gestion du portefeuille foncier.
- **Gestion des avantages** : vérifier l'éligibilité aux avantages des investissements déclarés, contribuer à l'identification des projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et participer à la négociation des avantages à octroyer à ces projets.
- **Suivi** : assurer un service d'observation, de statistiques et d'écoute portant sur l'état d'avancement des projets enregistrés.

Source : Journal officiel n°64 du 11 octobre 2006.

Les lois existent pour accompagner tout investisseur pour la réalisation d'un projet touristique sur une ZET. Mais les contradictions dans l'application de ces lois rendent encore les efforts plus ardues. Tant que l'Etat n'opte pas pour des réformes profondes permettant une réduction de la bureaucratie et de la corruption par une démocratisation de tous les secteurs et plus

¹⁰⁸ Décret exécutif n° 06-356 du 9 octobre 2006 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement.

particulièrement de la justice, garante de l'Etat de droit, les blocages subsisteront. Pourquoi exiger un dossier volumineux et contraignant pour postuler à investir, sachant que cette candidature peut ne pas aboutir ? Il faut faciliter cette tâche par un dossier comportant que quelques pièces justificatives et une fois celui-ci accepté, on le complète par les autres pièces. Il est nécessaire d'enlever l'ambiguïté car pour bénéficier du financement bancaire, il faut être en possession de l'acte de propriété et pour avoir ce titre on exige le justificatif de la banque. En Algérie, les banques jouent plus le rôle de caisse de dépôt des salaires des travailleurs et rares sont celles qui octroient des crédits pour les investisseurs potentiels. Même le crédit à la consommation dans les années passées est une décision politique et les banques ne font qu'appliquer. Même le taux du prêt est fixé par l'Etat pour toutes les banques y compris les banques étrangères (BNP, Société Générale, Gulf Banc, etc.).

Il faut une réforme dans le secteur bancaire et donner plus d'autonomie aux banques nationales pour s'engager dans les financements des projets porteurs pour l'économie nationale en recrutant un personnel qualifié capable de rendre son avis dans un délai très court. Il faut aussi donner une certaine souplesse aux banques étrangères et ne pas exiger qu'elles appliquent les mêmes taux d'intérêt que les banques nationales.

Le dossier d'investissement passe par plusieurs instances. Le cheminement du dossier d'une instance à une autre peut prendre plusieurs semaines. Ces instances sont attachées aux différents ministères. Un ministère peut posséder plusieurs organismes. Pour avoir leur avis (accepté ou refusé), cela peut prendre au moins une année. Si l'investisseur connaît le circuit, il peut suivre son dossier et le faire activer, comme c'était le cas du propriétaire de l'hôtel Arc en ciel.

11.1.3. Inadéquation de l'offre touristique par rapport à un tourisme national et international

L'Algérie est en retard pour agir sur l'adéquation de l'offre et de la demande. Les prochaines ZET mises en chantier pourraient servir à réduire cet écart. Cette inadéquation de l'offre par rapport à la demande nationale et internationale, y compris celle des clientèles immigrées, concerne les hébergements touristiques mais aussi les équipements de loisirs.

➤ Hébergements touristiques

Le peu d'infrastructures touristiques existantes, dont la plupart ne répondent plus aux normes de qualité, sont situées surtout le long du littoral d'Alger ou d'Oran. La wilaya de Skikda possède un seul hôtel classé quatre étoiles (Es Salem) en service actuellement. Les infrastructures hôtelières ne peuvent plus totalement satisfaire une demande croissante et exigeante. Les autres hébergements, camps de toiles et autres, ne sont demandés que par certaines catégories de touristes, généralement à faibles revenus. Ces camps ont les cuisines et les toilettes collectives et parfois manquent d'eau. Les hôtels de luxe ne sont pas à la portée même de la classe moyenne, vu les coûts pratiqués. A Skikda, plusieurs infrastructures hôtelières sont encore en phase de construction et ont accusé un retard très remarqué pour différentes raisons (financement, matériaux de construction, actes de propriété, etc.). A part certains émigrés et autres étrangers qui peuvent s'installer dans les quelques hôtels de luxe (2 et 3 étoiles), les estivants qu'on a pu interroger au niveau de la ZET de Ben M'hidi (voir enquêtes, chapitre 8) viennent passer uniquement la journée et repartent le soir pour revenir le lendemain. Les hôtels de Stora sont le plus souvent occupés durant la saison estivale par des touristes nationaux venus du Sud algérien (Biskra, El Oued Batna, etc.). Ces touristes sont des habitués des lieux, bien que dans certains hôtels les travaux ne sont pas encore achevés.

L'inadéquation entre l'offre et la demande en matière d'hébergement dans la wilaya de Skikda est due principalement au manque de diversité dans les hébergements où ceux qui viennent pour des séjours ne trouvent que des hôtels non classés. Les campings sont totalement absents. On trouve seulement des camps de toile organisés par certaines grandes entreprises nationales comme la SONATRACH au profit de leurs travailleurs et le plus souvent de leurs enfants. Pour attirer une clientèle de classe moyenne, il ne faut pas se focaliser uniquement sur les hôtels de luxe mais au contraire développer la location d'appartements et de maisons comme en Tunisie et récemment au Maroc. Ce type d'hébergement peut concerner une large clientèle, surtout constituées de familles nombreuses et/ou conservatrices. Certaines familles n'acceptent pas que leurs enfants, surtout la gence féminine, mettent des maillots de bains. Ils doivent rester avec des habits qui cachent tout leur corps.

Il faudrait penser aussi aux clientèles immigrées (qui apprécieraient les appartements pour de longs séjours (trois ou quatre semaines), la clientèle internationale qui recherche le complexe intégré avec piscine et animations d'où une évasion touristique vers la Tunisie.¹⁰⁹ les hébergements Halal fleurissent partout y compris en France depuis peu. En Algérie, les

¹⁰⁹ 16 % d'algériens dans les entrées de touristes en Tunisie en 2013.

hébergements Halal n'existent pas du fait que la vente des boissons alcoolisées est déjà interdite dans les hôtels et la nourriture est Halal (viandes).

➤ **Absence d'un personnel qualifié**

Le problème du déficit en matière de personnel qualifié est aussi un frein pour le développement du tourisme. La plupart des établissements de formation hôtelière ont disparu (il ne reste actuellement que l'école de Tizi-Ouzou au Centre du pays et Boussaâda au Sud du pays).

La formation du personnel hôtelier est une condition nécessaire pour les activités touristiques. La formation doit prendre en charge la qualification du personnel chargé de la restauration, de l'accueil et de l'information. Tous les acteurs du tourisme regrettent la disparition des écoles du tourisme et l'absence de ce créneau dans les centres de formation professionnelle. La réussite passe par un encadrement de haut niveau, maîtrisant les langues et au courant de ce qui se passe ailleurs, surtout dans les pays limitrophes (Tunisie et Maroc)¹¹⁰. La formation est l'aspect le plus important pour relancer le tourisme.

➤ **Equipements de loisirs et animation touristique**

Les équipements de loisirs et d'animation touristique sont des structures dont la vocation est de permettre à des publics de se distraire et de se détendre. Le développement des plages privées dotées d'infrastructures de loisirs et d'animation est une nécessité pour attirer une clientèle exigeante et diversifiée.

L'absence ou la rareté des casinos, des golfs et des ports de plaisance rend plus attractif les concurrents comme le Maroc et la Tunisie, voire la Turquie (voir chapitre 2 et 3).

Les plages publiques sont des espaces aménagés au bord de la mer et gérées par les communes qui leur sont rattachées. Contrairement aux plages privées, dotées d'un minimum d'équipement (parasols, chaises, douches et toilettes), les plages publiques sont dépourvues de tout équipement.

Il sort des entretiens réalisés au mois de juillet-août 2013 avec les collectivités locales que le budget de celles-ci ne prend pas en charges certains services, à part le ramassage des ordures. Ils déplorent le manque de personnel et de moyens matériels pour effectuer certains travaux au niveau des plages. Par contre, les plages louées à des privés sont généralement les plus

¹¹⁰ Plusieurs institutions, parfois privées, notamment au Maroc, ont développé des partenariats avec d'autres centres de formation européens en hôtellerie, notamment post bac, pour former l'encadrement hôtelier.

proches de la route et des commerces. Elles sont dotées de parking, parfois de fortune, pour recevoir les voitures des touristes, des soirées musicales et des animations sont organisées tard dans la nuit pour se terminer à l'aube. On trouve aussi des restaurants, des cafés, mais pratiquant des prix qui ne conviennent pas à la plupart des visiteurs selon l'enquête effectuée sur ces lieux (entretiens réalisés durant le mois de juillet-août). Les visiteurs déplorent même le fait de payer l'entrée à la plage (une famille moyenne débourse l'équivalent de 30 euros pour s'installer sur ces plages). Mais le service offert dépasse de loin des services qu'on peut rencontrer dans les plages publiques. L'enquête auprès des visiteurs révèle que les visiteurs sont attirés par les plages privées à cause de la sécurité et la sérénité des lieux, mais aussi par la propreté et l'entretien de la plage et de ses abords. Par contre, les plages publiques sont mal entretenues par manque de moyens matériels et humains. Un budget insuffisant est octroyé aux Assemblées Populaires Communales (APC) où sont situées ces plages, ce qui limite leur intervention. A Skikda, les meilleures plages, du point de vue de la situation, de la desserte du transport et des autres prestations sont louées à des privés (on l'a constaté lors de nos visites et nos entretiens)¹¹¹.

11.1.4. Faiblesse du marketing touristique

Actuellement l'Algérie n'a aucune stratégie de communication pour développer un marketing touristique opérationnel, malgré les journées du marketing touristique qui sont organisées depuis 2010 avec la participation des cadres du ministère du Tourisme et des experts venus de France et de Tunisie (la quatrième édition s'est déroulée en février 2013). Grâce aux techniques de marketing (**Frochot et Legohereil, 2007**) on peut améliorer les stratégies de communication et la promotion touristique (**Barma, 2004**).

Le développement de la technologie électronique est un aspect important pour rendre attractif les flux touristiques (Bédard et al, 2002, 2004; Bédard & Kadri, 2007).

Les hôtels de la wilaya de Skikda ayant un site internet :

Hôtel Belle vue (les Platanes) : Site web : www.hotelbellevueskikda.com/

Hôtel Es Salem: *Site web:* <http://www.hotel-essalem.com/>

Les offices du tourisme : www.officedutourismedeskikda.com/hebergement.htm

¹¹¹ Les entretiens avec les gérants des plages ont été réalisés durant la saison estivale de 2013 (après le mois de Ramadhan) et ont concerné les 3 gérants des plages privées de Ben M'hidi.

➤ **Campagnes publicitaires et rôle des offices du tourisme**

Les institutions nationales chargées du tourisme s'impliquent peu dans le développement de l'image touristique. D'après les résultats des entretiens¹¹² auprès des professionnels, l'insuffisance des moyens en infrastructures hôtelières ne permet pas de véhiculer l'image touristique de la « destination » Algérie auprès des tours operators pour organiser des séjours touristiques. La clientèle nationale ne fait pas appel aux tours opérateurs mais se débrouille toute seule pour trouver les lieux où elle décide de s'installer. Les responsables croient à l'avenir du tourisme en Algérie, une fois que les différents projets soient réalisés. Pour eux, l'offre actuelle en matière d'hébergement ne permet pas de satisfaire une demande exigeante, vu que la qualité des services offerts est insignifiante par rapport à ceux pratiqués par les pays voisins.

L'ONT est l'organe chargé de promouvoir l'image de la destination Algérie. C'est à cet office que revient toutes les démarches pour s'imposer auprès des tours opérateurs étrangers pour inclure la destination Algérie dans leur programme. Pour se faire, il faut d'abord un travail de base au niveau de l'office qui consiste à répertorier les sites ou les régions aptes à recevoir les visiteurs étrangers et quels sont les moyens disponibles et notamment en hébergements. Aucune image touristique de la destination Algérie n'est travaillée par les professionnels du tourisme. Les agences de voyage sont concentrées surtout sur l'organisation des voyages vers les lieux saints (pèlerinage à la Mecque) où les gains sont importants. L'office du tourisme n'a ni des destinations ni des programmes à offrir, bien que son rôle est d'organiser l'offre d'un côté et d'assurer la communication. Le tourisme vit un déficit de communication depuis longtemps.

L'établissement de cartes postales, des posters et affiches, en plus de brochures renfermant toutes les informations sur les activités culturelles, les sites à recommander, les prix des hébergements, les promotions etc., sont des moyens permettant de promouvoir le tourisme national qu'international.

Nous présentons dans la page qui suit des posters diffusés par l'Office National du Tourisme.

¹¹²Les entretiens ont été réalisés en deux périodes. Après un premier contact, un rendez est fixé. Les entretiens sont réalisés sous la forme semi-directive. Ils ont concerné les propriétaires des hôtels et les responsables du tourisme à l'échelle de wilaya.

Figure n° 96 : Des affiches réalisées à l'occasion des journées d'étude et des assises sur le tourisme



Source : <http://www.ont.dz/>

Les posters sont réalisés à l'occasion des journées d'étude et des assises sur le tourisme par l'Office National du Tourisme. Les affiches montrent que plusieurs produits touristiques existent en Algérie grâce à sa diversité environnementale (tourisme saharien, tourisme durable) et visent une clientèle étrangère (européenne surtout).

Les offices ne lancent aucune campagne publicitaire ou d'information spontanément pour présenter un produit touristique ou assurer sa promotion. Les posters sont réalisés lors des

jours sur le tourisme à la demande du ministère du tourisme et de l'artisanat initiateur de ces jours (salon du tourisme, jour nationale du tourisme). Depuis 2010, des jours de marketing touristique sont organisés par le ministère du Tourisme au niveau d'Alger. Mais une fois les jours closes, les suggestions et les recommandations ne sortent même pas de la salle des conférences. Ces jours doivent inciter les responsables des offices à plus d'efficacité pour que le touriste perçoive une image positive pour être attiré. D'après les entretiens réalisés avec certains responsables¹¹³, le budget alloué ne permet pas de satisfaire les charges financières pour les campagnes publicitaires et suffit à peine pour payer les frais de roulement. L'Etat doit réviser l'enveloppe budgétaire allouée aux instances touristiques et intégrer les charges de marketing.

➤ **La révolution internet dans le domaine du tourisme**

Malgré la révolution internet (Cucchi, 2007) les agences de tourisme et les hôtels ne sont pas tous dotés de site internet. Pour la plupart, ils ne sont pas pour le moment connectés au réseau internet. Les agences de voyage sont contactées directement par la clientèle surtout émigrée par le biais de leur famille établie en Algérie pour réserver leur billet d'avion. Il n'existe aucun service postal ou bancaire pour effectuer les opérations de paiement. On ne peut même pas réserver son billet via internet. Skikda n'a pas bénéficié de la 3G pour le moment. Si le tourisme ne profite pas des bienfaits de la 3G et de l'internet, il est quasiment impossible d'être au même niveau des pays voisins. A titre d'exemple, l'internet par le WIFI atteint une vitesse de 256 Kilo octets par seconde dans la station balnéaire d'Hammamet Yasmin (Tunisie). Cette technologie (internet), (CNUD, 2005) n'est plus un luxe, mais un moyen économique pour rentabiliser au maximum les opérations de marketing et la rapidité dans les décisions.

¹¹³ Les entretiens ont été réalisés avec le directeur du tourisme et les chefs de bureau de la direction du tourisme de la wilaya de Skikda.

➤ **Stratégie touristique inadéquate entre slogan et réalité**

Le tourisme algérien est passé par plusieurs étapes liées à la stratégie politique adoptée. La question qui se pose aux décideurs est de savoir s'il faut développer un tourisme national ou international. Depuis l'indépendance, l'Algérie a opté pour le tourisme international et l'abandonner dans les années 1980 pour un tourisme de masse pour revenir au tourisme international à partir de 2000. Dans tous les discours sur le tourisme, les responsables ne font que des promesses. Sur le terrain, on voit bien le manque de coordination entre les différents secteurs.

Le marketing du tourisme est l'ensemble des techniques consacrées à la conception, promotion et commercialisation des produits, services et destinations touristiques (**Frochot & Legohérel, 2007**). Internet est aussi un excellent moyen pour décentraliser le marketing touristique. Ainsi, il réduit l'importance des grands sites officiels du ministère du Tourisme et de l'Office du tourisme de la Wilaya de Skikda au profit des sites des hôtels ou des différents hébergements. Internet permet de court-circuiter une information pyramidale et favorise les échanges directs. Internet a bouleversé le marché du tourisme (**Lefranc, 2014**) par l'apparition de nouveaux acteurs (agences de voyage en ligne).

En Europe, ce marché représente 42% du marché des voyages (**Thierry De La Grange, 2004**).

Le développement du tourisme en ligne a permis aux producteurs, grâce à internet, de développer leur propre distribution directe et de diversifier leurs canaux de distribution.

Ce marketing touristique par internet n'est efficace que s'il est couplé à une centrale de réservation. Encore faudrait-il que les paiements soient sécurisés.

11.2. Les freins plus spécifiquement au niveau des ZET

L'exploitation des résultats des entretiens effectués auprès des professionnels nous a permis de recenser certains freins, plus spécifiques au développement des ZET. Les mêmes freins remarqués à l'échelle de l'Algérie se retrouvent dans les ZET étudiées, malgré les spécificités de la wilaya de Skikda. Mais d'autres blocages au développement des ZET sont plus liés aux caractéristiques de la région, de son littoral, et plus globalement à un environnement touristique spécifique.

11.2.1. Aménagement des ZET et foncier touristique au niveau de la wilaya de Skikda

L'aménagement des ZET se trouve confronté aux problèmes du statut juridique du foncier affecté aux ZET. L'expropriation des terres se trouvant à l'intérieur des ZET pose un grand problème d'indemnités. La sous-évaluation du foncier par rapport aux coûts pratiqués par l'Etat ou le privé national fait apparaître des contradictions dans les évaluations. Certains terrains sont situés dans des zones urbaines où les coûts doivent être supérieurs aux terrains considérés comme agricoles. Le wali (préfet) est l'autorité chargée d'effectuer toute expropriation pour utilité publique. Une fois le décret d'expropriation fait, il transmet une copie au ministère des finances (direction des domaines publics) et une autre copie à la personne concernée. La direction des domaines publics délègue son expert sur le terrain pour établir la fiche d'évaluation. Les expropriés sont avisés par la direction des finances de la valeur de leur bien. Ils peuvent faire recours auprès de la justice, qui chargera un autre expert agréé par le ministère de la Justice pour réévaluer le bien en question.

Pour faciliter l'opération d'évaluation financière sans pour autant léser les expropriés, le ministère des Finances doit établir des fourchettes et classer les terrains situés à l'intérieur des ZET selon leur qualité urbanistique, agricole, forestière pour chaque région et fixer un prix applicable sur tout le territoire national afin d'éviter les contradictions sur les prix du foncier.

- Le cadre organisationnel et le problème du foncier dans les ZET¹¹⁴

- *Sur le plan spatial*, une ZET est le périmètre qui délimite un site propice au développement des activités de tourisme et de loisirs à côté d'autres formes d'activités considérées comme étant compatibles et complémentaires. La ZET se compose donc de :

- 1- Terrains sur lesquels seront réalisés les équipements touristiques et récréatifs, les réseaux de distribution d'eau, d'énergie etc., les équipements techniques et les installations annexes liées aux premiers.

- 2- Les terrains constituant une ceinture de protection contre toute atteinte pouvant déprécier le terrain destiné aux équipements de loisirs et du tourisme, ou bien pouvant exercer une influence négative sur le fonctionnement de ces équipements.

- *Au plan local*, les zones d'expansion touristique sont le lieu de traduction des objectifs fixés dans les plans sectoriels et les plans de court et moyen terme au niveau de la commune.

- *Le foncier touristique*¹¹⁵

¹¹⁴ Lois du 17 février 2003 (Disposition préliminaire. La présente loi a pour objet de définir les conditions de développement durable des activités touristiques ainsi que les mesures et instruments de leur mise en oeuvre.

Le foncier touristique en Algérie est réglementé par des lois. Cette réglementation définit les modalités de concession des terrains dans les ZET pour les investisseurs privés. Le foncier touristique constructible est constitué de terrains prévus par le plan d'aménagement touristique (PAT). Il comprend les terrains appartenant au domaine national public et privé et ceux appartenant aux particuliers. L'Etat peut exercer un droit de préemption à l'intérieur des zones d'expansion touristique.

Le foncier touristique d'après l'article 11 de l'ordonnance du 30 août 2006 :

Les terrains constituant le foncier touristique constructible, au sens de l'article 20 de la loi du 17 février 2003, prévus par le plan d'aménagement touristique, peuvent faire l'objet de rétrocession ou de concession conformément aux dispositions du décret exécutif du 28-10-2006, fixant les modalités de rétrocession ou de cession des terrains situés à l'intérieur des zones d'expansion et sites touristiques.

D'autre part, le foncier touristique constructible est constitué de terrains prévus à cet effet par le plan d'aménagement touristique. Il comprend les terrains appartenant au domaine national public et privé et ceux appartenant aux particuliers. L'Etat peut exercer un droit de préemption à l'intérieur des zones d'expansion touristique, « l'agence nationale de développement du tourisme » exerce ce droit sur tout immeuble ou construction réalisé dans le cadre de la présente loi situé à l'intérieur de la ZET, qui ferait l'objet d'une cession volontaire à titre onéreux ou gratuit.

Comme il est stipulé dans le décret du 11 mars 2007¹¹⁶, le foncier touristique constructible peut être acquis auprès des particuliers conformément à un accord à l'amiable entre les parties lorsque le recours à toutes autres moyens à abouti à un résultat négatif, l'Etat, à la demande du ministre chargé du tourisme, peu procéder à l'acquisition desdits terrains, et ce, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les terres appartenant au domaine national privé situé à l'intérieur des ZET nécessaires à la réalisation des programmes d'investissement prévus dans le plan d'aménagement touristique, sont cédées à l'ANDT, conformément à un accord à l'amiable.

L'Etat peut prendre les mesures nécessaires au soutien des prix du foncier touristique à l'intérieur des ZET.

Source : Journal officiel de la République algérienne.

Ces lois ont été votées pour protéger et organiser les sites touristiques et éviter une utilisation autre que celle pour laquelle ils sont destinés. Les terrains constituant le foncier touristique ne

¹¹⁵ Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) : accès au foncier.

¹¹⁶ Décret exécutif du 11 mars 2007 fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques, par plan d'aménagement touristique, l'ensemble des règles générales et particulières d'aménagement et d'utilisation d'une zone d'expansion touristique, les prescriptions spécifiques d'urbanisme et de construction ainsi que les servitudes applicables quant à l'utilisation et à la protection des biens et immeubles bâtis selon la vocation touristique du site.

peuvent donc être concédés ou rétrocédés qu'au profit des investissements touristiques. L'ANDT (Agence Nationale du Développement du Tourisme) est chargée de l'aménagement des sites touristiques. Après leur aménagement définitif, l'ANDT peut les rétrocéder ou les louer à des investisseurs privés selon un cahier de charge. Dans le cas où l'engagement n'est pas respecté par le bénéficiaire, l'ANDT jouit du droit pour résilier le contrat de vente ou le retrait de la concession. Le bénéficiaire doit respecter le délai de réalisation de son projet.

Lors de l'entretien avec le propriétaire de l'hôtel Arc-en-Ciel, sur une question sur le foncier, il déclare « *L'ANDT devrait faire l'aménagement et la viabilisation de la ZET, mais cela peut prendre beaucoup de temps, d'ailleurs certains investisseurs attendent les aménagements sur les autres ZET recensés à Skikda. J'ai pris à mon compte certains travaux de viabilisation et mon projet a accusé un retard pour le lancement des travaux* ». Il ajoute « *tous les investisseurs déplorent le dossier à fournir pour postuler à investir sur une ZET¹¹⁷* ».

11.2.2. Hésitations des instances financières

Au problème du foncier s'ajoute le problème de financement par les banques des différents projets agréés à l'intérieur des ZET (voir chapitre 11.1.). Les documents concernant le projet nécessitent l'intervention de L'ANDT pour la délimitation de l'assiette et les pouvoirs publics pour la délivrance de l'acte de propriété, obligatoire pour avoir le permis de construire.

Après l'étude technico-économique, le dossier d'architecture doit être visé par les différentes instances concernées et attendre la décision de l'Agence National Des Investissements (voir cas de l'hôtel Arc-en-Ciel de Ben M'hidi, chapitre 11.1).

Malgré les textes de loi régissant les investissements touristiques, les blocages financiers demeurent un obstacle difficile à surmonter. Les pouvoirs publics ont promis de simplifier les démarches administratives par la création d'un guichet unique, mais ce ne sont que des promesses. L'Etat a été le principal acteur pendant longtemps. Il a été l'unique propriétaire des hôtels avant les années 2000 (Hôtel Es Salem au centre-ville et Château-vert à Stora). Depuis les années 2000, le privé a investi dans l'hôtellerie avec une cadence très remarquable durant ces dernières années. Dans les ZET de la Wilaya de Skikda, et particulièrement dans la ZET de Ben M'hidi, huit hôtels grands standings sont programmés et appartiennent à des investisseurs privés algériens ou en partenariat avec des étrangers. Seul l'hôtel Belle Vue, appartenant à un privé est actuellement en service sur les huit programmés. Les autres hôtels

¹¹⁷ Entretiens réalisés au mois d'août 2013 avec le propriétaire de l'Arc en Ciel.

sont encore en construction. Certains retards sont dus le plus souvent à la lourdeur du code des investissements et au manque de matériaux de construction (voir chapitre 11.1).

Il n'existe plus aucune infrastructure hôtelière appartenant à l'Etat au niveau des trois ZET étudiées.

11.2.3 Insuffisance des hébergements tant sur le plan quantitatif que qualitatif dans ces ZET

La rareté de l'offre et la qualité des hébergements touristiques est un handicap majeur. Le gel des investissements étatiques ou privés sont des facteurs qui ont limité le développement des hébergements toute option confondue (des hôtels de luxe aux campings). Depuis 2006, les infrastructures touristiques ont connu une nette progression grâce à la réalisation de plusieurs hôtels (quatorze hôtels programmés, huit ont reçu les permis de construire, un hôtel Belle Vue en service et l'hôtel Arc en Ciel prévu pour l'été 2015). Malgré ce saut significatif, des retards sont enregistrés pour certains projets à cause du problème du foncier et le financement des investissements. Notons au passage que les hébergements existants ne répondent pas aux aspirations des différentes clientèles, particulièrement à celles des classes moyennes et des clientèles étrangères y compris la clientèle des émigrés. Les hébergements abordables pour la classe moyenne sont presque inexistantes ou de mauvaise qualité. Les services offerts ne sont pas diversifiés et ne répondent pas à ces différentes clientèles.

11.2.4. Problème de pollution dans la ZET de Ben M'hidi¹¹⁸-Platanes

La perception des pollutions qu'elles soient de l'eau ou de l'air est de plus en plus importante pour les clientèles touristiques algériennes. Si cette problématique se retrouve dans les entretiens que nous avons eus avec les responsables du secteur touristique de la wilaya, dans la réalité, elle est rarement prise en compte. Alors qu'en Tunisie et surtout au Maroc, les dernières créations ou projets de stations balnéaires mettent en avant le respect de l'environnement (avec notamment un gros travail réalisé sur le traitement des eaux usées et par voie de conséquence sur la qualité des eaux de baignade), en Algérie cette problématique

¹¹⁸ Etude du Plan d'Aménagement Touristique de la ZET Ben M'hidi- Les Platanes wilaya de Skikda, *Bureau d'étude technique en urbanisme et environnement, Guettiche Ghania, expertise demandée par la direction du tourisme de la wilaya de Skikda, 2012.*

est rarement prise en compte. Sur nos trois ZET, celle de Ben M'hidi-Platanes est la plus touchée par les problèmes de pollutions. La Marsa et la Grande Plage, éloignées de grandes agglomérations et encore peu développées, notamment la Grande Plage, n'ont pas ou peu de problèmes de qualité des eaux de baignade.

Plus on se rapproche des agglomérations urbaines, plus la pollution s'intensifie. Pour la ZET de Ben M'hidi, différents rejets sont drainés par l'oued Saf-Saf et acheminés vers la mer. La proximité du complexe pétrochimique des plages de Ben M'hidi, avec les dégagements de fumées, agit sur la qualité de l'air.

➤ **Problème de qualité des eaux**

La zone industrielle de Skikda constitue la principale source de pollution de l'air et de la mer. Les eaux résiduaires du processus de production ne subissent aucun traitement adéquat au niveau des unités de production et sont évacuées directement à la mer ou par le biais de l'oued Saf-Saf, qui se jette dans la mer Méditerranée.

Du complexe pétrochimique s'échappent dans l'atmosphère des vapeurs de toutes sortes de produits toxiques (chlore et mercure)¹¹⁹.

Des poches de pollution sont signalées sur toute la bande littorale de la wilaya, surtout la bande proche du chef lieu et des grandes agglomérations, telle que la ZET de Ben M'hidi. Cette ZET est exposée aux différentes pollutions et menacent tout développement futur dans cette bande littorale si des mesures rapides et radicales ne sont pas prises le plutôt possible pour éviter la perte de cette ZET, déjà réduite par une urbanisation non conforme et anarchique.

L'absence d'une station de traitement des eaux usées aggrave encore cette situation. Les eaux usées sont acheminées vers des fosses septiques, parfois des fosses perdues, ou au niveau des rivages. Cette ZET est menacé aussi par une pollution industrielle engendrée par la proximité du complexe pétrochimique. Les fumées provoquées par les torches du complexe pétrochimique engendrent une pollution atmosphérique et exigent une surveillance accrue des pics par le placement de capteurs dans les endroits les plus sensibles. Nous avons pris un exemple d'une ZET la plus exposée aux pollutions hydriques ou atmosphériques, mais c'est toute la wilaya de Skikda qui est touchée par ce phénomène si des mesures urgentes ne sont pas prises par les autorités locales. D'abord, il faut résoudre le problème des torches par

¹¹⁹Rapport du bureau d'étude d'Architecture et d'Urbanisme, Mme BOULEGHLEM Leïla Ep. TAMINE, Juin 2013, 306 p.

l'utilisation de technique appliquée dans les autres pays pour diminuer l'effet de cette pollution. La pollution peut avoir une action défavorable dans les activités touristiques.

➤ **Les contraintes environnementales**¹²⁰

Elles sont diverses et surtout liées aux activités anthropiques et aux pressions qu'elles génèrent. Les principales contraintes qui peuvent compromettre à moyen et long terme le développement de l'activité touristique sont :

- la pollution marine ;
- la disparition des cordons dunaires et la dégradation des forêts littorales ;
- la réduction des espaces et la perte des habitats côtiers remarquables. L'ensemble de ces contraintes est amplifié par les effets des changements climatiques et l'extraction excessive des ressources côtières (granulats et ressources marines vivantes) ;
- l'érosion côtière.

Les lois sur la protection du littoral existent mais le suivi sur le terrain par des commissions ou des équipes dotées de moyens matériels, financiers pour surveiller toute poche de pollution et intervenir rapidement pour faire disparaître tout danger sur l'environnement. Une police pour la surveillance du littoral peut être une solution pour éviter les infractions sur l'environnement, comme le cas du vol de sable des plages pour la construction.

L'absence d'une station de traitement des eaux usées aggravent encore cette situation.

11.3. La vision des acteurs du tourisme et avenir des ZET

Dans ce chapitre, nous allons analyser la vision des acteurs du tourisme. Cette analyse nous servira de base pour comprendre les mécanismes qui permettront de donner un nouveau souffle au développement du tourisme au niveau de la wilaya de Skikda.

¹²⁰ Destinations : Algérie, stratégie de développement du tourisme durable. Rapport préparé dans le cadre du projet "Destinations" cofinancé par le programme LIFE - Pays Tiers de la Commission Européenne, 2010.

11.3.1 La vision des acteurs du tourisme pour le futur : la vision des acteurs de terrain dans les trois ZET et à Stora

Nous avons recensé plusieurs avis dans la vision des acteurs du tourisme quant au développement du tourisme. Par rapport à ses voisins (Tunisie, Maroc), l'Algérie dispose d'un potentiel touristique nettement supérieur. Au niveau des trois ZET étudiées ce potentiel est constitué par une zone humide classée patrimoine universel (Guebés-Sanhadja, ZET La Marsa, les voûtes romaines à Stora. La plupart des acteurs souhaitent¹²¹ « *l'intégration de toutes ces potentialités pour un tourisme durable et rendre rentable leur infrastructure grâce à la diversité des produits touristiques* ».

Nos interlocuteurs ne cachent pas leur isolement et déclarent « *Skikda a sa fête des fraises et organise chaque été des journées (Plan Bleu) mais on n'est pas impliqué, malgré que nous, en tant que professionnels, on est les premiers concernés* »¹²². Les professionnels du tourisme déplorent donc leur absence dans les manifestations organisées par le ministère du tourisme au niveau local. Même les autorités de wilaya (direction du tourisme) ne les font pas participer. Les professionnels du tourisme ajoutent : « *notre participation nous permet de nous faire connaître auprès des participants, donc auprès aussi des autorités de wilaya ou au niveau central. On peut même leur exposer nos problèmes* ».

Pour les responsables du tourisme au niveau de la direction de wilaya « *les professionnels du tourisme manquent de qualification ; pour eux, le tourisme c'est d'organiser des voyages vers les lieux saints ou des destinations comme la Turquie ou l'Egypte* »¹²³.

Un personnel non qualifié ne peut donner satisfaction dans l'accueil et l'orientation des visiteurs. On ne trouve aucun parcours de formation touristique dispensé dans les centres de formation professionnelle ou dans les universités. La formation d'un personnel qualifié est nécessaire si on veut se rapprocher du niveau du Maroc et de la Tunisie où des écoles du tourisme en partenariat avec des écoles européennes sont installées depuis des années.

Malgré ces atouts, le tourisme algérien n'arrive pas à décoller. La plupart des avis convergent et se résument en quatre axes essentiels.

¹²¹ Entretiens réalisés auprès des professionnels du tourisme et de l'office local du tourisme au mois de février et août 2013.

¹²² Entretien avec un commerçant de Stora, février 2012.

¹²³ Entretien avec les responsables du tourisme au niveau de la direction de wilaya, mars 2012.

A- Il existe des potentialités touristiques incontestables inexploitées ou mal exploitées et qu'il faut à tout prix prendre en charge pour les intégrer dans le processus de développement touristique. La plupart de nos interlocuteurs, professionnels, collectivités locales et touristes pensent que *«l'Algérie exploite mal ses potentialités touristiques et son tourisme est victime de sa politique depuis son indépendance»*. D'autres ajoutent¹²⁴ *« les autorités locales ne font aucun effort pour prendre en charge la propreté des plages. On se demande pourquoi les salles d'eau sont totalement absentes au niveau de certaines plages»*. Pour les responsables du tourisme (direction de wilaya) *« Actuellement, au niveau de la wilaya, la priorité est donnée à la crise de logement. Les autorités craignent les manifestations de la population demandant le logement. Pour cette raison les regards ne sont dirigés que sur la construction de logements»*. Un des responsables¹²⁵ du tourisme de wilaya ajoute : *«le budget alloué au tourisme au niveau national est faible par rapport aux autres secteurs tels que l'agriculture ou les travaux publics. L'Etat encourage le privé à investir dans le tourisme, mais celui-ci préfère investir hors ZET surtout dans l'hôtellerie urbaine»*.

B - Une politique touristique mal adaptée à la réalité économique et sociale. L'Etat doit considérer les spécificités économiques et sociales de chaque région pour adapter tout projet de développement touristique. A une question se rapportant à la politique touristique, nos interlocuteurs¹²⁶ (professionnels du tourisme et office du tourisme) avouent que *« La politique centralisée n'est pas favorable au développement du tourisme. Les concernés ne sont pas impliqués dans les projets ou les décisions concernant leur région »*.

C - Des infrastructures d'accueil inégales et insuffisantes : le littoral algérois et oranais est plus doté d'équipements touristiques que le littoral de l'est algérien. Pour les responsables du tourisme *«le complexe pétrochimique a joué négativement sur le développement du tourisme»¹²⁷*.

D - L'absence d'une politique de formation de l'encadrement des activités touristiques est un frein au développement de toute politique touristique. Les professionnels du tourisme (les responsables d'établissements hôteliers et les responsables de la direction du tourisme de wilaya) affirment que *« l'absence de cycles de formation du métier dans les centres de*

¹²⁴ Entretiens réalisés auprès des estivants durant l'été 2013(aôut).

¹²⁵ Chef de bureau de la direction du tourisme de wilaya, entretiens réalisés au mois de mai 2012.

¹²⁶ Entretiens réalisés auprès des professionnels du tourisme et de l'office du tourisme de wilaya au mois d'aôut et septembre 2013.

¹²⁷Entretiens réalisés auprès des responsables de la direction du tourisme de wilaya durant le mois de mai 2012 et juillet-aôut 2013.

formations ou les universités a joué négativement sur l'encadrement des infrastructures hôtelières au niveau de notre wilaya¹²⁸».

Pour les responsables de la direction du tourisme : *« Il faut reconsidérer les interrelations pour aller vers un processus de décentralisation graduelle. Il est impératif de repenser l'architecture des interrelations entre les trois niveaux : national, régional et local. Ce sont les interactions de ces institutions à ces différents niveaux qui produiront une dynamique suffisamment forte pour propulser le tourisme national vers l'optimum de ses performances. Il reste à concevoir cette architecture et mettre en œuvre les problèmes à régler qui sont d'ordre stratégique, humain, organisationnel et sociopolitique »¹²⁹.*

Il sort de ces entretiens que la décentralisation est une exigence pour tous les acteurs pour faire sortir le tourisme de son marasme et permettre leur implication dans toutes les décisions se rapportant à leur région.

11.3.2. La nouvelle politique de relance des ZET

Une nouvelle politique touristique est engagée par les pouvoirs publics depuis 2010. Cette nouvelle stratégie contenue dans le plan de relance économique (PSRE 2005/2009 et 2010-2014, voir chapitre 4.5.), a pour but d'assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements. Sur cette question, les personnes approchées lors de nos visites (professionnels ou responsables du tourisme) affirment que *« la relance passe d'abord par une volonté politique des décideurs. Il ne suffit pas de décréter des lois mais c'est leur application sur le terrain qui fait défaut. L'Etat encourage les investisseurs par des avantages fiscaux mais leur accompagnement est totalement absent »¹³⁰.*

Cette politique est basée sur l'accueil, l'information et l'assistance des investisseurs résidents et non résidents. Ceci consiste à faciliter les formalités constitutives des entreprises pour la concrétisation des projets à travers les prestations d'un guichet unique décentralisé. L'ANDI veille à Appliquer les avantages liés à l'investissement touristique selon les textes. Ces lois concernent particulièrement l'activité hôtelière, le développement de l'investissement, le financement, le taux de bonification appliqué aux crédits bancaires¹³¹. Cette politique est

¹²⁸ Entretiens réalisés auprès des responsables d'établissements hôteliers durant le mois d'avril 2012

¹²⁹ *Abdelhak Lamiri : PH.D en sciences de gestion, journal El watan du 28 avril 2014*

¹³⁰ Entretiens avec les responsables de la direction du tourisme de wilaya et l'Office du Tourisme Local, juillet 2013

¹³¹ Loi n°99-01 du 06 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie (J.O. n°02/1999).

- Ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement modifiée et complétée par l'ordonnance 06-08 du 15 juillet 2006.

chargée aussi de gérer le fond d'appui à l'investissement et de s'assurer du respect des engagements souscrits par l'investisseur durant la phase d'exonération¹³².

Pour alléger les procédures administratives pour les investisseurs, en 2013, l'Etat a procédé à la création de guichets uniques répartis sur 9 wilayas principales dont celle de Skikda, auxquelles sont rattachées plusieurs autres wilayas secondaires (voir texte encadré).

Le guichet unique décentralisé regroupe en son sein les représentants locaux de l'Agence elle-même et ceux de :

Du centre national du registre du commerce
Des services des impôts
Des services des domaines
Des services des douanes
Des services de l'urbanisme
De l'aménagement du territoire et de l'environnement
De l'emploi et du travail
Les représentants de la CNAS et de la CASNOS
De l'assemblée populaire communale

Comité d'Assistance à la Localisation et à la Promotion des Investissements et de la Régulation du Foncier : CALPIREF)

Il est créé au sein de l'ANDI (Agence Nationale de Développement des Investissements) dans les wilayas concernées par ce dispositif un guichet unique regroupant les administrations et les organismes concernés par les investissements¹³³.

Ce guichet unique assure la relation avec l'administration et les organismes concernés, l'allègement et la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets.

Un guide pratique est élaboré par le ministère du Tourisme et de l'Artisanat¹³⁴, expliquant les modalités pratiques pour investir dans le tourisme. Dans la rubrique « *Qui peut investir dans l'hôtellerie et le tourisme ?* Toute personne physique ou morale, résidente ou non résidente, peut obtenir l'accord par les services compétents du ministère chargé du tourisme.

L'investissement, au sens de la loi¹³⁵ fixant les règles relatives à l'hôtellerie, concerne les établissements hôteliers, les complexes touristiques et les stations thermales.

L'Etat peut concéder des terrains selon la formule de gré à gré sur la base d'un cahier des charges qui relève de l'autorité du Wali (préfet) territorialement compétent.

- Loi n° 06-11 du 24 juin 2006 relative à la société de capital investissement.

- Loi de finances complémentaire 2009 (article 79)

- Loi de finances complémentaire 2011 (article 33).

¹³² Guide « investir en Algérie 2013 »

¹³³ Dispositif juridique

- Ordonnance n° 08.04 du 1^{er} Septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement (JO. n° 49),

- Loi n° 11.11 du 18 Juillet 2011 portant loi de finances complémentaire pour 2011 (articles 15 à 18), (JO. n° 40),

- Loi n° 11.16 du 28 Décembre 2011 portant loi de finances pour 2012 (articles 66, 67 et 68), (JO. n° 72),

- Décret exécutif n° 09.152 du 02 Mai 2009 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement (JO. n° 27),

- Décret exécutif n° 09.153 du 02 Mai 2009 fixant les conditions et modalités de concession et de gestion des actifs résiduels des entreprises publiques autonomes et non autonomes dissoutes et des actifs excédentaires des entreprises publiques économiques (JO. n° 27).

- Décret exécutif n° 10.20 du 12 Janvier 2010 portant organisation, composition et fonctionnement du comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (CALPIREF) (JO. n° 04).

¹³⁴ Juin 2012

¹³⁵ Loi 99-01 du 6 janvier 1999

Toutefois, celle-ci requiert l'avis du Conseil National de l'Investissement, **CNI**, lorsque le projet d'investissement équivaut à 500 millions de dinars (50 millions euros) et plus et dans le cas d'un projet de partenariat.

Cas des terrains situés à l'intérieur d'une Zone d'Expansion Touristique, ZET

La Zone d'Expansion Touristique, **ZET**, est un espace qui, de par les atouts qu'il recèle, est protégé par la loi et son exploitation est exclusivement réservée aux activités touristiques.

La **ZET** est soumise à un Plan d'Aménagement Touristique, **PAT**, qui détermine l'espace constructible précisé par un programme d'infrastructures à réaliser.

Les terrains appartenant au domaine privé de l'Etat et situés à l'intérieur des **ZET** sont concédés selon la formule du gré à gré après avis de l'Agence Nationale de Développement du Tourisme et accord du ministre chargé du Tourisme (**ANDT**).

L'aménagement des Zones d'Expansion Touristique, **ZET**, est d'utilité publique et leur viabilisation est confiée à l'Agence nationale de Développement du Tourisme (**ANDT**).

Source : Journal officiel n°11 du 19 février 2003

Malgré les avantages octroyés aux investisseurs¹³⁶ sur tous les plans (avantages fiscaux et parafiscaux accordés par l'ANDI, accès aux financements bancaires (prêts bonifiés), facilités pour l'octroi du foncier, etc.), le secteur du tourisme reste toujours à la traîne (l'Algérie est classée à la 132^{ème} place en 2011 et à la 113^{ème} place en 2012) dans la concurrence touristique (5^{ème} forum économique mondial). L'Algérie est la quatrième destination touristique en Afrique en 2013, avec 2.7 millions de touristes étrangers¹³⁷.

Ce recul est dû certainement à l'amélioration du niveau sécuritaire, à l'augmentation du nombre d'hôtels, à un réseau routier modernisé et à un niveau relativement bas des prix à la consommation (comme ceux des carburants subventionnés).

Pour nos interlocuteurs¹³⁸ « *ce guichet unique est théorique et on doit constituer plusieurs dossiers à déposer aux niveaux de toutes les instances chargées (wilaya, ANDT, ANDI, banques etc.)*. Pour la plupart, les points qui freinent le développement du tourisme sont :

¹³⁶ Plusieurs avantages fiscaux sont accordés aux investisseurs dans le secteur du tourisme, tel qu'en matière d'impôts directs, les entreprises touristiques, à l'exception des agences de voyages et les sociétés d'économie mixte, sont exonérées de l'IBS (impôt sur le bénéfice) pendant une durée de 10 ans. La TVA (taxe sur la valeur ajoutée) est réduite à 7% (au lieu de 17%) au profit des prestations liées aux activités touristiques, hôtelières, thermales, de restauration touristique classée, de voyages et de location de véhicules jusqu'au 31 décembre 2019.

¹³⁷ Selon le rapport annuel de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

¹³⁸ Entretien avec les professionnels et le propriétaire de l'Arc en Ciel, Août 2013.

- Les lenteurs administratives
- La complication de la législation notamment fiscale
- L'accès au foncier
- Les impôts sur les services
- manque de programmation de voyages organisés
- manque de loisirs
- propreté des lieux publics
- les prix des nuitées
- Attitude des locaux vis-à-vis des étrangers
- Encombrement sur le réseau routier intérieur (trains et autres)
- Lenteurs dans la délivrance des visas
- Environnement dégradé,
- sites touristiques non protégés
- Absence de communications

Les moyens de communication tels que la proximité des réseaux routiers et ferroviaires ou autres sont parfois des critères à prendre en considération en plus des potentialités touristiques.

Conclusion

Malgré les mesures prises par les pouvoirs publics à travers les différentes lois promulguées pour donner la relance du tourisme, celui-ci se trouve confronté à la bureaucratie administrative et à la lenteur des pourvoyeurs financiers pour débloquer les financements des projets agréés par l'ANDI. La plupart des investisseurs potentiels réclament l'allègement des procédures administratives et la réduction du temps pour l'étude des dossiers. Il est urgent, pour donner au tourisme une place dans l'économie du pays et participer au produit national brut, de réduire les différents blocages en adaptant une politique basée sur la transparence et

la bonne gouvernance. Une décentralisation des décisions relatives aux activités touristiques doit émaner de la base qui détient tous les dossiers fonciers, urbains et autres, et qui connaît très bien les spécificités de chaque wilaya et quel genre de tourisme il est possible de développer. Les entretiens ou les enquêtes sur terrain montrent très bien le manque de coordination entre les différentes structures chargées directement ou indirectement du tourisme. Les agences de voyage doivent jouer leur rôle, et ne pas concentrer uniquement sur les actions rentables comme les voyages vers des lieux saints.

Par ailleurs, il ne suffit pas de mettre en place durant la saison estivale des barrages de gendarmerie ou de police au niveau des accès menant aux différentes ZET : il faut un contrôle permanent durant l'année par l'implantation de brigades spécialisées. La surveillance par caméras des lieux sensibles est une opération qui peut limiter certaines infractions. En Tunisie, la station balnéaire Hammamet Yasmin est couverte totalement par des caméras de surveillance.

Conclusion générale

Les pays du Maghreb se sont engagés à faire du tourisme une priorité dans les différents plans de développement. En Algérie, la gestion centralisée n'a pas eu d'effets positifs sur cette branche de l'économie. Le Maroc et la Tunisie ont compris assez tôt que l'État ne peut à lui seul gérer ce secteur au dépens des autres secteurs économiques créateurs d'emplois (agriculture et industrie surtout). On assiste donc à l'ouverture du tourisme au capital privé pour le Maroc et la Tunisie, juste après leur indépendance. Par contre, l'Algérie n'a entamé la libéralisation de son économie qu'après les années 1980. Durant cette période est créé le premier Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT).

A la lumière du retard du secteur du tourisme par rapport à ses voisins, l'Algérie se fixe de nouveaux objectifs.

La politique touristique algérienne à travers les zones d'expansion touristiques a montré ses limites. Ce constat s'explique particulièrement par l'absence de suivi de la part des instances centrales d'où émanent les différentes décisions relatives au développement du tourisme. La centralisation de la décision ne permet pas d'asseoir les jalons de relance du tourisme à l'échelle régionale. Ainsi, au niveau de la Wilaya, ce manque d'autonomie limite la prise en charge des aménagements et la réalisation de ses propres études sur les différents sites aptes à devenir des ZET. Initialement, le développement du tourisme par les ZET devait être le fleuron de l'aménagement touristique ; en réalité, ce choix s'est heurté à plusieurs contraintes qui ont conduit à ne pas répondre aux attentes.

Par ailleurs, le problème du foncier touristique pose problème aux investisseurs potentiels. Le statut juridique de ce foncier est complexe. Le financement par les banques des projets agréés se trouve prisonnier d'une bureaucratie critiquée par tous les acteurs du tourisme.

Les freins entrevus à travers les différents entretiens menés avec les acteurs du tourisme se résument à un problème de gouvernance qui a influencé directement la politique de développement du tourisme par la prise en charge des travaux d'aménagement et de viabilisation par l'Etat. Ces travaux font intervenir plusieurs structures étatiques sans coordination entre elles.

Les prix du voyage par avion sont souvent inabordables pour une majorité de touristes, la concurrence dans les transports aériens étant peu développée. De ce fait, des destinations comme le Maroc ou la Tunisie, mieux desservies par des low cost, attirent une clientèle internationale plus nombreuse.

La réalité du tourisme algérien au niveau national ou régional se trouve confrontée aux infrastructures touristiques qui, en l'état actuel, ne peuvent répondre aux attentes d'une clientèle touristique nationale ou internationale très exigeante. Le décalage entre l'offre en hébergements et équipements de loisirs et la demande touristique est un autre frein pour la relance du secteur touristique. Les enquêtes auprès de la clientèle nous ont permis de comprendre leurs attentes et leurs préoccupations qui s'articulent autour de la sécurité dans les plages, la propreté des lieux, les coûts des services (hébergement, restauration, transport), le manque de loisirs.

Le fait de ne pas maîtriser son environnement touristique dans tous ses aspects (notamment les aspects sécuritaires) ne rassure pas les touristes sur la destination Algérie. L'étude des flux touristiques nationaux montre une nette évolution de la demande touristique. Cette clientèle nationale est de plus en plus ouverte sur le monde *via* les médias, par le contact avec les émigrés installés en France, et qui viennent durant les mois de juillet-août pour prendre des vacances « au bled », c'est-à-dire dans leur région d'origine. Mais le retour pour les vacances diminue pour les plus jeunes émigrés (nés en France).

Concernant cette clientèle de moins en moins captive, ne revenant plus systématiquement au « pays », il s'agira dans les années à venir de la fidéliser par des campagnes de promotion du produit « Algérie », par une montée en puissance du parc hôtelier et d'une façon générale par une diversité de l'offre d'hébergement.

Pour rattraper son retard, l'Algérie doit s'impliquer d'avantage et exploiter rationnellement ses potentialités en accordant plus d'intérêt à ce secteur par la diversification de son offre touristique (tourisme saharien, thermal, écotourisme, etc.). L'Algérie possède les moyens humains et financiers pour faire décoller ce secteur et le rentabiliser. Faute d'investissements, le retard dans les infrastructures de base (électricité, gaz, eau, desserte aéroportuaire...) demeure le frein à toute activité touristique. L'Algérie doit réviser sa politique touristique et adopter une stratégie basée sur les modèles de stations intégrées pour émerger et devenir une destination concurrentielle et s'approcher du niveau de ses voisins.

Ce travail de thèse nous a permis d'identifier et de comprendre les causes du retard enregistré dans le développement du tourisme au niveau national et local. Nous avons étudié le fonctionnement et les mécanismes qui régissent la politique du tourisme en Algérie pour faire ressortir les freins à la relance de l'activité touristique. C'est de la prise en compte de ces obstacles et de leur traitement qu'émergera une politique de développement touristique plus

efficace, au service des populations locales, au bénéfice de l'économie régionale et nationale, et respectueuse des équilibres environnementaux.

Bibliographie

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, *Relation franco-tunisienne : actualités économiques*, 2003.

BANQUE MONDIALE, Tunisie. *Mémoire économique*, 1981, Rapport N° 3399, 94 p.

BARMA J.-L., *Marketing du tourisme et de l'hôtellerie*, 3^{ème} Edition d'Organisation, 2004, 336 p.

BEDARD F., **KADRI B.**, et **LALIBERTE M.**, Systèmes de gestion de destination dans les pays en développement, *Revue TEDQUAL*, n° 5, 2002, p.77-80.

BEDARD F. et **KADRIB.**, Les technologies de l'information comme facteur d'autonomie des destinations touristiques du Sud, *Téoros*, vol. 23, n°2, 2004, p. 77-80.

BEDARD F. et **KADRI B.**, Technologie et destination : quelques initiatives visant à réduire la fracture numérique, *Téoros*, 2007, p. 77-80.

BELHEDI A., Littoralisation et disparités spatiales, *Machrek Maghreb*, 1999, p. 63-72.

BELHEDI A., Les disparités spatiales en Tunisie, état des lieux et enjeux. In: *Méditerranée*, Tome 91, 1-2- 1999, p. 63-72.

BELHEDI A., L'inégal développement régional en Tunisie : Accumulation spatiale et littoralisation. In : *Cahiers de la Méditerranée*, N°49, 1994, p. 133-156.

BELLAL A., *Les investissements du Maroc 1912-1964*, coll. « économie du développement », faculté de Grenoble, éd. Mouton, 1968, 424 p.

BERGAOUI M., *Tourisme et voyages en Tunisie : Le temps des pionniers, 1956-1973*, ISBN 9973-41-670-8, 2003, 206 p.

BETHEMONT J., *Géographie de la Méditerranée : du mythe unitaire à l'espace fragmenté*, Paris, A. Colin, 2001, 320 p.

BENBLIDIA M., **MARGAT J.**, **VALLEE D.**, Pénuries d'eau prochaines en Méditerranée ? *Futuribles*, n° 233, juillet-août 1998, p. 5-29.

BEN ROMDHANE M., Commerce et stratégies développement le cas tunisien, *Centre Africain de politique commerciale, commission économique pour l'Afrique, PNUD*, 2007, 43 p.

BERRIANE M., Les nouvelles tendances du développement du tourisme au Maroc, *conférence donnée dans le cadre du 13^{ème} festival international de géographie de St Die*, 2002.

BRACK E., *L'économie Tunisienne entre ajustement et intégration*. Thèse de doctorat d'université. Université Panthéon-Assas (Paris II), 1997, 412 p.

Cahiers d'EMAM, *Faire la ville en périphérie. Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb*, conférence présentée au Séminaire de Rabat (Maroc) les 19 et 20 octobre 2007, 126 p.

CHAPONNIERE J.-R. et LAUTIER M., *La Tunisie et le marché euro-méditerranéen du tourisme*. Document de travail 7, Agence Française de Développement, septembre 2005, 30 p.

CHAPOUTOT J.-M. et LOOTVOET M. et CERON J.-P., *Stratégie nationale d'adaptation du secteur touristique en Tunisie*. Pub.GIZ, 2010, 170 p.

CHAPOUTOTJ.-M., *Le sud Tunisien. Objets, enjeux et perspectives dans le domaine touristique*. Colloque international de Tozeur (Tunisie), 2007, 646 p.

COUDERT E., Etat de l'environnement et du développement. Activités économiques et durabilité du développement ((Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée PNUE/PAM-Plan Bleu), Tourisme, 2009, p. 99-105.

CUCCHI A., *Touristes et Internet, Quelques éléments de réflexion*, 2007, 125 p.

CNUD, *Information economy report: the Development Perspectives*, Genève, 2006, 346 p.

DUTERME B., Expansion du tourisme international : gagnants et perdants, *in Alternatives Sud*, Paris, Syllepse, 2006, vol.13, 268 p.

EZZEDINE H., *Stratégie pour un développement durable au Sahara*, éd. Unesco, Paris, 2000, 71 p.

FREDERICK B., *Le tourisme et la transformation du territoire et du paysage au Maroc*. Chaire UNESCO paysage et environnement, Université de Montréal, 2004, 21 p.

- FROCHOT I.** et **LEGOHEREL P.**, *Marketing du tourisme*, Paris, éd. Dunod, 2007, 276 p.
- GERVAI-LAMBONY M.-A.**, *La Méditerranée*. Paris, Editions Atlande, 2002, 186 p.
- LEBLANC M.**, Un geste d'accueil ou un service ? La perception des touristes, *Téoros*, 22-3 | 2003, p.50-54.
- GOUIRANDP.**, *L'accueil hôtelier*, Paris, Editions BPI, 1994, 183 p.
- GOUIRAND P.**, Origines et perspectives historiques de l'accueil, *Téoros*, vol.10, n° 2, 1991, p. 3-9.
- GOUIRAND P.**, L'accueil professionnalisé, *Les Cahiers d'Espaces*, n° 8,1987, p. 8-15.
- HADEF R.**, *Quel projet urbain pour un retour de la ville à la mer ? Cas d'étude : Skikda*. Mémoire de magister, université Mentouri Constantine, 2008, 356 p.
- HAMOUR F.**, *L'espace méditerranéen, une interface nord-sud*, éditions Ellipses, 2004, 125 p.
- HAMOUR F.**, *Atlas de la Méditerranée, géopolitique et sociétés*, Editions Autrement, 2010.
- HELLALI M.**, La marina de la station touristique intégrée Yasmine-Hammamet (Tunisie) ; enjeux, conception et impacts, *L'information géographique* n°4, Volume 37, édit. Armand Colin, 2009, p. 6-23.
- HELLALI M.**, *Le développement du tourisme sur la côte méditerranéenne du Maroc : potentiel et action gouvernementale*, thèse de troisième cycle en urbanisme, Université d'Aix-Marseille III, 1985, 350 p.
- HELLALI M.**, Aspects sociogéographiques du développement du tourisme balnéaire au Maroc, *Teoros*, Montréal, vol. 24, no 1, 2005, p. 6-11
- HELLALIM.**, *La politique du tourisme au Maroc*, Paris, l'Harmattan, 2007, 293 p.
- HELLALI M.**, Du tourisme et de géopolitique au Maghreb, *Hérodote* n°127, Géopolitique du tourisme, 2007, p.47-63.

HELLALIM., *Le tourisme international vu du Sud : essai sur la problématique du tourisme dans les pays en développement*, Ste-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, collection Tourisme, 2003, 250 p.

HILLALI M., Risque politique et tourisme au Maghreb. Rivalités idéologiques et difficultés économiques, *Teoros*, Montréal, vol. 23, n° 1, 2004, p.37-43.

JESSE H., TRENTON KOSTRADE J., *World regional geography*. Philadelphia, Saunders college Publishing, 1990, 744 p.

JARRAYAM., *Le tourisme tunisien : entre qualité de service et exigences environnementales*. Institut Supérieur des Etudes Appliquées en Humanités de Mahdia, 2011, 74p.

KHALFOUNE T., *Le Habous, le Domaine Public et le Trust*. In: *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 57 N°2, 2005. pp. 441-470

LEBLANCM., Un geste d'accueil ou un service ? La perception des touristes, *Téoros*, 2003, p. 50-54.

LEFRANC O., Le développement du tourisme en ligne. Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, *dgccrf- eco*, n°27 mai 2014, 16 p.

MEAT, *Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire* (république tunisienne), rapport national, l'état de l'environnement 2001.

MEAT, *Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, Schéma directeur d'aménagement du territoire national, synthèse, Tunis, 2002.*

MORISSON C., TALBI B. *La croissance de l'économie tunisienne en longue période*, Paris, OCDE, 1999, 149 p.

MURPHY E., *Economic and political change in Tunisia. From Bourguiba to Ben Ali*, éd. Macmillan Press, Londres, 1999, 286 p.

NAJEM D., L'aménagement du territoire tunisien : 50 ans de politiques à l'épreuve de la mondialisation, *EchoGéo*, n° 13, 2010, 12 p.

- OLIYA G.**, *Enjeux d'aménagement en Tunisie. L'urbanisation, l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement*, UNESCO, 2006, 23 p.
- ONTT**, *Le tourisme en chiffres 2001*, République Tunisienne, Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Artisanat, 2002.
- PLAN BLEU.**, Plan d'action pour la Méditerranée. Dossier sur le tourisme et le développement durable, MAP Technical Report Series N°159, 2005, 215 p.
- SIGNOLES P.**, Un cas exemplaire de littoralisation : la Tunisie littorale de Nabeul à Mahdia, in **TROIN J.-F.**, *Le Grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2006, 384 p.
- SOUISSI A.**, *Profil des Pays Méditerranéens. Tunisie. Enjeux et politiques d'environnement et de développement durable*, Etude pour le Plan Bleu, 2000, 64 p.
- STAFFORD J.** et **BELANGER C.-F.** et **SARRASIN B.**, *Développement et Tourisme au Maroc*, Montréal - Paris, éditions L'Harmattan, 1996, 174 p.
- STOCK M.**, **DEHOORNE O.**, **DUHAMEL P.**, **GAY J.-C.**, **KNAFOU R.**, **LAZZAROTTI O.**, *Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux*. Ed.Belin, 2007, 303 p.
- TREMBLEY S.**, L'accueil touristique le rôle de l'Etat. 1991, *Teoros*, 10(2), p.10-13.
- THIERRY G.**, *Tic et tourisme*, Décembre 2004.
- URBACONSULT**, *Evaluation et développement des instruments de l'aménagement du territoire en Tunisie*. Rapport d'étude, DGAT, 2006, 114 p.
- VIOLIER P.**, *L'espace local et les acteurs du tourisme*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, 170 p.
- WEARING S.**, *Volunteer tourism: experiences that make a difference*, Wallingford, UK, CABI Publishing, 2001, 207 p.
- WIDMANN M.**, Le tourisme en Algérie. In *Méditerranée*, Deuxième série, Tome 25, 2-1976. p. 23-41.
- WILMOTS A.**, *De Bourguiba à Ben Ali. L'étonnant parcours économique de la Tunisie (1960-2000)*, Paris, éd. L'Harmattan, 2003, 148 p.

WORLD TOURISM ORGANIZATION THE UNITED NATIONS, *Baromètre OMT du tourisme mondial*, 2010, volume 8, n°2.

Internet

www.investir-en-tunisie.net/Actualite/developpement.pdf - Tunisie

www.planbleu.org

http://echogeo.revues.org/12055 ; DOI : 10.4000/echogeo.12055

http://echogeo.revues.org/12055; DOI : 10.4000/echogeo.12055

web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1976_num_25_2_1663

<http://echogeo.revues.org/12055>

Web/revues/home/prescript/article/camed_0395-9317_1994_num_49

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire pour les habitants résidents à Stora janvier 2012

1. Que pensez vous des espaces verts à Stora?

- 1 Très bien entretenu
- 2 Bien entretenu
- 3 Correctement entretenu
- 4 Mal entretenu
- 5 Ne se prononce pas

2. Que pensez-vous du cadre de vie à Stora?

- 1 propre
- 2 Moyennement propre
- 3 Sale
- 4 Très sale
- 5 Ne se prononce pas

3. Que pensez-vous du bruit à Stora?

- 1 Très bryant
- 2 Bruyant
- 3 Moyennement bruyant
- 4 Calme
- 5 Ne se prononce pas

4. Que pensez-vous de la desserte des transports en commun public

- 1 Bonne
- 2 Suffisante
- 3 Médiocre
- 4 Insuffisante
- 5 Ne se prononce pas

5. Que pensez-vous de la proximité des services?

- 1 Très proche
- 2 Peu éloigné
- 3 Éloigné
- 4 Lointain
- 5 Ne se prononce pas

6. Que pensez-vous de l'animation à Stora?

- 1 Très animé
- 2 Animé
- 3 Peu d'animation
- 4 Animation inexistante
- 5 Ne se prononce pas

7. Que pensez-vous de la vie de quartier à Stora?

- 1 Très dynamique
- 2 Dynamique
- 3 Moyennement dynamique
- 4 Inerte
- 5 Ne se prononce pas

8. Que pensez-vous de la superficie des logements?

- 1 Très grand
- 2 Grand
- 3 Petit
- 4 Très petit
- 5 Ne se prononce pas

9. Que pensez-vous de votre logement est:

- 1 Très silencieux
- 2 Silencieux
- 3 Bruyant
- 4 Très bruyant
- 5 Ne se prononce pas

10. Que pensez-vous de la propreté de votre logement?

- 1 Très bonne
- 2 Bonne
- 3 Médiocre
- 4 Insalubre
- 5 Ne se prononce pas

11. Que pensez-vous du confort de votre logement?

- 1 Très confortable
- 2 Confortable
- 3 Confort médiocre
- 4 Sans confort
- 5 Ne se prononce pas

12. Que pensez-vous de la construction de votre logement?

- 1 Très plaisante
- 2 Agréable
- 3 Moyenne
- 4 Laide
- 5 Ne se prononce pas

13. Que pensez-vous des relations avec les voisins?

- 1 Très bonne
- 2 Bonne
- 3 Tendue
- 4 Conflictuelle
- 5 Ne se prononce pas

14. Que pensez-vous des relations entre les habitants?

- 1 Très bonne
- 2 Bonne
- 3 Tendue
- 4 Conflictuelle
- 5 Ne se prononce pas

15. Que pensez-vous des relations avec les autres?

- 1 Très bonne
- 2 Bonne
- 3 Tendue
- 4 Conflictuelle
- 5 Ne se prononce pas

16. Que pensez-vous de l'agression dans ce village?

- 1 Fréquente
- 2 Occasionnelle
- 3 Rare
- 4 Inexistante
- 5 Ne se prononce pas

17. Que pensez-vous de la dégradation dans ce village?

- 1 Fréquente
- 2 Occasionnelle

- 3 Rare
- 4 Inexistante
- 5 Ne se prononce pas

18. Que pensez-vous de vos relations à l'insécurité dans ce village?

- 1 Très peur (angoisse)
- 2 Peur
- 3 Peu rassuré
- 4 Rassuré (serein)

19. Que pensez-vous de la sécurité de vos proches (enfant-famille) dans ce village?

- 1 Très peur (angoisse)
- 2 Peur
- 3 Peu rassuré
- 4 Rassuré (serein)
- 5 Ne se prononce pas

20. Quel moment de la semaine et de la journée vous semble préoccupant?

.....

21. Parmi les thèmes abordés, qu'est ce qui vous semble le plus important? (les classer par ordre d'importance:1-2-3-4)

- 1 Cadre de vie
- 2 Habitat
- 3 Relation entre les personnes
- 4 Sécurité

Ordonnez les réponses.

22. Avez-vous un emploi?

- 1 Oui
- 2 Non

23. Ce emploi est:

- 1 Temps plein
- 2 Temps partiel

24. Lequel?

.....

25. Avez-vous des loisirs dans le village?

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 Ne prononce pas

26. Les quels?

- 1 Sport
- 2 Musique
- 3 Télévision
- 4 Danse
- 5 Jeux de société
- 6 Couture
- 7 Informatique
- 8 Pêche chasse
- 9 Autre

(Réponses simultanées possibles : 8)

27. Précisez?

.....

28. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ le cinéma?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois

- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

29. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ les concerts?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

30. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ les spectacles?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

31. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ le théâtre?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

32. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ la piscine?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

33. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ la restauration rapide?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

34. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ les restaurants ?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

35. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ la bibliothèque ?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

36. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ un match de foot?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

37. Fréquentez-vous à Stora ou dans ses environ un spectacle sportif?

- 1 Par semaine
- 2 Par mois
- 3 Par année
- 4 Ne se prononce pas

38. Pensez-vous régulièrement des vacances?

- 1 Oui

- 2 Non
- 3 Ne se prononce pas

39. Si oui:

- 1 A moins de 100 kms
- 2 à plus de 100 kms
- 3 à plus de 500 kms
- 4 Dans le sud
- 5 Dans un pays étrangers
- 6 A la mer
- 7 à la montagne
- 8 Autres

40. Durée des vacances?

- 1 Week-end
- 2 Semaine
- 3 15 jours
- 4 3 semaines

41. Plus, combien?

.....

42. Quel est votre budget vacances ?

- 1 Moins de 10000 DA
- 2 De 10001 à 30000 DA
- 3 DE 30001 à 50000 DA
- 4 De 50001 à 80000 DA
- 5 Plus de 80001 DA

43. Qu'entendez vous dire généralement du village? Par les personnes qui habitent les logements collectifs?

.....

44. Qu'entendez vous dire généralement du village? Par les personnes qui habitent les maisons individuelles?

.....

45. Qu'entendez vous dire généralement du village? Par les personnes qui n'habitent pas le quartier?

.....

46. Pensez-vous que l'activité touristique dans votre ville contribuera à l'amélioration du cadre de vie?

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 Peut-être

47. Pourquoi?

.....

48. Pensez-vous que les touristes de différentes cultures peuvent constituer une gêne pour vos traditions?

- 1 Oui
- 2 Non
- 3 Peut-être

49. Dans quels les types de services liés au tourisme souhaiteriez-vous être impliqué si l'occasion se présente pour vous?

- 1 Artisanal-souvenir
- 2 Services taxi
- 3 Multi-services
- 4 Commerce alimentaire
- 5 Autres

50. Précisez?

.....

51. Avez-vous déjà passé vos vacances dans une autre région?

- 1 Oui
- 2 Non

52. Etes-vous satisfait de vos vacances?

- 1 Oui
 2 Non

53. Si non pourquoi?
.....

54. Est-ce que la qualité du lieu d'hébergement vous a plu?

- 1 Oui
 2 Non

55. Que pensez-vous de la propreté et de l'hygiène?

- 1 Bonne
 2 Acceptable
 3 Mauvaise
 4 Très mauvaise

56. Lors de votre séjour, vous a-t-on donné des informations touristique?

- 1 Oui
 2 Non

57. Jugeriez vous que la ville de Stora possède les moyens nécessaires pour accueillir les touristes nationaux?

- 1 Oui
 2 Non

58. Jugeriez vous que la ville de Stora possède les moyens nécessaires pour accueillir les touristes étrangers?

- 1 Oui
 2 Non

59. Pourquoi?
.....

60. Pensez-vous que Stora peut assurer confort et sécurité pour les touristes

- 1 Oui
 2 Non

61. Pourquoi?
.....

62. Quelles actions de la part des pouvoirs publics que verriez pour développer le tourisme? Précisez
.....

63. Vous êtes?

- 1 Un homme
 2 Une femme

64. Votre lieu de residence principale?

- 1 Stora
 2 Skikda
 3 Autres

65. Précisez?
.....

66. Votre categorie socio-professionnelle?

- 1 Étudiant
 2 Commerçants et entrepreneurs
 3 Cadres supérieurs/profession libérale
 4 Professions intermédiaires (cadres moyens)
 5 Employés
 6 Ouvriers
 7 Retraité
 8 Autres

67. Mettre la profession en clair?

.....

68. Votre classe d'age:

- 1 Moins de 29 ans
- 2 30-39 ans
- 3 40-49 ans
- 4 50-59 ans
- 5 60-69 ans
- 6 70 ans et plus

69. Quelle est votre situation familiale?

- 1 Célibataire
- 2 Divorcé sans enfant
- 3 Divorcé avec enfant
- 4 Marié sans enfant
- 5 Marié avec des enfants

70. Combien avez-vous d'enfants?

Entrer la valeur : |_|

71. Etes-vous propriétaire ou locataire?

- 1 Propriétaire
- 2 Locataire

72. Comment avez-vous obtenu votre logement?

- 1 Achat
- 2 Agence spécialisée
- 3 HLM
- 4 Aide de la municipalité
- 5 Aide d'un ami
- 6 Etes-vous propriétaire
- 7 Logement chez un ami
- 8 Locataire du privé
- 9 Autres

73. Expliquez?

.....

74. Avez-vous une voiture?

- 1 Oui
- 2 Non

Annex 2 : Questionnaire pour les professionnels du tourisme à Stora janvier 2012

1- A Stora, où d'après vous les visiteurs et les touristes se dirigent-ils en premier ?

- vers la mer.....
 - vers la forêt.....
 -vers la montagne.....
 -autres.....

2- La provenance et la période de présence de votre clientèle ?

	Eté	hiver	printemps	automne
Locale.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régionale.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nationale.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Internationale.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3- A Stora, selon vous, combien de temps dure la saison touristique d'été ?

- 1 mois
 2 mois.....
 3mois.....
 4mois.....

4- Dans cette haute saison touristique, y a-t-il une période d'influence particulièrement forte ?

- En villégiature..... et quand ?
 De passage (pour la journée)

5- Y a-t-il un tourisme d'hiver ?

- En villégiature (hôtel, location, résidences secondaires, chez des amis).....
 De passage (pour la journée).....
 Sur quel type d'activité touristique repose t-il ?

6- Y a-t-il un tourisme d'automne et de printemps ?

- En villégiature.....
 De passage (pour la journée)
 -Sur quel type d'activité touristique repose t-il ?

7- Quels sont les hébergements les plus fréquentés à Stora ?

- Chez des parents ou des amis.....
 Hôtel.....
 Location de meublés.....
 Résidences secondaires.....
 Camping.....
 Autres.....

8- Proposerez-vous une formule de vacances à laquelle les visiteurs sont attachés ?

OUI NON

Si oui, laquelle et pourquoi ?.....

9- Estimez-vous que cette formule répond à tout leur besoin en matière de vacances ?

OUI NON

Précisez

10- Vos visiteurs sont-ils satisfaits de leurs vacances ?

Oui Non

Sinon manifestent t-ils d'autres besoins en loisirs pour leur vacances ?

- Satisfait.....
 Un peu satisfait.....

Pas du tout satisfait.....

11- Quelles sont les activités pratiquées par les visiteurs ? (veuillez numéroter par ordre d'importance).

- Plage.....
- promenades à pieds.....
- excursions collectives.....
- pêche.....
- piscine.....
- cinéma.....
- salles de jeux.....
- autres.....

12- Ont-ils des besoins spécifiques en matière d'équipements collectifs ?

Si oui lesquels ?

.....

13- Principales clientèles par ordre d'importance ?

Européennes.....

Maghrébines.....

Emigrés.....

Autres.....

14- La répartition de votre clientèle ?

% clientèle Algérienne

% clientèle étrangère

Clientèle émigrée %

15- Classez de 1 à 3 le profil de votre clientèle la plus importante ?

- o Jeunes adultes.....
- o Familles avec enfants.....
- o couples.....

15 BIS- Classez les 3 csp les plus représentées dans votre clientèle : (csp catégories socioprofessionnelles)

Mettez une croix sur le profil de votre clientèle la plus importante ?

Les étudiants.....

Commerçants et entrepreneurs.....

Cadres supérieurs.....

Professions intermédiaires (cadres moyens).....

Employés.....

Ouvriers.....

Retraités.....

16- Quelles sont les actions prioritaires que vous souhaiteriez voir mises en place en matière de tourisme par ordre de préférence de 1 à 3?

- Améliorer les infrastructures et les transports.....
- Développer la formation professionnelle en tourisme.....
- Autres (Précisez).....

17- Comment voyez-vous la solution pour intéresser les touristes ?

- l'allongement de la durée de séjour.....
-
- L'améliorer la signalisation touristique.....
-
- Favoriser la dépense moyenne.....
-
- Améliorer la qualité de l'offre.....

Annexe 3 : Questionnaire pour les collectivités locales janvier 2012

- 1- Quelles sont les actions prioritaires que vous souhaiteriez voir mises en place en matière de tourisme dans votre Wilaya
.....
- 2- Certains territoires sont soumis à de fortes pressions en particulier sur les espaces à forte vocation touristique. Que peuvent faire les collectivités locales pour un développement touristique durable ?
.....
- 3- Qu'est-ce qui favoriserait, selon vous, l'allongement de la durée des séjours touristiques ?
.....
- 4- Les possibilités de la région se prêtent-elles pour un tourisme
.....
- 5- Pensez-vous que les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat favorisent l'offre en matière de tourisme par :
.....
- 6- D'après vous les commerces liés au tourisme à Stora sont
.....
- 7-Proposez-vous une formule
.....
- 8- quels sont les organismes affectés à la relance du tourisme aptes à suivre les actions liées au tourisme dans votre Wilaya
.....
- 9- quelle est la part de l'investissement dans le tourisme par rapport à d'autres secteurs
Moins de 1% 1 à 5% Plus de 5%
- 10- D'après vous faut-il développer des infrastructures hôtelières pour réussir une politique touristique.
Oui Non
Précisez :
.....
- 11- Existe-t-il un foncier destiné à des projets touristiques
Oui Non
.....
- 12- Jugeriez vous que la ville de Stora possède les moyens nécessaires pour accueillir les touristes nationaux ou étrangers ? Oui Non
Pourquoi :
.....
- 13 - Pensez-vous que Stora peut assurer confort et sécurité pour les touristes
Oui Non
Pourquoi :
.....
- 14- D'après vous les professionnels du tourisme vous semblent prendre en charge toutes les activités liées au tourisme ? Oui Non
Précisez :
.....

15- Pensez vous que les camps de vacances installés sur les différents sites touristiques de la Wilaya sont mieux gérés par

- Les services communaux
- Le secteur privé
- Les Entreprises Nationales (SONATRACH, SONELGAZ)
- Autres

Pourquoi :

.....

16- Avez-vous des idées pour favoriser le tourisme familial :

.....
.....

Annexe 4 : Questionnaire pour les touristes juillet 2013

H

F

1 – Est-ce votre premier séjour ou votre première visite à Stora ?

Oui Non

2 – Précisez les dates de votre séjour ou visite

Du : / / 2013

3 – durée du séjour à Stora ?

- de passage (à la journée ; pas de nuitée)

Quelle destination ?

- pour le weekend

- pour 1 séjour d'une semaine

- pour un séjour de plusieurs semaines

4 - si vous passez une nuit ou plus, dans quel type d'hébergement séjournerez-vous ?

- Parents ou amis
- Votre résidence secondaire
- Hôtel nombre d'étoile ? (.....)
- Camping nombre d'étoile ? (.....)
- Location ou gîte
- Village de vacances
- Résidence hôtelière ou de tourisme
- Camping-car
- Autres

5- motif du séjour

- visite à la famille, et des amis.
- Repas, détente, loisir, vacances.
- Travail, affaires.
- Autres

6- vous êtes venu

- Seul
- En couple
- En famille
- Avec des amis

7 – Quel moyen avez-vous utilisé pour préparer ce séjour ou cette visite ?

- Internet
- Guides spécialisés
- Agence de voyage ou tour opérateur
- Office de tourisme ou autre organisme
- La bouche à oreille
- Autres moyens
- Aucun

8 – Lorsque vous préparez votre séjour (ou visite), que recherchez-vous en priorité ?

- Trois réponses possibles, classez de 1 (le plus important) à 3 (le moins important)
- Des informations générales sur le territoire (paysages, histoire, culture.)
- Des informations précises sur les hébergements (tarifs, services, disponibilité)
- Des informations précises sur les sites, les visites (descriptifs, tarifs, horaires)

- Des informations précises sur les animations et manifestations.
- Des informations pratiques (cartographie, accès, horaires)
- La possibilité de pouvoir réserver et payer sur internet
- Des photos, des vidéos de votre lieu de séjour

9 – Qu’appréciez-vous le plus sur ce territoire ?

- La proximité de votre résidence principale
- La facilité d’accès
- Le calme, la tranquillité
- Les animations, les festivals, les spectacles
- La nature et l’environnement
- Les activités de plein air et sportives au bord de la mer
- Le rapport qualité/prix des prestations
- Autres

10 – Avez-vous réservé votre séjour ou votre visite avant de venir ?

- Non (passez à la question 13)
- Oui, par internet
- Oui, par un autre moyen

11 – À quelle période avez-vous effectué cette réservation ?

Date : .../.../...../

12 – Quel type de prestation avez-vous réservé ?

- Hébergement seul
- Transport seul (train, avion)
- Seulement des activités ou des visites
- Séjour tout compris (transport, hébergement, restauration, activités)
- Autres

13 – Quelles activités avez-vous ou allez-vous pratiquer durant ce séjour ou visite ?

.....

14 – Que pensez-vous de la sécurité dans cette station ?

.....

Si vous l’avez déjà fréquentée, la sécurité s’est-elle améliorée depuis ce temps ?

.....

15 – Quel est votre budget total pour ce séjour ou visite, hors transport pour venir et repartir ?

Budget total du séjour :

(.....) Euro

- Si autre monnaie précisez : (.....)

- Si ne pouvez pas dissocier le prix du transport pour venir ou repartir, dans le budget du séjour, cochez la case

16 – Combien de personnes comptez-vous dans ce budget

(.....) Adultes

(.....) Enfants de moins de 15 ans

17 – Quelle est votre nationalité ?

.....

Si Algérienne, dans quel département se trouve votre résidence principale ?

.....

18 – Quelle est votre âge

(.....)

19 - Quelle est votre activité professionnelle ?

.....

20 – Qu’est ce qui manque pour améliorer le tourisme dans cette station ?

- Animation
- Restaurants – bars
- Transports
- Guides touristiques
- Autres

21 – Pour vous qui êtes étranger au pays, quels sont les blocages qui vous paraissent freiner le tourisme ?

.....

22 - Observation

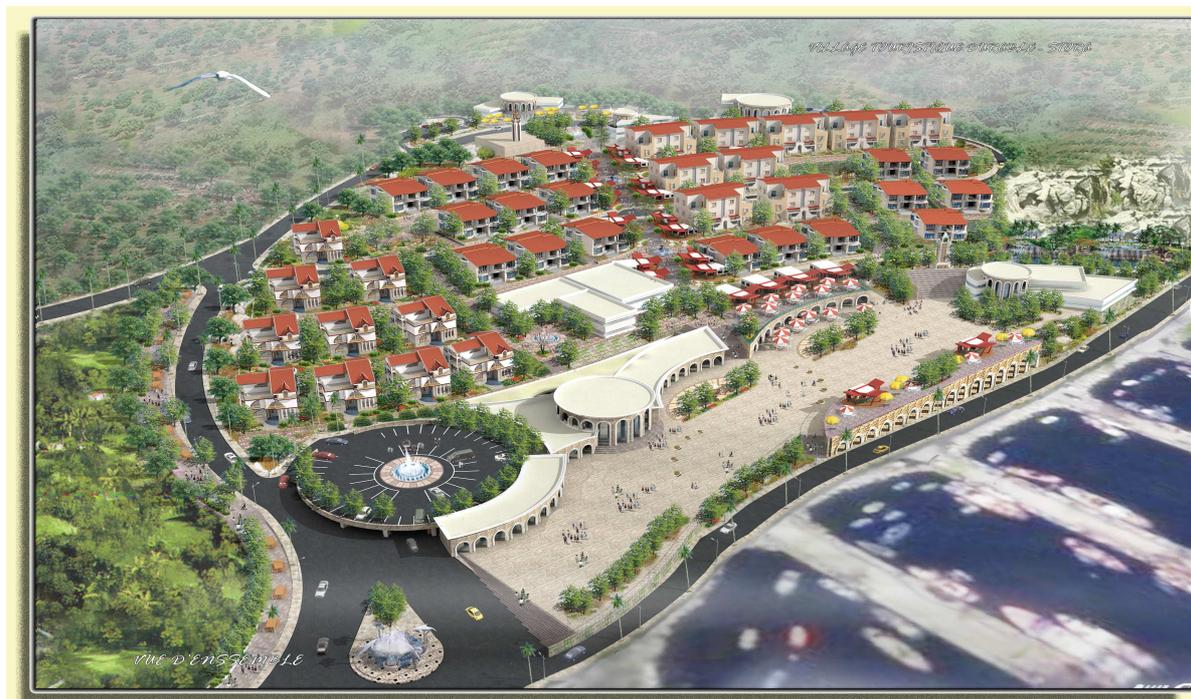
.....
.....
.....

Annexe 5 : Listes des entretiens janvier 2012, juillet 2013

1. Direction : Tourisme et artisanat poste occupé : architecte
2. Direction : Tourisme et artisanat poste occupé : ingénieur d'état en urbanisme et à l'habitat
3. Direction : Tourisme et artisanat poste occupé : architecte
4. Direction : Tourisme et artisanat poste occupé : architecte
5. Direction : Tourisme et artisanat poste occupé inspecteur du tourisme de la Wilaya de Skikda
6. Direction : Tourisme et artisanat poste occupé inspecteur du tourisme de la Wilaya de Skikda
7. *Institution : la direction du tourisme de la wilaya de Skikda*
Fonction : agent de suivi (chargé de projet)
8. *Institution : la direction du tourisme de la wilaya de Skikda*
Fonction : architecte (bureau de marché)
9. *Sous-directeur du tourisme et de l'artisanat de la Wilaya de Skikda*
10. Chef de service direction du tourisme et de l'artisanat
11. *Institution : la mairie*
Fonction : Directeur des services techniques de la commune de Skikda
12. *Institution : la mairie*
Fonction : agent de suivi (chargé de projet)
13. *Institution : la wilaya de Skikda*
Fonction : ingénieur (bureau de marché)
14. *Institution : Office National Algérien du Tourisme*
Direction de Skikda
Fonction : directeur njr
15. *Institution : Office National Algérien du Tourisme*
Direction de Skikda
Fonction : agent de suivi (chargé de projet)
16. *Institution : Office National Algérien du Tourisme*
Direction de Skikda
Fonction : agent de suivi (chargé de projet)
17. (Direction technique) commune de Skikda

Annexe 6 : Proposition village touristique à Stora 2008

Source : Meghzili Hamza, *projet de village touristique à Stora*, mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'architecte d'état, Université de Constantine, 2008.



Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études pour l'obtention de mon diplôme d'architecte, j'ai proposé un projet de village touristique à l'emplacement de la station balnéaire de Stora.

En arrière du futur port de plaisance, j'ai imaginé un front de mer constitué d'une promenade bordée de commerces, de cafés et de restaurants.

Plus en arrière, une série de villas (à gauche de la maquette) et de l'habitat semi collectif (à droite).

L'ensemble est limité vers l'intérieur des terres par les premières pentes boisées de la montagne de Stora.



Table des figures

Figure 1- les différents flux entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.....	19
Figure 2- Indices d'exploitation des bassins.....	22
Figure 3- Le Grand Maghreb et la façade sud de l'Europe.....	26
Figure 4- La carte touristique de la Tunisie.....	29
Figure 5- Situation des stations balnéaires sur le littoral Est de la Tunisie entre 1980 et 1990.....	43
Figure 6- Photographie de la station d'El-Kantaoui.....	52
Figure 7- Photographie de la zone résidentielle de port El Kantaoui ; avec au premier plan, une architecture néo-tunisienne où les formes arrondies et la couleur blanche dominant.....	53
Figure 8- Plan d'aménagement de la station touristique intégrée Yasmine-Hammamet.....	54
Figure 9- Photographie du port de plaisance de Yasmine-Hammamet.....	55
Figure 10- Photographie des unités résidentielles de part et d'autre du canal intérieur dans la marina de Yasmine-Hammamet.....	56
Figure 11- La carte touristique du Maroc.....	59
Figure 12- Graphique montre la part du PIB tourisme dans le PIB national Marocain.....	62
Figure 13- Graphie montre l'évolution annuelle des arrivées touristiques entre 2000 et 2013 (en milliers).....	71
Figure 14- Plan de situation de la nouvelle station balnéaire de la Plage des Nations.....	74
Figure 15- Maquette de la station de la plage des Nations.....	75
Figure 16- Les principales stations touristiques du Maroc.....	76
Figure 17- Plan de la Station Saidia.....	77
Figure 18- L'implantation des stations balnéaires du Plan Azur.....	79
Figure 19- La carte de l'Algérie.....	82
Figure 20- Graphique d'évolution du PIB tourisme.....	88
Figure 21- L'implantation des ZET en Algérie.....	113
Figure 22- L'architecture du SNAT.....	115
Figure 23- Le positionnement du SDAT dans l'architecture du SNAT.....	117
Figure 24- Les cinq objectifs du SDAT.....	119
Figure 25- Situation des sept pôles touristiques.....	123
Figure 26- Cadre administratif de la wilaya de Skikda.....	128
Figure 27- Répartition des précipitations moyennes mensuelles à la station de Skikda.....	130
Figure 28- Image satellite montrant la côte rocheuse.....	131
Figure 29- Image satellite : zones urbanisées sur le littoral de la wilaya.....	131

Figure 30- Schéma de la délimitation du domaine littoral et ses composantes.....	133
Figure 31- Délimitation du littoral.....	134
Figure 32- Quelques photos du patrimoine culturel classé de la wilaya.....	142
Figure 33- Photographie des produits artisanaux.....	145
Figure 34- Photographie d'un échantillon de robes brodées.....	145
Figure 35- La forêt de Stora.....	145
Figure 36- Réseau routier de la wilaya de Skikda.....	149
Figure 37- Les formes d'hébergement à Skikda 2013.....	154
Figure 38- Graphique d'évolution des flux touristiques 2007-2011 dans la wilaya de Skikda.....	156
Figure 39- Implantation des 9 ZET et les nouvelles ZET proposées par la direction du tourisme de la Wilaya de Skikda.....	159
Figure 40- Localisation des ZET étudiées.....	161
Figure 41- La plage de la ZET Ben M'hidi.....	162
Figure 42- Plan de situation de la ZET de Ben M'hidi.....	163
Figure 43- Image satellite entre l'agglomération de Ben M'hidi et Oued Righa.....	164
Figure 44- Image satellite de l'agglomération de Ben M'hidi.....	167
Figure 45- Photographie de l'arrière-plage de la ZET de Ben M'hidi.....	168
Figure 46- Photographie du cordon dunaire de Ben M'hidi.....	170
Figure 47- Photographie des principales voies desservant l'agglomération de Ben M'hidi.....	171
Figure 48- Photographie de l'hôtel l'Arc-En-Ciel en cour de réalisation (juin 2013).....	173
Figure 49- Photographie de la plage privée <i>Flamant Rouge Beach</i> à côté de l'hôtel.....	174
Figure 50- Photographie de la ZET de La Marsa.....	176
Figure 51- Plan de situation de la ZET La Marsa.....	177
Figure 52- Photographie de la plage de la Marsa.....	178
Figure 53- Photographie des dunes d'El-Marsa.....	179
Figure 54- Plan de masse de la ZET de La Marsa.....	180
Figure 55- Photographie de rejet des égouts de l'agglomération de la Marsa.....	181
Figure 56- Plan de situation de la ZET de Grande Plage.....	182
Figure 57- Photographie de la ZET de la Grande Plage.....	183
Figure 58- Photographie vue sur le Boulevard supérieur menant de Skikda vers Stora.....	192
Figure 59- Photographie vue générale de la station de Stora.....	193

Figure 60- Photographie vue sur la corniche, depuis la route supérieure menant de la ville de Skikda vers Stora.....	194
Figure 61- Photographie prise de vue sur la corniche de Stora.....	194
Figure 62- Photographie vue plongeante sur le village de Stora.....	195
Figure 63- Photographie vue d'un quartier de Stora.....	195
Figure 64- Localisation des différentes plages à Stora.....	198
Figure 65- Photographie vue de la plage « <i>Marquette</i> ».....	199
Figure 66- Photographie de la plage de Pékiné, aménagée près du port de plaisance.....	199
Figure 67- Photographie vue du chemin pour piéton menant de Stora à la plage Miramar et à la plage de la Carrière.....	200
Figure 68- Photographie vue de la plage <i>Miramar</i>	201
Figure 69- Photographie vue d'une partie de la plage de la Carrière.....	201
Figure 70- Photographie vue de l'île de Srigina.....	202
Figure 71- Photographie vue générale sur la Grande Plage.....	202
Figure 72- Photographie du site du port de plaisance avant sa réalisation.....	205
Figure 73- Photographie du chantier du port de plaisance.....	205
Figure 74- Photographie de l'esplanade du port de plaisance.....	206
Figure 75- Photographie vue générale des infrastructures hôtelières de Stora.....	206
Figure 76- Cadre de vie à Stora : la propreté.....	212
Figure 77- Perception de l'entretien des espaces verts par les habitants de Stora.....	212
Figure 78- Cadre de vie : le bruit à Stora.....	213
Figure 79- Cadre de vie à Stora : la sécurité.....	214
Figure 80- La desserte des transports à Stora.....	215
Figure 81- Graphique du taux d'inflation en Algérie entre 2002 et 2013.....	223
Figure 82- Séjour à Stora.....	229
Figure 83- Motif du séjour.....	230
Figure 84- Les lieux d'ébergement.....	231
Figure 85- Séjour sur le site de Ben M'hidi.....	332
Figure 86- Motifs du séjour.....	233
Figure 87- Les lieux de séjour.....	234
Figure 88- Séjour sur le site de la Grande Plage.....	235
Figure 89- Les motifs de séjour.....	236

Figure 90- Type d'hébergement.....	237
Figure 91- Durée de séjour au site de la Marsa.....	238
Figure 92- Motif du séjour.....	339
Figure 93- Type d'hébergement.....	240
Figure 94- Organigramme du ministère du tourisme et l'artisanat.....	246
Figure 95- Organigramme du domaine public maritime.....	251
Figure 96- Des affiches réalisées à l'occasion des journées d'étude et des assises sur le tourisme.....	272

Table des tableaux

Tableau 1- Recettes du tourisme durant les saisons 2011 et 2012.....	23
Tableau 2- Estimation des arrivées internationales en 2011.....	24
Tableau 3- Flux touristiques entre 2000 et 2013 dans les trois pays du Maghreb.....	27
Tableau 4- Capacité hôtelière (nombre de lits)	27
Tableau 5- Evolution de la capacité d'hébergement entre 1971 et 2011.....	32
Tableau 6- Evolution de la capacité hôtelière par catégorie.....	33
Tableau 7- Répartition des nuitées par catégorie hôtelière.....	33
Tableau 8- Poids des recettes Tourisme/PIB (2000-2013)	34
Tableau 9- Evolution des investissements touristiques entre 1998 et 2010.....	35
Tableau 10- Evolution des principales sources en devises.....	36
Tableau 11- Structure des recettes en devises par rapport aux recettes courantes.....	37
Tableau 12- Flux touristiques entre 2000 et 2013 (en milliers)	48
Tableau 13- Evolution du nombre des entrées (en milliers)	48
Tableau 14- Entrées des non-résidents par nationalité en % du total des arrivées.....	49
Tableau 15- Les nuitées par motivation.....	50
Tableau 16- Les grandes phases du tourisme marocain.....	61
Tableau 17- Evolution de la capacité hôtelière par catégorie.....	61
Tableau 18- Evolution de la part du secteur du tourisme dans le PIB.....	62
Tableau 19- Evolution annuelle des principaux indicateurs touristiques marocains (2001-2013).....	63
Tableau 20- Evolution des arrivées de touristes (entre 2000-2013 en millions).....	70
Tableau 21- Evolution de la capacité d'hébergement entre 2000 et 2013 (en milliers).....	71
Tableau 22- Evolution annuelle des arrivées de touristes par nationalité (*1000).....	72
Tableau 23- Synthèse des différentes périodes politiques et activités touristiques.....	85
Tableau 24- Evolution du parc hôtelier entre 2003-2013.....	86
Tableau 25- Situation du parc hôtelier pour 2010-2011.....	87
Tableau 26- Evolution des investissements publics entre 2000 et 2011(en milliards de DA).....	88
Tableau 27- Evolution de la part du secteur du tourisme dans le PIB.....	88

Tableau 28- Evolution de la balance de paiement (Unité : millions de dollars).....	89
Tableau 29- Evolution annuelle des principaux indicateurs touristiques (2001-2013).....	90
Tableau 30- Evolution de l'emploi dans le secteur du tourisme.....	90
Tableau 31- Bilan du programme triennal (1967-1969)	92
Tableau 32- Bilan des programmes nationaux.....	93
Tableau 33- Les principaux indicateurs touristiques des trois pays du Maghreb.....	100
Tableau 34- Les grandes périodes d'évolution des ZET.....	109
Tableau 35- Les sept pôles d'excellence.....	122
Tableau 36- Le trafic des ports les plus importants.....	129
Tableau 37- Surface du domaine littoral par commune.....	136
Tableau 38- Les plages existantes dans la wilaya de Skikda.....	139
Tableau 39- Les sites et monuments historiques dans le domaine littoral.....	143
Tableau 40- Répartition des forêts par commune.....	146
Tableau 41- Capacité d'accueil (nombre de lits)	151
Tableau 42- Classification des infrastructures hôtelières.....	152
Tableau 43- Capacité d'hébergement des centres de vacances.....	152
Tableau 44- Capacité d'hébergement des campings.....	153
Tableau 45- Les auberges et camps de jeunes.....	153
Tableau 46- Evolution des flux touristiques 2007-2011 dans la wilaya de Skikda.....	156
Tableau 47- Situation détaillée des ZET de la wilaya.....	160
Tableau 48- Les campings dans la ZET de Ben M' hidi.....	172
Tableau 49- Les hôtels existants dans la ZET de Ben M'hidi.....	172
Tableau 50- Projets en cours de réalisation.....	173
Tableau 51- Projets touristiques à l'arrêt.....	174
Tableau 52- Projets agréés non lancés.....	175
Tableau 53- Les campings dans la ZET de La Marsa.....	179

Tableau 54- Les campings dans la ZET de La Grande Plage.....	184
Tableau 55- Evolution du SMIG entre 2004 et 2012.....	218
Tableau 56- Taux d'inflation en Algérie entre 2002 et 2013.....	223
Tableau 57- Rôles des différentes institutions en rapport avec le tourisme.....	247
Tableau 58- Les missions de l'Agence Nationale du Développement Touristique (ANDT).....	257

Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire.....	4
Liste des sigles.....	5
Glossaire.....	7
Introduction Générale.....	9

Première partie : L'Algérie dans l'environnement touristique régional de la Méditerranée occidentale

Chapitre 1. La dynamique socio-économique du tourisme en Méditerranée.....	17
1.1. Un développement touristique inégal dans le temps et dans l'espace.....	18
1.2. Les potentialités touristiques du milieu méditerranéen.....	21
1.3. Importance du tourisme méditerranéen.....	23
1.4. Evolution du tourisme dans les trois pays du Maghreb.....	26
Conclusion.....	27
Chapitre 2. Le tourisme tunisien dominé par l'offre balnéaire.....	28
2.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme en Tunisie.....	30
2.2. Importance du tourisme dans l'économie tunisienne.....	34
2.3. Les politiques touristiques de la Tunisie depuis son indépendance.....	37
2.3.1. Première période (1956 - 1969).....	38
2.3.2. Deuxième période (1969-1986).....	40
2.3.3. Troisième période (1986 – 1990).....	42
2.3.4. Quatrième période (1990-2011).....	44
2.4. La place du tourisme dans les stratégies tunisiennes de développement économiques.....	48
2.5. Bilan et analyse des activités du tourisme.....	48
2.6. Les dernières évolutions des stations intégrées tunisiennes.....	51
2.6.1. La station intégrée d'El-Kantaoui.....	52
2.6.2. La station intégrée de Yasmine Hammamet.....	54
Conclusion.....	56
Chapitre 3. Le Maroc : une offre touristique diversifiée récente.....	58
3.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme au Maroc.....	60
3.2. Importance du tourisme dans l'économie marocaine.....	62
3.3. Les politiques touristiques du Maroc depuis son indépendance.....	64
3.3.1. Première étape : Entre un tourisme itinérant et balnéaire.....	64
3.3.2. Deuxième étape : le Maroc, une nouvelle destination touristique.....	65
3.3.3. Troisième étape : Vers la diversification du produit touristique.....	66
3.3.4. Quatrième étape : Le Maroc, entre un tourisme national et international.....	67
3.3.5. Cinquième étape : Vers un tourisme de qualité.....	68
3.4. La place du tourisme dans les stratégies marocaines de développement économiques.....	70
3.5. Bilan et analyse des activités du tourisme.....	70
3.6. Les dernières évolutions des stations balnéaires.....	73
3.6.1. Les stations balnéaires du Maroc.....	76
Conclusion.....	79
Chapitre 4. Entre Maroc et Tunisie, la difficile affirmation du tourisme algérien.....	81
4.1. Les grandes phases de l'évolution du tourisme en Algérie.....	83
4.2. L'importance du tourisme dans l'économie algérienne.....	87
4.3. Les politiques touristiques de l'Algérie.....	91
4.3.1. Opportunité de développement (1962- 1966).....	92
4.3.2. Les plans de développements (1967-69, 1970-73).....	92
4.3.3. La charte nationale de 1976 et le deuxième plan quadriennal (1974-1977).....	93

4.3.4. Mise en œuvre des premières restructurations.....	94
4.3.5. Le tourisme dans la phase de transition vers l'économie de marché.....	95
4.3.5.1. Période 1990-2000 : la transition vers l'économie de marché.....	95
4.3.5.2. Période 2000-2013 : la relance du tourisme.....	95
4.4. La place du tourisme dans les stratégies algériennes de développement économique.....	96
Conclusion.....	97
Conclusion générale de la première partie.....	98

Deuxième partie : Les Zones d'Expansion Touristique (ZET) en Algérie

Chapitre 5. Le dispositif des Zones d'Expansion Touristique et leur évolution (1966-2014).....	105
5.1. Les grandes périodes d'évolution des ZET en Algérie.....	107
5.1.1. Période de création des premières ZET (1966-1986).....	110
5.1.2. Période de révision de la politique des ZET (1986- 1990).....	110
5.1.3. Période de transition (1990-2003).....	111
5.1.4. Période de relance (2003-2014).....	111
5.2. Les instruments d'aménagement pour la relance du tourisme.....	114
5.2.1. Schéma National d'Aménagement du territoire (SNAT 2025).....	114
5.2.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT 2025).....	116
5.2.2.1. Le positionnement du SDAT dans l'architecture du SNAT.....	116
5.2.2.2. Les objectifs du SDAT 2025.....	118
5.2.3. Le Plan d'Aménagement du Territoire de la wilaya (PAW).....	120
5.2.4. Les pôles touristiques d'excellence (POT).....	121
5.3. Stratégie de développement du tourisme durable.....	123
5.4. Les dernières évolutions de ces plans de développement.....	124
Conclusion.....	126
Chapitre 6. Présentation de la wilaya de Skikda.....	127
6.1. Situation Géographique de la wilaya de Skikda.....	127
6.2. Potentialités touristiques de la wilaya de Skikda.....	129
6.2.1. Le climat de la wilaya.....	129
6.2.2. Le littoral de la wilaya.....	131
6.2.3. Un riche patrimoine naturel et culturel.....	140
Conclusion.....	147
6.3. Les infrastructures de transport.....	148
6.3.1. Les infrastructures routières de base.....	148
6.3.2. Le rôle des aéroports dans l'arrivée des touristes internationaux et des émigrés.....	149
6.3.3. Les infrastructures portuaires.....	150
Conclusion.....	150
6.4. Des hébergements touristiques variés.....	151
6.4.1. Une capacité hôtelière en augmentation.....	151
6.4.2. Quelques centres de vacances.....	152
6.4.3. Des campings aux moins des entreprises publiques.....	153
6.4.4. Les hébergements de jeunesse.....	153
6.5. Bilan des activités touristiques entre 1980 et 2012.....	155
Conclusion.....	157
Chapitre 7. Les ZET de la wilaya de Skikda.....	158
7.1. Présentation générale des ZET de la wilaya de Skikda.....	158
7.2. Présentation des trois ZET choisies pour cette étude.....	161
7.2.1. La ZET de Ben M'hidi.....	162
7.2.1.1. Caractéristiques de la ZET.....	167
7.2.1.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET.....	171
7.2.1.3. Projets en cours à l'intérieur de la ZET.....	173
Conclusion.....	175
7.2.2. La ZET de La Marsa.....	176
7.2.2.1. Caractéristiques de la ZET.....	178
7.2.2.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET.....	179

7.2.2.3. Projets en cours de réalisation à l'intérieur de la ZET.....	180
7.2.2.4. Etat de l'environnement à l'intérieur de la ZET.....	181
Conclusion.....	181
7.2.3. ZET de la grande Plage.....	182
7.2.3.1. Caractéristiques de la ZET de Grande Plage.....	184
7.2.3.2. Les Infrastructures existantes dans la ZET.....	184
7.3. Problème de développement et d'environnement.....	185
Conclusion.....	186

Troisième partie : Les pratiques touristiques

Chapitre 8. Stora, une station balnéaire aux portes de Skikda.....	189
8.1. Présentation de Stora, station balnéaire aux portes de Skikda.....	190
8.1.1. La côte de Stora.....	191
8.1.2. Les aptitudes, touristiques et plus proprement balnéaires des plages de Stora et des environs... 196	
Conclusion.....	203
8.2. Le port de pêche et de plaisance de Stora.....	203
8.3. Méthodologie des enquêtes auprès des habitants de Stora.....	207
8.4. Analyse de l'enquête auprès des habitants de Stora.....	211
8.4.1. Le cadre de vie à Stora.....	211
8.4.1.1. Le manque d'entretien.....	211
8.4.1.2. Les espaces verts.....	212
8.4.1.3. Le voisinage de proximité.....	213
8.4.1.4. Animation.....	213
8.4.1.5. La sécurité.....	214
8.4.1.6. Le transport.....	215
8.4.1.7. Les services.....	216
8.4.2. Le logement.....	216
8.4.3. Les loisirs.....	217
8.4.4. Les vacances des habitants de Stora.....	218
8.5. Perception de l'activité touristique par les habitants de Stora.....	218
Conclusion.....	220
8.6. Questionnaire auprès des professionnels du tourisme à Stora.....	220
Conclusion.....	220
Chapitre 9. Enquêtes dans les 4 sites d'étude.....	225
9.1. Méthodologie des enquêtes dans les 4 sites d'étude.....	225
9.1.1. Conception et réalisation du questionnaire.....	226
9.1.2. Le contenu des questionnaires.....	226
9.1.3. Contexte de l'enquête.....	228
9.2. Les principaux résultats de l'enquête.....	228
9.2.1 Site de Stora.....	228
9.2.1.1. Le séjour au site de Stora.....	228
9.2.1.2. Les motifs des séjours.....	229
9.2.1.3. Les lieux d'hébergement.....	230
9.2.2 Site de Ben M'hidi.....	231
9.2.2.1. Le séjour à Ben M'hidi.....	231
9.2.2.2. Les motifs des séjours.....	232
9.2.2.3. Les types d'hébergement.....	233
9.2.3 Site de La Grande Plage.....	234
9.2.3.1. Le séjour sur le site de grande plage.....	234
9.2.3.2. Les motifs des séjours.....	235
9.2.3.3. Les types d'hébergement.....	236
9.2.4 Site de la Marsa.....	237
9.2.4.1. Le séjour à la Marsa.....	237
9.2.4.2. Les motifs des séjours.....	238
9.2.4.3. Le type d'hébergement.....	239
Conclusion.....	240

Quatrième partie : Acteurs du tourisme et gouvernance

Chapitre 10 : les acteurs du tourisme algérien	243
10.1. Place et rôle des institutions chargées du tourisme dans une économie étatique	245
10.1.1. Le ministère du Tourisme et les administrations centralisées de l'Etat dans l'élaboration d'une ZET.....	246
10.1.2. Les organismes et services publics aux échelons inférieurs.....	248
10.2. Le statut du foncier en Algérie	249
10.2.1. Des catégories juridiques générales.....	249
10.2.2. Les biens de la propriété privée.....	250
10.2.3. Les biens wafks (biens immobilisés).....	250
10.2.4. Le domaine public maritime.....	250
10.3. L'aménagement des ZET dans un système centralisé en Algérie	251
10.3.1. A l'échelle de la Wilaya (L'élaboration du plan d'aménagement touristique).....	252
10.3.2. A l'échelle de l'Etat lors de la mise en œuvre des aménagements de la ZET.....	253
10.3.3. Les missions de l'Agence Nationale du Développement Touristique (ANDT) relatives au ZET.....	256
10.4. Les institutions décentralisées du secteur touristique	258
Conclusion	260
Chapitre 11 : La relance du tourisme algérien entre vulnérabilité et incertitudes	261
11.1. Les raisons générales liées au frein du développement du tourisme	262
11.1.1 La « décennie noire », parenthèse dans la gouvernance touristique.....	263
11.1.2 La période actuelle : lenteur des procédures administratives et faiblesse de la gouvernance.....	264
11.1.3 Inadéquation de l'offre touristique par rapport à un tourisme national et international.....	267
11.1.4. Faiblesse du marketing touristique.....	270
11.2. Les freins plus spécifiquement au niveau des ZET	274
11.2.1. Aménagement des ZET et foncier touristique au niveau de la wilaya de Skikda.....	275
11.2.2. Hésitations des instances financières.....	277
11.2.3. Insuffisance des hébergements tant sur le plan quantitatif que qualitatif dans ces ZET.....	278
11.2.4. Problème de pollution du littoral (cas de la ZET Ben Mh'idi-Platanes).....	278
11.3. La vision des acteurs du tourisme et avenir des ZET	280
11.3.1. La vision des acteurs du tourisme pour le futur : la vision des acteurs de terrain dans les trois ZET et à Stora.....	281
11.3.2. La nouvelle politique de relance des ZET.....	283
Conclusion	286
Conclusion	288
Conclusion générale	288
Bibliographie	291
Annexes	
Annexe 1 Questionnaire pour les habitants résidents à Stora janvier 2012.....	299
Annexe 2 Questionnaire pour les professionnels du tourisme à Stora janvier 2012.....	306
Annexe 3 Questionnaire pour les collectivités locales janvier 2012.....	309
Annexe 4 Questionnaire pour les touristes juillet 2013.....	311
Annexe 5 Listes des entretiens janvier 2012, juillet 2013.....	314
Annexe 6 Proposition village touristique à Stora 2008.....	315
Tables	
Table des figures.....	317
Table des tableaux.....	322
Table des matières.....	326

Modèles d'aménagement et d'urbanisation des Zones d'Expansion Touristique de la wilaya de Skikda (Algérie)

Résumé

Le bassin méditerranéen est une zone touristique très développée, néanmoins, le taux du tourisme international varie d'un pays à l'autre. Cette recherche a donc pour but de situer le tourisme algérien par rapport aux autres pays du Maghreb (Tunisie et Maroc) afin de comprendre le blocage de sa relance. Une analyse des différentes phases d'évolution du tourisme dans les trois pays a permis d'étudier les flux touristiques, la place du tourisme dans l'économie et les investissements touristiques. La wilaya de Skikda est l'objet de cette étude grâce aux zones d'expansion touristiques considérées comme modèles pour le développement du tourisme. Trois zones d'expansion touristiques (ZET) et une station balnéaires ont fait l'étude de cette recherche. Les projets d'aménagement de ces ZET s'inscrivent dans la volonté d'un développement respectueux des principes de développement durable du tourisme, assurant la préservation de l'environnement, des ressources naturelles et du patrimoine culturel. L'exploitation des résultats des enquêtes et des entretiens auprès des professionnels du tourisme, des collectivités locales et des touristes ont permis de bien situer les différents blocages. Le problème de gouvernance et la centralisation des décisions a eu pour effet de retarder encore la relance du tourisme en Algérie.

Mots-clés : Tourisme, Zones d'Expansion Touristiques, aménagement, stations balnéaires, flux touristiques.

Développement patterns and urbanization of Tourism Expansion Zones of Skikda (Algeria)

Summary

The Mediterranean basin is a highly developed tourist area, however, the international tourism varies from one country to another. This research aims to locate the Algerian tourism compared to other Maghreb countries (Tunisia and Morocco) to understand the blocking of his recovery. An analysis of the different phases of development of tourism in the three countries was used to study the flow of tourists, the place of tourism in the economy and tourism investments. The Skikda is the object of this study through the expansion of tourist areas considered as models for the development of tourism. Three zones of tourist expansion (ZET) and a seaside resort made the study of this research. The development of these projects are part of the ZET will of a respectful development of sustainable tourism development principles, ensuring the preservation of the environment, natural resources and cultural heritage. The exploitation of the results of surveys and interviews with tourism professionals, local authorities and tourists helped situate the various blocks. The governance issue and centralization of decisions had the effect of further delaying the revival of tourism in Algeria.

Keywords : Tourism, Tourism Development Areas, landscaping, resorts, tourist flows.